

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

- **La communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne**
Représentée par son Président, Régis DEPAIX, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 4 mai 2021,

d'une part,

ET

- **L'État,**
Représenté par M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes,
Ci-après désigné par « l'État » ;
- **Le conseil régional Grand-Est,**
Représenté par son Vice-président, Boris RAVIGNON, par délégation de Jean ROTTNER, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du 19 novembre 2021 de la Commission Permanente du Conseil régional,
- **Le conseil départemental des Ardennes,**
Représenté par son Président, Noël BOURGEOIS, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du 27 septembre 2021 de la Commission Permanente du Conseil Départemental,

d'autre part,

Ainsi que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Agence de la transition écologique, l'Agence nationale de l'habitat, l'Agence régionale de santé, la Banque des Territoires, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, la Fondation du patrimoine et la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est convenu ce qui suit:

Préambule

Le dialogue entre l'Etat et les collectivités locales, bien que continu et nourri par de nombreuses actions contractualisées, apparaît aujourd'hui moins structuré en raison de la diversité et de la multiplicité des contrats ou pactes sectoriels. Pourtant l'ensemble des actions engagées, traduisant la richesse et la diversité des politiques publiques mises en œuvre dans le département des Ardennes, poursuit un objectif commun : la valorisation économique, social et environnemental du territoire.

Afin de renouveler ce dialogue et de lui donner une portée transversale, effective et constructive, l'État, la Région Grand-Est, le Département des Ardennes, la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne ainsi que l'ensemble des acteurs de la sphère publique réaffirment leurs engagements respectifs dans cette dynamique commune de la relance, de la transition écologique et de la mise en valeur du territoire de la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne par la conclusion du présent « Pacte territorial de relance et de transition écologique ».

Ce pacte a vocation à fédérer les acteurs publics intéressés autour de l'ensemble des contrats, programmes ou pactes sectoriels existants, quelle que soit la politique publique concernée ou l'entité publique qui le porte. L'objectif est de pouvoir faire converger les actions publiques engagées ou projetées afin d'en permettre la réalisation effective et opérationnelle à l'échelle de la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne.

Cette démarche de contrat unique initiée par l'État avec la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne et qui participe de la lisibilité des actions engagées au profit de son territoire est également portée par le conseil régional et le conseil départemental. Ce pacte intègre le Pacte offensive croissance emploi (POCE) que la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne a conclu avec le conseil régional et le Contrat de territoire que la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne a conclu avec le conseil départemental.

Construit à partir d'une stratégie du territoire défini par la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne et d'un diagnostic environnemental, ce pacte territorial engage réciproquement chacun des signataires au soutien d'une action publique commune. A cet égard, il est conçu comme un instrument contractuel évolutif, c'est-à-dire adaptable, modifiable, révisable, pour tenir compte du contexte économique, social et environnemental en permanente évolution. C'est une contractualisation souhaitée vivante adaptée à la réalité du territoire.

Cette démarche contractuelle unique globale est un gage de simplification, de transversalité et de convergence de l'action publique à échelle de l'intercommunalité. Elle rend lisible pour les porteurs de projets, les acteurs de la société civile et le public les actions soutenues de manière complémentaire par l'État, la Région Grand-Est, le Département des Ardennes au profit du territoire de la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne.

La réussite de cette contractualisation innovante repose à titre principal sur un accord de volontés de l'ensemble des signataires et partenaires associés. Elle passe par la définition d'une ossature et d'une méthodologie commune, construite autour d'une gouvernance repensée impliquant annuellement les financeurs publics à l'occasion d'une revue annuelle de projets et par la mise en place d'un suivi régulier, objectif et documenté des projets et actions identifiés par le pacte.

Cette contractualisation s'inspire en ce sens des travaux menés depuis 2019 dans le cadre du Pacte Ardennes, feuille de route partagée pour le département dont le pacte territorial de relance et de transition écologique assurera la déclinaison à l'échelle de l'intercommunalité.

ARTICLE 1^{er} – Les objectifs du pacte

Le Pacte territorial de relance et de transition écologique poursuit en particulier trois objectifs transversaux :

- la relance (ancrage territoriale d'une économie plurielle) ;
- la transition écologique ;
- la cohésion territoriale et sociale (ruralité).

L'objectif de transition écologique appelle une vigilance toute particulière en raison de sa transversalité. Le présent Pacte s'inscrit dans le respect des orientations du Gouvernement en matière de transition écologique lesquelles sont partagées par les collectivités locales, telles que la lutte contre l'artificialisation des sols, le

développement des mobilités douces, la gestion économe de la ressource en eau, le développement des énergies renouvelables.

L'objectif de la relance impose, quant à lui, une intervention à court terme de l'ensemble des acteurs pour soutenir le secteur économique particulièrement fragilisé par les conséquences des mesures prises dans le cadre de crise sanitaire.

L'objectif de cohésion du territoire et de cohésion sociale répond aux enjeux de ruralité tels qu'ils sont développés par l'Agenda rural.

Par ailleurs, le présent pacte porte une ambition forte de revitalisation et de mobilisation pour les Ardennes par l'engagement de dynamiques numériques, inter-territoriales et transfrontalières.

ARTICLE 2 – Les orientations stratégiques du pacte

Le Pacte territorial de relance et de transition écologique de la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne décline, à son échelle, les engagements de portée nationale, régionale et locale tels que ceux définis par :

- le Pacte Ardennes lequel poursuit quatre objectifs stratégiques :
 - Mobiliser et renforcer les compétences des Ardennais ;
 - Construire une valorisation d'excellence des patrimoines ardennais, bâtis, naturels et culturels ;
 - Donner de l'avance aux filières économiques ardennaises face aux mutations en cours ;
 - Accentuer les conditions de bien-vivre dans les Ardennes.
- le plan « France relance », l'accord de méthode Etat /Régions, l'agenda rural ;
- le contrat de plan Etat-Région (CPER) ;
- le Schéma régional de développement durable et de l'égalité des territoires (SRADDET) ;
- le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- le Business Act ;
- Les autres stratégies existantes qu'elles soient infrarégionales (ex : *Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)*) ou thématiques (ex : stratégie nationale bas carbone, stratégie nationale pour la biodiversité, stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté).

ARTICLE 3 – Le contenu du pacte

Outre le présent socle commun qui détermine les lignes directrices d'élaboration, de gestion et de suivi du contrat applicables à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale du département, le pacte de la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne est composé de deux fascicules :

- un fascicule définissant la stratégie du territoire;
- un fascicule opérationnel identifiant le plan d'actions décliné en fiches projets ;

ARTICLE 4 – Le périmètre, la durée et l'évolution du pacte

Le pacte territorial de relance et de transition écologique est défini à l'échelle de la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne et conclu pour une durée de six ans.

Le pacte est un document évolutif qui tient compte des actions passées et s'adapte au contexte économique, social et environnemental. Il ne remet pas en cause les engagements préexistants. Il n'est pas un document figé.

Les signataires du pacte poursuivront la démarche de simplification par l'intégration progressive des contrats existants et programmes à venir.

ARTICLE 5 - Les engagements réciproques de nature à fonder les actions convergentes

Article 5-1 - Les engagements communs aux signataires

Les signataires du pacte s'accordent pour s'inscrire dans une démarche commune facilitant, par la mobilisation des moyens d'analyse et de connaissance existants, les débats avec les forces vives du territoire, la définition et l'actualisation du pacte territorial.

L'État et ses opérateurs, le conseil régional et le conseil départemental assisteront la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne dans l'identification des projets prioritaires et accompagneront la construction d'écosystèmes d'acteurs et de financeurs autour de ces projets.

Les signataires du pacte s'engagent à financer les projets ou à aider à trouver des financements pour les projets d'investissements avancés et contribuant aux orientations stratégiques partagées.

Les signataires du pacte s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaire soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année.

Article 5-2 - Les engagements de l'Etat

L'État contribue, en particulier par l'intermédiaire de ses opérateurs, aux moyens d'études et d'analyses dont il dispose afin d'accompagner et d'enrichir le pacte territorial (*Direction départementale des territoires (DDT), offres de services de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) locale et nationale, assistance du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), études flash de la Banque des territoires*).

L'État s'engage, par ailleurs, à être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par l'Etat.

Le contact de l'État concernant le pacte de la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne est le sous-préfet de l'arrondissement de Charleville-Mézières

Article 5-3 - Les engagements du conseil régional

Le conseil régional apporte son expertise et éclairage sur la situation socio-économique et environnementale propre au territoire.

Le conseil régional s'engage à :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du Pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

Le contact du conseil régional concernant le pacte de la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne est Monsieur Benjamin COSTENOBLE.

Article 5-4 – Les engagements du conseil départemental

Le conseil départemental accompagne la réalisation du pacte territorial en mobilisant « Ardennes ingénierie », son outil d'ingénierie départementale à destination des communes du territoire départemental et de leurs groupements dans le cadre de la conduite de leurs projets et de l'exercice de leurs compétences.

Le conseil départemental s'engage également à financer les projets inscrits dans le fascicule opérationnel via la mise en œuvre du Contrat de Territoire conclu avec la Communauté de Communes.

Le conseil départemental s'engage, par ailleurs, à être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par le conseil départemental.

Le contact du conseil départemental concernant le pacte de communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne est Monsieur Arnaud GONDA.

Article 5-5 – Les engagements de la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne

La communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne s'engage à :

- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance ;
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets ;
- Définir ses besoins en accompagnement en ingénierie.

Les contacts de la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne sont :
-Monsieur Eric GALAND, DGS de la CCVPA
-Madame Anaïs MAHAUT, cheffe du pôle Habitat - Urbanisme

ARTICLE 6 – Une gouvernance partagée et transversale : le comité de Pacte intégrateur pour réaliser une revue annuelle des projets

L'État, le conseil régional et le conseil départemental accompagnent la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne dans la construction, la mise en œuvre et le suivi du pacte par une nouvelle organisation associant :

- le préfet de Département ou son représentant,
- le président du conseil régional Grand-Est ou son représentant (Maison de Région),
- le président du conseil départemental ou son représentant,
- le président du conseil communautaire de la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne
- le cas échéant, les représentants des partenaires signataires du présent Pacte.

Ils constituent un comité de Pacte intégrateur pour effectuer l'évaluation et la revue annuelle de projets. Ils contribuent, de la sorte, à la consolidation et à la cohérence territoriale des stratégies de développement et à l'émergence de projets.

Ce comité de pacte intégrateur se réunit une fois par an pour effectuer une revue annuelle de projets. A cette occasion, la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne présente le bilan du pacte à l'appui d'un tableau de bord, ses propositions d'enrichissement et d'actualisation de son pacte, un état d'avancement de ses projets actifs et ceux en gestation (au fil de l'eau). À cette fin, il pourra s'appuyer sur les outils mis à sa disposition par l'État et ses opérateurs, le conseil régional et le conseil départemental.

ARTICLE 7 – Suivi du pacte - le comité de suivi du pacte de territoire

La communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne assure l'élaboration du pacte, son suivi sur le court, moyen et long terme, son évaluation et son actualisation.

A cette fin, il constitue une équipe référente « projet », chargée du suivi du pacte. Cette équipe est composée de membres dont la représentation est équilibrée et adaptée aux acteurs du territoire. Sa composition collégiale est mesurée et proportionnée pour permettre un fonctionnement effectif de cette instance. Elle peut aussi associer les acteurs privés et publics du territoire. Ce comité est le lieu de définition du pacte, du suivi et de l'évaluation des projets ainsi que de l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Le comité de suivi du pacte de la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne est composé du Bureau communautaire constitué de :

- Monsieur Régis DEPAIX, Président de la CCVPA

- Monsieur Kevin GENGOUX, 1^{er} Vice-président
- Monsieur Denis BINET, 2^{ème} Vice-président
- Monsieur Denis DISY, 3^{ème} Vice-président
- Madame Maryse COUCKE, 4^{ème} Vice-présidente
- Monsieur André LIEBEAUX, 5^{ème} Vice-président
- Madame Elisabeth BONILLO-DERAM, 6^{ème} Vice-présidente
- Monsieur patrice RAMELET, 7^{ème} Vice-président
- Madame Nicole JEANNESSON, 8^{ème} Vice-présidente
- Monsieur Alain MOUS, 9^{ème} Vice-Président
- Madame Annie JACQUET, 10^{ème} Vice-présidente
- Madame Catherine JOLY, 11^{ème} Vice-présidente
- Monsieur Jean-Pierre COLINET, maire de Joigny-sur-Meuse
- Monsieur Jean-Marie GARDELLIN, maire de Laifour
- Monsieur Mickaël LECLERE, maire de Lonny
- Monsieur Yannick ROSSATO, maire de Rimogne

Ce comité a la responsabilité de préparer la revue annuelle de projets en tenant à jour le tableau de bord établi à cet effet.

ARTICLE 8 – Suivi du pacte – les indicateurs de suivi

La communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne identifie des indicateurs de suivi et de la mise en œuvre du pacte territorial de relance et de transition écologique.

Ils reposent sur des données chiffrables permettant de dresser un bilan objectif des actions entreprises. Un socle minimum d'indicateurs est prévu en matière de développement économique, agriculture, tourisme, habitat et patrimoine bâti, énergies renouvelables.

Ils figureront dans le bilan annuel de chaque pacte, avec en regard, s'il existe, le niveau de l'indicateur départemental et régional. Ils devront être renseignés à chaque point d'étape du pacte, soit de manière trimestrielle, soit de manière semestrielle, soit de manière annuelle selon la disponibilité des données de l'indicateur.

ARTICLE 9 – Associations et concertations avec les parties prenantes

Le pacte ayant un impact sur le cadre de vie, la participation du public à son élaboration, à sa mise en œuvre et à son évaluation est un facteur déterminant. Elle est le gage d'une plus grande transparence et fonde la confiance des acteurs socio-économiques. Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont susceptibles d'être associés tout au long de la vie du pacte notamment les acteurs socio-économiques (exemple :chambres consulaires, entreprises, acteurs économiques, universités, écoles d'enseignement supérieur et laboratoires de recherche, associations, opérateurs de l'Etat (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Agence nationale de l'habitat (ANAH), Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), Banque des Territoires, CEREMA) et les habitants.

La communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne définit l'objectif, l'attendu et le cadre de la participation du public en indiquant la place, le moment et les modalités de la participation du public.

ARTICLE 10 – Entrée en vigueur

Le présent pacte entre en vigueur à la date de sa signature

Fait à Charleville-Mézières, en présence de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est

Le 18 novembre 2021

Le Président de la communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne



Régis DEPAIX

Le Préfet des Ardennes



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Le Président du Conseil Régional



Boris RAVIGNON,
Vice-président

Le Président du Conseil Départemental des Ardennes



Noël BOURGEOIS



Caisse d'Allocations Familiales



Banque des Territoires



Sous réserve d'éligibilité des projets,
Agence de l'Eau Seine Normandie



Agence de l'Eau Rhin-Meuse

epfge

Etablissement Public Foncier
de Grand Est

Établissement Public Foncier de Grand Est

LE PROJET DE TERRITOIRE

2021 -2030

DOCUMENT DE TRAVAIL - VERSION DU 08/09/2021



SOMMAIRE

PAGE 2

Le mot du Président

PAGE 3

Les étapes du projet de territoire

PAGE 4

Une vision partagée basée sur la concertation

PAGE 5

Le diagnostic du territoire de Vallées et Plateau d'Ardenne

PAGE 51

Les objectifs stratégiques

PAGE 52

Renforcer la dynamique économique et le développement des activités et des emplois

PAGE 54

Développer et garantir un cadre de vie durable et de qualité

PAGE 57

Devenir le territoire de référence en matière de développement durable

PAGE 59

Développer le potentiel touristique et structure une offre cohérente

PAGE 61

Fiches Action / Projet

LE MOT DU PRÉSIDENT



Ce projet de territoire est la traduction de la volonté des élus de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne de réfléchir collectivement aux actions à développer sur le territoire.

La première pierre de ce projet de territoire est la création de la Communauté de Communes le 1er janvier 2017, issue d'une fusion des intercommunalités de Meuse et Semoy et de Portes de France. Dans un contexte perçu au départ comme contraint, mais librement choisi par la suite, les élus de la communauté de communes ont pour mission de travailler sur des valeurs et objectifs communs.

Suite aux élections de 2020, les élus ont souhaité élaborer le projet de territoire de Vallées et Plateau d'Ardenne. Ainsi, les conseillers communautaires ont été appelés à travailler ensemble pour identifier des axes de développement pour notre territoire. **Développement économique, cadre de vie, environnement et tourisme sont les 4 grandes compétences de l'intercommunalité desquelles ont découlé la stratégie du projet de territoire.**

Ce projet de territoire constitue l'expression d'une volonté politique et exprime la vision des élus de Vallées et Plateau d'Ardenne. L'élaboration de ce projet est donc au premier plan un travail politique mais qui s'appuie sur les services de l'intercommunalité et les partenaires ainsi que sur leurs expertises.

Ce projet de territoire n'est pas un aboutissement mais un commencement. Il sera un document cadre pour la collectivité, guidera les actions à mettre en oeuvre, et entraînera un travail de structuration et de construction d'outils pour améliorer l'efficacité de nos programmes. Il devra être soumis à évaluation régulière, voire à des ajustements si nécessaires.

*Le Président,
Régis DEPAIX*

LES ÉTAPES DU PROJET DE TERRITOIRE

DIAGNOSTIC

1

Références aux bases de données et diagnostics existants

Mise en avant d'indicateurs

Validation du diagnostic partagé



STRATÉGIE

2

Définition des axes stratégiques

Définition d'une vision globale du territoire

Identification et priorisation des enjeux du territoire

3

PLAN D' ACTIONS

Soutenir les acteurs du territoire

Organiser les politiques publiques

Organiser le service territorial

Identifier les actions transversales

Identifier les ressources disponibles



ADOPTION DU PROJET

4

Evaluer le projet

Faire vivre le projet

Parvenir à une vision partagée du territoire



UNE VISION PARTAGÉE BASÉE SUR LA CONCERTATION

Construire un tel projet a pour défi de reposer sur une démarche concertée. On ne peut avoir, à 31 communes, un seule vision du territoire. La méthodologie de travail s'est employée à concerter l'ensemble des conseillers communautaires. Le projet repose ainsi sur une expression plurielle, construite sur plusieurs phases bien identifiées. Au cours de l'élaboration du projet de territoire, des phases de concertation ont été déployées auprès de divers publics.



DIAGNOSTIC TERRITORIAL / Janvier à Mai 2021

La Conférence des Maires du 25 mai 2021 réunissant l'ensemble des Maires de Vallées et Plateau d'Ardenne a permis de déterminer un diagnostic partagé par tous.

EMERGENCE DES ENJEUX / Juin 2021

4 ateliers, qui ont réunis au total les représentants de 18 communes, se sont tenus autour des thématiques suivantes :

- « Travailler sur le territoire » le 1er juin à Rocroi
- « Vivre sur le territoire » le 3 juin à Rocroi
- « Développer durablement le territoire » le 8 juin à Monthermé
- « Visiter le territoire » le 10 juin à Monthermé

A partir des constats révélés par le diagnostic, les élus ont fait émerger les enjeux du territoire qui ont été partagés lors de la Conférence des Maires le 22 juin 2021.

DEFINITION DE LA STRATEGIE / Juillet et Août 2021

Les enjeux ont servi de base à la rédaction des objectifs stratégiques pour les 10 ans à venir. En parallèle, une enquête a été menée auprès des habitants du territoire entre le 5 juillet et le 5 septembre 2021, et les réponses (plus de 320) sont venues enrichir la stratégie du projet, composée de 4 axes :

1. Renforcer la dynamique économique et le développement des activités et des emplois
2. Développer et garantir un cadre de vie durable et de qualité
3. Devenir le territoire de référence en matière de développement durable
4. Développer le potentiel touristique et structurer une offre cohérente

Cette stratégie a été partagée et validée en comité de pilotage du 12 juillet 2021.



*Flashez pour accéder
à l'enquête en ligne*

DECLINAISON EN PLAN D' ACTIONS / Juillet et Août 2021

La stratégie s'est déclinée en 110 fiches action et projet. Ces fiches ont été rédigées, selon leur thématique, par des binômes constitués des Vice-Présidents et des chefs de pôles de la communauté de communes. Le plan d'actions a été partagé avec les différents partenaires lors d'une réunion le 14 septembre 2021.

PRESENTATION ET VALIDATION DU PROJET DE TERRITOIRE / Août et Septembre 2021

La stratégie et le plan d'actions ont été partagés en Conférence des Maires du 6 septembre 2021, puis validés par le comité de pilotage du 13 septembre 2021. Le Conseil Communautaire a ensuite adopté ce projet de territoire le 20 septembre 2021.

LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE DE VALLÉES ET PLATEAU D'ARDENNE

Ce diagnostic qualitatif et quantitatif a été élaboré avec l'aide de nombreuses bases de données, outils et diagnostics thématiques. Il brosse le portrait du territoire de Vallées et Plateau d'Ardenne : sa situation dans les Ardennes, son économie, ses habitants, son parc de logements, son paysage, ses déplacements, son fonctionnement et ses projets.



QUELQUES REPERES

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

créée en **2017**

31
communes

superficie de
418 km²

POPULATION

25 165
habitants en 2017

HABITAT

12 725

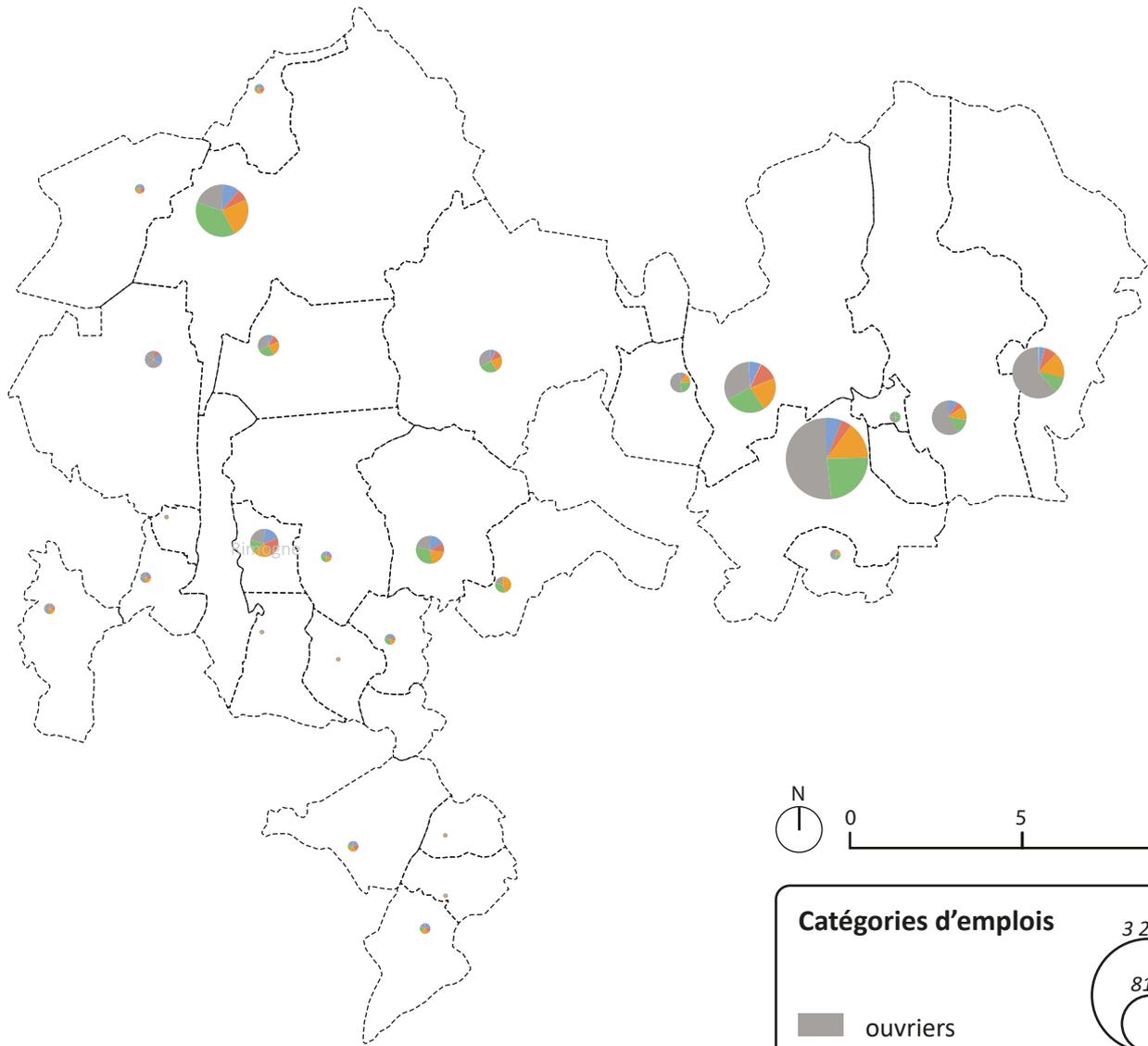
logements dont

86,4 % de résidences principales
4,4 % de résidences secondaires
11% de logements vacants

ÉCONOMIE

2 278
entreprises
au 01/01/2018

6 206
emplois sur
le territoire



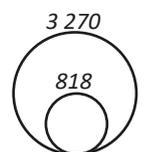
Entre 2007 et 2017, plusieurs tendances ont marqué le territoire :

- une augmentation forte du taux de retraités (+4%),
- une stabilité globale du nombre d'emplois,
- une diminution des ouvriers liée à une diminution des emplois dans l'industrie,
- une augmentation des emplois administratifs,
- une légère baisse des personnes sans activité professionnelle.

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	20 650	100,0	20 627	100,0	20 459	100,0
Agriculteurs exploitants	123	0,6	159	0,8	121	0,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	617	3,0	753	3,7	636	3,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	653	3,2	726	3,5	720	3,5
Professions intermédiaires	2 277	11,0	2 267	11,0	2 276	11,1
Employés	3 162	15,3	3 275	15,9	3 184	15,6
Ouvriers	4 841	23,4	4 491	21,8	4 038	19,7
Retraités	5 135	24,9	5 560	27,0	5 961	29,1
Autres personnes sans activité professionnelle	3 840	18,6	3 395	16,5	3 523	17,2

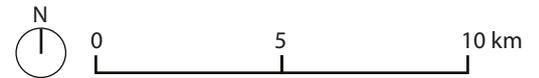
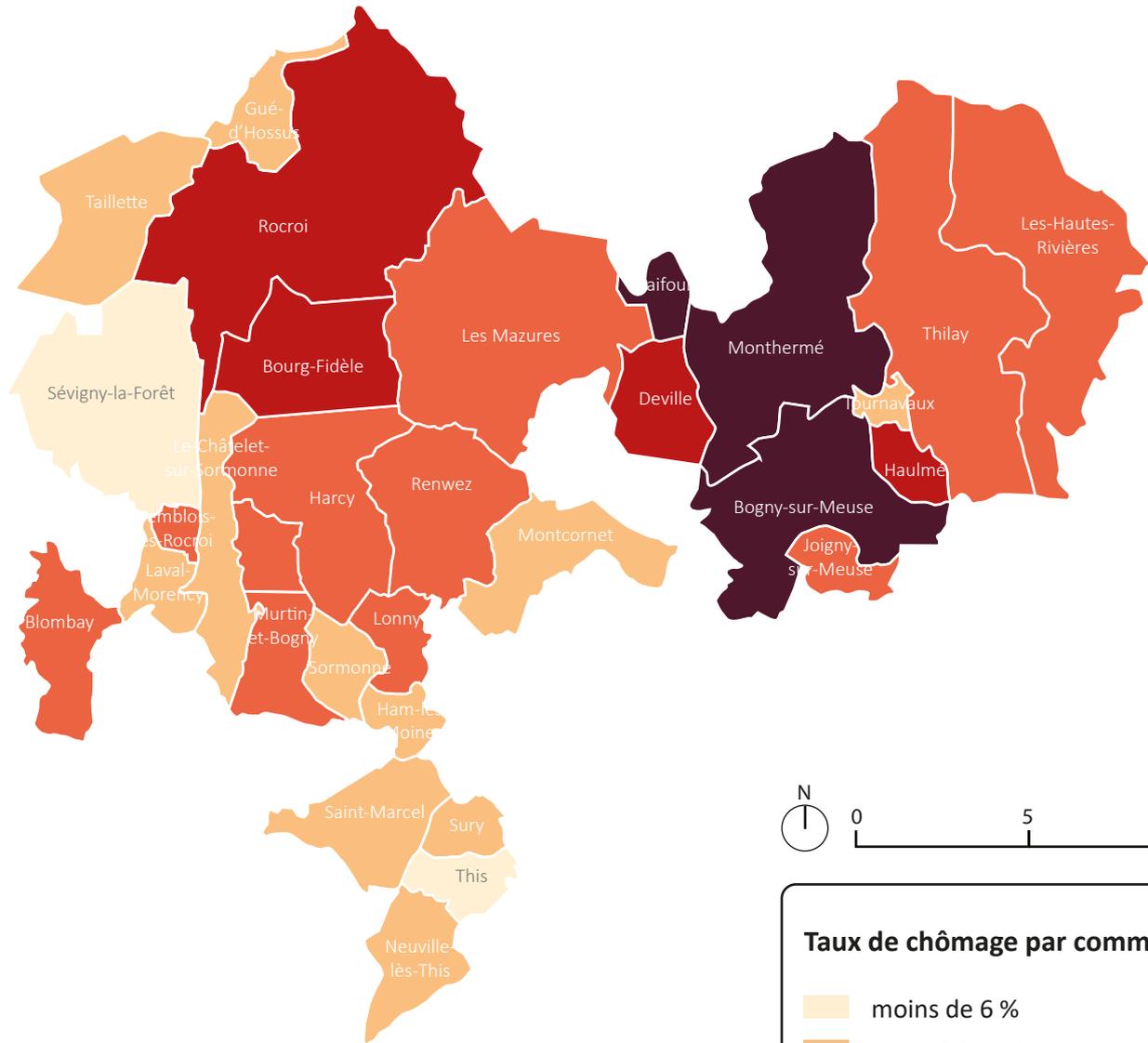
Catégories d'emplois

- ouvriers
- employés
- cadres et professions intellectuelles supérieures
- professions intermédiaires
- artisans, commerçants, chefs d'entreprises



Il y a 6 206 emplois sur le territoire de Vallées et Plateau d'Ardenne, soit 0,6 emploi pour un actif.

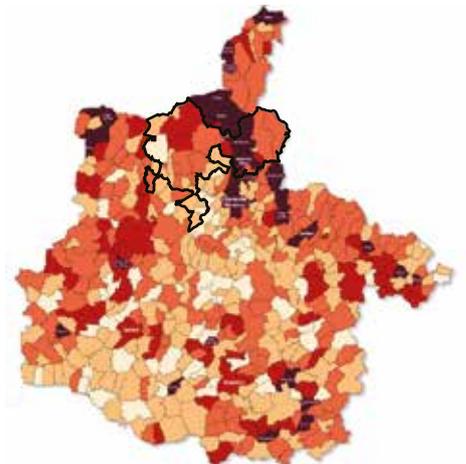
Source : INSEE RP 2014 / DDT 08



Taux de chômage par commune

- moins de 6 %
- entre 6 % et 11 %
- entre 11 % et 16 %
- entre 16 % et 21 %
- plus de 21 %

Dans le reste des Ardennes

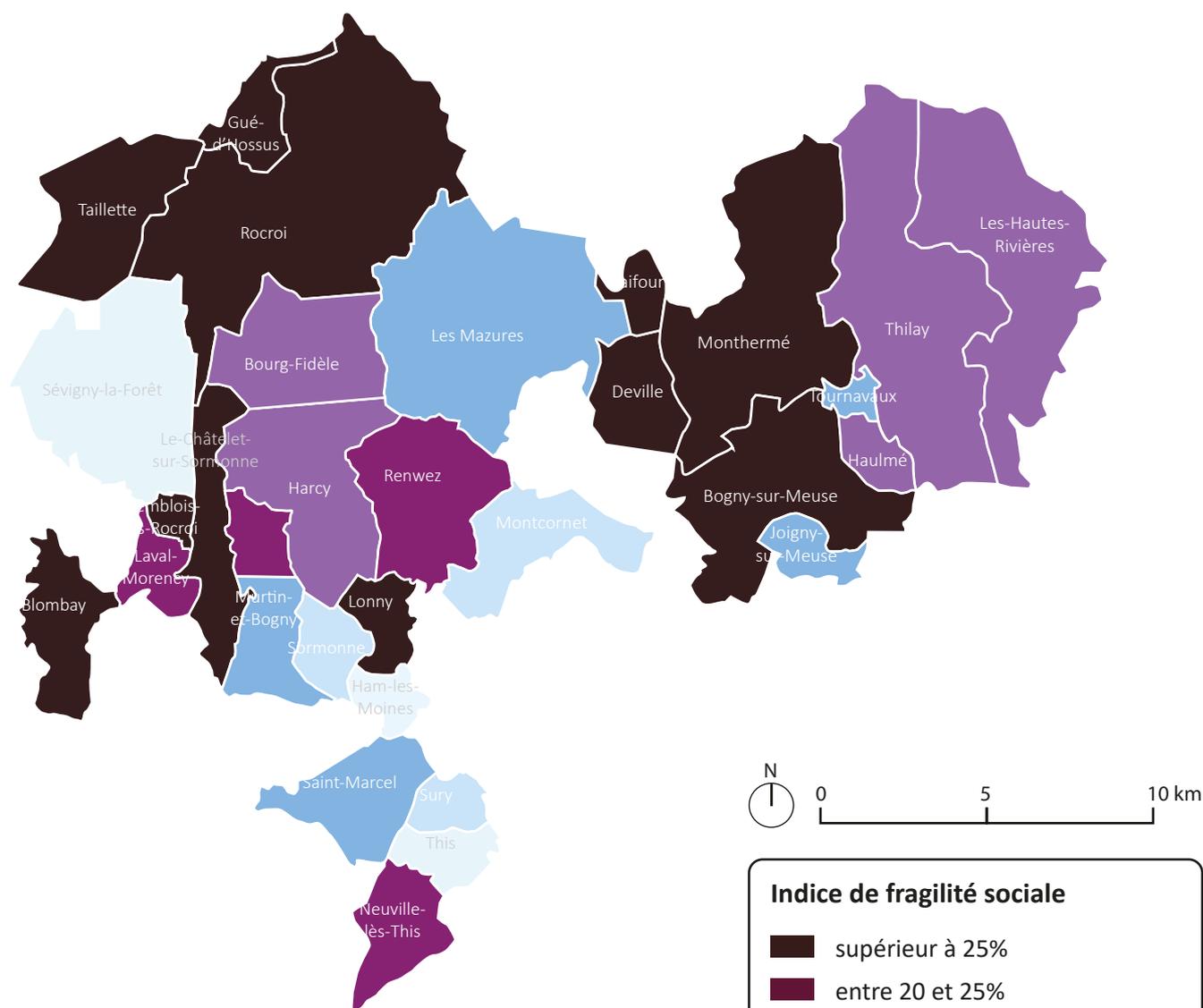


Source : INSEE 2017 / DDT 08

Les communes situées en couronne de Charleville-Mézières sont moins impactées par le chômage. Les communes des Vallées ont le plus fort taux de chômage du territoire.

	2007	2012	2017
Nombre de chômeurs	1 675	1 903	1 856
Taux de chômage en %	14,3	16,2	16,3
Taux de chômage des hommes en %	11,3	14,6	14,9
Taux de chômage des femmes en %	18,0	18,1	17,9
Part des femmes parmi les chômeurs en %	55,7	50,8	51,0

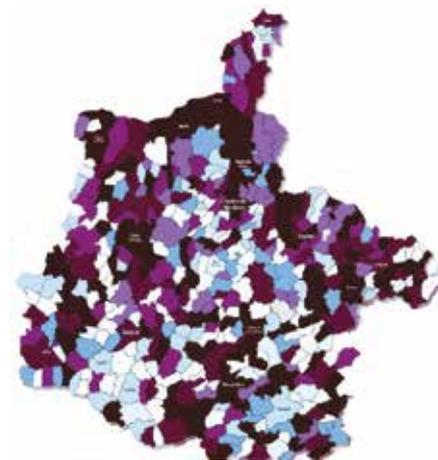
Le taux de chômage en 2017 représentait 11,8 % de la population de 15 à 64 ans. Ce taux a connu une augmentation de près de 2% entre 2007 et 2012, mais s'est stabilisé entre 2012 et 2017. La part de taux de chômage des femmes a diminué sur cette seconde période, tandis que celui de taux de chômage des hommes a légèrement augmenté.



Indice de fragilité sociale

- supérieur à 25%
- entre 20 et 25%
- entre 17,5 et 20%
- entre 15 et 17,5%
- entre 12,5 et 15%
- entre 10 et 12,5%
- inférieur à 10%

Dans le reste des Ardennes



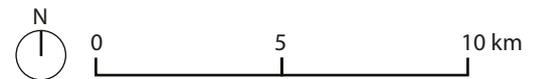
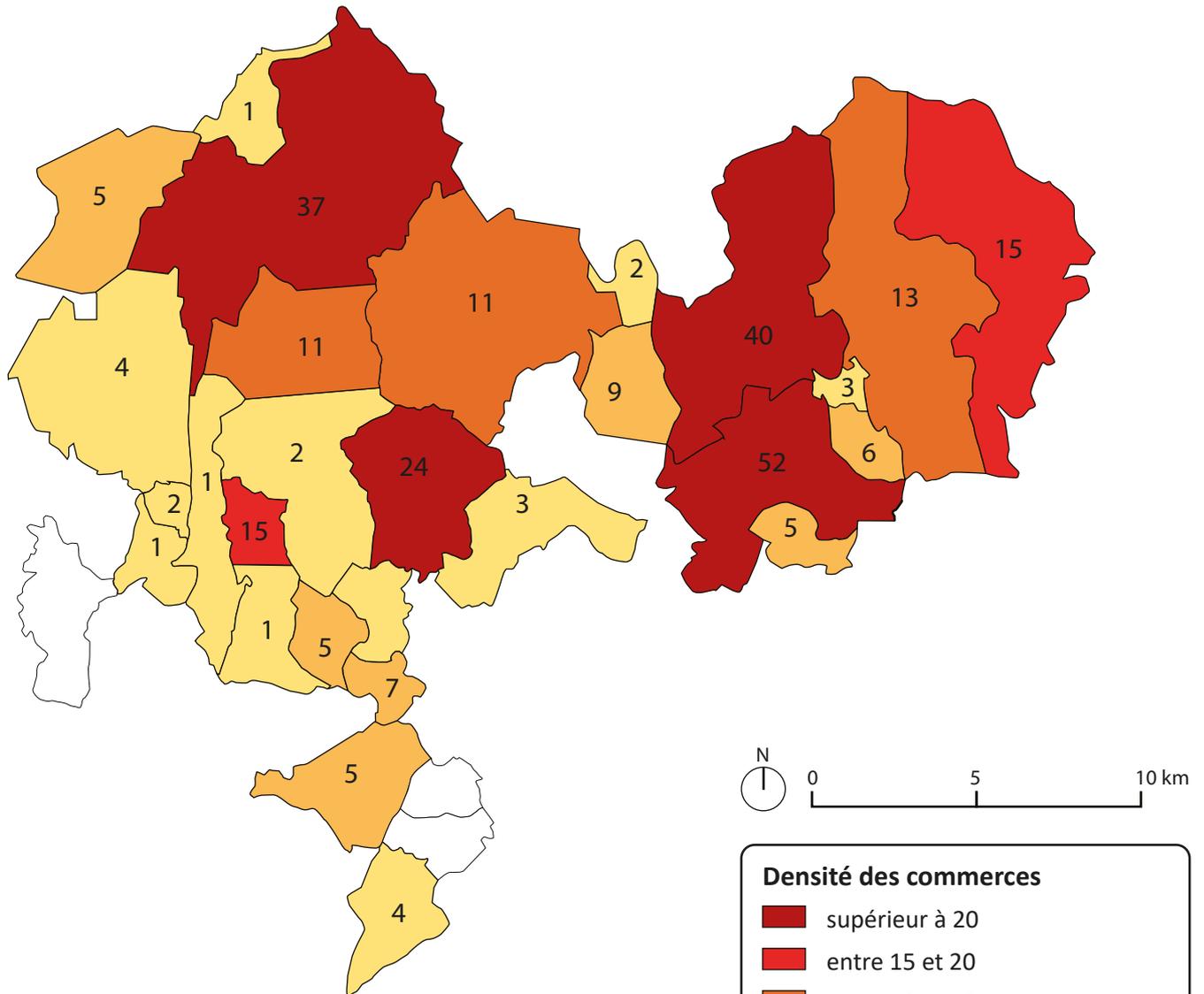
Source : INSEE RP 2014 / DDT 08

Le territoire est également impacté par un taux de vulnérabilité fort chez les jeunes. Les zones à forts taux de chômage et celles avec une part importante de jeunes non insérés se recoupent. Le niveau de diplôme est relativement faible avec 43,9 % de la population non scolarisée ne disposant d'aucun diplôme.

La mobilité est un frein à la reprise d'un parcours de formation ou d'insertion.

La Communauté de Communes a mis en place de l'accompagnement à la formation et à l'insertion :

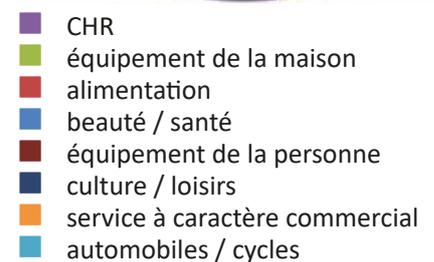
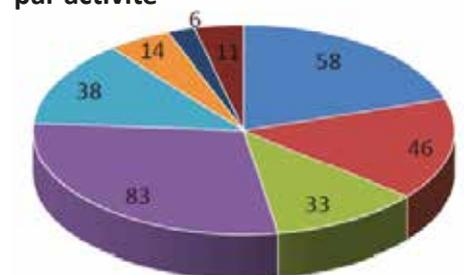
- collaboration avec les missions locales,
- revenu étudiant communautaire (REC) pour soutenir les jeunes dans leur parcours de formation post bac,
- dispositifs clés de l'insertion mobilisés (PLIE, PDI, accompagnement BRSA)
- Développement de projets innovants (territoire zéro chômeur...)
- projet éducatif innovant à Bogny-sur-Meuse intégrant les enjeux de scolarité, de formation professionnelle, de services aux forces vives par une mutualisation des infrastructures...



Densité des commerces



Répartition du nombre de structures par activité



Sources : Etude FISAC - 2018

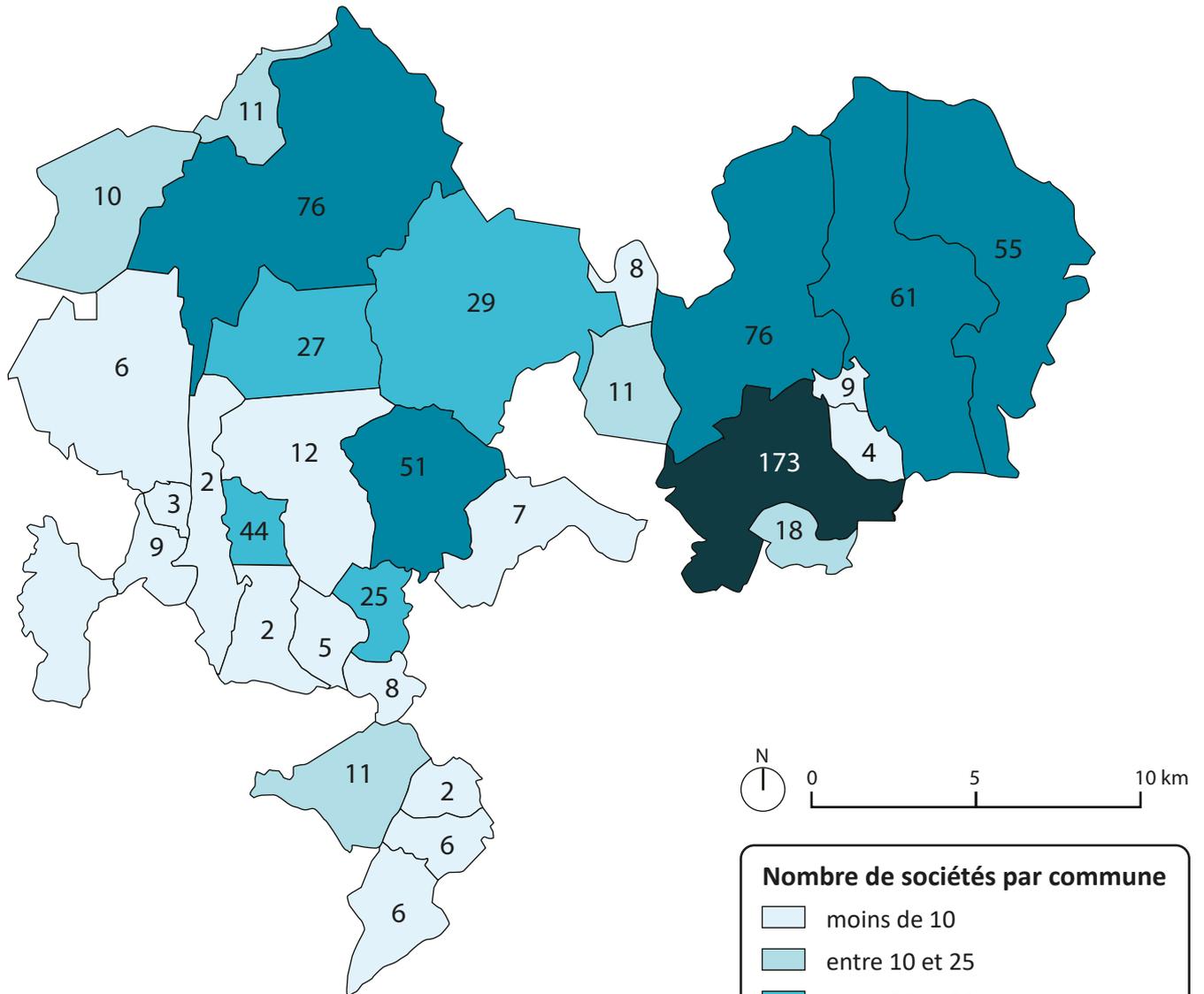
Le territoire dénombre 270 commerces répondant à la définition retenue dans le cadre de l'étude FISAC, dont 127 commerces de proximité. Bogny-sur-Meuse, Monthermé et Rocroi concentrent 48 % de l'offre commerciale du territoire, qui compte 9 établissements de plus de 300 m².

Le chiffre d'affaire global pour l'ensemble du territoire est évalué à 57,5 M€ :

- Zone 1 : secteurs de vente de Bogny et alentour (48%) et de Rocroi et alentour (25%) concentre 73% de la consommation,
- Zone 2 : Renwez et alentour qui représente 14 % de la consommation,
- Zone 3 : Nouzonville et alentour, Warcq et alentour et Signy le petit et alentour.

La consommation effectuée émane donc pour 86,4 % du territoire, des zones des 3 communes principales qui possèdent les principaux pôles commerciaux.

Les centres villes et centres-bourgs font face à une baisse de la consommation (manque de stationnement et de parking, communes d'ortoirs...).



En 2019, le territoire dénombre 2 278 entreprises (y compris auto-entreprises) dont 423 créées après le 1er janvier 2018.

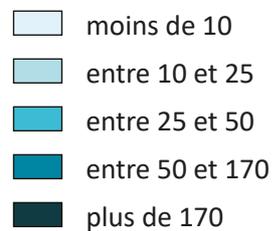
La plupart sont implantées dans les bourgs-centres et dans quelques pôles relais (Bourg-Fidèle, Les Mazures, Thilay). Historiquement, les entreprises industrielles sont plutôt implantées sur les vallées. Les plus grands employeurs du territoire sont :

- Maroquinerie des Ardennes : 290 employés,
 - Walor : 225 employés,
 - Forgex : 120 employés,
 - Ets Raymond Barre : 111 employés.
- (données de 2021)

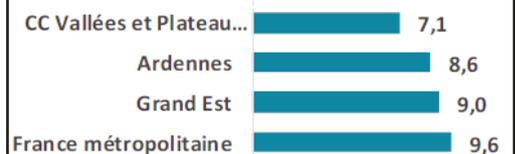
A noter que la Maroquinerie des Ardennes à Bogny-sur-Meuse est l'un des 10 plus grands employeurs du département.

74% des entreprises du territoire n'ont aucun salarié. Elles sont plutôt implantées en couronne de Charleville-Mézières, au sud du Plateau de la communauté de communes.

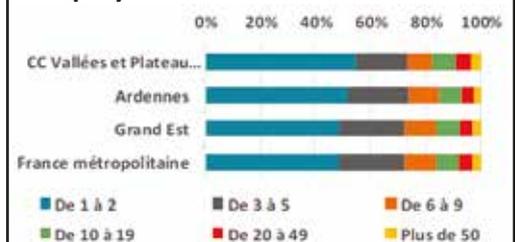
Nombre de sociétés par commune



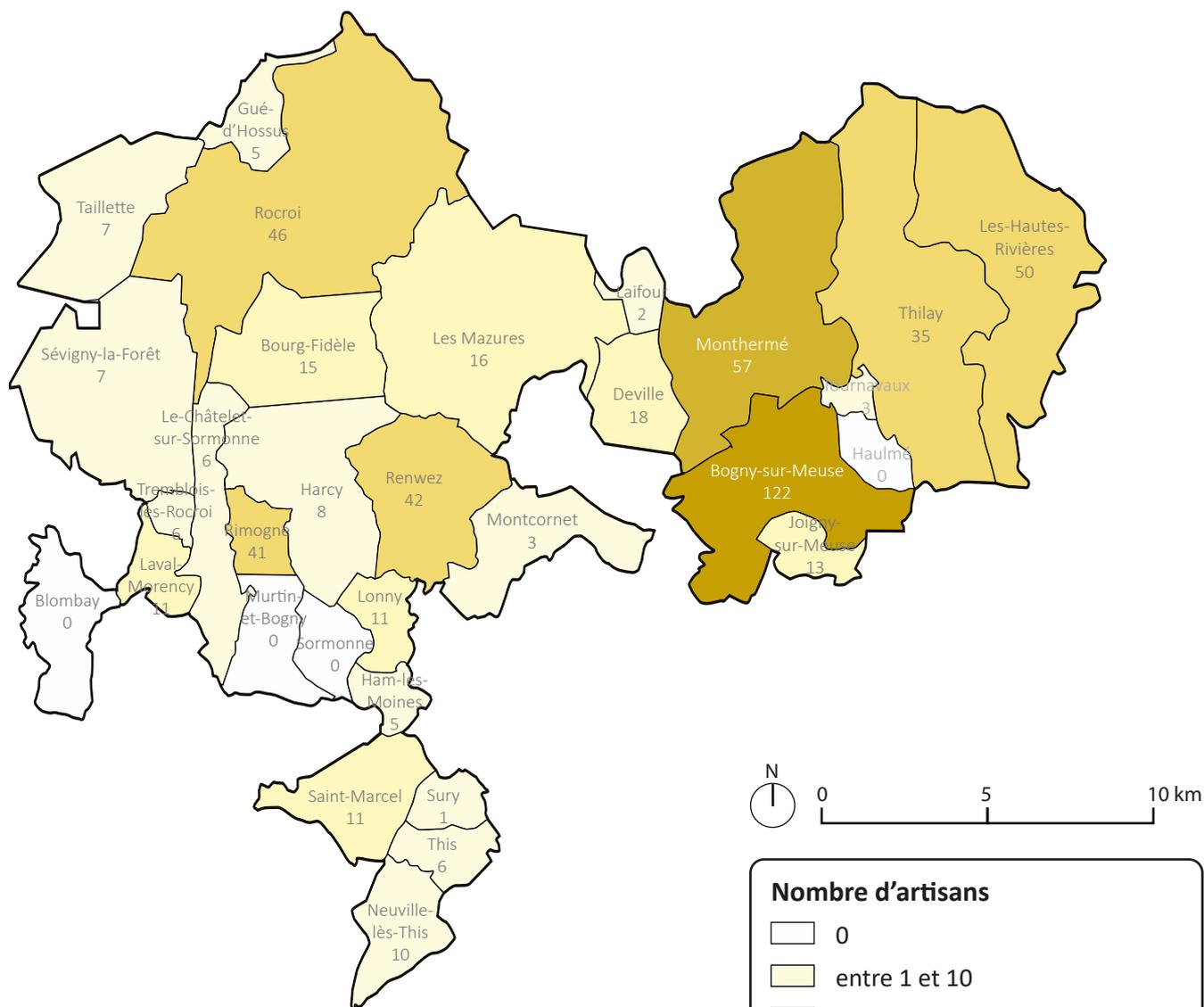
Nombre d'entreprises pour 100 habitants



Nombre de salariés par entreprises employeuses



Sources : SIRENE 2019 / CCI / DGFIP



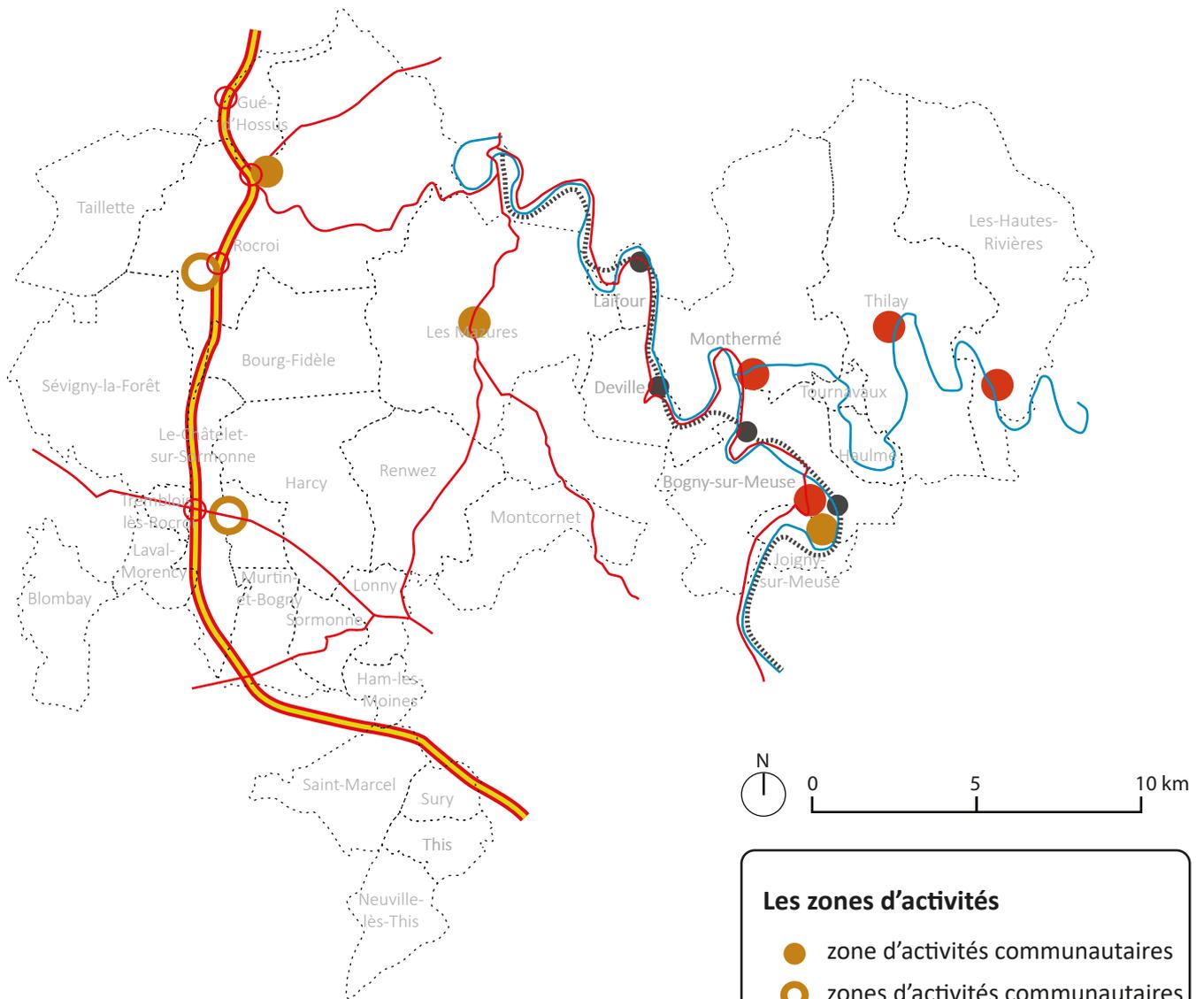
Le territoire dénombre 557 artisans, principalement répartis sur les bourgs-centres et les communes des vallées industrielles.

Le premier secteur artisanal du territoire de Vallées et Plateau d'Ardenne est celui de la construction (19%). Sont également bien représentés les salons de coiffure, les boulangeries, et les garagistes.

Nombre d'artisans

- 0
- entre 1 et 10
- entre 11 et 30
- entre 31 et 50
- entre 51 et 100
- + de 100

Sources : CMA des Ardennes (2018), INSEE (2019)



Le territoire dénombre trois zones d'activités communautaires :

- Bellevue à Les Mazures (6,4 ha),
- Actival à Bogny-sur-Meuse (9 ha),
- ZA Rocroi-Nord / Gué-d'Hossus (6,7 ha).

La Communauté de Communes porte actuellement deux projets de zones d'activités communautaires à proximité immédiate des échangeurs autoroutiers :

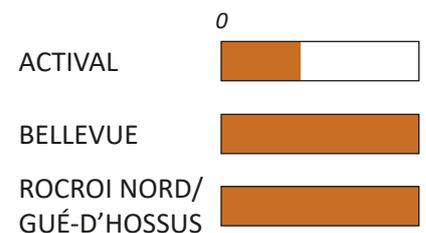
- Rocroi Sud,
- Rimogne / Le-Châtelet-sur-Sormonne,

Des projets d'extensions sont également en cours de réflexion :

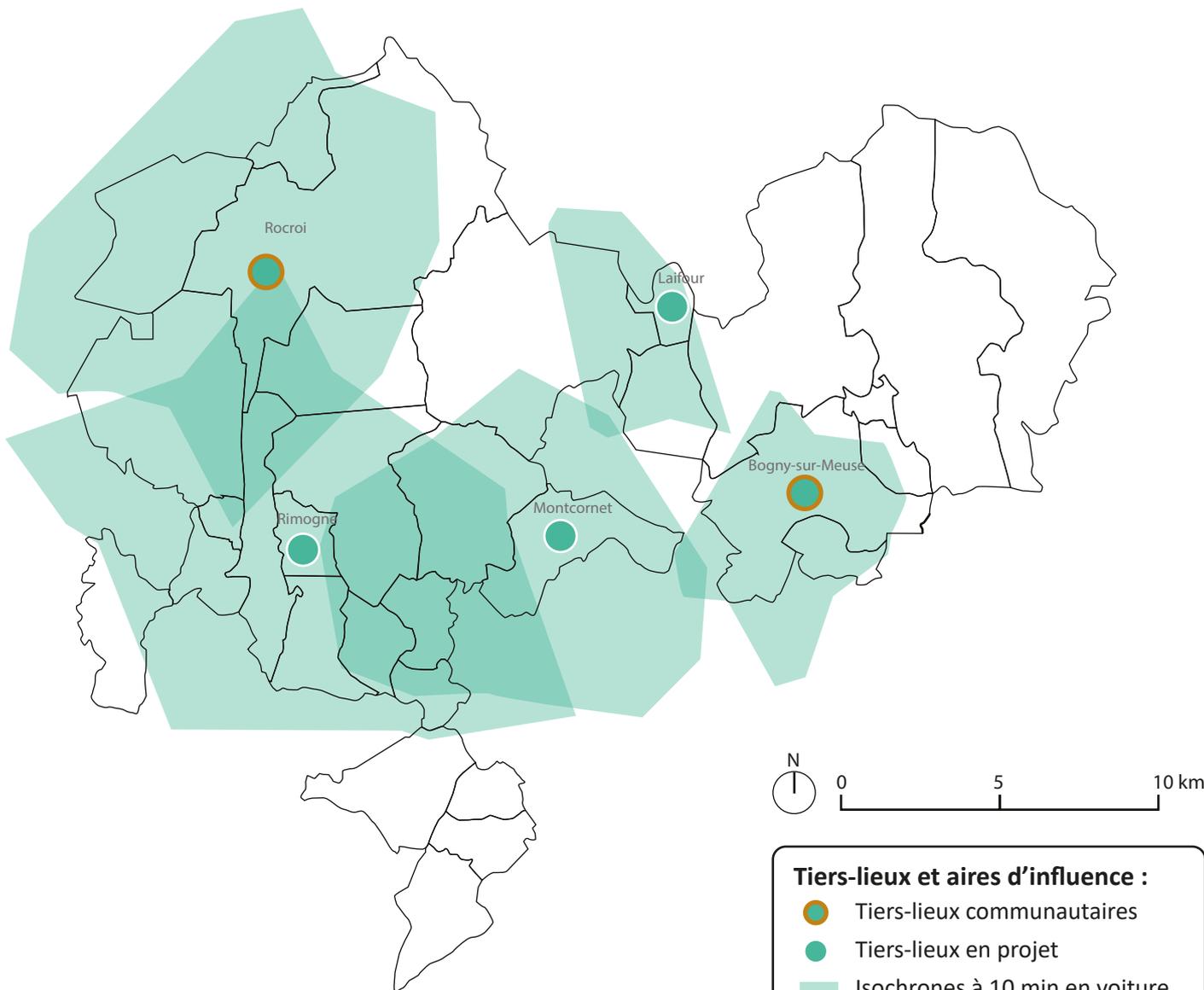
- Rocroi - Nord / Gué-d'Hossus = + 3 ha,
- ZA Bellevue : + 6,4 ha.

Une dizaine de porteurs de projets est actuellement intéressée pour s'installer sur ces projets de zones d'activités.

Taux de remplissage des zones d'activités communautaires 100%



Source : Etude CODE 2016



De nombreux actifs du territoire se rendent chaque jour sur d'autres bassins d'emplois souvent éloignés de leur domicile. Ces actifs ont tendance à ne pas consommer dans le territoire.

Grâce à la tertiarisation et la digitalisation de l'économie, de nombreux métiers peuvent s'effectuer en partie en distanciel. Le télétravail à domicile ne permet pas toujours de dissocier vie privée et vie professionnelle et peut provoquer un sentiment d'isolement.

La Communauté de Communes a mis à disposition des espaces de travail qui permettent de réduire les temps de trajet des actifs tout en leur permettant de développer une synergie professionnelle et de consommer localement.

Des tiers-lieux ont donc été aménagés sur Vallées et Plateau d'Ardenne :

- dans la mairie de Rocroi (13 postes),
- dans le bâtiment VPA INNOV à Bogny-sur-Meuse (6 postes),
- à Montcornet (9 postes),
- à Rimogne (16 postes).

Tiers-lieux et aires d'influence :

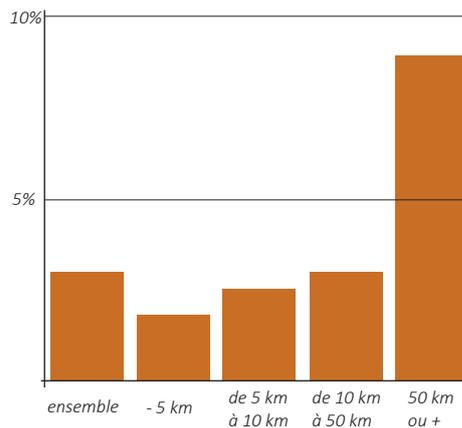
- Tiers-lieux communautaires
- Tiers-lieux en projet
- Isochrones à 10 min en voiture

3 % des salariés français partiquent régulièrement le télétravail en 2017.

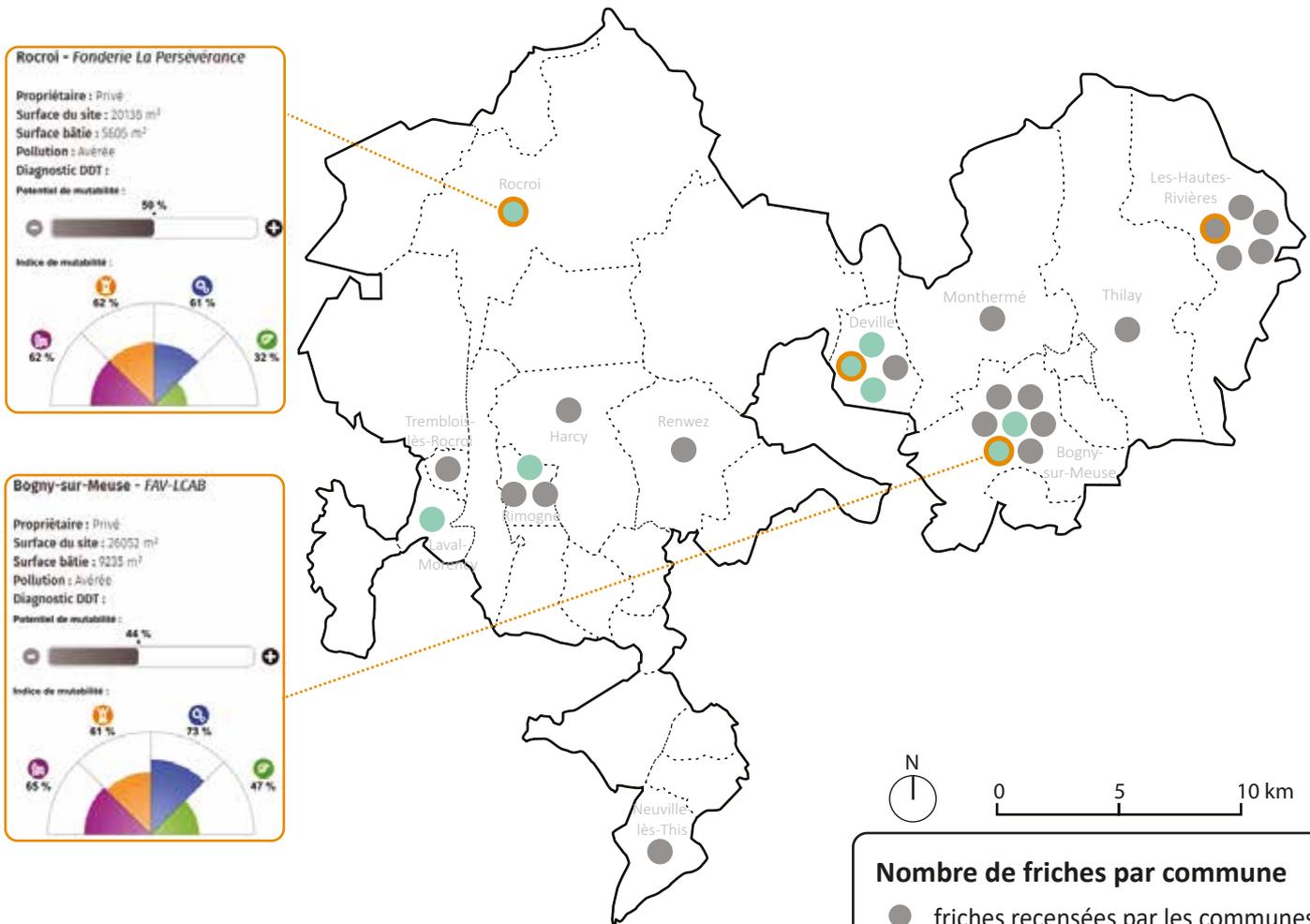
Parmi eux :

- 45 % 1 jour/semaine
- 26 % 2 jours/semaine
- 29 % 3 jours ou +/semaine

Télétravail régulier en France en 2017 selon la distance domicile - travail :



Source : INSEE 2019



Les friches industrielles constituent l’empreinte spatiale de plusieurs décennies de désindustrialisation. La requalification de ces friches est une opportunité pour redonner de l’attractivité au territoire.

Le territoire dénombre près d’une trentaine de friches industrielles. 8 friches ont été recensées par l’Observatoire des Friches des Ardennes*, dont 4 sont prioritaires :

- Deville
- LCAB à Bogny-sur-Meuse
- la Persévérance à Rocroi
- Wiart-Autier à Les-Hautes-Rivières

Des études sont en cours pour requalifier les friches LCAB et de la Persévérance. La pollution y est avérée.

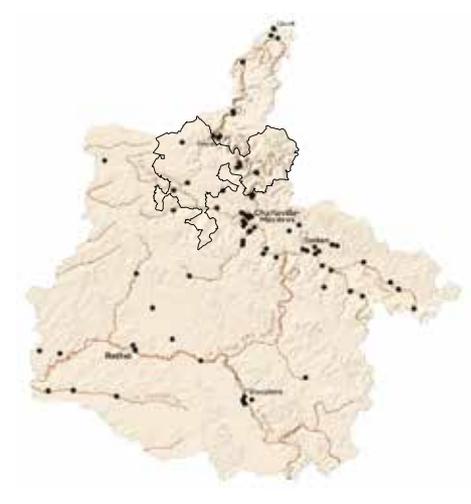
* Définition d’une friche selon l’Observatoire : Site dont l’activité, démarrée il y a plus de 10 ans, a cessé il y a plus d’un an et qui est aujourd’hui innocupé ou partiellement occupé. Ce site représente un enjeu par sa taille, son patrimoine, sa situation ou ses risques et demande une mobilisation forte pour être muté. De cette définition sont exclus les logements ou petits commerces de centre-ville.

Nombre de friches par commune

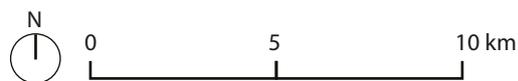
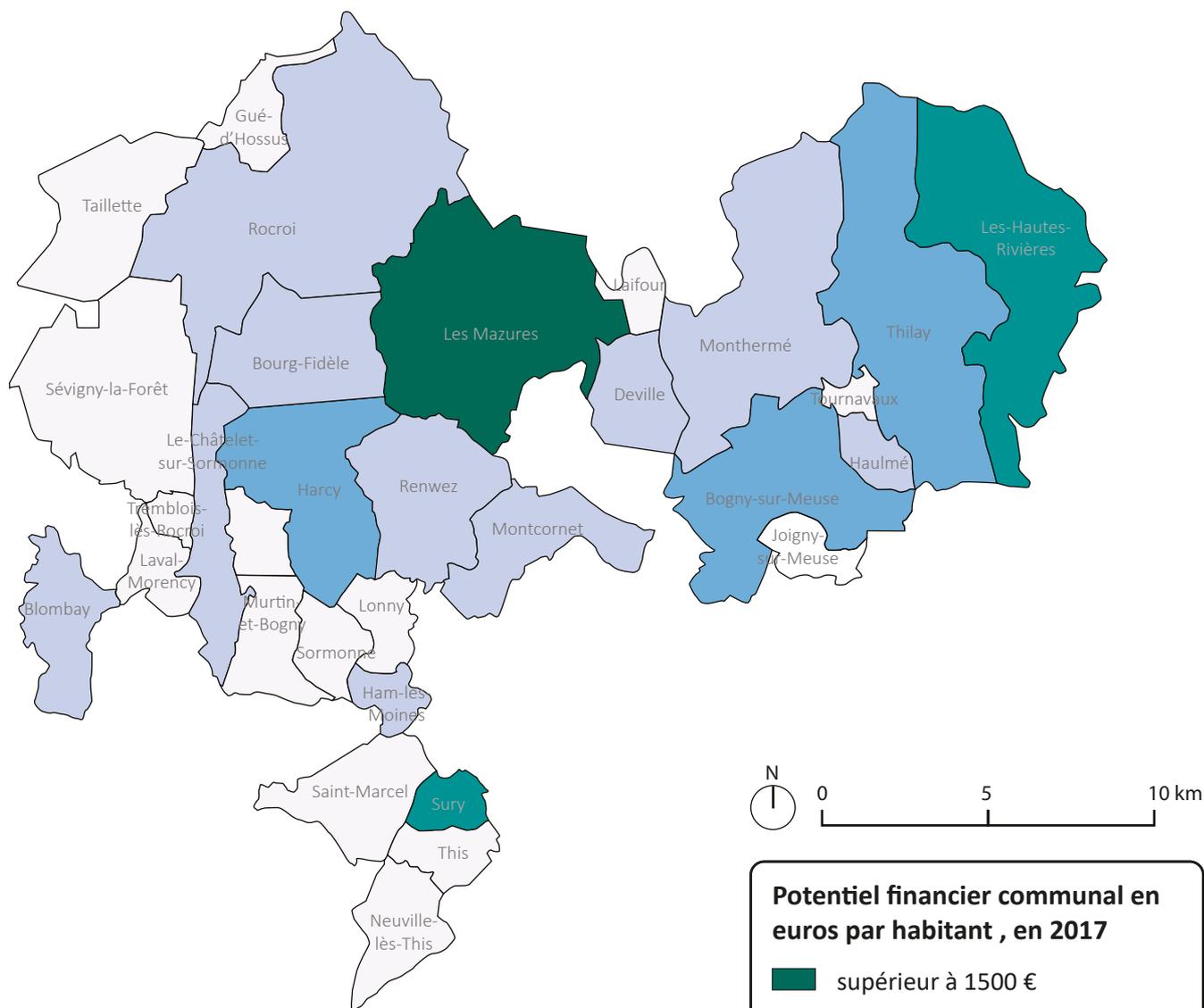
- friches recensées par les communes
- friches recensées par l’observatoire des Ardennes
- friches prioritaires

Et dans les Ardennes

87 friches ont été recensées par l’Observatoire des Friches



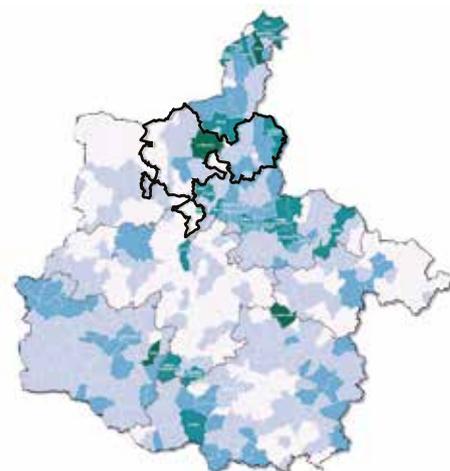
Source : Observatoire des friches des Ardennes



Potentiel financier communal en euros par habitant , en 2017

- supérieur à 1500 €
- entre 1000 et 1500 €
- entre 750 et 1000 €
- entre 500 et 750 €
- inférieur à 500 €

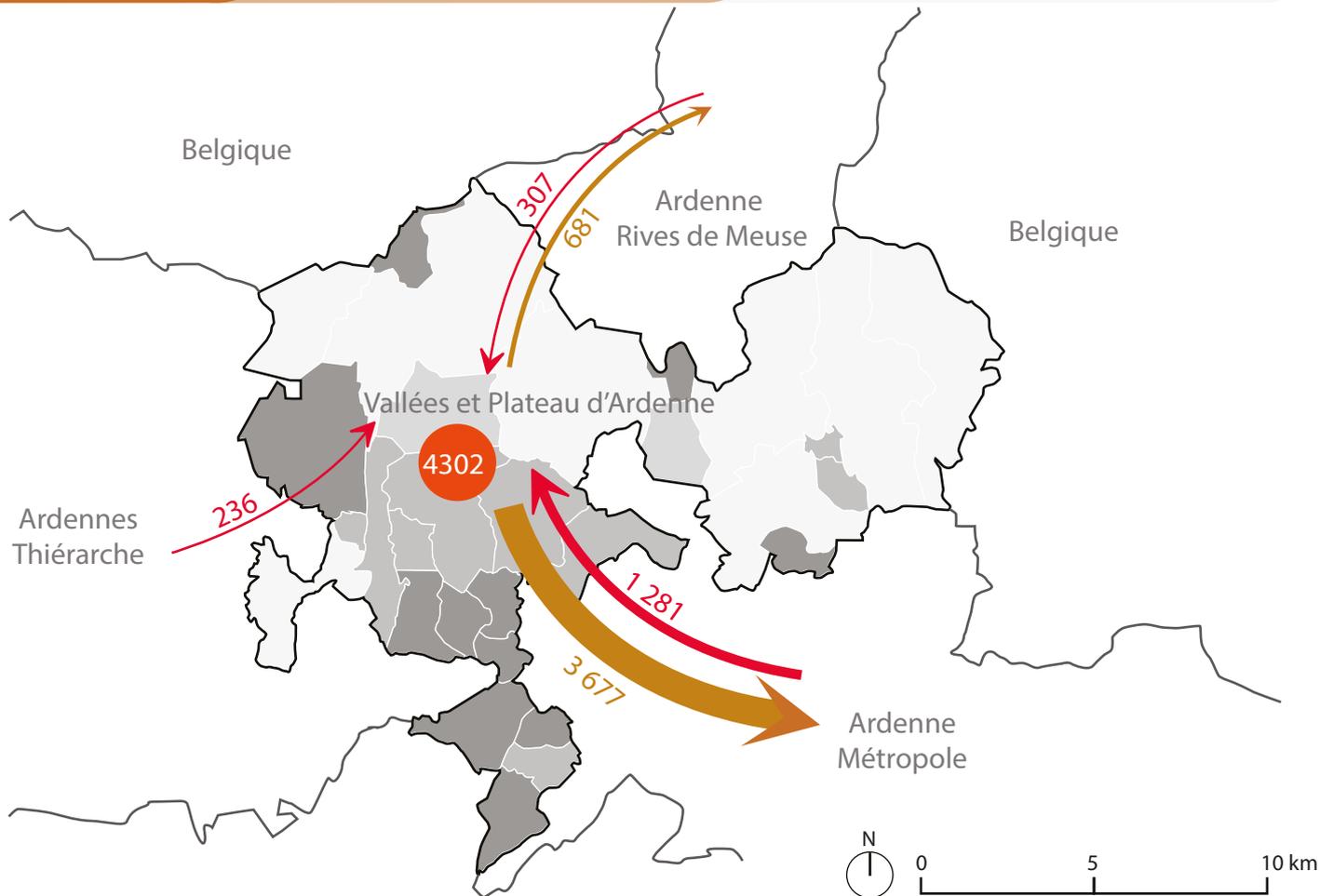
Dans le reste des Ardennes



Sources : DDT08 / INSEE / DGCL 2017

Le potentiel financier est un indicateur de la richesse théorique d'une collectivité locale, soit ses ressources fiscales auxquelles s'ajoutent certaines dotations récurrentes, essentielles pour équilibrer son budget.

Le potentiel financier de Vallées et Plateau d'Ardenne s'élève à 540 € par habitant, ce qui la place au deuxième rang départemental, après Ardenne Rives de Meuse qui compte un potentiel financier de 1187 € par habitant.



4 302 actifs vivent et travaillent sur la Communauté de Communes, et quasiment la même proportion vit sur le territoire mais travaille à l'extérieur.

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	10 143	100	9 924	100	9 612	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	2 962	29,2	2 687	27,1	2 452	25,5
dans une commune autre que la commune de résidence	7 182	70,8	7 236	72,9	7 161	74,5

De plus en plus d'actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence. Les habitants des communes situées en couronne de Charleville-Mézières travaillent majoritairement en dehors de leur commune. Ces communes ont donc un caractère plutôt résidentiel.

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail :

- 86,5% pour la voiture individuelle qui reste le mode de déplacement privilégié,
- 5,7% pour la marche à pied,
- 4,4% pour le non-transport (travail à domicile),
- 1,6% pour les transports en commun,
- 0,9% pour les deux roues,
- 0,8% pour le vélo.

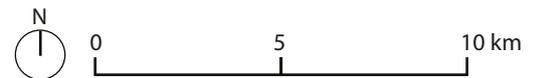
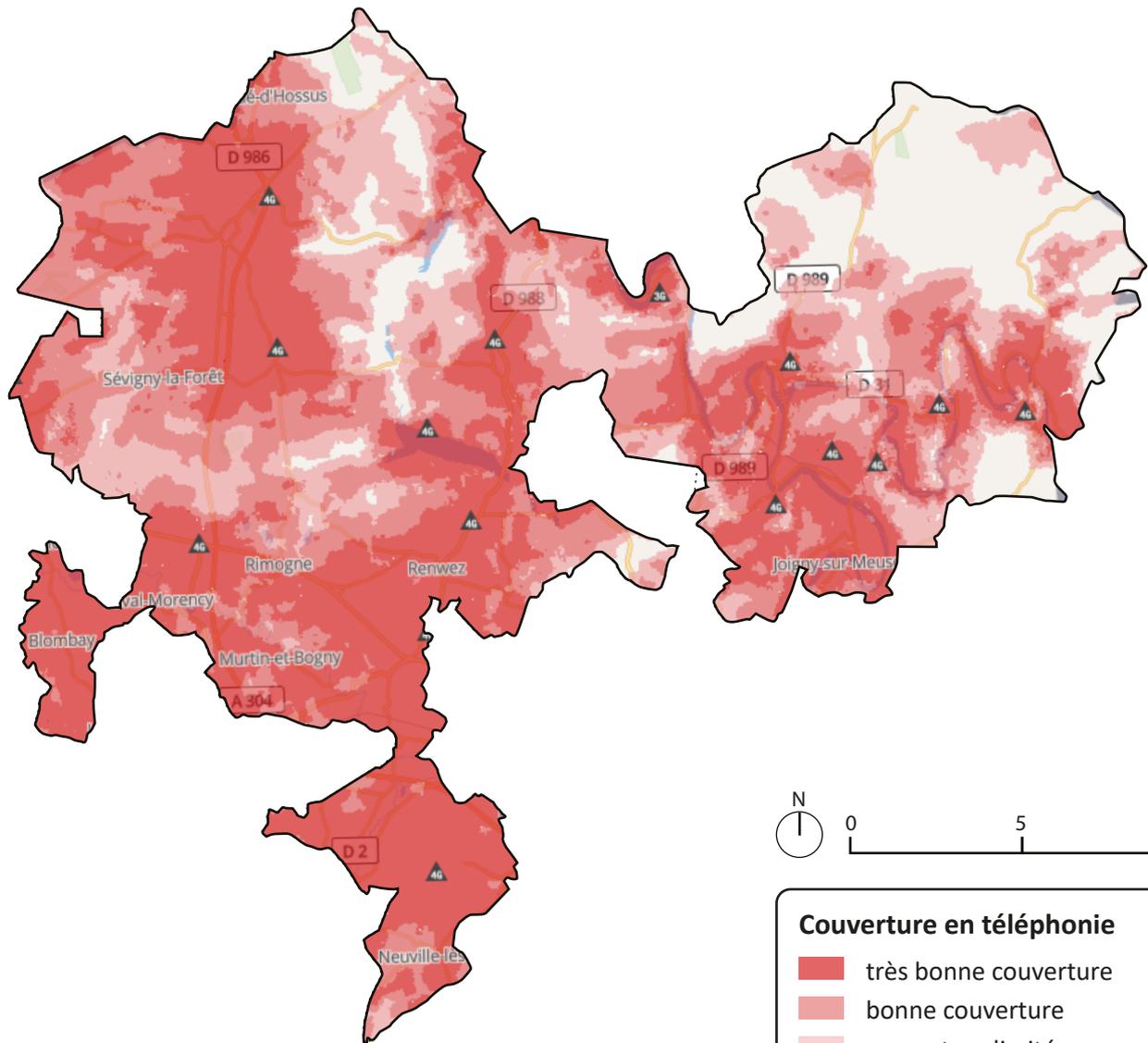
Flux des actifs

- actifs sortant du territoire
- ← actifs entrant sur le territoire
- actifs résidant et travaillant sur le territoire

Part des actifs travaillant en dehors de leur commune

- moins de 79%
- de 79% à 84%
- de 84 à 88%
- plus de 88%

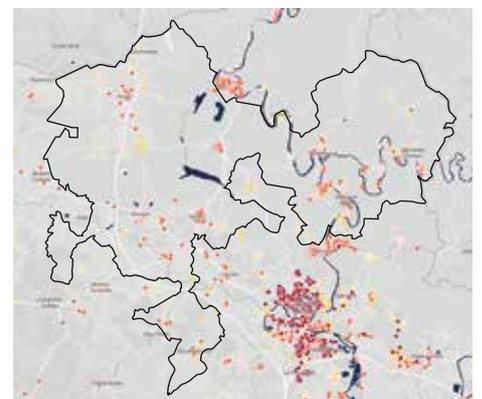
Sources : INSEE 2017 - RP 2020 / DDT 08



Couverture en téléphonie

- très bonne couverture
- bonne couverture
- couverture limitée
- émetteur

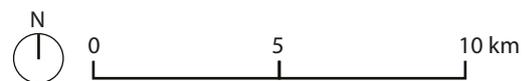
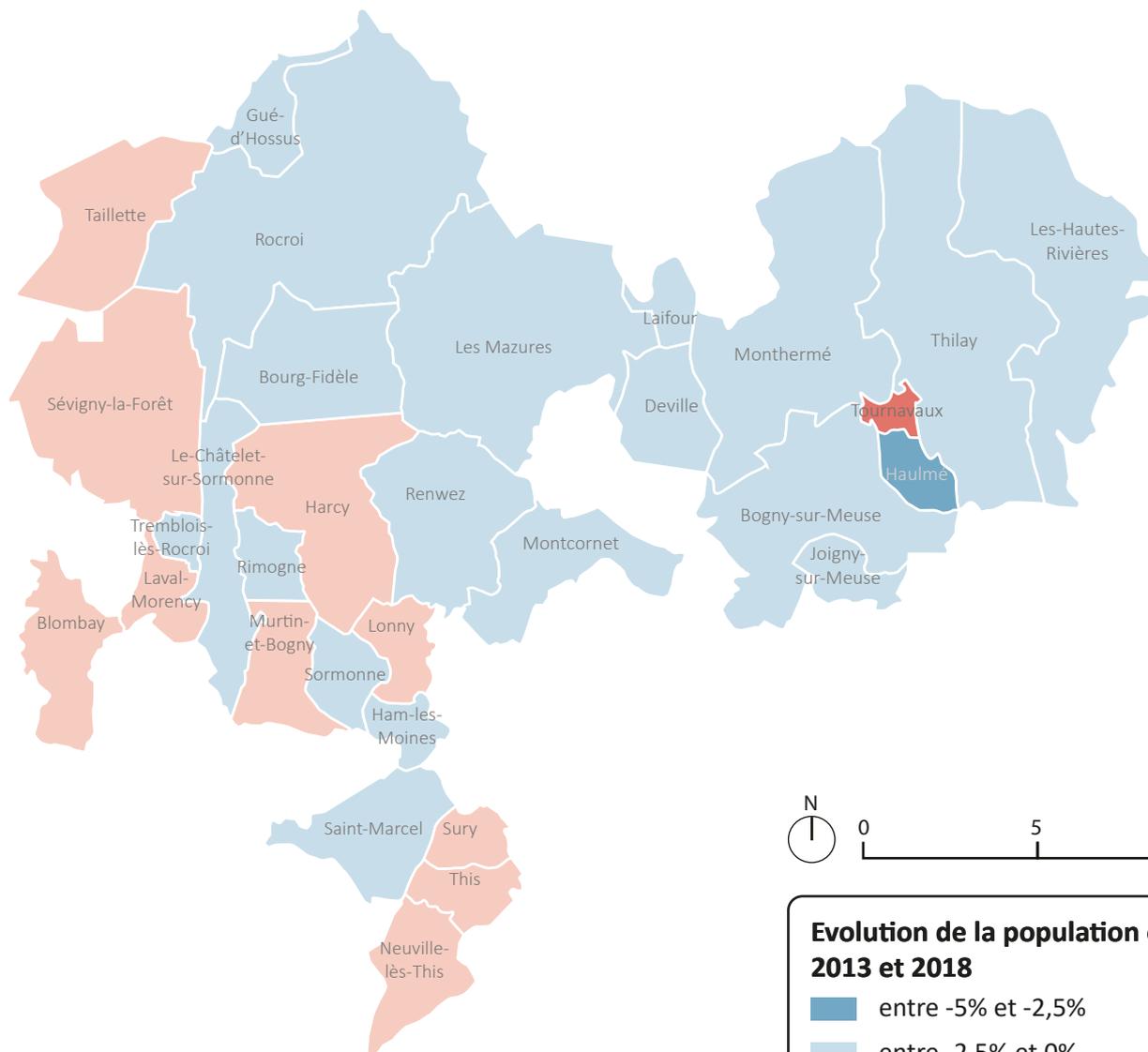
Carte des débits internet



- de 3 Mb/s
- de 30 à 100 Mb/s
- de 3 à 8 Mb/s
- de 100 à 500 Mb/s
- de 8 à 30 Mb/s
- + de 500 Mb/s

Sources : Arcep, Ariase (juillet 2021)

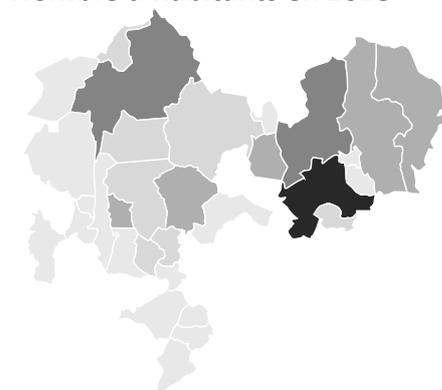
Communes	réseau internet	réseau mobile	Montcornet	ADSL	5G
Blombay	ADSL	4G	Monthermé	ADSL	5G
Bogny-sur-Meuse	ADSL	5G	Murtin-et-Bogny	ADSL	4G
Bourg-Fidèle	ADSL	5G	Neuville-les-This	ADSL	4G
Deville	ADSL	4G	Renwez	ADSL	5G
Gué-d'Hossus	ADSL	4G	Rimogne	ADSL	4G
Ham-les-Moines	ADSL	4G	Rocroi	ADSL	5G
Harcy	ADSL	4G	Saint-Marcel	ADSL	4G
Haulmé	ADSL	4G	Sévigny-la-Forêt	ADSL	4G
Joigny-sur-Meuse	ADSL	4G	Sormonne	ADSL	4G
Laifour	ADSL	4G	Sury	ADSL	5G
Laval-Morency	ADSL	4G	Taillette	ADSL	4G
Le-Châtelet-sur-Sormonne	ADSL	5G	Thilay	ADSL	4G
Les-Hautes-Rivières	ADSL	5G	This	ADSL	4G
Les Mazures	ADSL	5G	Tournavaux	ADSL	4G
Lonny	ADSL	4G	Tremblois-les-Rocroi	ADSL	4G



Evolution de la population entre 2013 et 2018

- entre -5% et -2,5%
- entre -2,5% et 0%
- entre 0% et 2,5%
- entre 2,5% et 5%

Nombre d'habitants en 2018



- entre 0 et 500
- entre 500 et 1000
- entre 1000 et 2000
- entre 2000 et 5000
- plus de 5000

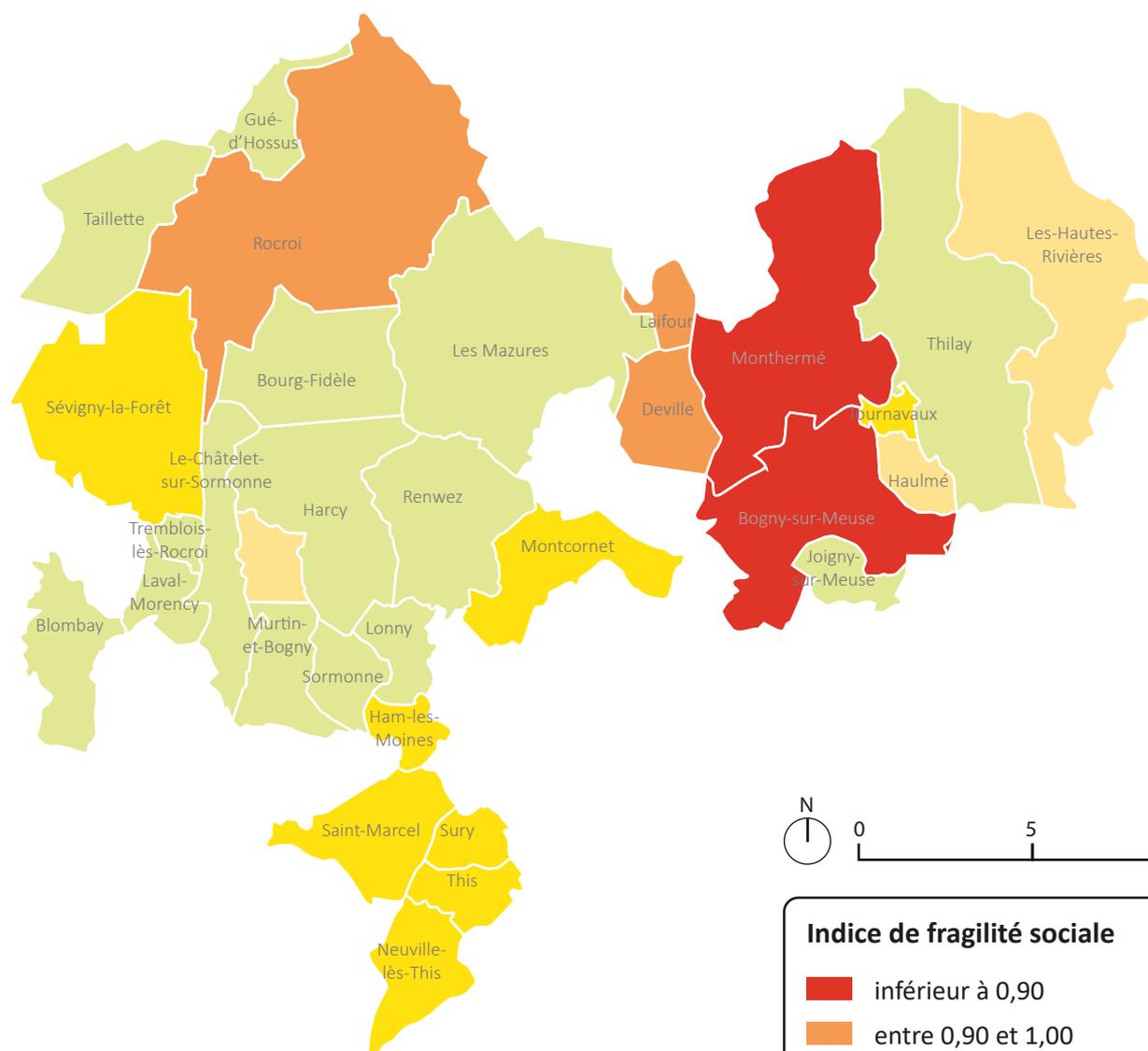
Sources : INSEE 2013 - 2018

Le territoire dénombre 24 885 habitants en 2018 et a perdu 0,7% de sa population entre 2013 et 2018. Les villages les moins peuplés du Plateau ainsi que la commune de Tournavaux ont tendance à gagner des habitants.

La population est vieillissante :

- baisse des 0 à 44 ans,
- relative stabilité des 45 à 59 ans,
- augmentation des 60 ans et plus.

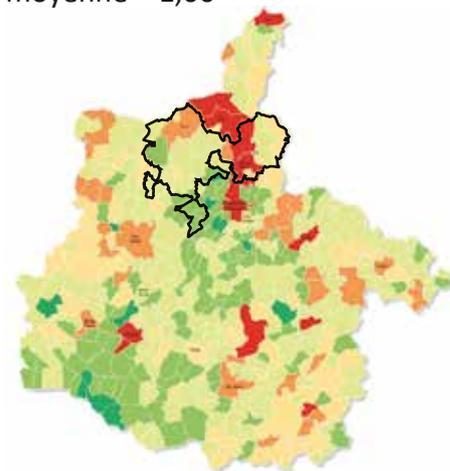
	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	25 900	100,0	25 804	100,0	24 885	100,0
0 à 14 ans	5 231	20,2	4 987	19,3	4 446	17,9
15 à 29 ans	4 329	16,7	4 119	16,0	3 712	14,9
30 à 44 ans	5 454	21,1	5 022	19,5	4 505	18,1
45 à 59 ans	5 616	21,7	5 579	21,6	5 464	22,0
60 à 74 ans	3 253	12,6	3 878	15,0	4 630	18,6
75 ans ou plus	2 018	7,8	2 218	8,6	2 128	8,6



Indice de fragilité sociale

- inférieur à 0,90
- entre 0,90 et 1,00
- entre 1,00 et 1,15
- entre 1,15 et 1,30
- entre 1,30 et 1,45
- supérieur à 1,45

Dans le reste des Ardennes
moyenne = 1,00



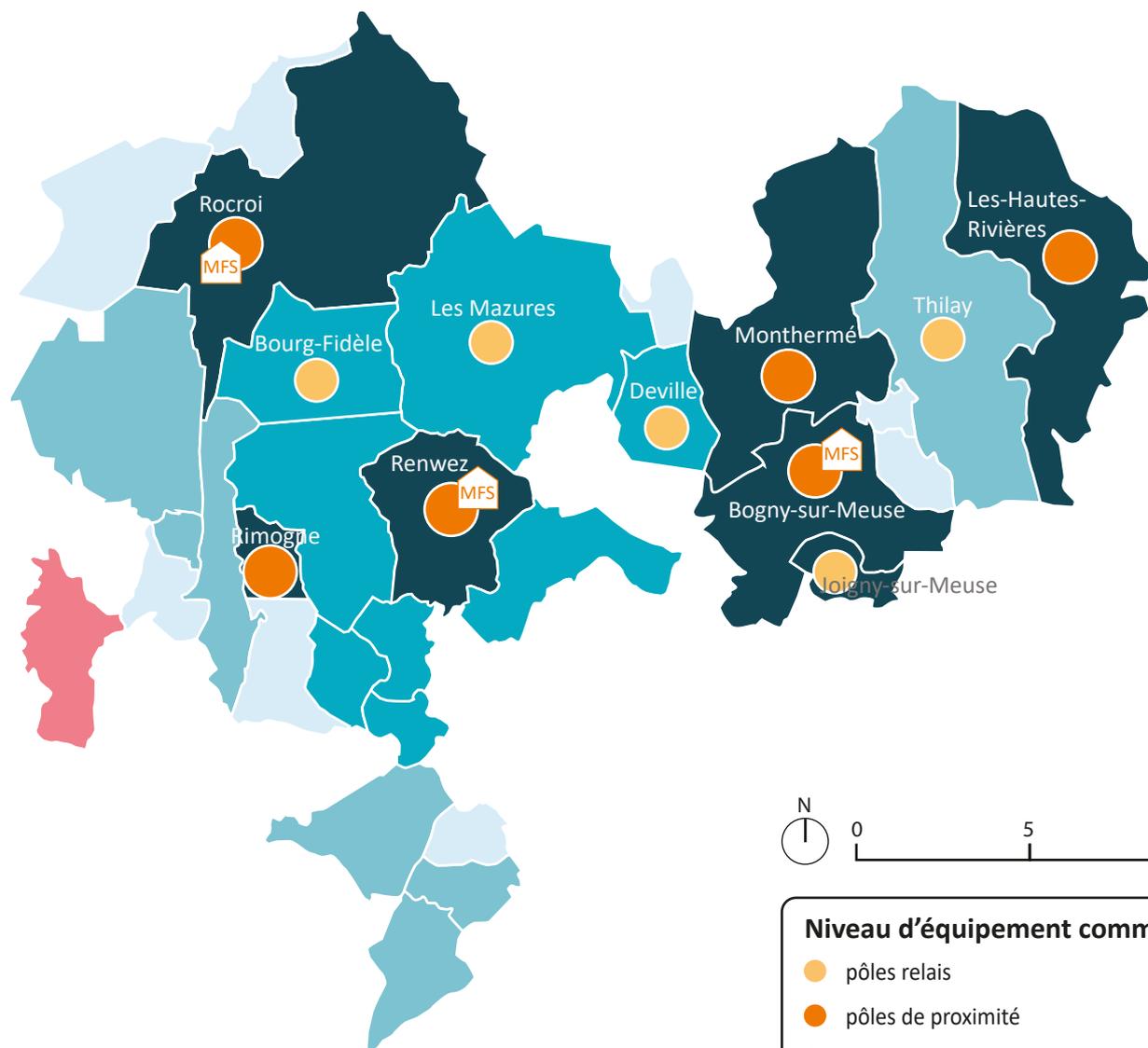
Source : INSEE RP 2014 / DDT 08

La fragilité sociale est établie à partir de six indicateurs :

- revenu médian communal,
 - part de la population au chômage au sein de la population active,
 - part de familles monoparentales et/ou nombreuses par rapport au nombre total de foyers,
 - part de population ayant 15 ans ou plus non diplômée,
 - rapport entre le nombre de personnes âgées d'au moins 60 ans et celui ayant moins de 20 ans,
 - part des logements sociaux par rapport à la totalité du parc.
- Si la fragilité de la population d'une commune est plus importante, elle a un indice inférieur à 1,0. Au contraire si la situation sociale est meilleure, elle a un indice supérieur à 1,0.

Les communes des Vallées sont plus impactées par la fragilité sociale que celles du Plateau.

En 2018, 800 foyers sont allocataires du RSA, soit 21 % contre 14 % au niveau de la Région Grand Est.



La Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne se compose de multiples pôles de proximité. Les équipements sont nombreux et répartis de façon assez homogène sur le territoire.

Ces pôles de proximité sont composés des six bourgs centres, à savoir Bogny-sur-Meuse, Les-Hautes-Rivières, Monthermé, Renwez, Rimogne et Rocroi. Ils regroupent plus de 75% des 27 équipements de la gamme de proximité (base INSEE) : boulangerie, boucherie, salon de coiffure, restaurant, médecin omnipraticien, entreprise du bâtiment, école, infirmier, terrain de sport, fleuriste, agence immobilière, soins de beauté...

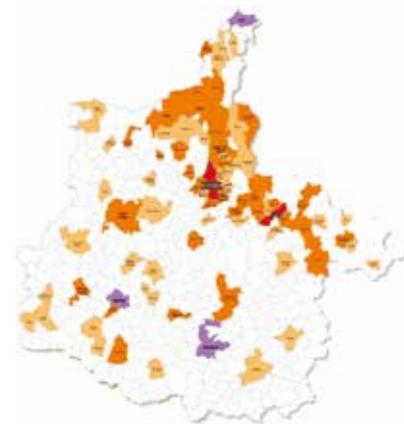
Le territoire dénombre également cinq pôles relais qui regroupent entre 50 et 75% des équipements de la gamme de proximité : Bourg-Fidèle, Deville, Les Mazures, Joigny-sur-Meuse et Thilay.

Les équipements du territoire sont plutôt bien desservis. Le temps de parcours moyen, en voiture par de bonnes conditions, est de 5 à 7 minutes.

Niveau d'équipement communal

- pôles relais
- pôles de proximité
- pôles intermédiaires
- pôles supérieurs
- Maisons France Service

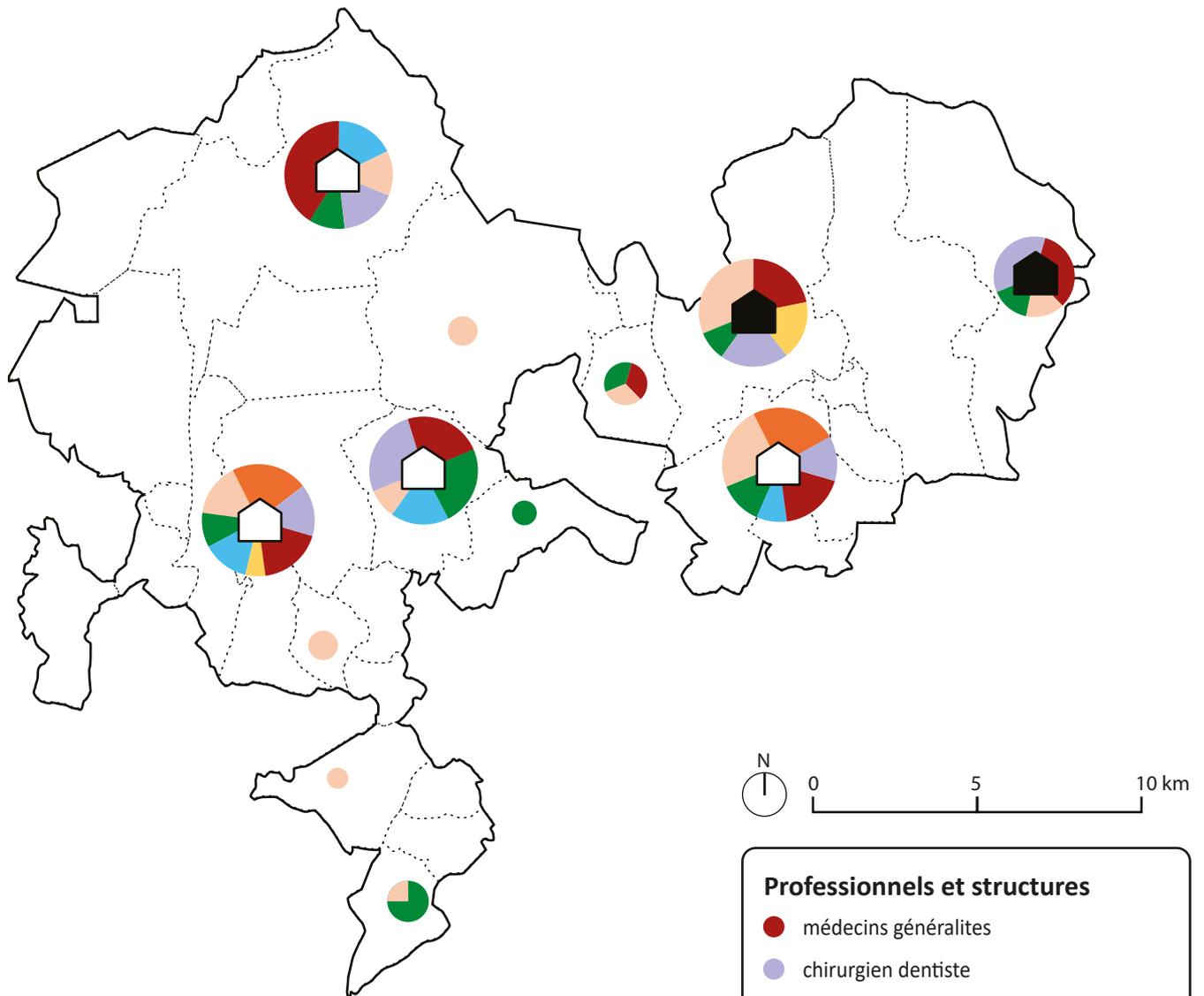
Dans le reste des Ardennes



Temps d'accès aux équipements

- de 10 à 15 min
- de 7 à 10 min
- de 5 à 7 min
- de 3 à 5 min
- moins de 3 min

Sources : INSEE BPE 2016 / DDT 08



Le territoire dénombre 97 professionnels de santé, dont 18 médecins généralistes. Leur densité est faible, y compris sur les communes les plus peuplées. L'offre disponible, bien que faible, attire l'essentiel des demandes des habitants et doit donc répondre à l'ensemble des besoins de la population intercommunale, rallongeant de fait les délais d'attente.

Les professionnels sont implantés majoritairement sur les six bourgs-centres. L'offre de premier recours est ainsi concentrée sur Bogny-sur-Meuse, Les-Hautes-Rivières, Monthermé, Renwez, Rimogne et Rocroi. Au sein de ces communes sont implantées plusieurs professionnels médicaux et paramédicaux.

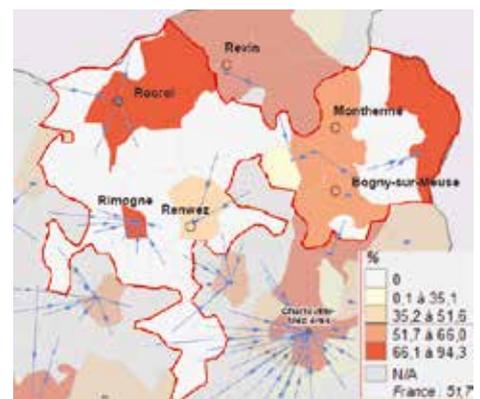
Face à la raréfaction de l'offre de premier recours et au vieillissement des praticiens, des maisons de santé pluri-professionnelles ont ouvert sur le territoire :

- à Rimogne, Renwez et Rocroi,
- projet en cours à Bogny-sur-Meuse,
- des maisons médicales sont également implantées à Bogny-sur-Meuse et Les-Hautes-Rivières.

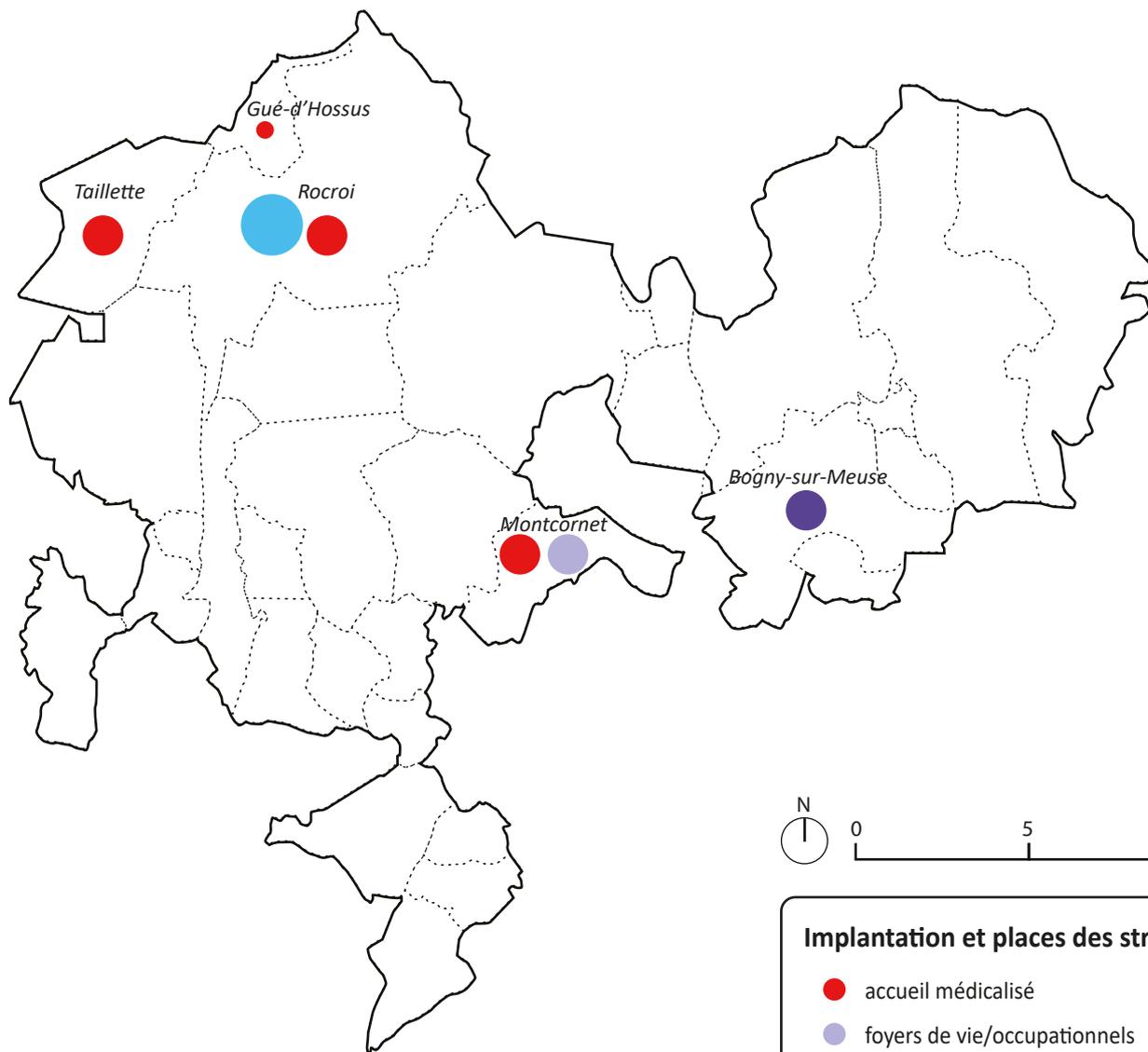
Professionnels et structures

- médecins généralistes
- chirurgien dentiste
- infirmiers
- pédicures podologues
- masseurs kinésithérapeutes / ostéopathes
- sages femmes
- orthophonistes
- 🏠 MSP
- 🏠 maison médicale / cabinet de groupe

Pôle d'attraction des médecins

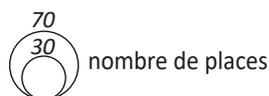


Sources : CPAM / ARS cartosanté 2015



Implantation et places des structures

- accueil médicalisé
- foyers de vie/occupationnels
- ESAT
- institut médico-éducatif



Taux d'équipements en place pour 1000 habitants

	CCVPA	Ardennes
places enfants handicapés	11,6	11,7
places d'accueil médicalisé	3,0	0,6
places en foyer de vie	7,3	1
ESAT	2,5	4,6

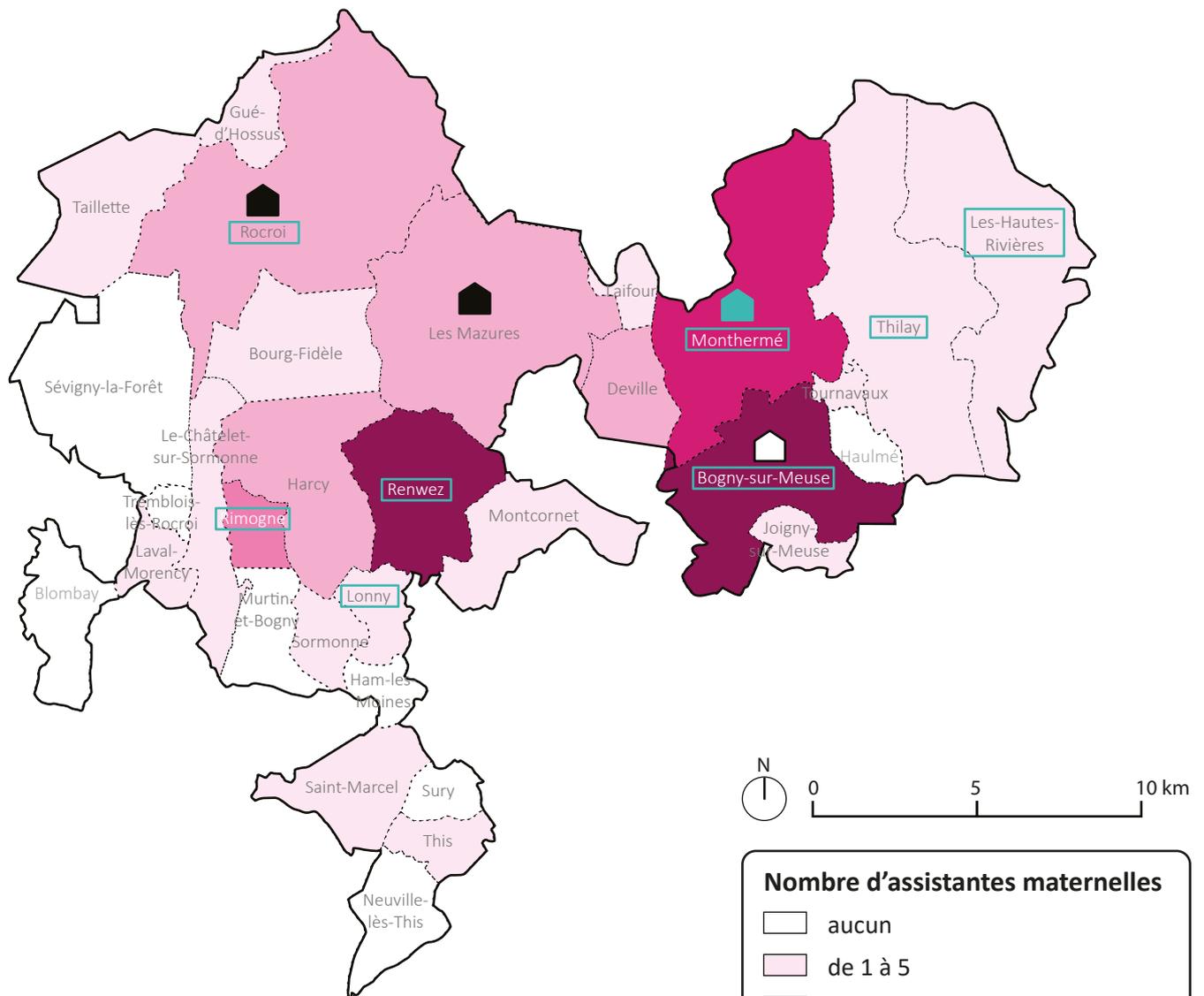
Source : statiss 2016

Une offre diversifiée et de proximité à destination des enfants :

- institut médico-éducatif « Les Sapins » à Rocroi (74 places en semi-internat à destination des 6 à 20 ans),
- service d'éducation spéciale et de soins à domicile associé à l'IME (SESSAD de 12 places pour les mineurs),
- centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) intervient auprès d'enfants scolarisés en difficulté d'apprentissage ou souffrant de troubles psychiques. Deux antennes sur Bogny-sur-Meuse et Rocroi.

Une offre à destination des adultes handicapés :

- ESAT à Bogny-sur-Meuse qui propose des activités de sous-traitance industrielle, espaces verts, entretien (32 places),
- service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) géré par la Mutualité Française Champagne-Ardenne (30 places),
- service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) géré par l'Association Ardennaise de Soins à Domicile (7 places),
- Association « Albatros 08 » gère 47 lits en foyer de vie à Montcornet (2 lits en accueil temporaire et 1 lit d'urgence), et 100 places en centre d'activités de jour et un service d'aide à la vie sociale,
- Institut Albatros, association belge, gère un foyer occupationnel à Rocroi (27 places) et des foyers d'accueil médicalisés à Taillette (30 places) et Gué-d'Hossus (9 places),
- service d'accompagnement médico-social d'adultes handicapés géré par l'Inter-Association Nord Thiérache siégeant à Montcornet.



Seule la moitié des enfants de moins de 3 ans du territoire peut être accueillie dans un Etablissement Accueil Jeune Enfant (collectif, micro-crèche), par des assistants maternels salariés à domicile, ou à l'école maternelle.

Le territoire dénombre 138 assistantes maternelles en avril 2021 (en légère baisse depuis septembre 2020), réparties principalement sur les bourgs-centres.

Le rayonnement du réseau parentalité est restreint à la zone d'intervention des Centres Sociaux (Aymon Lire et AMEL) et de l'Espace de Vie Sociale (Deville Laifour).

Des structures « petite enfance » diverses et complémentaires sont présentes sur le territoire, mais assez isolées les unes des autres : elles ne partagent pas de pratiques communes.

L'émergence d'initiatives de création de structures sur le territoire relevant d'établissements ou de particuliers questionne les collectivités qui ne disposent pas forcément des services compétents pour traiter les demandes.

Les professionnels et les parents expriment le besoin de bénéficier d'un outil de communication dédié aux relations entre les structures et les familles.



Nombre d'assistantes maternelles

- aucun
- de 1 à 5
- de 5 à 10
- de 10 à 15
- de 15 à 20
- plus de 20

RAM

- bureau d'implantation du RAM
- communes d'intervention

Modes de garde collectifs

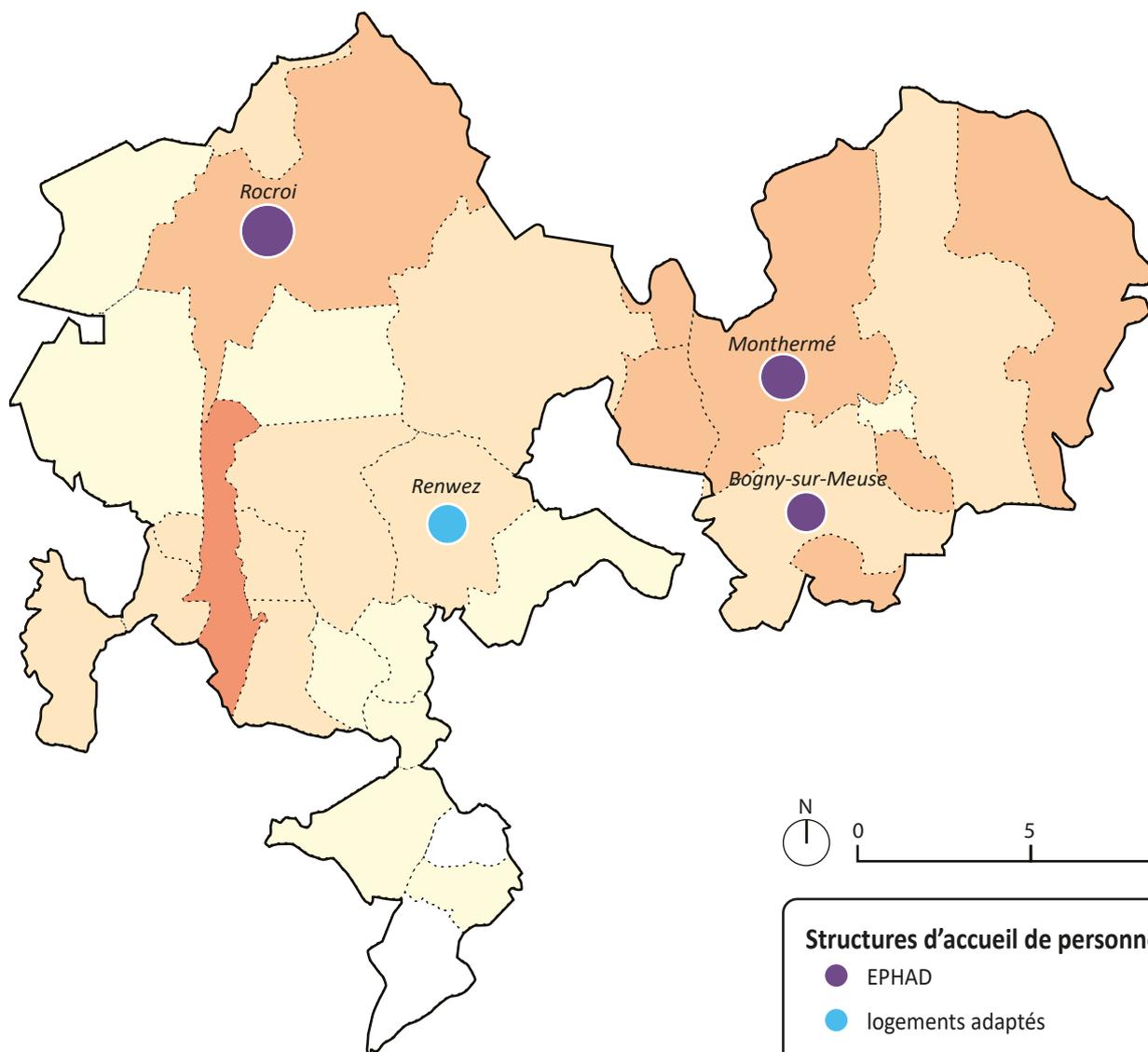
- micro-crèche
- multi-accueil

Taux de couverture :

Département des Ardennes : **56,9 %**

CCVPA : **51,4 %**

Sources : Convention Territoriale Globale, Contrat Enfance Jeunesse CCVPA



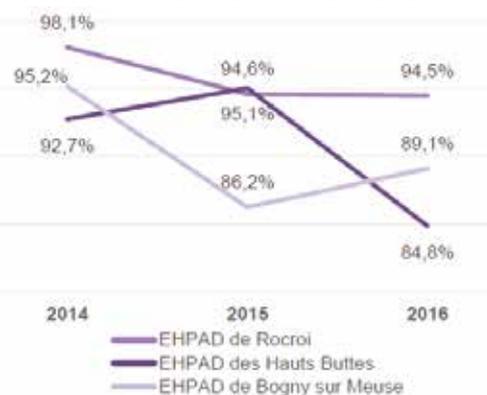
Structures d'accueil de personnes âgées

- EPHAD
- logements adaptés

Part des habitants de plus de 75 ans

- moins de 6,5%
- 6,6 à 9,9%
- 10 à 13,8%
- 13,9 à 19,3%
- plus de 19,4%

Evolution du taux d'occupation des EHPAD entre 2014 et 2016



Source : statiss 2016

Le territoire dénombre 3 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) :

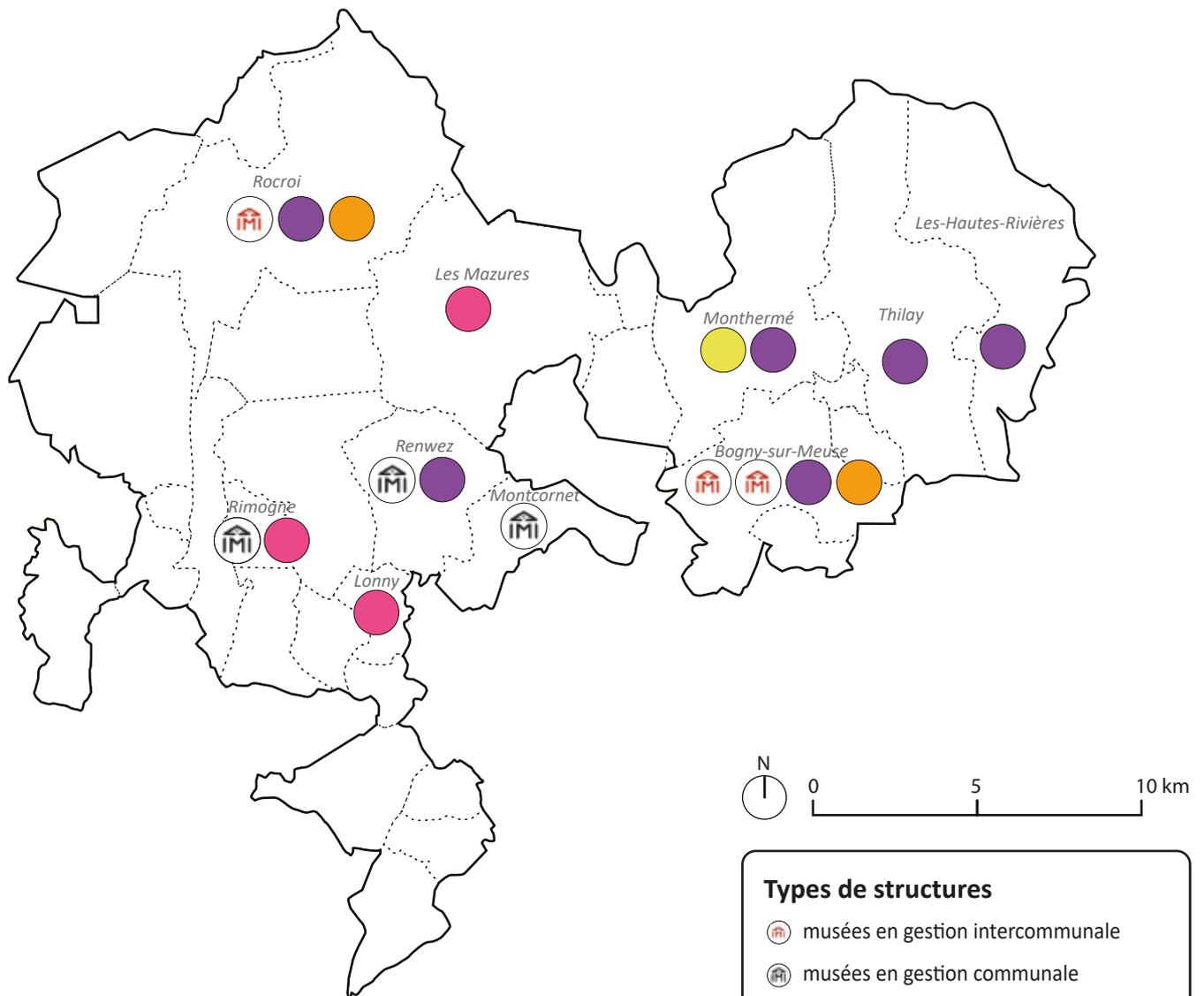
- EHPAD public à Rocroi (60 places)
- résidence Les-Haut-Buttés géré par la Croix Rouge à Monthermé (71 places dont 3 places d'hébergement temporaire et 15 places en unité Alzheimer). Un pôle d'activités est intégré à l'EHPAD.
- EHPAD géré par la Mutualité Française à Bogny-sur-Meuse (65 places).

Le taux d'occupation de ces structures sont supérieurs à 80%. Bien que la population soit vieillissante sur le territoire, les taux d'occupation ont baissé entre 2014 et 2016.

Un projet de logements adaptés pour séniors porté par la Communauté de Communes a été créé à Renwez. Il est constitué de 27 logements et est rattaché à la MSP de Renwez. D'autres projets d'habitats alternatifs type béguinages émergent dans plusieurs communes.

Des dispositifs ont été mis en place afin d'améliorer la fluidité du parcours de santé des personnes âgées :

- réseau Arduinn'age destiné aux personnes de 75 ans ou plus qui vise à coordonner les professionnels, faciliter l'accès à une structure de soins et faciliter le maintien à domicile,
- MAIA géré par le Conseil Départemental,
- service de coordination gérontologique du Conseil Départemental.



La compétence « Culture et Education » a été transférée à la CCVPA lors de sa création. Elle est composée de plusieurs axes :

- Le réseau des médiathèques et bibliothèques
- Les ludothèques
- La salle communautaire « Jacques Brel »
- Le revenu étudiant communautaire (REC)
- Les subventions aux associations

Malgré la jeunesse du réseau, les établissements sont structurés et bien équipés permettant une proposition d'activités culturelles diversifiée se rapprochant du principe des tiers lieux.

La CCVPA a construit sa politique culturelle sur des partenariats structurants avec les institutions de référence : le CD 08 au travers du réseau des médiathèques via la Bibliothèque Départementale des Ardennes, le Ministère de la Culture, la mobilisation de dispositifs tels le Contrat territoire lecture, via la DRAC...

La CCVPA porte plusieurs projets culturels :

- un Contrat Territoire Lecture (CLT) afin de restructurer le réseau intercommunal de lecture publique en VPA,
- un projet de micro-folie itinérante : réseau culturel de proximité articulé autour d'un musée numérique conçu avec la collaboration d'institutions culturelles nationales et internationales.

Types de structures

-  musées en gestion intercommunale
-  musées en gestion communale
-  médiathèques communautaires
-  médiathèques municipales
-  ludothèques
-  salle de spectacle Jacques Brel

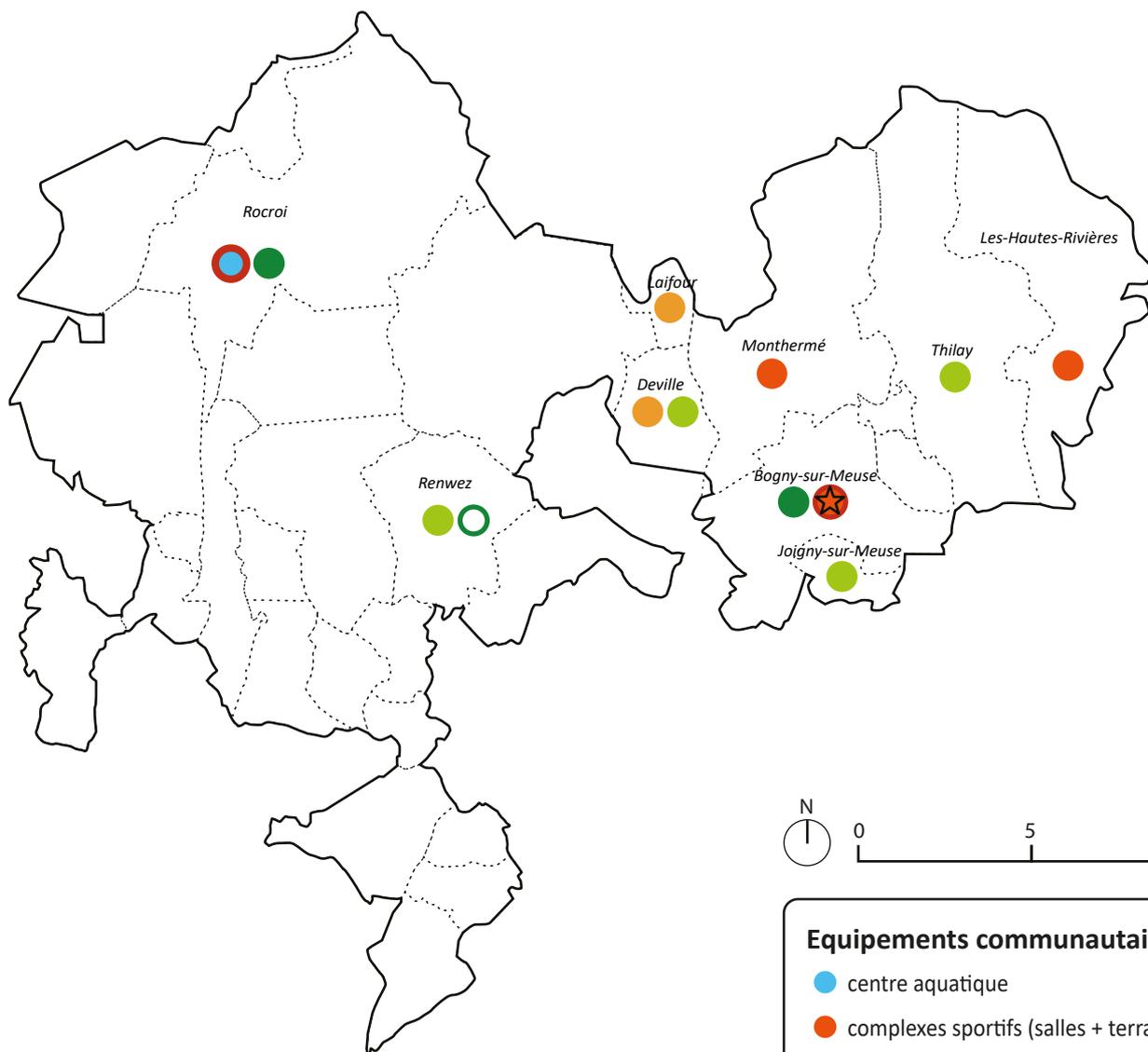
Fréquentations des bibliothèques 2019 :

- Les-Hautes-Rivières : 1 023 entrées
- Thilay : 3 815 entrées
- Monthermé : 8 565 entrées
- Bogny-sur-Meuse : 5 112 entrées
- Rocroi : 6 320 entrées
- Renwez : données non disponibles

Fréquentations des ludothèques 2019 :

- 3 651 entrées

Source : CCVPA



La Communauté de Communes a été labellisée Terre de Jeux 2024. Le territoire dénombre 5 010 licenciés sportifs, soit 20 % des habitants.

Les équipements sportifs se concentrent surtout dans les vallées. La salle multisports de Bogny-sur-Meuse est labellisée centre de préparation aux jeux (CPJ).

Le Plateau concentre des grands projets comme la rénovation et l’extension du centre aquatique.

L’ensemble du parc des équipements sportifs est vieillissant et en surconsommation énergétique.

L’entretien des terrains de football, notamment des terrains en gazon naturel durant l’été, est également une problématique.

Équipements communautaires

- centre aquatique
- complexes sportifs (salles + terrains)
- salles multisports
- terrains de sports et vestiaires
- terrains de football synthétiques
- ☆ centre de préparation aux Jeux

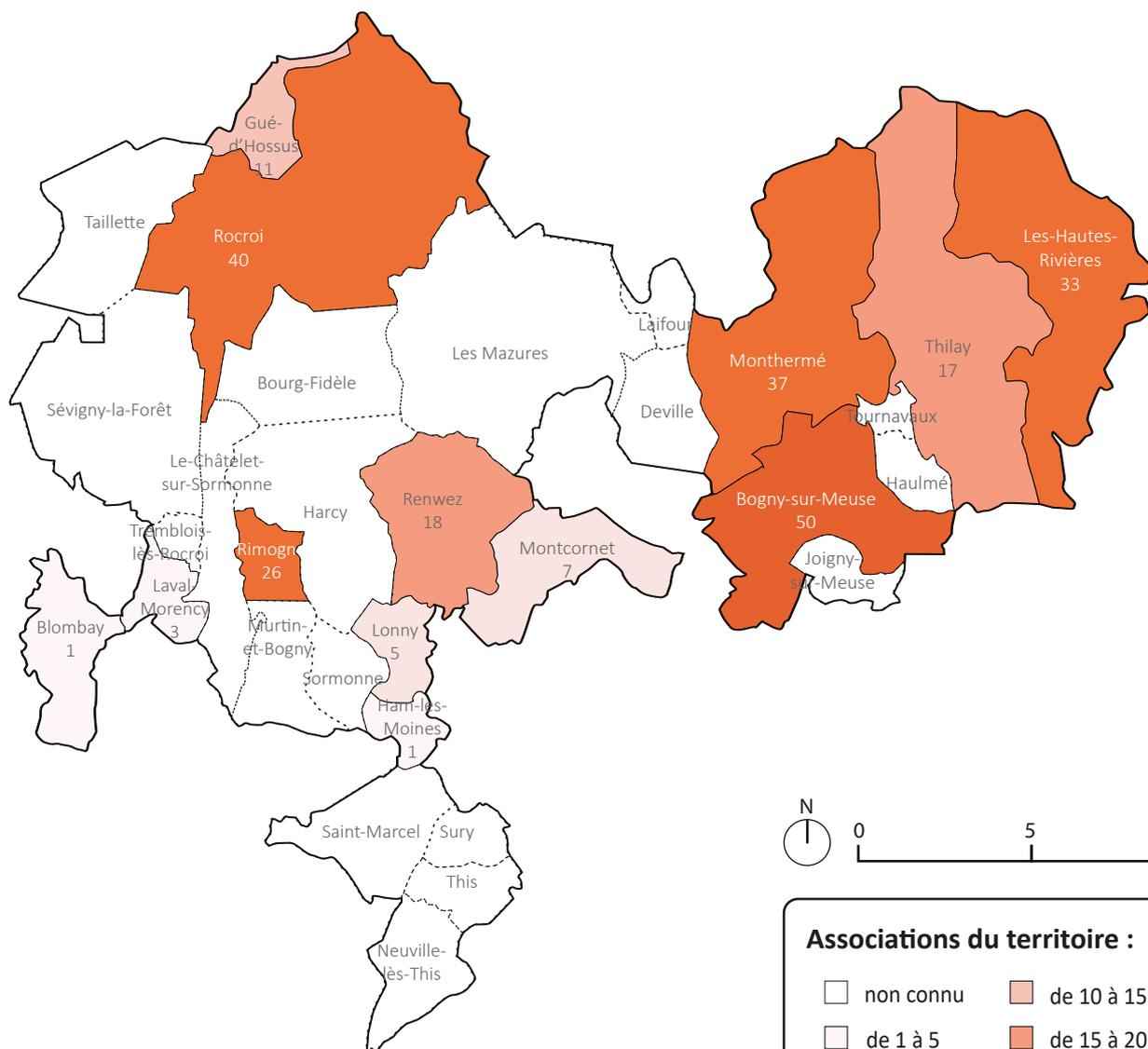
Projets communautaires

- terrain de football synthétiques
- Rocroi : extension du centre aquatique et création d’une salle de fitness sport santé
- Bogny-sur-Meuse : création d’une salle de sports de combats et d’une aire de lancer

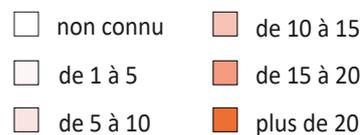
Nombre d’équipements sportifs pour 10 000 habitants

Moyenne nationale	39,9
Champagne-Ardenne	52,1

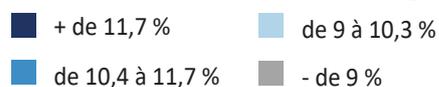
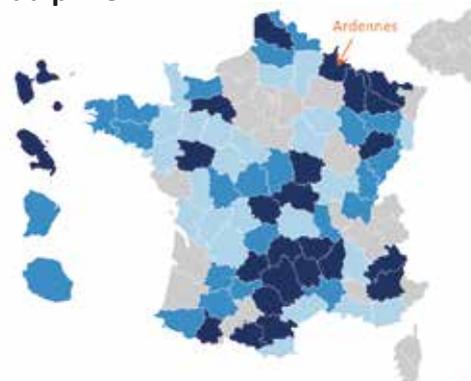
Sources : CCVPA, SIRENE 2020



Associations du territoire :



Part des emploi sassociatifs parmi l'ensemble des effectifs salariés du privé :

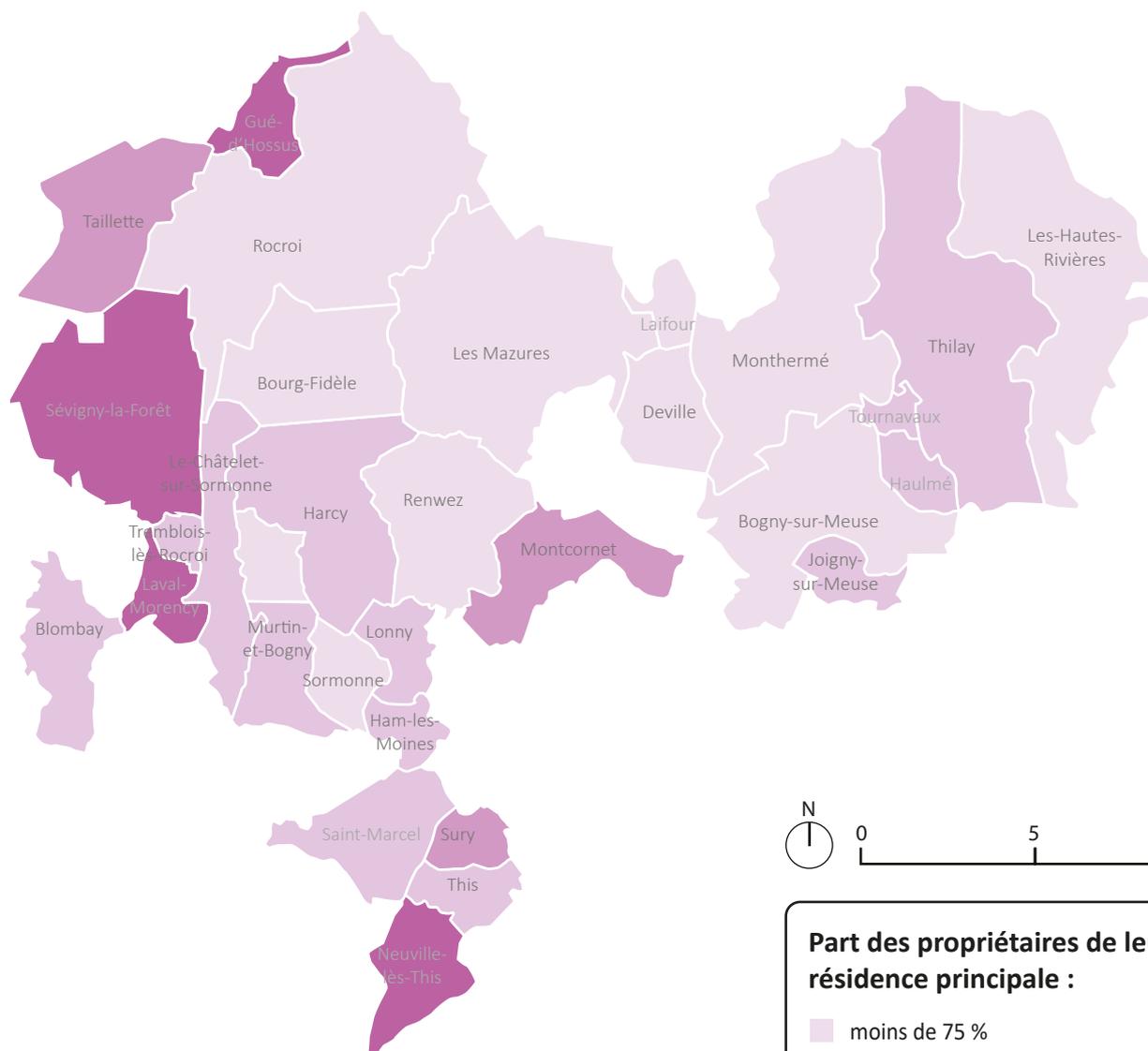


Moyenne nationale : 9,3 %

Sources : ACOSS-URSSAF, MSA, INSEE

Le territoire dénombre ... associations.

Répartition des créations selon les thématiques	Répartition départementale en %	Répartition nationale en %
Culture	19,6	23,9
Sport	22,8	Sport
Loisirs	19,3	16,9
Social	6,3	11,6
Amicales - entraide	6,7	8,0
Education - formation	5,9	7,4
Economie	4,8	5,5
Santé	3,7	5,3
Environnement	3,3	5,1
Autres	7,6	4,8
Total des créations	100	100



Part des propriétaires de leur résidence principale :

- moins de 75 %
- de 75 à 83 %
- de 83 à 88 %
- plus de 88 %

La part la plus forte est enregistrée pour Neuville-les-This (94%), tandis que la part la plus faible concerne Monthermé (57%).

Répartition des logements :

	CCVPA	Ardennes
résidences principales	10 766	121 784
résidences secondaires	560	4 914
logements vacants	1 399	15 754
TOTAL	12 725	142 452

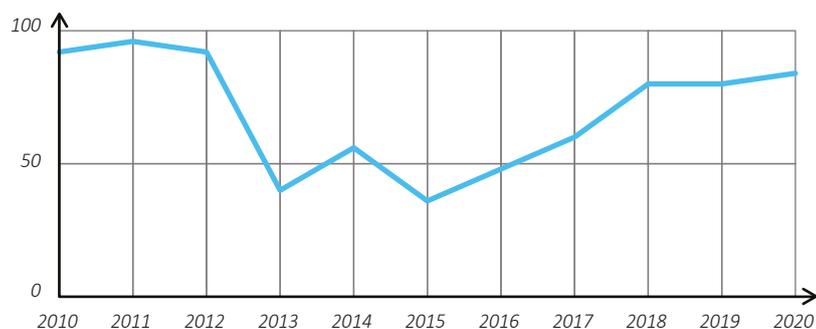
Sources : INSEE, données OXALIS

Le territoire dénombre 12 725 logements, dont 10 766 résidences principales et 560 résidences secondaires.

- 84,7% des logements sont des maisons,
- 14,1% des logements sont des appartements.

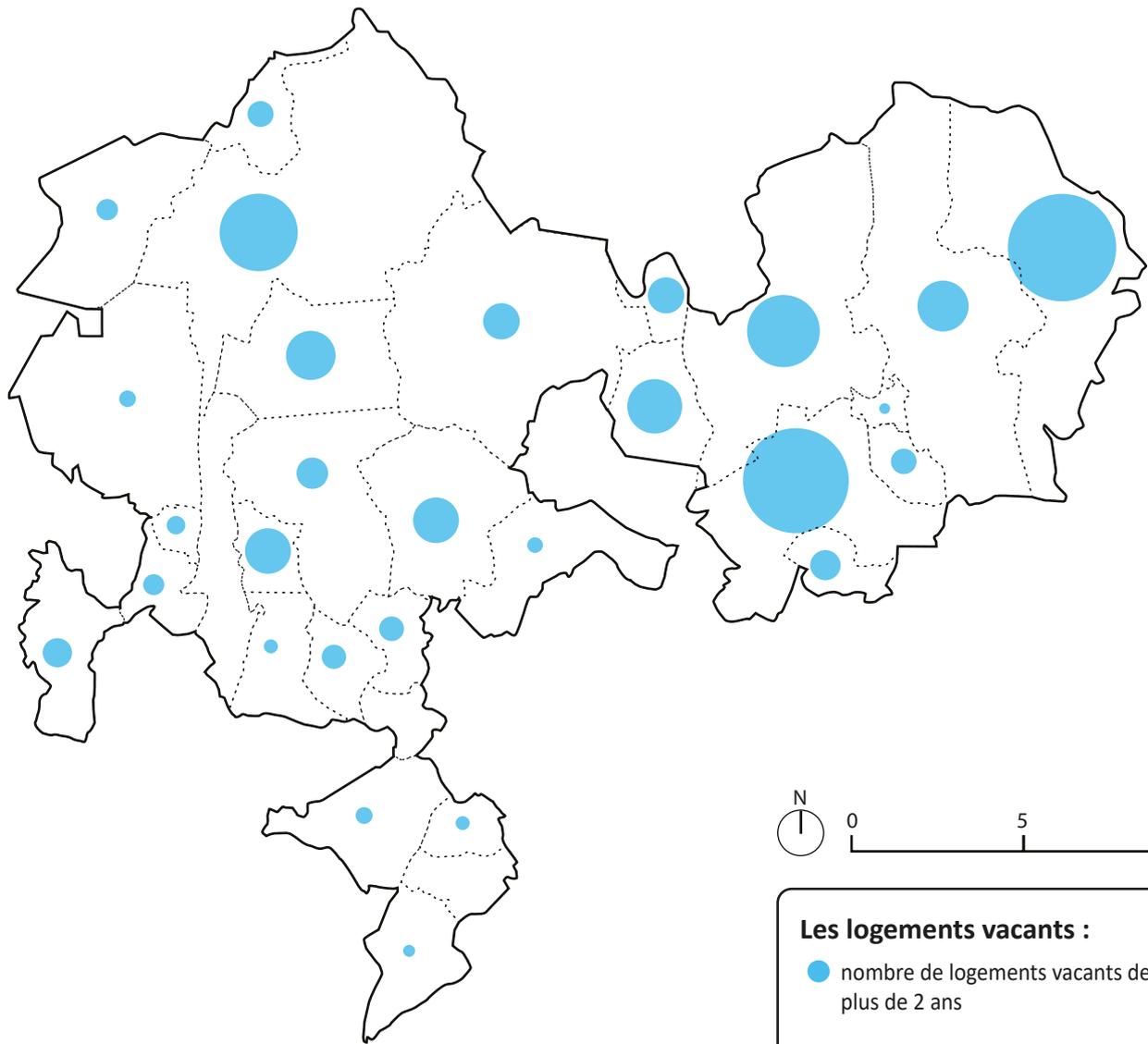
Le parc de logements est relativement ancien : 61 % des résidences principales ont été construites avant 1970.

Le rythme de construction des nouvelles habitations est en moyenne de 68 par an :



La Communauté de Communes est composée de :

- 69 % de propriétaires (59 % au niveau national),
- 29 % de locataires,
- 2 % de personnes hébergés à titre gracieux.



Sur les 12 723 logements que recense le territoire, près de 1400 sont vacants. 11% des logements sont donc vacants, dont 4% depuis plus de deux ans (515 logements). Ce taux est plus élevé que la moyenne nationale de 8%, et a tendance à progresser (+32% entre 2007 et 2017).

75% des logements vacants sont composés de petites maisons et 75% des logements vacants ont été construits avant 1914.

La vacance peut s'expliquer par un enjeu de rénovation d'une partie du parc de logements peu adapté aux besoins de la population actuelle. L'état des logements vacants est assez dégradé :

- 39% de ces logements ont un classement cadastral 7 et 8,
- 32% dans le département des Ardennes,
- 27% au niveau national.

Ce taux peut également s'expliquer par les mauvaises expériences locatives vécues par certains propriétaires, mais aussi par un phénomène de rétention foncière.

Les logements vacants :

- nombre de logements vacants depuis plus de 2 ans

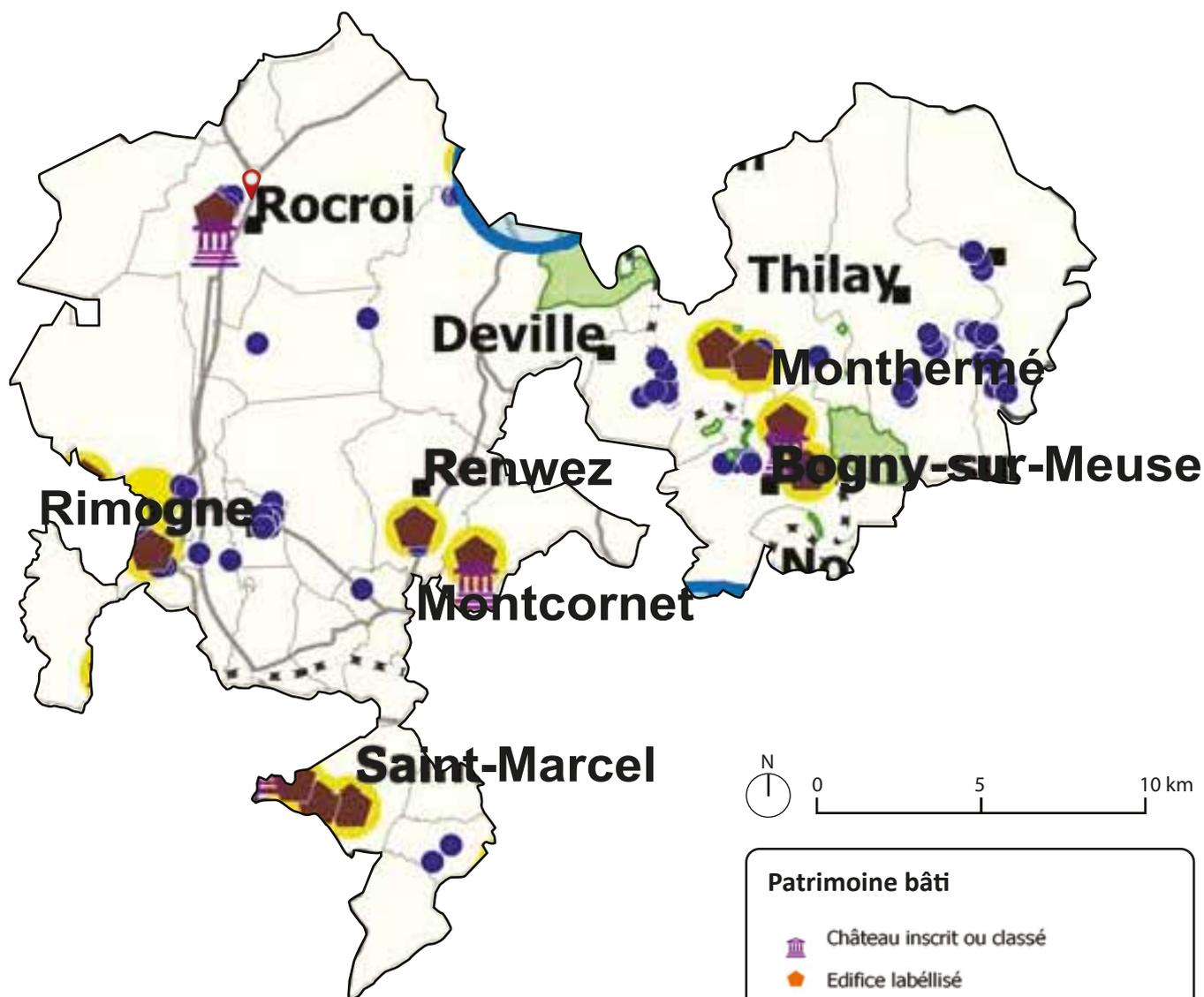
Portrait des propriétaires de logements vacants :

Lieux de résidence :



- Les 515 logements vacants depuis plus de 2 ans appartient à 414 propriétaires différents.
- Particularité locale, 25 logements appartiennent à des entreprises industrielles (situées principalement rue de la Semoy aux Hautes-Rivières).
- 58 % des propriétaires physiques sont des seniors.

Sources : INSEE, LOVAC, enquête CCVPA



Le territoire est marqué par un patrimoine industriel riche, concentré dans les vallées de la Meuse et de la Semoy, mais également à Rimogne et ses environs (Ardoisières).

Rocroi, cité en étoile célèbre pour sa bataille et ses fortifications, bénéficie d'un fort rayonnement valorisé par le label Petite Cité de Caractère et village étape.

Certaines communes possèdent une valeur patrimoniale forte : éléments historiques conservés et mis en valeur (lavoirs...), préservation de l'architecture traditionnelle, façades en matériaux locaux ...

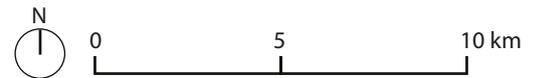
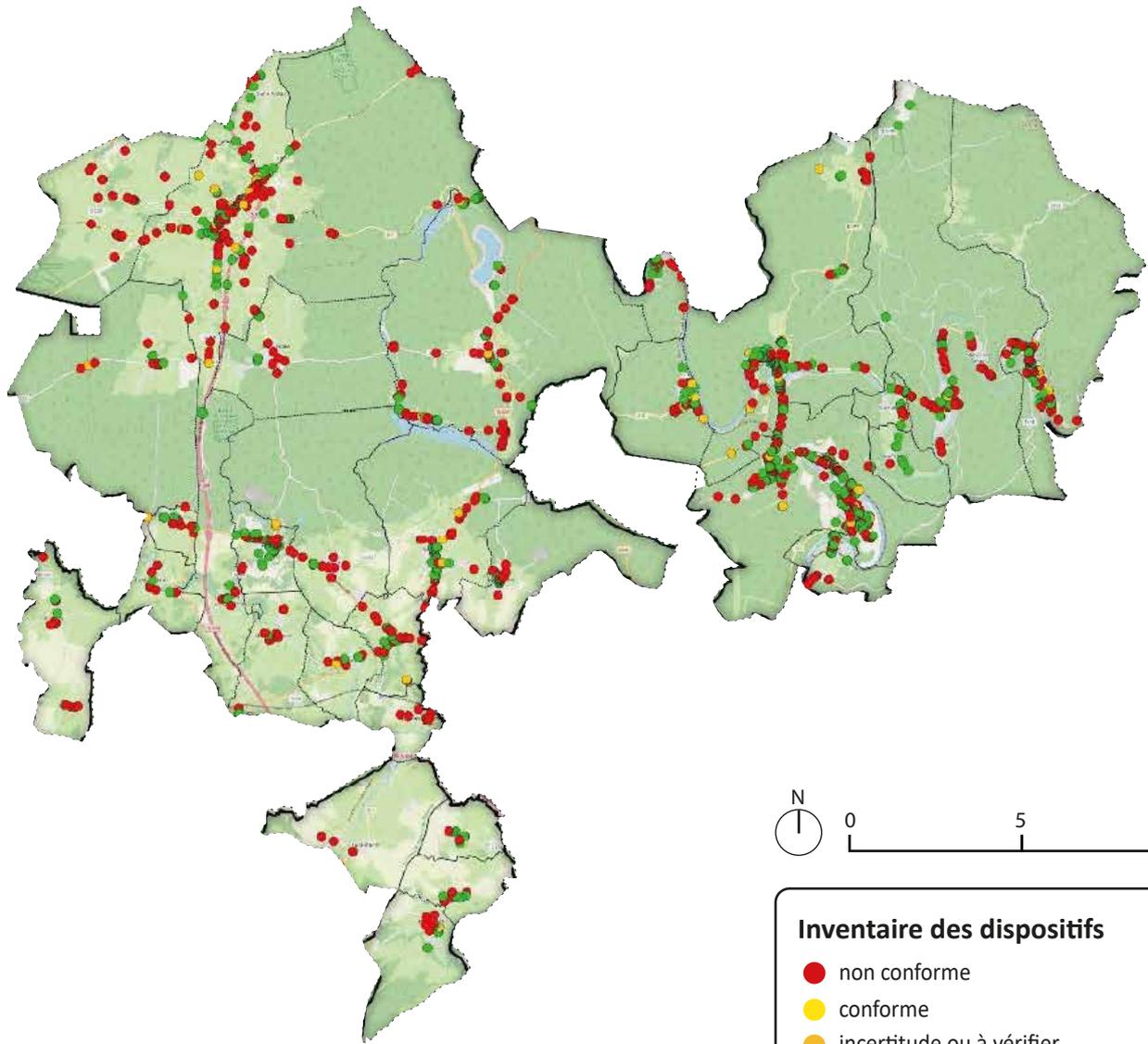
Patrimoine bâti

-  Château inscrit ou classé
-  Edifice labellisé
-  Immeuble inscrit ou classé
-  Patrimoine industriel
-  Perimetre de protection monument
-  Site inscrit ou classé
-  Site patrimonial remarquable
-  Route principale
-  Voie ferrée

Dans le reste des Ardennes

247 édifices protégés (dont 62% dans le nord des Ardennes)
 6 sites classés (dont à Bogny-sur-Meuse et Monthermé)
 14 sites inscrits

Source : AUDRR / Atlas des patrimoines



La signalétique regroupe plusieurs typologies de dispositifs :

- la publicité
- les pré-enseignes
- les enseignes
- le balisage
- l’affichage libre
- les relais d’information service (RIS)
- les panneaux d’information
- la Signalisation d’Information Locale (SIL)

La CCVPA possède un parc signalétique parmi les plus riches des Ardennes avec plus de 2 100 dispositifs (majoritairement enseignes, publicité, pré-enseignes, balisages touristiques, SIL).

Inventaire des dispositifs

- non conforme
- conforme
- incertitude ou à vérifier

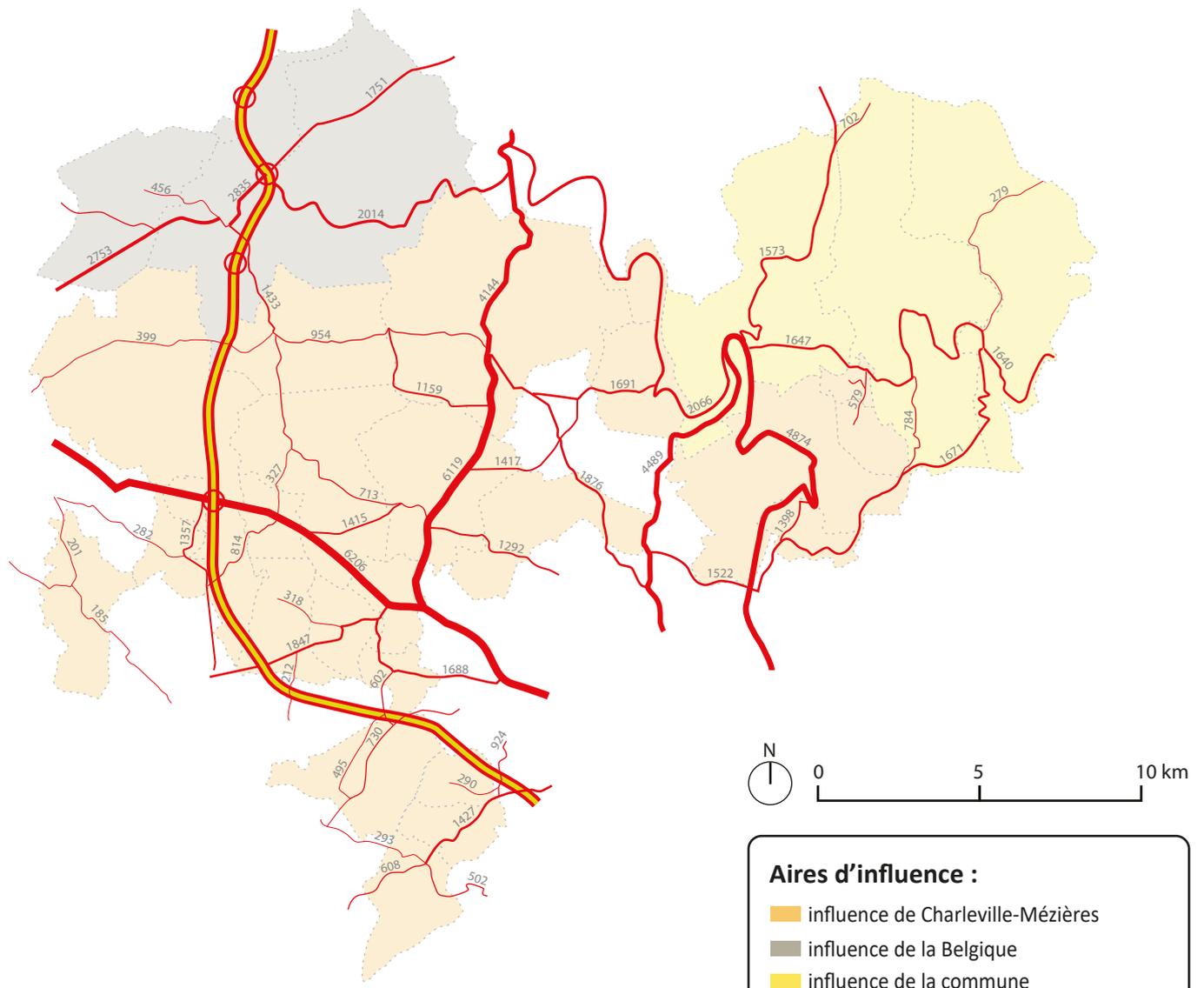
Et dans les Ardennes

Dans le cadre du Pacte Ardennes 2022, le PNR a été ciblé comme maître d’ouvrage de la fiche-action « mesure de simplification et d’amélioration en termes de signalétique ».

L’objectif est d’harmoniser la signalisation du patrimoine culturel et naturel tout en supprimant les informations obsolètes et non conformes à la réglementation (code de l’environnement).

S'il y n'avait que 100 dispositifs sur l'EPCI :	Nb total de dispositifs sur l'EPCI	Nb et part de dispositifs conformes	Nb et part de dispositifs non conformes	Nb et part de dispositifs à vérifier
Publicité : 18 %	373	25 7 %	327 88 %	21 5 %
Pré-enseigne : 12 %	254	1 < 1 %	240 95 %	13 5 %
Enseigne : 42 %	901	482 53 %	348 39 %	71 8 %
Panneau d'information : 6 %	137	128 93 %	0	9 7 %
Affichage libre : 1 %	22	22 100 %	0	0
RIS : < 1 %	15	13 86 %	1 7 %	1 7 %
Balisage : 13 %	282	102 36 %	161 57 %	19 7 %
SIL : 7 %	155	7 4 %	133 86 %	15 10 %
	2139	780	1210	149

Source : PNR des Ardennes



Aujourd’hui, la voiture individuelle reste le mode de déplacement privilégié par les habitants du territoire :

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	10 377	100,0	10 690	100,0	10 766	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	6 430	62,0	6 632	62,0	6 722	62,4
Au moins une voiture	8 476	81,7	8 884	83,1	9 126	84,8
1 voiture	4 636	44,7	4 675	43,7	4 630	43,0
2 voitures ou plus	3 840	37,0	4 210	39,4	4 496	41,8

Entre 1990 et 2006, le prix du carburant a augmenté de plus de 30 % par rapport au prix des autres biens de consommation. La hausse de la demande mondiale en pétrole, l’épuisement de la ressource ainsi que l’émergence d’un débat autour d’une fiscalité sur le carbone laisse penser que cette hausse du prix du carburant sera durable.

Le transport routier reste la première activité émettrice de gaz à effet de serre (devant l’agriculture, le tertiaire et résidentiel, l’industrie manufacturière) et favorise donc le réchauffement climatique.

Aires d’influence :

- influence de Charleville-Mézières
- influence de la Belgique
- influence de la commune

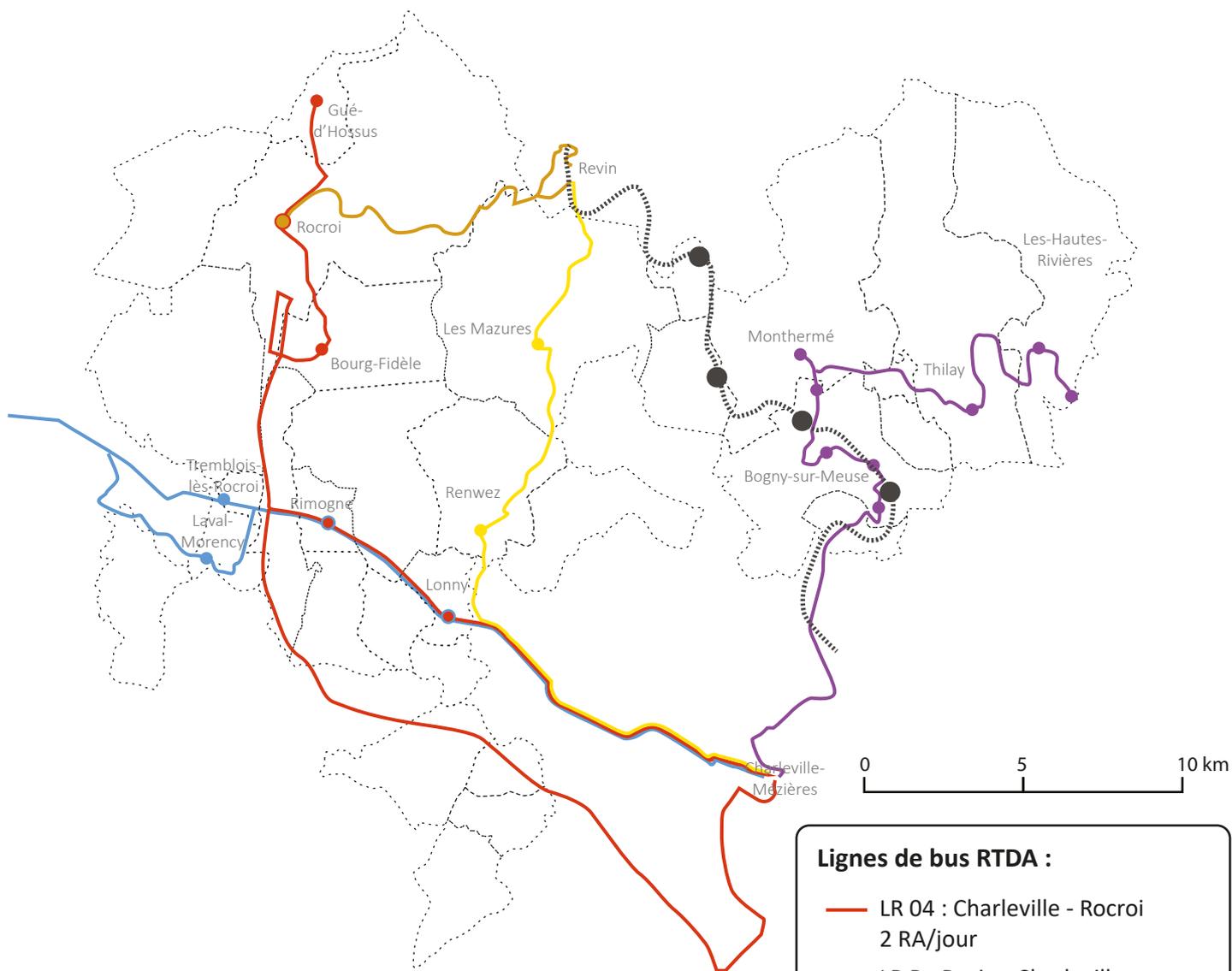
Réseaux routiers :

- autoroute A304
- échangeurs autoroutiers
- axes routiers

Trafic Moyen Journalier Annuel :

- 0 - 500
- 3500 - 4000
- 500 - 1000
- 4000 - 4500
- 1000 - 1500
- 4500 - 5000
- 1500 - 2000
- 5000 - 5500
- 2000 - 2500
- 5500 - 6000
- 2500 - 3000
- 6000 - 6500
- 3000 - 3500
- + de 6000

Sources : INSEE, DDT 08



Lignes de bus RTDA :

- LR 04 : Charleville - Rocroi
2 RA/jour
- LR B : Revin - Charleville
3 AR/jour
- LR 13 : Charleville - Les-Hautes-Rivières / 2 AR/jour
- LR 2610 : Rocroi - Revin
2 AR/jour
- LR 23 : Signy-le-Petit - Charleville
2 AR/jour

Ligne ferroviaire :

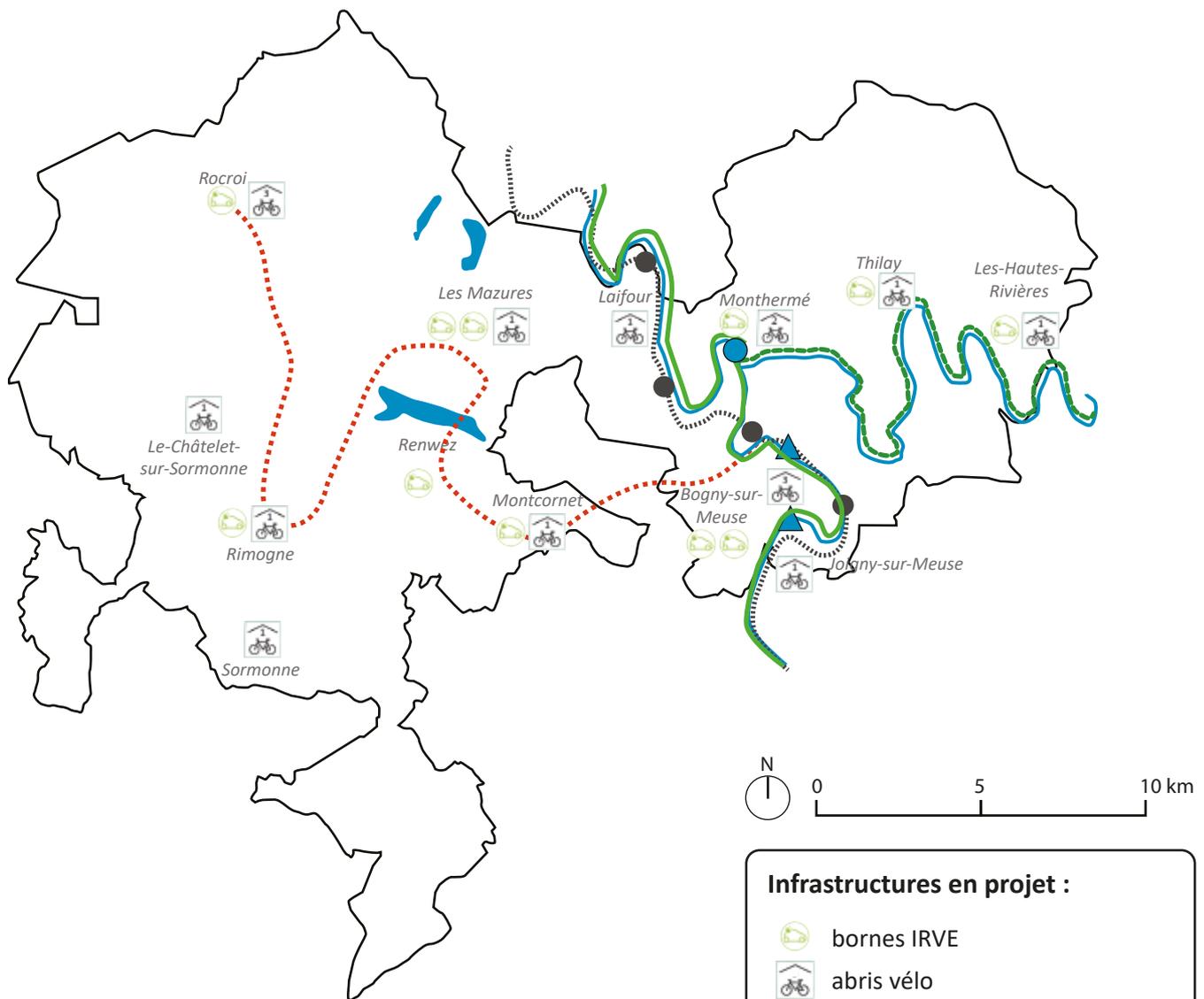
- voie ferrée
- gares

Sources : RTDA, SNCF

Lignes de la RTDA (en jours ouvrés et période scolaire) :

Total des voyageurs dans les gares :

	Bogny/Meuse	Monthermé	Deville	Laifour
2015	73 728	134 145	28 099	15 579
2016	68 443	124 549	25 000	14 169
2017	68 922	119 705	24 211	13 866
2018	64 059	104 713	20 934	13 466
2019	65 702	95 726	24 336	13 098



Afin de limiter l'utilisation de la voiture individuelle à énergie fossile, le territoire met en place des dispositifs favorisant une mobilité décarbonée :

- maillage de 11 bornes de recharges pour véhicules électriques dont 9 font partie du plan de déploiement de la FDEA ;

- un plan vélo qui prévoit l'aménagement de 19 abris répartis sur tout le territoire de Vallées et Plateau d'Ardenne. Des abris vélo sont ainsi prévus aux entrées de ville, et des aires de repos (table de pique-nique, borne de recharge de vélo électriques...) sont projetées à l'extérieur des communes.

Les communes portent également des projets à l'échelle de leur territoire : Bogny-sur-Meuse met par exemple en place un plan vélo.

Les communes se sont positionnées favorablement à ce que l'intercommunalité prenne la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale.

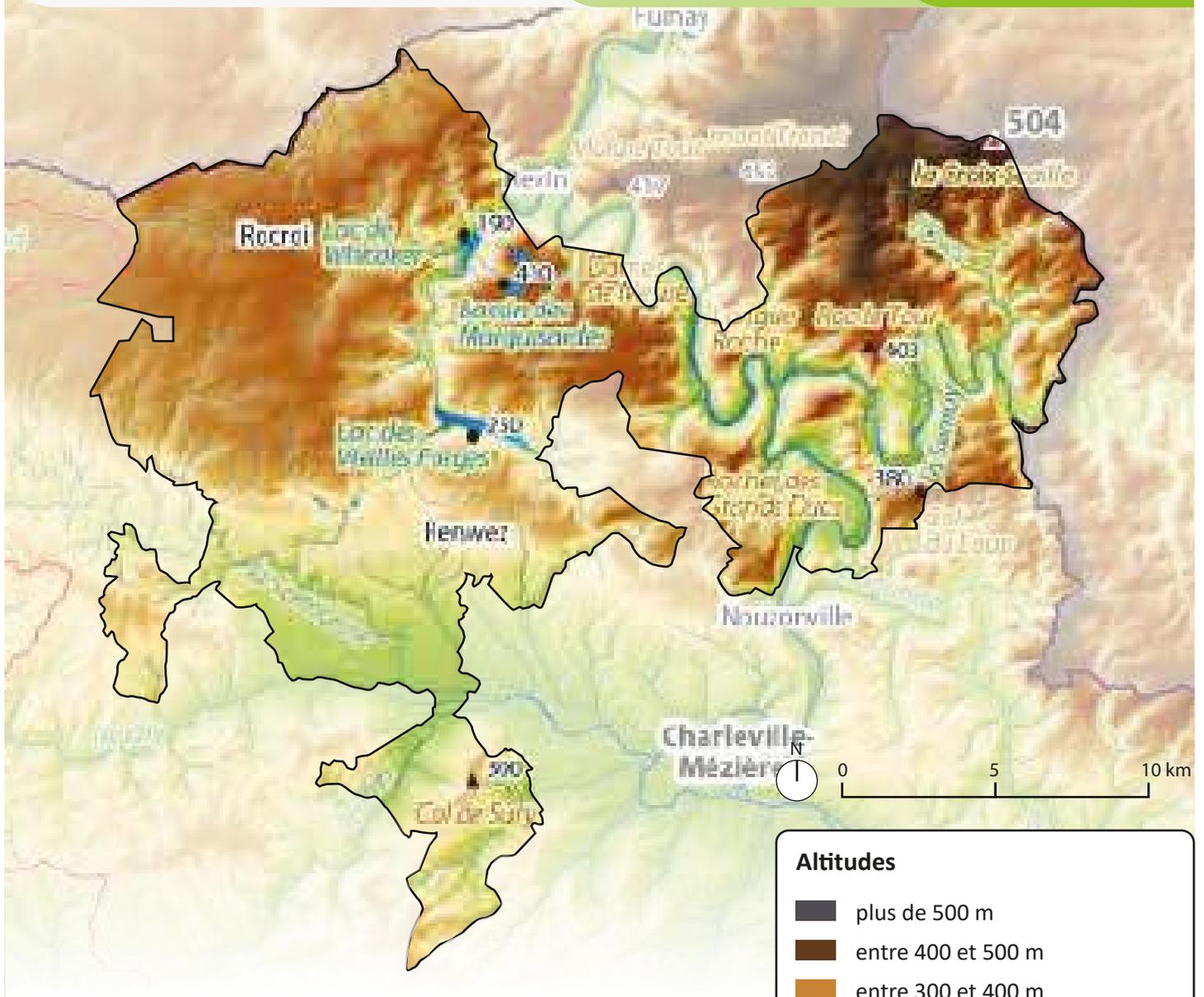
Infrastructures en projet :

-  bornes IRVE
-  abris vélo

Infrastructures existantes :

-  port
-  haltes fluviales
-  voie verte Trans-Ardenne
-  voie touristique Trans-Semoysienne
-  voie vive Vallées et Plateau d'Ardenne
-  voie ferrée
-  gares

Sources : convention FDEA



Le territoire de la Communauté de Communes se divise en deux entités distinctes :

- à l'est : un massif schisteux plus accidenté et plus élevé dont le point culminant à plus de 500 m se situe à quelques kilomètres au nord de la commune des Hautes-Rivières. Couvert de vastes forêts, il est traversé par la Meuse et la Semoy, vallées dans lesquelles a émergé l'essentiel des sites de production industrielle.
- à l'ouest : le plateau de Rocroi composé de larges espaces assez dénudés appelés les rièzes, et de marais appelés les fagnes.

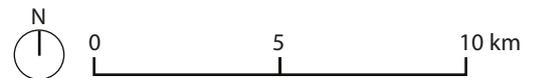
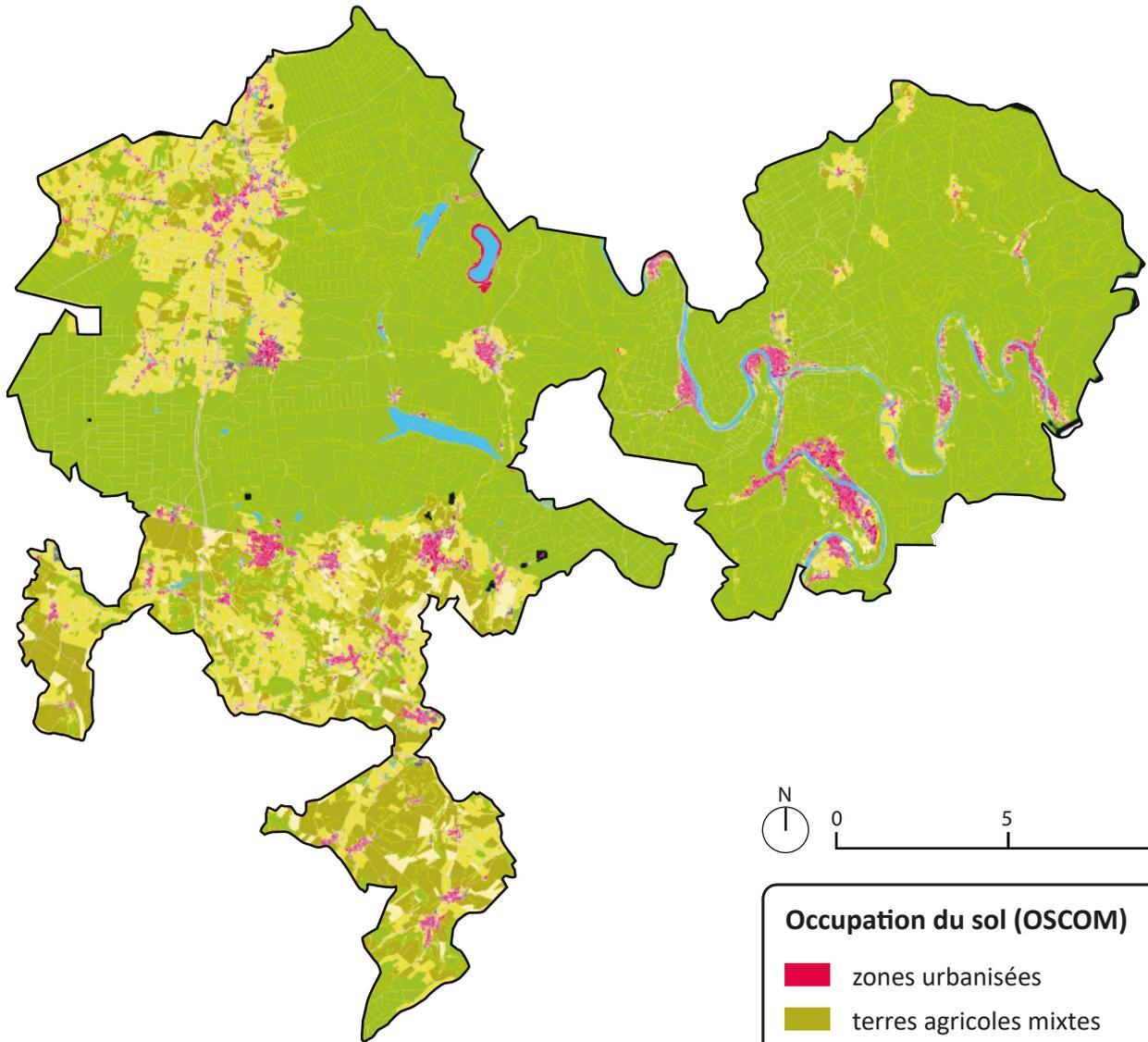
Altitudes

- plus de 500 m
- entre 400 et 500 m
- entre 300 et 400 m
- entre 200 et 300 m
- entre 100 et 200 m
- entre 0 et 100 m

Dans le reste des Ardennes



Sources : DDT08 / BD Carthage / IGN BD ALTI



Occupation du sol (OSCOM)

- zones urbanisées
- terres agricoles mixtes
- terres arables
- forêts
- milieux à végétation arbustive
- eaux continentales

Dans le reste des Ardennes



Sources : DRAAF Grand Est / SRISE / Agreste RGP 2014 / DGFIP Majic 2014

La Communauté de Communes est composée de :

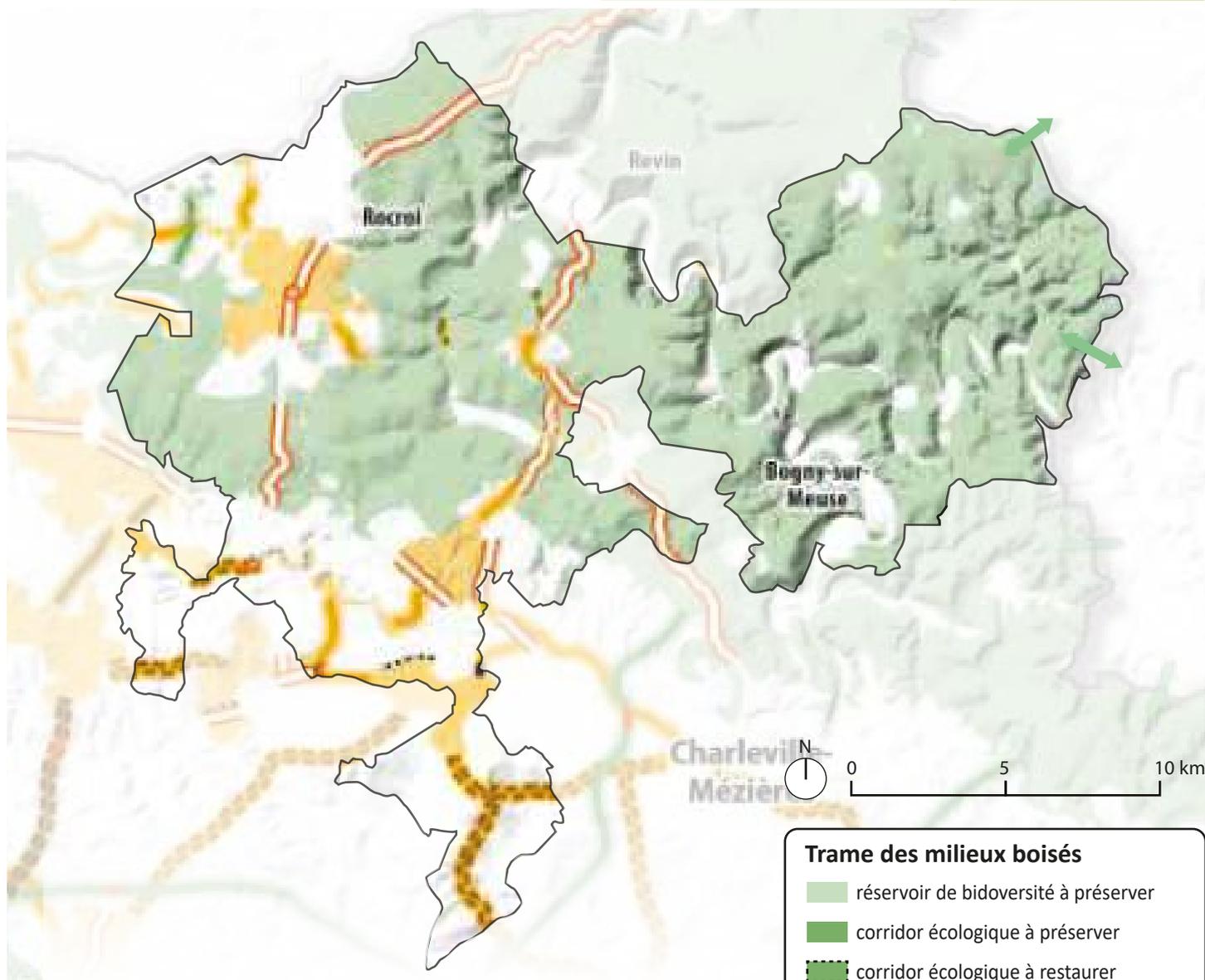
- 65,8 % de forêts et milieux humides,
- 29,1 % de terres agricoles,
- 5,1 % de territoires artificialisés.

	Territoires artificialisés	Territoires agricoles	Forêts et milieux humides
2006	1 782 ha	12 234 ha	27 447 ha
2012	1 901 ha	12 205 ha	27 356 ha
2018	2 111 ha	12 056 ha	27 296 ha

Entre 2006 et 2018, l'artificialisation des sols a progressé de 18,5 % (étalement urbain, construction de l'A304...).

Evolution des surfaces artificialisés (en ha) de 2009 à 2019 :

	habitat	activité	mixte	inconnue	total
CCVPA	147,79	33,58	11,35	157,14	349,86
Ardennes	874,63	235,34	28,28	452,45	1 590,69



La trame verte et bleue (TVB) contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique sur tout le territoire national à l'exception du milieu marin.

Elle vise ainsi à freiner l'érosion de la biodiversité résultant de l'artificialisation et de la fragmentation des espaces, en particulier par la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, afin que les populations d'espèces animales et végétales puissent se déplacer et accomplir leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos...) dans des conditions favorables.

La trame verte est un réseau formé de continuités écologiques terrestres.

Trame des milieux boisés

- réservoir de biodiversité à préserver
- corridor écologique à préserver
- corridor écologique à restaurer

Trame des milieux ouverts

- réservoir de biodiversité à préserver
- corridor écologique à préserver
- corridor écologique à restaurer

Corridors multi-trames

- corridor écologique à préserver
- corridor écologique à restaurer

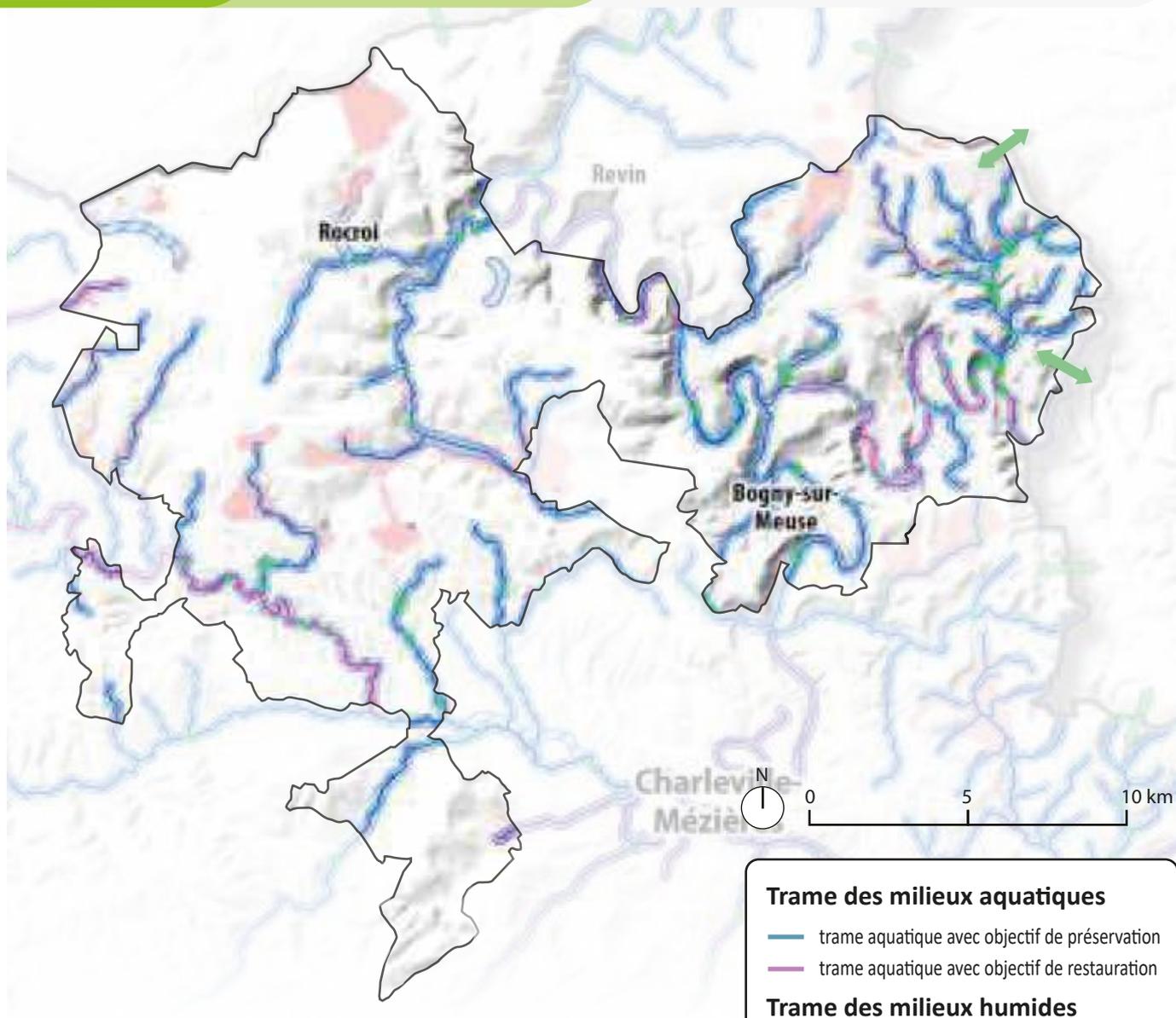
Fragmentation potentielle

- fragmentation de réservoir liée au réseau routier
- fragmentation de réservoir liée aux voies ferrées
- rupture de corridor liée au réseau routier
- rupture de corridor liée aux voies ferrées

Trame des milieux boisés

- grande continuité écologique nationale
- réservoir de biodiversité inter-régional

Sources : INSEE BPE 2016 / DDT 08



La trame bleue est un réseau formé de continuités écologiques aquatiques.

Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 21 4-1 7 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

Trame des milieux aquatiques

- trame aquatique avec objectif de préservation
- trame aquatique avec objectif de restauration

Trame des milieux humides

- réservoir de biodiversité avec objectif de préservation

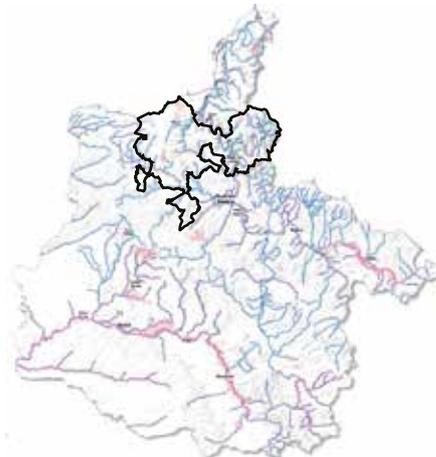
Fragmentation potentielle

- obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau

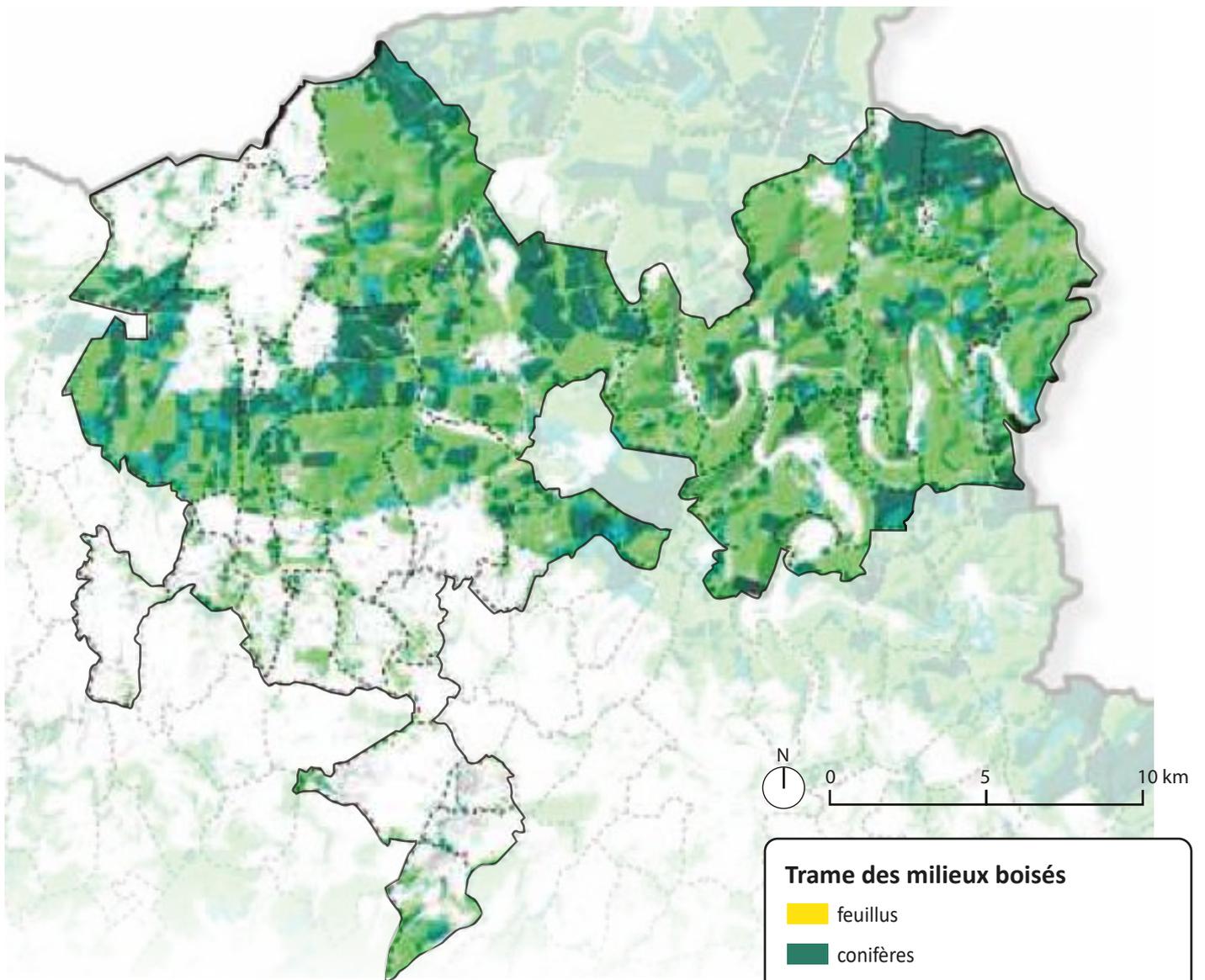
Continuités internationales

- ↔ réservoir de biodiversité

Dans le reste des Ardennes



Sources : IGN BDCARTO / DDT 08 / SRCE Champagne-Ardenne



Trame des milieux boisés

- feuillus
- conifères
- forêt mixte
- peupleraie
- forêt sans couvert arboré
- formation herbacée
- lande

Dans le reste des Ardennes

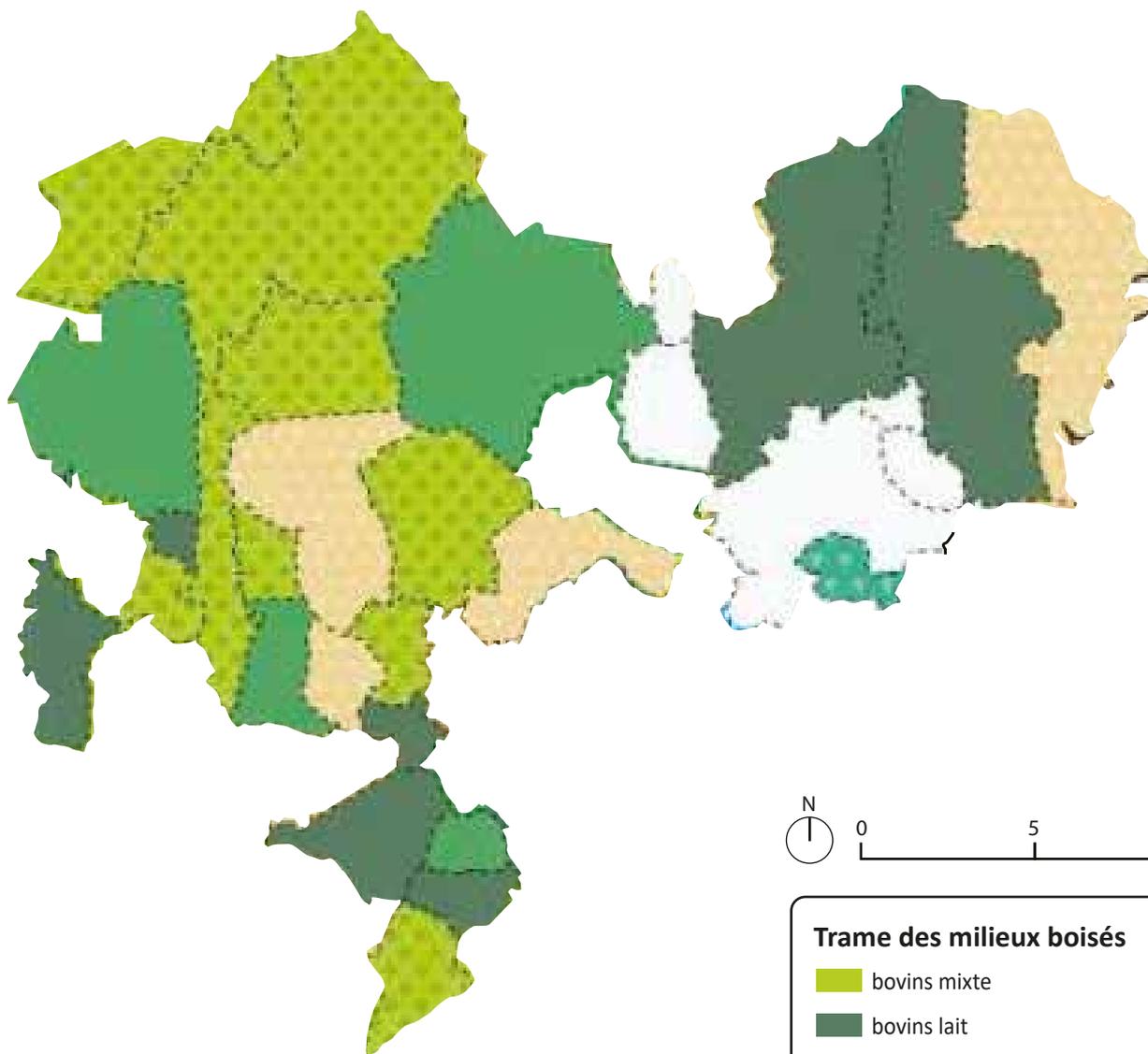


Source : DDT 08

La Communauté de Communes de Vallées et Plateau d'Ardenne est l'une des plus boisées des Ardennes.

Les forêts du territoire de Vallées et Plateau d'Ardenne sont composées en majorité de feuillus et de conifères.

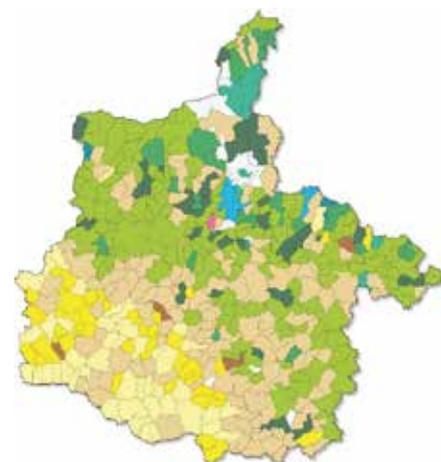
L'arrêté préfectoral N°2002-464 prévoit que sur tout le département, hormis sur la zone agricole Champagne, toute opération de défrichement, quelle qu'en soit la surface, se situant sur un massif qui atteint ou dépasse les 4 ha est soumise à autorisation.



Trame des milieux boisés

- bovins mixte
- bovins lait
- bovins viande
- autres grandes cultures
- sans exploitation

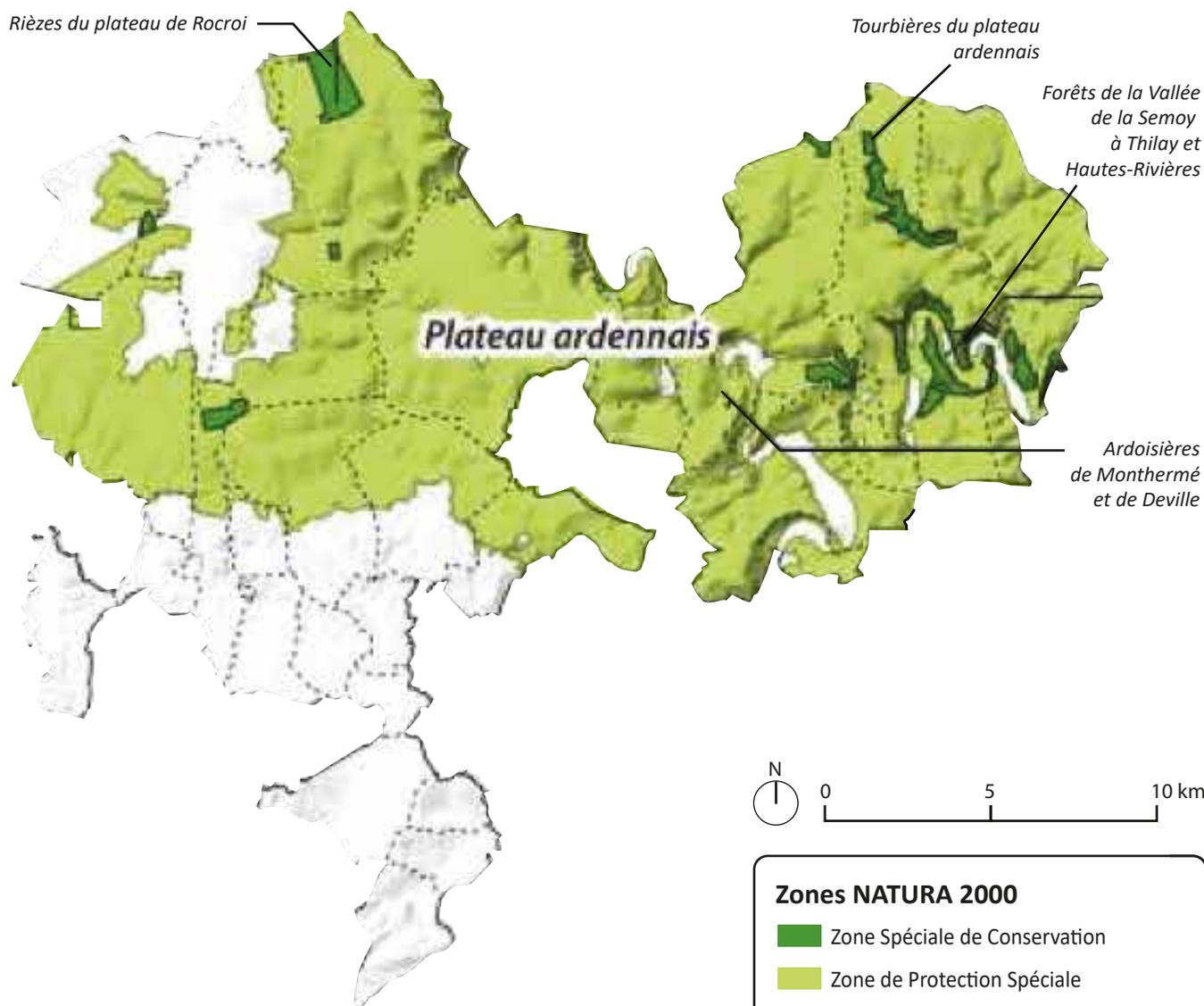
Dans le reste des Ardennes



Sources : DDT 08 / Agreste recensement agricole 2010

Le territoire est plus porté par une culture bovine, qu'elle soit allaitante ou laitière, qu'une culture orientée vers les céréales et les oléoprotéagineux.

Les agriculteurs exploitants ne représentant que 0,6 % des actifs en 2017.



Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, dont l'objectif est de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne.

Dans les Ardennes, on observe la plus grande zone Natura 2000 de Champagne-Ardenne, constituée à plus de 80 % de forêts. Communément nommée « plateau ardennais », cette zone héberge de nombreuses espèces d'oiseaux protégées, en résidence, en étape migratoire et en reproduction.

17,70% du département est couvert par des zones Natura 2000, et 60,80% par des zones d'intérêt écologiques, floristiques et faunistiques (ZNIEFF). Le territoire de Vallées et Plateau d'Ardenne est concerné à 15,10% par des ZNIEFF.

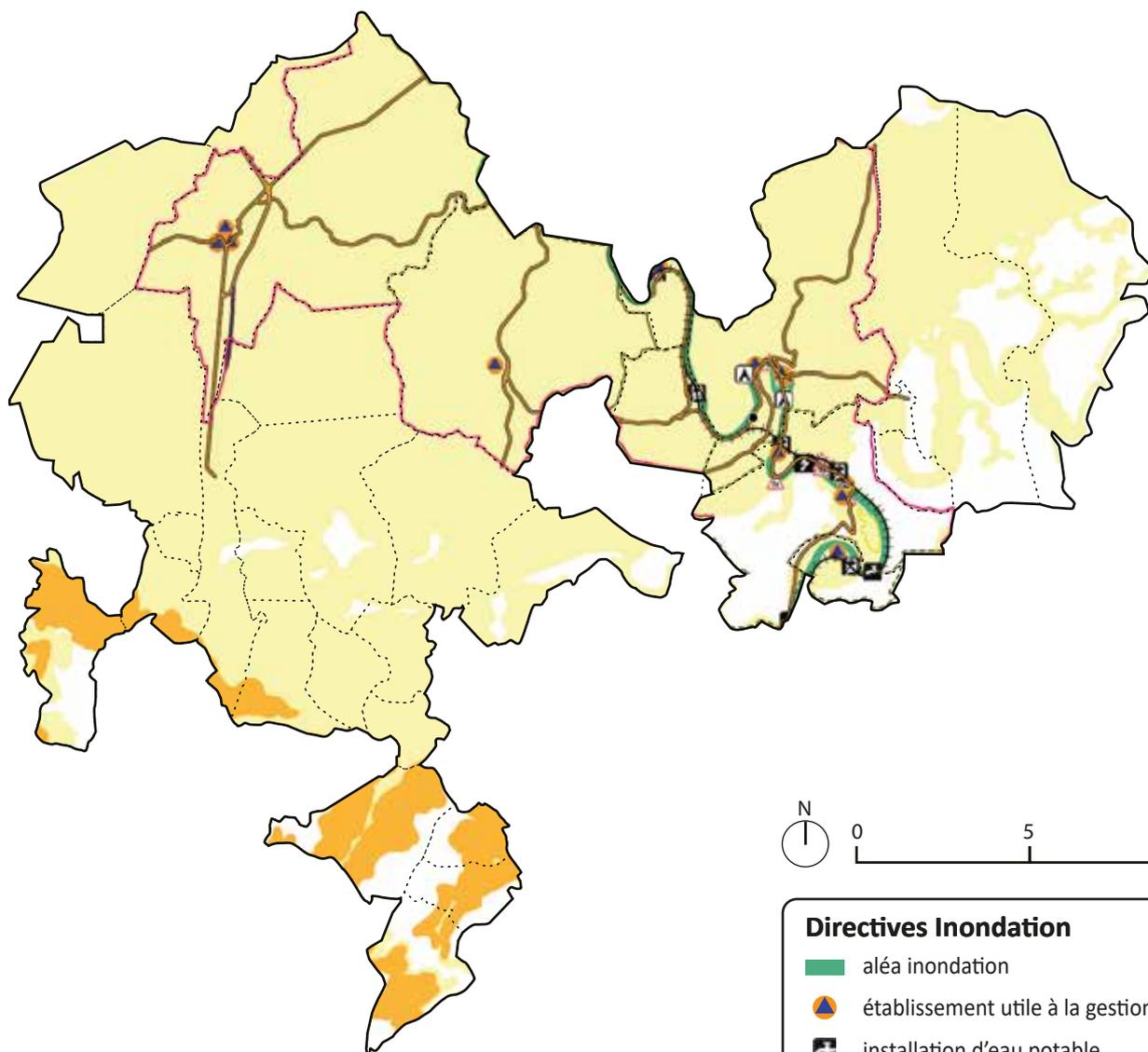
Zones NATURA 2000

- Zone Spéciale de Conservation
- Zone de Protection Spéciale

Dans le reste des Ardennes



Sources : DDT 08 / IGN BDCARTO



Le territoire de la Communauté de Communes est couvert par 2 plans de prévention des risques inondation (PPRi) :

- Meuse Aval (approuvé en 1999, en cours de révision)
- Semoy (approuvé en 2005)

Les Ardennes sont essentiellement soumises aux inondations lentes, dites «de plaines», du fait des débordements des cours d'eau (la Meuse pour VPA) et de leurs principaux affluents (la Semoy pour VPA).

La majorité du territoire est exposée faiblement au retrait et gonflement des argiles (rétractation des sols argileux en périodes de sécheresse et gonflement au retour des pluies). Les variations sont lentes, mais peuvent atteindre une amplitude assez importante pour endommager les bâtiments localisés sur ces terrains.

Le territoire dénombre également quelques cavités souterraines, notamment dans les vallées.

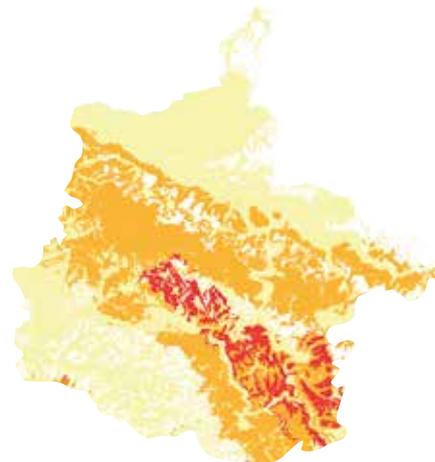
Directives Inondation

-  aléa inondation
-  établissement utile à la gestion de crise
-  installation d'eau potable
-  PPRi Meuse Aval

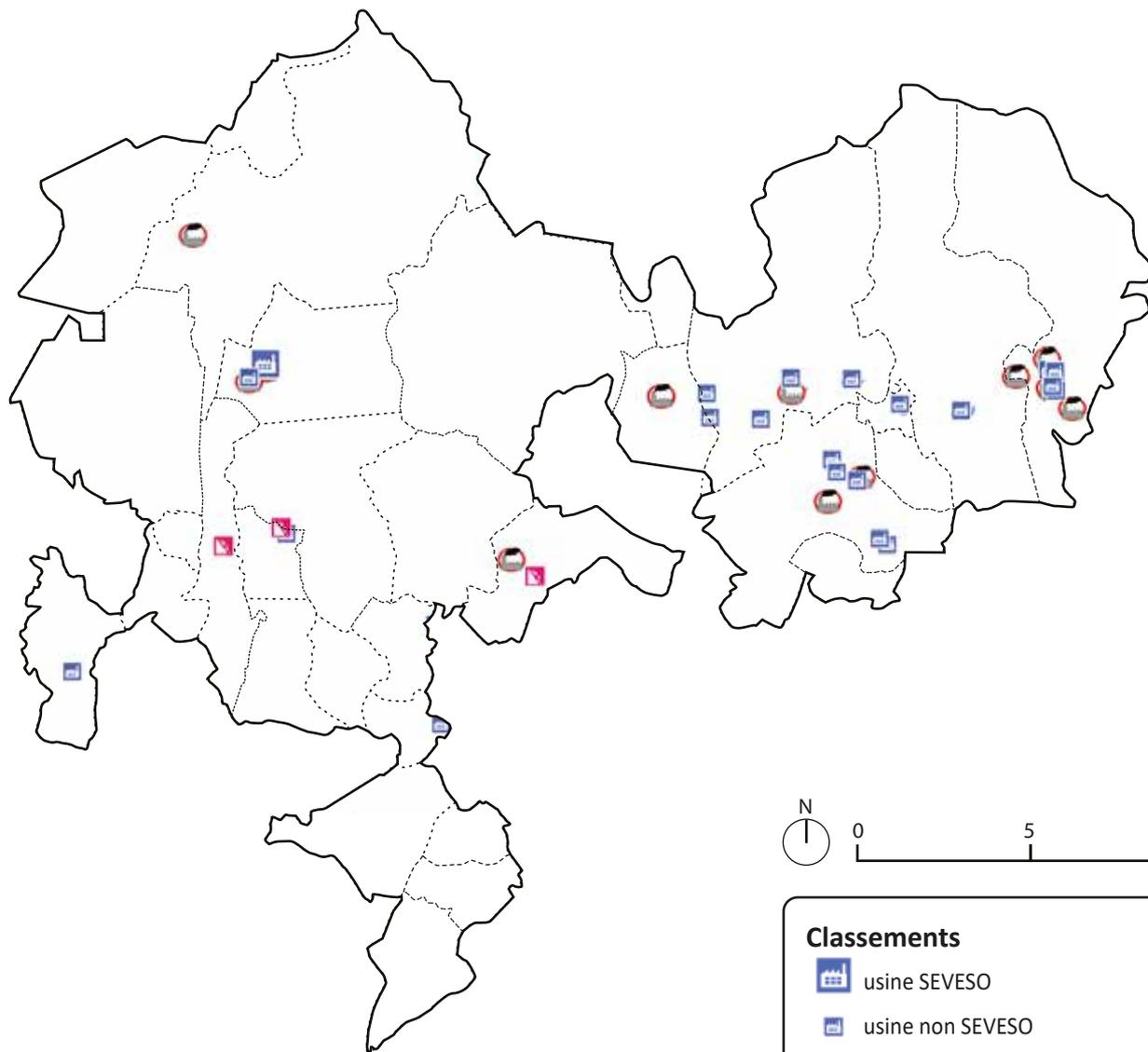
Retrait-gonflement des argiles

-  exposition faible
-  exposition moyenne
-  exposition forte

Dans le reste des Ardennes



Source : Géorisques



Le risque industriel est la combinaison de la probabilité de survenue d'un accident industriel sur le territoire et de ses conséquences négatives potentielles pour la santé humaine, l'environnement, les biens, dont le patrimoine culturel et l'activité économique.

Le territoire de la Communauté de Communes compte un seul site SEVESO seuil haut : Metal Blanc à Bourg-Fidèle.

Classements

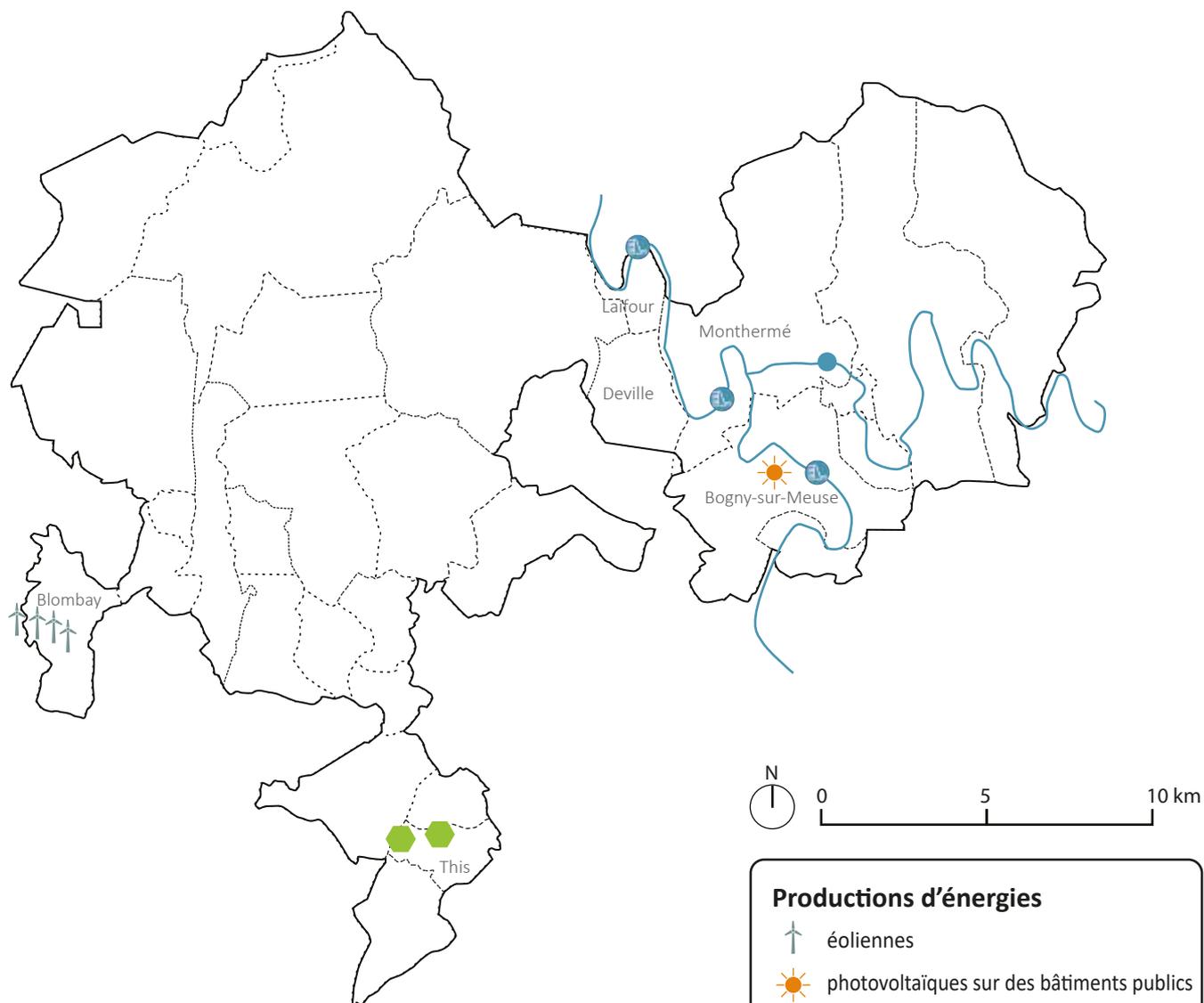
-  usine SEVESO
-  usine non SEVESO
-  établissement déclarant des rejets et transferts de polluants
-  carrière

Dans le reste des Ardennes

-  1 site SEVESO seuil haut
-  6 sites SEVESO seuil bas



Source : Géorisques



La production d'énergies renouvelables existe sous différentes formes sur le territoire, portée par des privés ou par l'action publique.

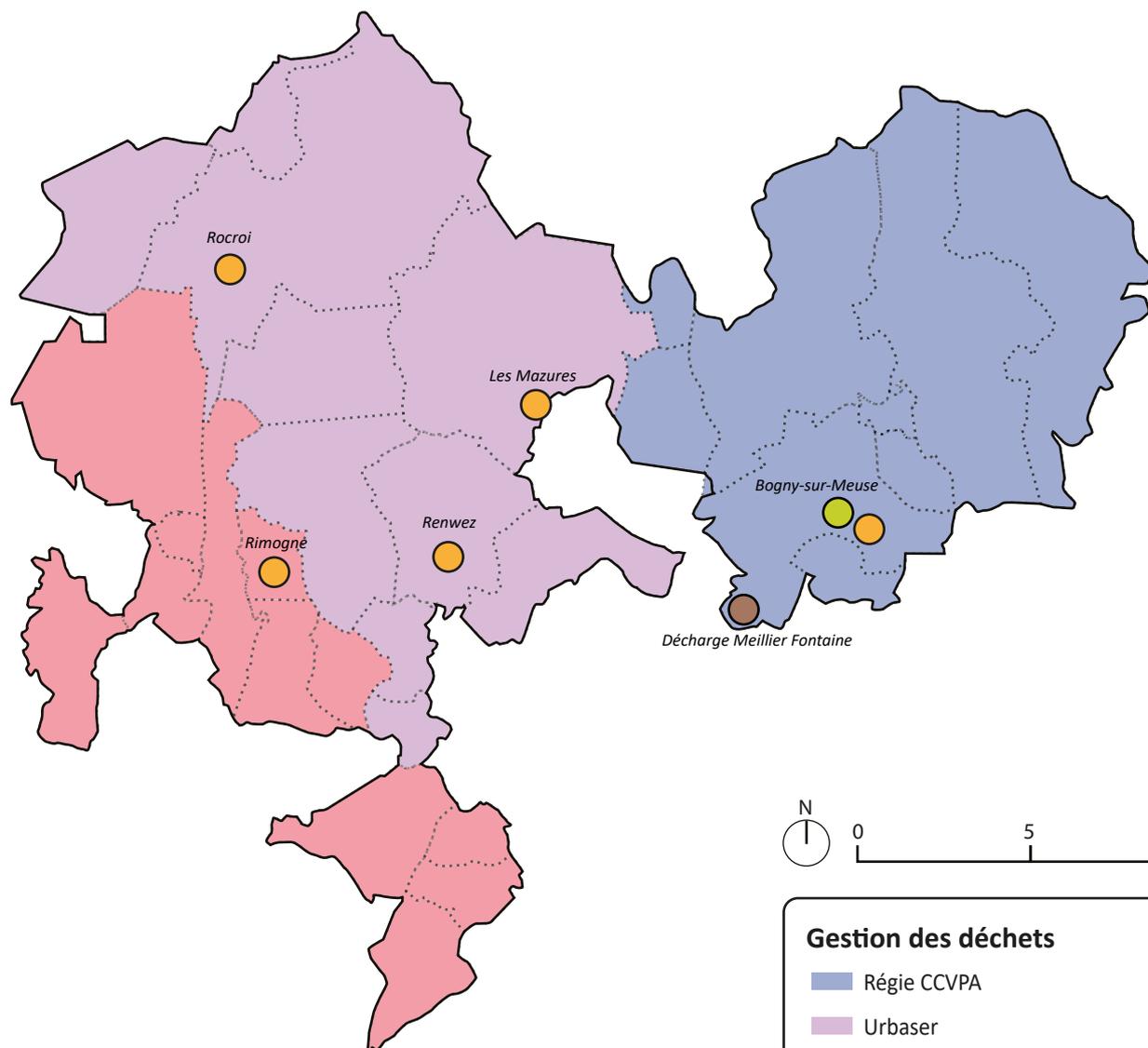
La SAS Energies Renouvelables Citoyennes de Vallées et Plateau d'Ardenne (ERC VPA), soutenue notamment par la communauté de communes, a pour objectif de faire installer des moyens de production d'énergies renouvelables et de les exploiter sur le territoire de l'intercommunalité. Une première phase de déploiement concerne des bâtiments communautaires et communaux à Bogny-sur-Meuse.

En 2020, les Ardennes dénombre 213 éoliennes, dont 4 sur le territoire de Vallées et Plateau d'Ardenne. La révision du plan paysage éolien a été lancée en décembre 2020. Ce document, non opposable, a pour objectif de prendre en compte des aspects relatifs aux paysages dans le développement de futurs parcs éoliens.

Productions d'énergies

- ↑ éoliennes
- ☀ photovoltaïques sur des bâtiments publics
- ⚡ barrages hydro-électriques
- micro-turbines / turbines
- ⬡ méthanisation

Source : Plan paysage éolien des Ardennes



Le territoire de Vallées et Plateau d'Ardenne dispose de 5 déchetteries. La collecte des déchets est assurée par trois organismes selon le périmètre : en régie par la Communauté de Communes, par le prestataire Urbaser, par la CC Ardennes Thiérache.

Gestion des déchets

- Régie CCVPA
- Urbaser
- Ardennes Thiérache
- déchetteries
- décharges
- ateliers communautaires

Composition actuelle des ordures ménagères dans les Ardennes :

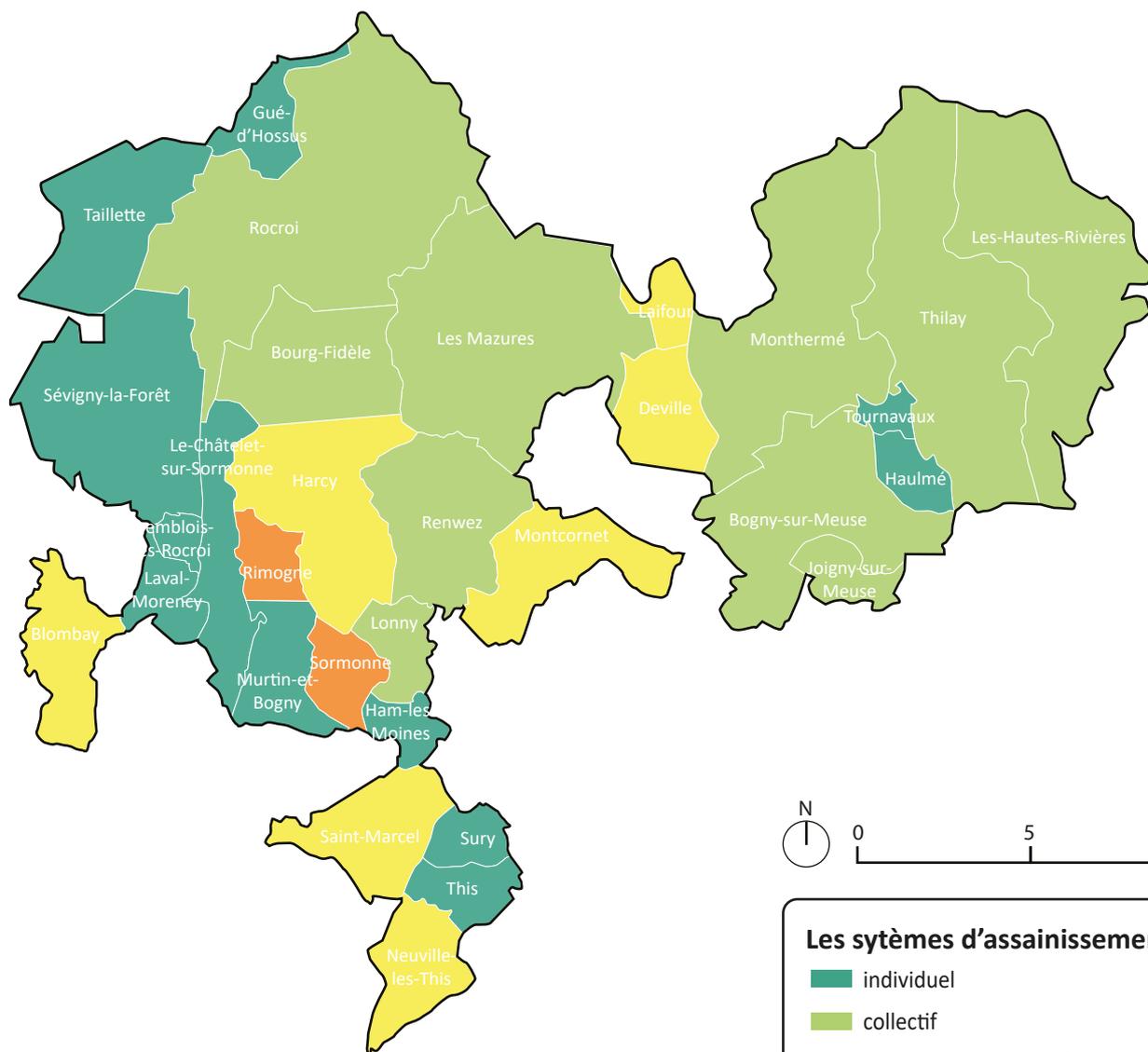
- 2 kg d'emcombrants et réemployables
- 2 kg de déchets dangereux
- 5 kg de textile
- 13 kg de gaspillage alimentaire
- 7 kg d'emballages en verre
- 56 kg d'emballages et papiers
- 49 kg de déchets compostables
- 72 kg de déchets résiduels

151 kg/hab/an sur 223 , soit 68%, peuvent être évités grâce au tri et à de nouvelles habitudes

Sources : VALODEA, ADEME, données 2019

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	National Kg/hab	CCVPA* Kg/hab
Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)	332	302
Collecte séparée de recyclables secs	50	55
Collecte séparée du verre	32	36
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	250	211
Biodéchets	1	
Déchets de produits alimentaires		
Biodéchets	17	
Déchets verts et biodéchets en mélange	16	
Déchets occasionnels	247	220
Déchetteries	226	220
Collecte séparée des déchets dangereux	1	
Collecte séparée d'emcombrants	20	
TOTAL	582	522

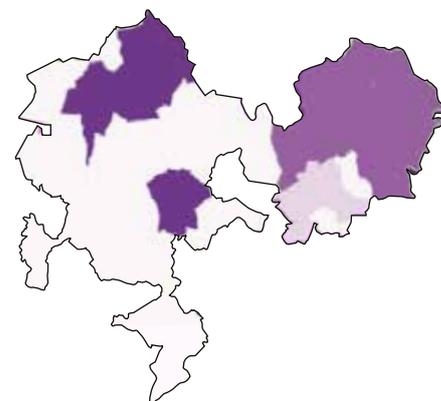
*population INSEE applicable au 1er janvier 2019



Les systèmes d'assainissement

- individuel
- collectif
- projet non commencé
- travaux en cours

Prix de l'eau global



- aucune donnée
- de 3 €/m³
- de 3 à 4 €/m³
- de 4 à 5 €/m³
- de 5 à 6 €/m³

Sources : rapport annuel du SPANC 2020
<https://www.services.eaufrance.fr/>

Le 1er janvier 2026, les compétences eau et assainissement devront être transférées à l'intercommunalité.

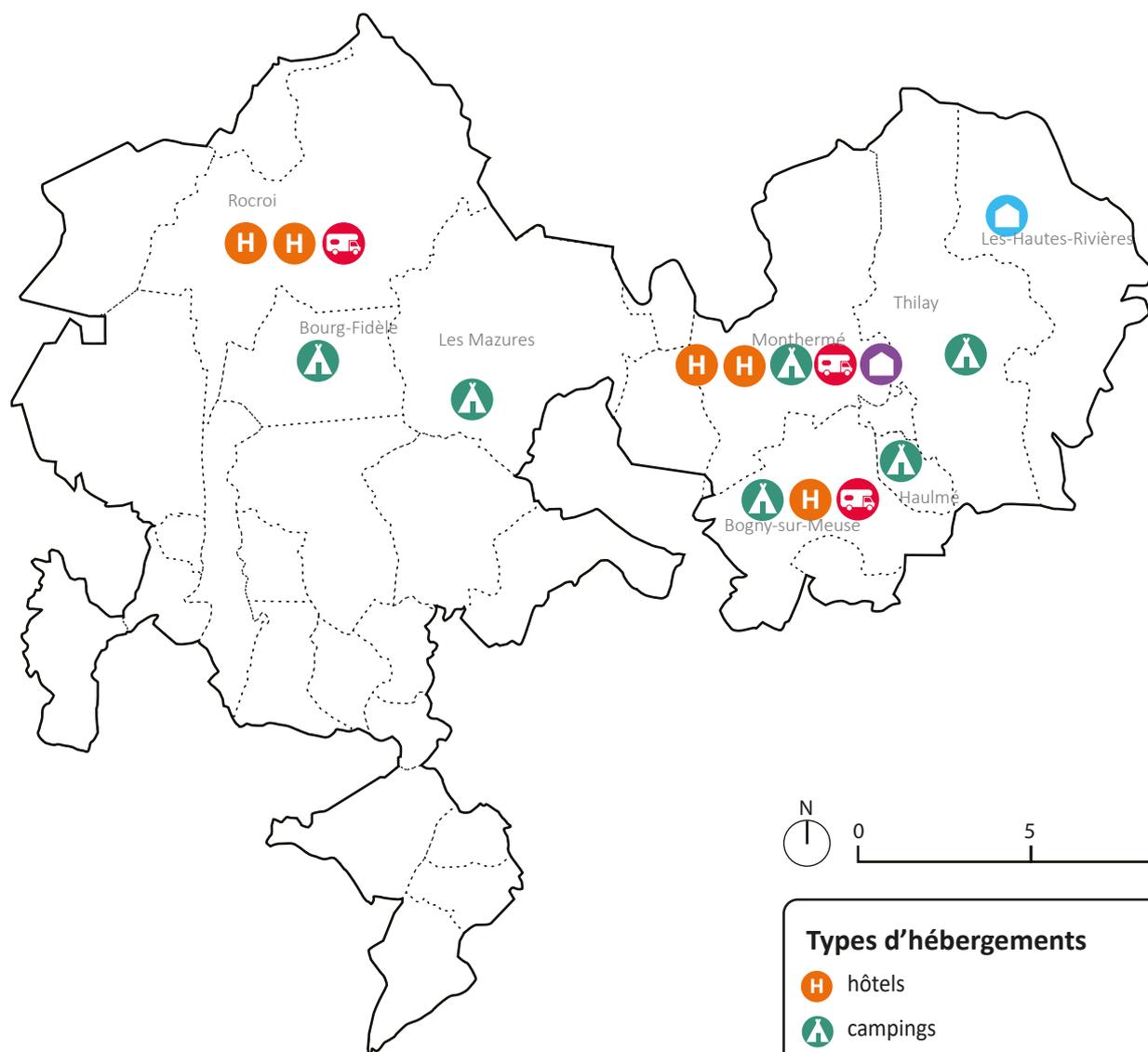
Actuellement, 10 communes sont couvertes par de l'assainissement collectif (exceptés leurs écarts). Les 21 communes restantes sont couvertes par de l'assainissement individuel, mais 7 ont un projet d'assainissement collectif, et 2 sont en phase travaux.

Nombre d'installations contrôlées en 2020 :

Conformes ou mises en conformité	850
Ne présentant pas de dangers pour la santé ou risques avérés de pollution de l'environnement	616
Depuis la création du service	2370
Taux de conformité en %	61,88%

Concernant les réseaux d'eau, il existe 4 syndicats des eaux sur le territoire de Vallées et Plateau d'Ardenne :

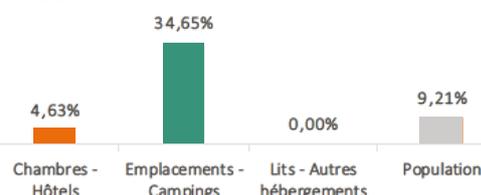
- Syndicat Mixte d'Eau du Plateau de l'Ardenne (SEPA) ;
- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Rimognoise ;
- SIAEP de la Région du Lac des Vieilles Forges ;
- SIAEP de la Vallée la Semoy.



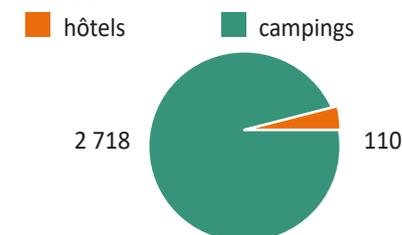
Types d'hébergements

- hôtels
- campings
- aires de camping-car intercommunales
- hébergement de grande capacité
- gîte communautaire

Capacité d'accueil du territoire par rapport au département



Capacité d'accueil des hébergements par type en lits estimés



Sources : INSEE 2019

Le territoire est marqué par une forte représentation de l'hôtellerie de plein air, type de tourisme en plein essor en lien avec le côté authentique du territoire.

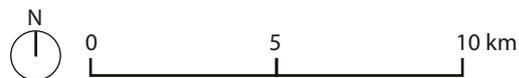
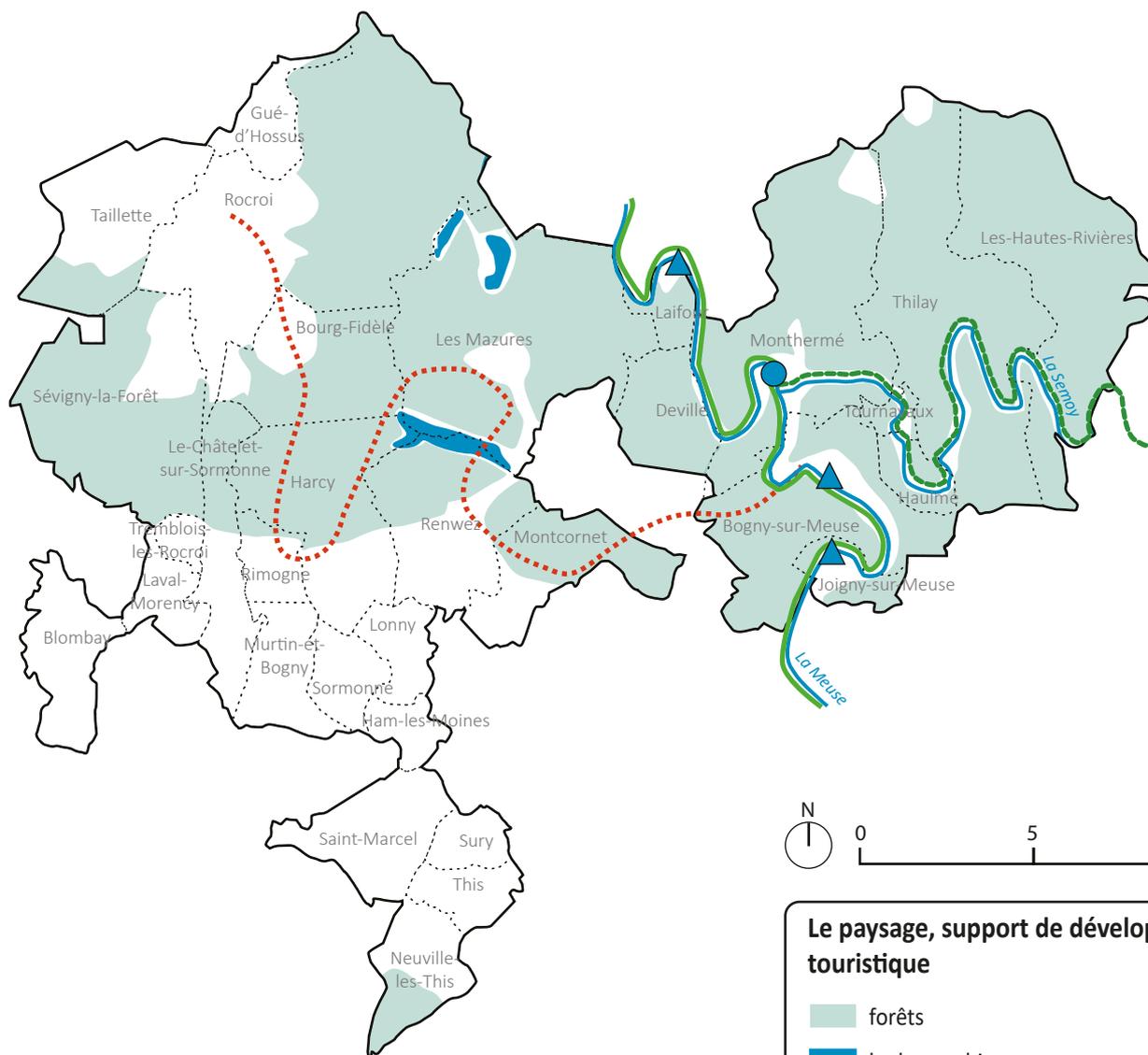
L'offre en hébergements touristiques familiaux est bien développée sur le territoire. En plus des campings et hôtels, une forte présence de gîtes communaux ou privés maillent le territoire. L'habitat insolite est également en plein essor.

En revanche, l'offre en hébergements de grande capacité n'est pas très développée. Seul le site «Les Ecaillettes» appartenant à la commune de Monthermé peut accueillir une soixantaine de touristes.

Le territoire dénombre trois aires de camping-car dont deux sont intercommunales à Bogny-sur-Meuse et Monthermé.

La fréquentation des hébergements en 2019 :

	hôtel	camping	hébergement de groupes, locatif	TOTAL
en nuitées	8 295	56 145	92 331	156 771
répartition	58,9 %	5,3 %	35,8 %	100 %



Le paysage, support de développement touristique

- forêts
- hydrographie
- port
- haltes fluviales
- voie verte Trans-Ardenne
- voie touristique Trans-Semoysienne
- voie vive Vallées et Plateau d'Ardenne

Dans le reste des Ardennes



- voie verte Trans-Ardenne
- voie verte Sud Ardennes

Le territoire est composé de plusieurs entités paysagères :

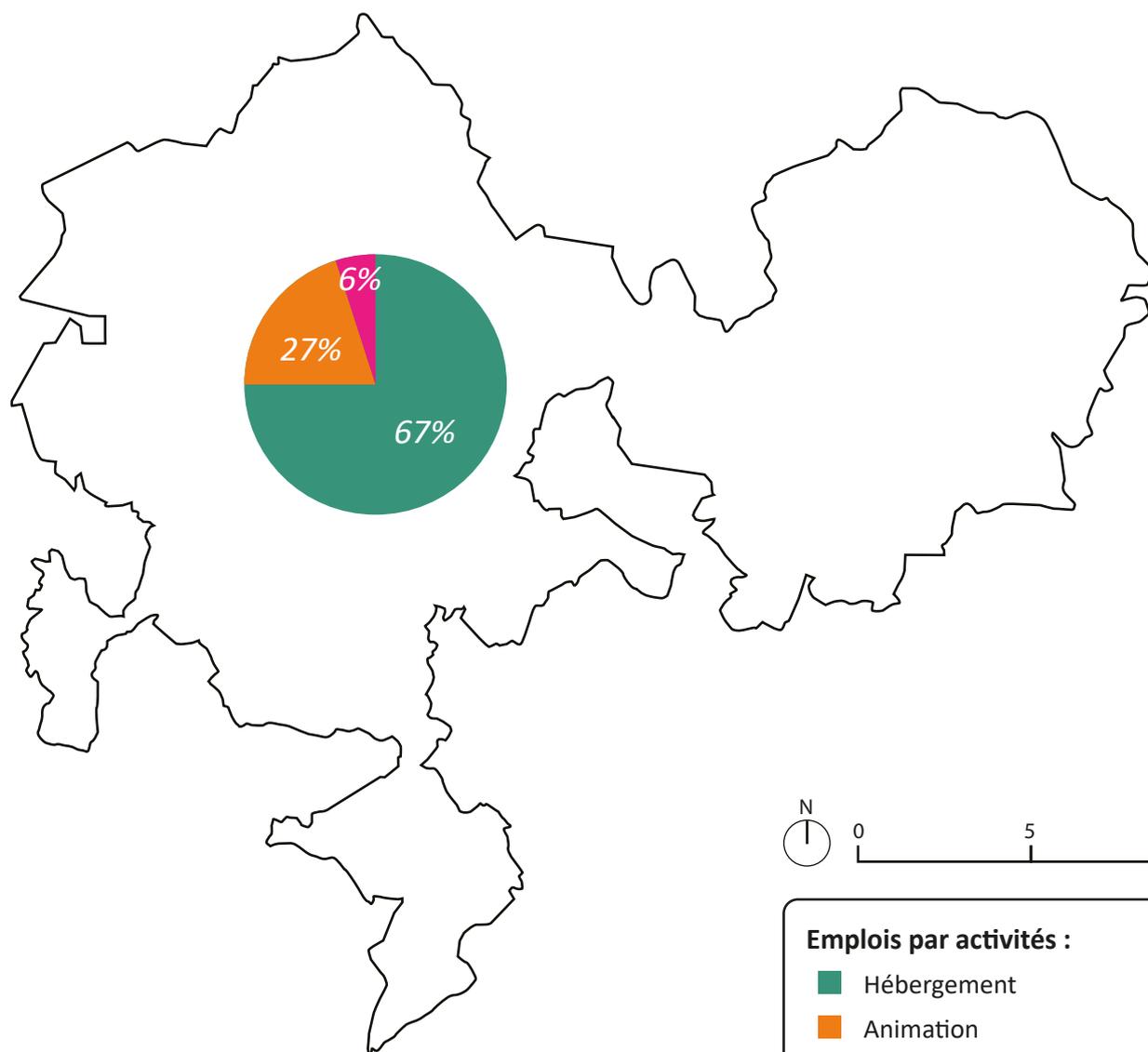
- Les Crêtes Préardennaises au sud (ruralité, bocages, patrimoine fortifié...),
- La Thiérarchie à l'ouest (plateau, tourbières, prairies et forêts...),
- le massif schisteux de l'Ardenne à l'est (terrains accidentés, forêts, vallées de la Meuse et de la Semoy...).

Il n'y a donc pas une unité de paysages, de traditions ou d'activités de ce territoire, ce qui est une force pour l'attractivité mais peut également être une difficulté pour définir le message touristique global.

Le territoire est marqué par une forte présence du cyclo-tourisme utilisant les 48 km d'infrastructures existantes : la voie verte Trans-Ardenne, la voie touristique Trans-Semoysienne, la voie vive Vallées et Plateau d'Ardenne...

De nombreux sentiers et circuits de randonnée maillent également le territoire.

Vallées et Plateau d'Ardenne ressort clairement comme « une destination nature ».



Le tourisme est un véritable levier de développement du territoire. La consommation touristique en Champagne-Ardenne en 2018 représente 1,5 milliards d'euros, dont 4,3 millions d'euros pour le territoire de Vallées et Plateau d'Ardenne.

Le chiffre d'affaires s'élève à 3 617 536 € en 2020, réparti comme suit :

- 3 179 664 € pour l'hébergement, soit 87,9 % du CA,
- 417 306 € pour l'animation, soit 11,5 % du CA,
- 20 566 € pour l'accueil, soit 0,6 % du CA.

Entre 2017 et 2019, le chiffre d'affaire a chuté de 30%, mais a augmenté de 20% entre 2019 et 2020.

Le tourisme a créé 99 emplois directs sur le territoire de Vallées et Plateau d'Ardenne.

Entre 2017 et 2019 le nombre d'emplois directs a diminué de 22% passant de 127 à 99.

Emplois par activités :

- Hébergement
- Animation
- Accueil

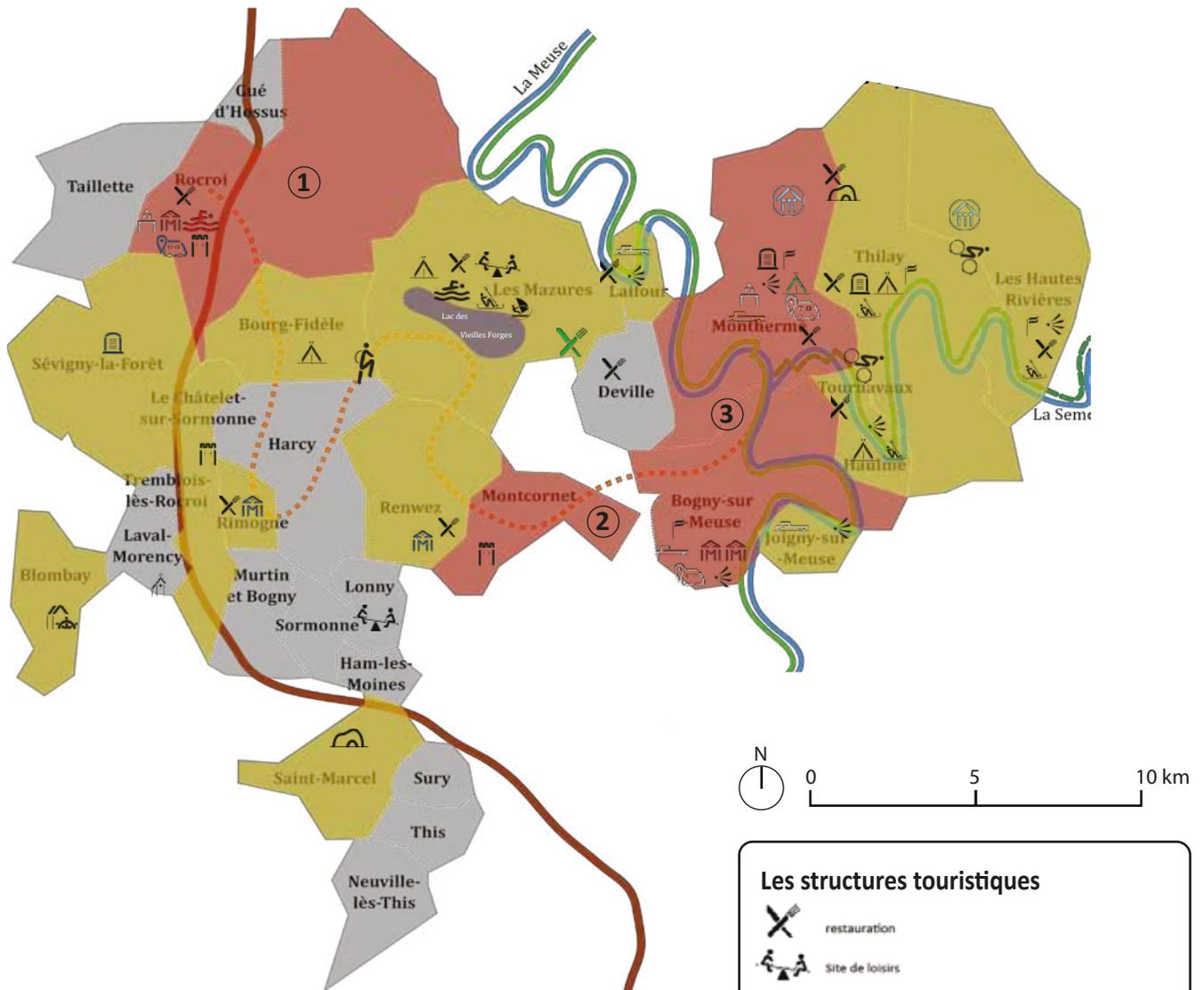
Chiffre d'affaires des Ardennes :

	CCVPA	Ardennes
hébergement	7,2 %	34 483 447 €
animation	14,5 %	3 403 291 €
accueil	8 %	449 197 €
Tous secteurs confondus	8 %	38 335 935 €

Nombre d'emplois :

	CCVPA	Ardennes
hébergement	11,1 %	597
animation	12,1 %	223
accueil	11,8 %	51
TOTAL	11,6 %	868

Source : ADT 08



Dans le cadre de sa politique de développement touristique, la Communauté de Communes a créé des Zones d'Activités Touristiques (ZAT). Le développement de ces zones s'effectuera en deux phases :

- une phase expérimentale sur trois zones,
- cette expérimentation sera ensuite étendue.

Les Zones d'Activités Touristiques concernées sont :

1. la zone de Rocroi
2. la zone de Montcornet
3. la zone de Bogny-sur-Meuse/Monthermé

La fréquentation des sites de visite en 2019 :

	musées	monuments	sites nature, activités	TOTAL
en nuitées	9 740	44 300	934 790	88 830
répartition	11 %	49,9 %	39,1 %	100 %

Les structures touristiques

-  restauration
-  Site de loisirs
-  Site légendaire
-  camping
-  Site de mémoire
-  Canoe kayak
-  Point de vue
-  Site de baignade
-  musée
-  Structure fluviale
-  Air camping car
-  fortification
-  Édifice religieux
-  Hébergement de groupes
-  dolmen
-  Voile/paddle
- Gestion ccvpa
- Gestion otvpa
- DSP
- Gestion communale

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

La stratégie du projet de territoire se compose de 4 axes structurants, basés sur les 4 grandes compétences de la communauté de communes afin de pouvoir répondre aux enjeux de demain.

1

RENFORCER LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ET DES EMPLOIS

Première compétence obligatoire de la Communauté de Communes, le développement économique participe au rayonnement et à l'attractivité du territoire. Cet enjeu se traduira par une adaptation de notre économie avec de nouveaux outils, notamment une révolution numérique indispensable.

2

DÉVELOPPER ET GARANTIR UN CADRE DE VIE DURABLE ET DE QUALITÉ

Ce deuxième axe devra se traduire par une recherche de qualité dans la mise en œuvre de nos politiques publiques et des services en direction des habitants. Les prestations de services, de santé ou en matière d'habitat devront correspondre aux besoins exprimés, les services et équipements devront être cohérents en matière de sport et culture. La notion d'accès aux services et équipements pour tous sera particulièrement présente dans la définition des actions.

3

DEVENIR LE TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

S'il peut sembler ambitieux, cet axe a pour objectif de poursuivre et amplifier nos actions autour du développement durable. Cela se traduit par une réduction des consommations énergétiques locales, par un développement des modes de production d'énergies renouvelables, à la préservation de nos ressources et à la mise en valeur de nos espaces naturels.

4

DÉVELOPPER LE POTENTIEL TOURISTIQUE ET STRUCTURER UNE OFFRE COHÉRENTE

A travers cet axe, nous affirmons notre volonté de faire de Vallées et Plateau d'Ardenne une destination touristique, avec le développement d'une nouvelle offre touristique adaptée pour tous qui passera par une mise en valeur de notre potentiel.

Chacun de ces axes se décline en objectifs stratégiques, opérationnels puis en actions pour constituer le projet de territoire de Vallées et Plateau d'Ardenne.

1

RENFORCER LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ET DES EMPLOIS

Promouvoir l'activité économique

Objectif opérationnel :

Accompagner la création et la reprise des entreprises

Actions :

1. Aménager les zones d'activités économiques
2. Développer les pépinières d'entreprises à l'image du bâtiment locatif ACTIVAL
3. Recenser les locaux et bâtiments vacants susceptibles d'accueillir de l'activité
4. Faire évoluer et harmoniser les dispositifs d'aides

Objectif opérationnel :

Développer le marketing économique

Actions :

5. Favoriser la synergie entre les acteurs économiques à travers des club et forums d'entreprises
6. Accompagner les entreprises industrielles pour leur donner une meilleure image
7. Développer les partenariats avec les acteurs économiques
8. Faire d'une des zones d'activités la vitrine économique du territoire
9. Mettre en avant les savoir-faire locaux

Attirer et maintenir les actifs sur le territoire

Objectif opérationnel :

Favoriser l'insertion des jeunes dans le monde du travail

Actions :

10. Dynamiser l'offre de stage et l'alternance en entreprises
11. Encourager l'implantation d'une offre de formation
12. Favoriser la synergie entre les entreprises et les futurs salariés
13. Renforcer le dispositif Territoire Zéro Chômeur

Objectif opérationnel :

Maintenir les compétences sur le territoire

Actions :

14. Accompagner les nouvelles pratiques du travail
15. Faciliter la mobilité des actifs
16. Consolider et développer les partenariats avec des entreprises locales et des structures de formation supérieure sur le territoire

Redynamiser l'offre commerciale

Objectif opérationnel :

Revitaliser les centres bourgs

Actions :

17. S'inscrire dans les dispositifs de revitalisation (ORT et PVD)
18. Lutter contre la vacance commerciale
19. Développer une nouvelle offre commerciale
20. Attirer les consommateurs en centres bourgs

Objectif opérationnel :

Développer une identité Vallées et Plateau d'Ardenne

Actions :

21. Fédérer les commerçants à travers la création d'unions commerciales
22. Valoriser les filières locales et les produits locaux
23. Promouvoir l'activité locale dans un guide des savoir-faire



Veiller à un maillage équilibré de l'offre en services et équipements de qualité sur le territoire

Objectif opérationnel :

Œuvrer pour le maintien et la qualité des services publics et privés sur le territoire

Actions :

24. Nouer des coopérations avec les communes afin d'élargir le panel des services existants
25. Développer les Maisons France Services
26. Participer au maintien du centre de gestion comptable sur le territoire
27. Renforcer les services à la petite enfance

Objectif opérationnel :

Faire de la Santé un enjeu pour tous

Actions :

28. Être acteur du contrat local de santé
29. Renforcer le maillage des maisons de santé pluridisciplinaires
30. Encourager la diversification de l'offre médicale et paramédicale sur le territoire

Objectif opérationnel :

Favoriser l'égalité d'accès de tous aux services et équipements

Actions :

31. S'assurer d'une répartition géographique équilibrée des services
32. Etudier l'intérêt de développer l'itinérance de certains services
33. Réduire la fracture numérique pour garantir l'accès aux services dématérialisés

Conduire une politique innovante en matière d'habitat

Objectif opérationnel :

Encourager la rénovation du parc de logements

Actions :

34. Participer aux dispositifs d'aides à la rénovation de l'habitat, PIG et future OPAH
35. Mettre en place des aides à la rénovation des façades dégradées
36. Participer au repérage des logements indignes

Objectif opérationnel :

Permettre un parcours résidentiel fluide

Actions :

37. Encourager l'installation de jeunes ménages
38. Participer au dispositif d'aides à la rénovation pour le maintien à domicile des personnes âgées
39. Proposer des alternatives d'hébergement à l'accueil en structure type EHPAD pour les personnes âgées (développement de l'habitat inclusif, adapté de type béguinage)

Objectif opérationnel :

Lutter contre la vacance des logements

Actions :

40. Mener un Observatoire de la Vacance
41. Accompagner et sensibiliser les propriétaires de biens vacants
42. Développer des actions avec les acteurs de l'habitat

Faire du sport et de la culture des vecteurs du lien social

Objectif opérationnel :

Conforter et développer l'offre culturelle

Actions :

43. Diversifier et équilibrer le réseau et les activités des médiathèques et des ludothèques
44. Etablir un diagnostic des associations du territoire et favoriser leur synergie
45. Sensibiliser les jeunes publics à la lecture
46. Accentuer le rayonnement culturel de la salle Jacques Brel

Objectif opérationnel :

Accompagner les pratiques sportives pour tous

Actions :

47. Conforter et moderniser l'offre en équipements communautaires existants complémentaires des structures communales
48. Développer le « sport santé » en s'appuyant sur les éducateurs de la collectivité et les associations locales et en collaborant avec le corps médical et les mutuelles
49. Développer le « sport nature »
50. Recenser les besoins des habitants en infrastructures et équipements sportifs (parcours de santé, terrains particuliers comme les skatepark...)
51. Proposer des activités à destination des aînés

Objectif opérationnel :

Faciliter l'accès à la culture, aux loisirs et aux équipements sportifs

Actions :

52. Veiller à l'accessibilité physique des équipements
53. S'assurer que les horaires d'ouverture soient adaptés à tous les publics
54. Lever les freins liés à la mobilité pour favoriser l'accès à l'offre culturelle et sportive sur le territoire
55. Créer de nouveaux équipements en fonction des besoins locaux
56. Mener une politique tarifaire permettant l'accès à tous à l'offre culturelle, sportive et de loisirs en étudiant par exemple la mise en place de tarifs « famille » dans les équipements communautaires n'en disposant pas
57. Concevoir une offre culturelle et de loisirs intergénérationnelle qui puisse rassembler les membres d'une famille dans un même secteur géographique
58. Renforcer la communication notamment autour des événements



Améliorer et préserver la qualité de l'environnement

Objectif opérationnel :

Préserver les milieux naturels et la biodiversité

Actions :

59. Préserver et mettre en valeur les différentes entités paysagères, et les espaces naturels qui composent la trame verte et bleue dont les zones humides
60. Sensibiliser sur la préservation de l'environnement
61. Préserver la ressource en eau et gérer les milieux aquatiques et les risques inondations
62. Favoriser un urbanisme raisonné tenant compte des risques et du respect de la biodiversité
63. Dépolluer et requalifier les friches industrielles

Objectif opérationnel :

Développer et valoriser les ressources locales

Actions :

64. Valoriser la filière agricole à travers le développement et la promotion des circuits courts et l'étude de faisabilité d'une légumerie départementale
65. Développer localement la filière forestière en encourageant la plantation d'espèces variées
66. Lancer des appels à manifestation d'intérêt afin d'être en capacité de relocaliser une partie de la transformation du bois sur le territoire
67. Encourager la création de valeur ajoutée localement

Objectif opérationnel :

Anticiper la prise des compétences eau et assainissement

Actions :

68. Sensibiliser les communes et les administrés
69. Tendre vers une prise de compétence progressive, avec des communes « test », et développer un phasage de l'opération

Objectif opérationnel :

Gérer plus durablement les déchets

Actions :

70. Repenser et optimiser la collecte des déchets sur le territoire en adaptant la périodicité des collectes en porte-à-porte et en proposant des alternatives aux usagers

71. Encourager une éco-citoyenneté avec des actions de communication et de sensibilisation
72. Moderniser le réseau des déchetteries et envisager la transformation de certaines
73. Développer la valorisation des déchets, rechercher de nouvelles filières, et étudier l'intérêt de créer une ressourcerie sur le territoire

Réussir la transition énergétique et climatique

Objectif opérationnel :

Réduire les besoins et les consommations énergétiques locales

Actions :

74. Définir les stratégies de rénovation énergétique du patrimoine bâti communautaire et les mettre en œuvre
75. Encourager la lutte contre la précarité énergétique des logements à travers les dispositifs d'aides, PIG et OPAH
76. Accompagner le déploiement du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)

Objectif opérationnel :

Encourager la diversification et la production autonome et locale d'énergie

Actions :

77. S'appuyer sur la SAS ERC VPA pour développer les parcs photovoltaïques
78. Participer à l'élaboration et conduire les actions des documents structurants comme le Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET) et le plan paysage éolien des Ardennes
79. Etudier l'intérêt d'implanter des micro-turbines sur le territoire

Objectif opérationnel :

Développer une mobilité durable et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Actions :

80. Renouveler la flotte publique par des véhicules « propres »
81. Déployer les bornes de recharges pour véhicules électriques
82. Soutenir le réseau ferroviaire et favoriser son utilisation
83. Etablir et mettre en œuvre un plan global de mobilité durable à travers la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité locale



Mettre en valeur et développer le potentiel touristique

Objectif opérationnel :

Promouvoir un tourisme diversifié

Actions :

- 84. Valoriser la diversité de l'offre existante : tourisme historique, tourisme de mémoire, tourisme vert, tourisme fluvial...
- 85. Poursuivre la mise en place de zones d'activités touristiques (ZAT)
- 86. Développer le tourisme industriel
- 87. Accompagner l'essor du geocaching

Objectif opérationnel :

Développer le tourisme à destination de tous les résidents du territoire, passagers ou habitants

Actions :

- 88. Conforter l'offre existante
- 89. Accompagner le développement de structures d'accueil de groupes : hébergements de grande capacité, circuits d'autocaristes...
- 90. Favoriser le développement d'une offre touristique de qualité supérieure (restaurants et hébergements)
- 91. Organiser le développement des hébergements insolites

Objectif opérationnel :

Favoriser la synergie entre les acteurs du tourisme

Actions :

- 92. Faire de l'habitant le premier ambassadeur de son territoire
- 93. Organiser un forum des opérateurs et des hébergeurs touristiques
- 94. Mettre en avant le rôle de relais de l'office du tourisme communautaire
- 95. Encourager le développement d'actions conjointes et de projets communs

Préserver le paysage, support des infrastructures touristiques

Objectif opérationnel :

Valoriser les richesses du cadre environnemental et paysager

Actions :

- 96. Préserver la diversité et la complémentarité des paysages
- 97. Rendre accessibles les sites naturels les plus remarquables
- 98. Mettre en valeur les points de vue et les percées paysagères
- 99. Sensibiliser à la préservation des espaces naturels en mettant en place des ballades thématiques

Objectif opérationnel :

Poursuivre le développement du maillage des mobilités douces liées aux entités paysagères

Actions :

100. Entretien et améliorer les infrastructures existantes : Voie Verte, Voie Vive, Trans-Semoysienne
101. Créer du lien entre les infrastructures communautaires et les infrastructures communales
102. Développer les services et équipements à proximité immédiate des infrastructures (tables de pique-nique abritée, douches et WC...)
103. Accompagner le déploiement du plan vélo

Objectif opérationnel :

Maîtriser les flux de touristes et de leurs véhicules

Actions :

104. Anticiper la montée en puissance de certains sites touristiques pour éviter leur saturation

Enrichir la communication touristique

Objectif opérationnel :

Valoriser l'identité du territoire à travers un marketing territorial adapté

Actions :

105. Mettre en place un pass touristique
106. Assurer la promotion du territoire lors des différents événements
107. Développer une identité culinaire VPA autour de produits du terroir et de produits « gastronomiques »

Objectif opérationnel :

Tendre vers une communication plus efficiente

Actions :

108. Favoriser les supports de communication numérique
109. Promouvoir le territoire dans les salons touristiques
110. Harmoniser et entretenir la signalétique





110 actions en faveur du territoire

ACTIONS

Les actions à développer à court terme ainsi que leurs plans de financement sont déclinés dans des « **fiches action** » (FA), tandis que les actions à mettre en place à moyen terme et dont toutes les modalités ne sont pas encore déterminées font l'objet de « **fiches projet** » (FP).

Un même projet peut s'appuyer sur plusieurs fiches action ou projet.

Un **plan pluriannuel d'investissement** vient compléter les fiches action et projet et permet à la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne de disposer de la feuille de route des actions qu'elle a à conduire ainsi que des éléments de faisabilité financière.

MISE EN ŒUVRE

Des actions transversales à plusieurs de ces axes demanderont un travail partagé par plusieurs élus et services intercommunaux et communaux.

La plupart des actions à mener repose sur des **partenariats** avec d'autres collectivités ou organismes qui seront associés au fil de l'avancée des actions.

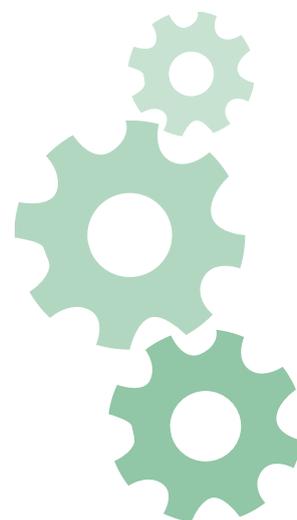
Certaines peuvent être mises en œuvre directement par la Communauté de Communes, notamment des diagnostics et études.

Mais la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne n'a pas forcément de marge de manœuvre sur certaines actions, n'étant pas compétente en la matière. Les autres collectivités compétentes sont donc associées aux actions.

SUIVI ET ÉVALUATION

Le suivi du plan d'actions permet de **suivre l'avancée du projet de territoire**. Il sera assuré par les élus et services concernés par les actions grâce à des **indicateurs**.

Ces indicateurs permettront également d'évaluer le projet. Ils figurent dans chaque action ou projet.



1

RENFORCER LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ET DES EMPLOIS

Promouvoir l'activité économique

Accompagner la création et la reprise des entreprises

1. Aménager les zones d'activités économiques
2. Développer les pépinières d'entreprises à l'image du bâtiment locatif ACTIVAL
3. Recenser les locaux et bâtiments vacants susceptibles d'accueillir de l'activité
4. Faire évoluer et harmoniser les dispositifs d'aides

Développer le marketing économique

5. Favoriser la synergie entre les acteurs économiques à travers des club et forums d'entreprises
6. Accompagner les entreprises industrielles pour leur donner une meilleure image
7. Développer les partenariats avec les acteurs économiques
8. Faire d'une des zones d'activités la vitrine économique du territoire
9. Mettre en avant les savoir-faire locaux

Attirer et maintenir les actifs sur le territoire

Favoriser l'insertion des jeunes dans le monde du travail

10. Dynamiser l'offre de stage et l'alternance en entreprises
11. Encourager l'implantation d'une offre de formation
12. Favoriser la synergie entre les entreprises et les futurs salariés
13. Renforcer le dispositif Territoire Zéro Chômeur

Maintenir les compétences sur le territoire

14. Accompagner les nouvelles pratiques du travail
15. Faciliter la mobilité des actifs
16. Consolider et développer les partenariats avec des entreprises locales et des structures de formation supérieure sur le territoire

Redynamiser l'offre commerciale

Revitaliser les centres bourgs

17. S'inscrire dans les dispositifs de revitalisation (ORT et PVD)
18. Lutter contre la vacance commerciale
19. Développer une nouvelle offre commerciale
20. Attirer les consommateurs en centres bourgs

Développer une identité Vallées et Plateau d'Ardenne

21. Fédérer les commerçants à travers la création d'unions commerciales
22. Valoriser les filières locales et les produits locaux
23. Promouvoir l'activité locale dans un guide des savoir-faire

Descriptif technique sommaire	Constat	L'ouverture de l'A304 permet une liaison autoroutière entre l'Europe du Nord et les nations du Sud et doit absolument s'accompagner de l'aménagement de Zones d'Activité afin de faire bénéficier pleinement le territoire de cet investissement structurant. L'étude Code de 2016 a permis d'identifier 3 zones potentielles sur Rocroi Nord / Gué-d'Hossus, Rocroi Sud, et Rimogne / Le-Châtelet-sur-Sormonne.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des Zones d'Activités en bordure de l'A304 et à proximité des échangeurs, et prévoir une extension à la zone d'Actival (tranche 2) ; • Mener les études et les diagnostics nécessaires sur les terrains ; • Accompagner les communes dans les modifications ou révisions de leurs documents d'urbanisme ; • Piloter l'aménagement des zones.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Développement économique / Urbanisme-habitat de la CCVPA • DDT, DREAL, MRAe • Région Grand Est • DDFiP • CCI et CMA des Ardennes
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Etude CODE de 2016 • PLU de Bogny-sur-Meuse, Gué-d'Hossus, Rimogne et Rocroi • Cartes communale de Le-Châtelet-sur-Sormonne
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 0,1 ETP des pôles concernés • Rocroi Sud : 1 397 741.10 € HT pour l'aménagement • Rocroi Nord / Gué-d'Hossus : étude zones humides et faune flore en cours pour un chiffrage estimatif de 78 010 € HT • Rimogne / Le Châtelet-sur-Sormonne : 3 600 000.00 € HT pour l'aménagement
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2030
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (DSIL) • Région Grand Est (notamment dans le cadre d'aménagements perméables)

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Pouvoir offrir aux entreprises le foncier nécessaire à leur développement
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Nombre d'entreprises et d'emplois créés

Descriptif technique sommaire	Constat	Le territoire manque de foncier et de locaux disponibles pour accueillir des entreprises.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer du foncier ou des locaux aux artisans (beaucoup ont développé leur activité là où se trouve leur domicile, ce qui pose des problèmes notamment dans le cadre de leur succession) ; • Développer des pépinières d'entreprises à l'image du bâtiment locatif ACTIVAL dont toutes les cellules sont louées.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Développement économique de la CCVPA • Services de l'Etat • Région Grand Est • CCI et CMA des Ardennes
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Documents d'urbanisme des communes • Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) • Dispositif Petites Villes de Demain (PVD)
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 0,1 ETP des pôles concernés <p>Exemple du projet de reconversion de la friche LCAB à Bogny sur Meuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 bâtiments de 4 cellules de 150 m² + parties communes de 50 m² • Cout de construction = 900 € / m² * 1250 m² = 1 125 000 €
	Calendrier prévisionnel	2024 - 2030
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (DETR) • Région Grand Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Construction de bâtiments artisanaux ou de service composés de cellules et de bureaux
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de m² construits • nombre d'entreprises implantées • nombre d'emplois créés

Descriptif technique sommaire	Constat	Manque de foncier disponible pour accueillir des entreprises.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un diagnostic des locaux vacants (autre que des logements) sur les communes de VPA • Analyser la possibilité d'en investir certains pour accueillir de l'activité

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Développement économique / Urbanisme - habitat de la CCVPA
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Fichiers LOVAC • Solution Zéro Logement Vacant (ZLV)
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 0,1 ETP des pôles concernés • Diagnostic effectué en régie
	Calendrier prévisionnel	2022
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Accueil de nouvelles entreprises sur le territoire
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Nombre de locaux sortis de la vacance

Descriptif technique sommaire	Constat	Il n'existe pas de dispositif spécifique d'aide CCVPA et les autres dispositifs existants sont compliqués à actionner pour les entreprises.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les entreprises dans leurs investissements via un dispositif de subventions ; • Communiquer sur les dispositifs existants (Appels à projet Région Grand Est, ...) ; • S'inscrire sur le prochain dispositif d'aide aux Entreprises ; • Rassembler tous les financeurs d'un projet.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Développement économique de la CCVPA • Services de l'Etat • Région Grand Est • Ardennes Initiatives • Communes de VPA
	Documents de référence	SRDEII de la Région Grand Est
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 0,3 ETP des pôles concernés • A budgéter en commission de développement économique, sur la base d'un taux de 20 % d'aides. <p>Exemple d'une tranche ORAC : 200 k€ sur 3 ans = 1 M€ d'investissements / an</p>
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2030
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région Grand Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Hausse des investissements accompagnés dans le cadre d'un dispositif d'aides
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Levier de la subvention dans le processus d'investissement = montant des investissements réalisés sur la période

Descriptif technique sommaire	Constat	Le domaine de l'industrie est un secteur du territoire qui souffre d'une image négative, construite sur des représentations des métiers laborieux et pénibles et qui peine à recruter. D'autres secteurs économiques porteurs laissent entrevoir des potentiels de développement, mais subissent également des freins liés aux représentations, et aux stéréotypes.
	Objectifs de l'action	Développer des clubs d'entreprises, de dirigeants et initier des forums

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Développement économique / Coopération jeunesse - social de la CCVPA • EiSINe - URCA • UIMM • Chambres consulaires • Chefs d'entreprises et acteurs économiques locaux actifs et retraités • ADE
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • CTG
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination / pilotage : 0.2 ETP d'un Responsable de Pôle • Mise en œuvre opérationnelle : 2 mois d'un agent
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : Concertation : 1er semestre 2022 • Phase 2 : Formalisation : second semestre 2022 • Phase 3 : Réalisation : 2023 - 2024
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualiser les bonnes pratiques voire proposer des formations pour renforcer les compétences (TPE PE) • Investir le domaine du tourisme industriel et valoriser le patrimoine local.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés et les profils • Déclinaison concrètes et opérationnelles réalisées, leurs natures et les modalités

Descriptif technique sommaire	Constat	Le monde de l'industrie a du mal à embaucher et les entreprises industrielles souffrent d'une mauvaise image.
	Objectifs de l'action	Communiquer pour attirer les jeunes vers le monde industriel, améliorer l'image des métiers de l'industrie, favoriser les périodes d'immersion en entreprise, les formations, et l'apprentissage des jeunes, permettre la découverte des métiers en organisant des forums réguliers, mettre en relation les entreprises et leurs futurs salariés et/ou apprenants

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Développement économique / Communication de la CCVPA • Etat • Région Grand Est • Eisine, IUMM, Pôle Emploi • CCI et CMA • Missions locales
	Documents de référence	SRDEII de la Région Grand Est
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 0,1 ETP des pôles concernés
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2030
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région Grand Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Augmenter le nombre de jeunes insérés dans la voie des métiers de l'industrie, des diplômés du secteur, et des emplois pourvus en entreprise
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Taux de vacance des emplois proposés dans les entreprises industrielles du territoire

Descriptif technique sommaire	Constat	Manque de partenariats visant à soutenir le développement des entreprises notamment lors de leur phase d'étude de projet, de création, de transmission, et d'installation.
	Objectifs de l'action	Conventionner avec les partenaires consulaires et autres sur un plan de communication, sur des appuis individuels, sur des accompagnements aux demandes de financement, et tout dispositif d'accompagnement des entreprises, permanences et rencontres terrain.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Développement économique et coopération jeunesse - social de la CCVPA • Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Ardennes • Chambre de Commerces et d'Industrie des Ardennes • Chambre d'Agriculture de Ardennes • Création d'un comité de pilotage composé des signataires des conventions
	Documents de référence	Futures conventions à signer
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 0,1 ETP des pôles concernés
	Calendrier prévisionnel	
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Signatures des conventions pour la mise en place d'actions des chambres consulaires sur le territoire
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Actions mise en place pour accompagner les entreprises

Descriptif technique sommaire	Constat	La mise en valeur des lieux d'activités renforce l'activité économique, valorise le territoire, et fait d'un lieu de travail un véritable quartier pour les salariés, les usagers et les habitants.
	Objectifs de l'action	Développer la communication autour de la zone d'activités ACTIVAL avec par exemple des vidéos promotionnelles

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Développement économique / Communication de la CCVPA
	Documents de référence	
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 0,2 ETP des pôles concernés
	Calendrier prévisionnel	
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Renforcer l'attractivité économique du territoire et accompagner les entreprises dans leur développement
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Nombre de visionnage des vidéos ?

Descriptif technique sommaire	Constat	Les entreprises et les savoir-faire des artisans locaux sont assez méconnus, même par les habitants du territoire.
	Objectifs de l'action	Permettre aux consommateurs d'identifier les compétences, savoir-faire et produits spécifiques des entreprises artisanales et commerciales du territoire à travers la création d'un guide des savoir-faire locaux ; Contacter et recenser les entreprises intéressées ; Concevoir et diffuser le guide auprès des habitants.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Développement économique / Communication de la CCVPA • Comité de pilotage de l'ORT • Services de l'Etat • Région Grand Est et Département des Ardennes • PNR des Ardennes • CCI, CMA et Chambre d'Agriculture des Ardennes et syndicats professionnels
	Documents de référence	Fiche action CCVPA n° 6 de l'opération de revitalisation de territoire (ORT)
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 0,2 ETP des pôles concernés • Investissement prévisionnel : 15 000 €
	Calendrier prévisionnel	Conception en 2022
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Meilleure connaissance des savoir-faire locaux
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Enquête

Descriptif technique sommaire	Constat	Lors des ateliers thématiques participatifs initiés dans le cadre du projet de territoire, les élus locaux ont émis le constat que les anciens réseaux (via intérim) ne répondent plus aux attentes du terrain : les besoins des entreprises évoluent et les profils des demandeurs ne sont plus forcément en adéquation (niveau de qualification, maîtrise des nouvelles technologies...)
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Impulser de nouvelles procédures au sein desquelles la CCVPA joue un rôle facilitateur entre les habitants et les entreprises • Favoriser l'alternance

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Développement économique / Coopération jeunesse - social / Culture et éducation de la CCVPA • CAF (Chargés de Conseil et de Développement en Action Sociale) • EiSINe -URCA • Collèges du territoire • Services de l'Etat • Pôle Emploi • MILO Revin et Charleville • EVS et Centres sociaux du territoire • Organismes et structures de formation et d'insertion professionnelle
	Documents de référence	CTG
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination : 0.1 ETP responsables Pôle Coopération et développement économique • Mise en œuvre et suivi : 2 mois d'un agent
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : Concertation (relance ou initiale) :1er semestre 2022 • Phase 2 : Formalisation et réalisation 2022 • Phase 3 : Réalisation : 2023 - 2024
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Conseil Régional Grand Est • Conseil Départemental des Ardennes

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer et créer un organisme de formation local adapté aux réalités et aux besoins très précis du territoire VPA • Mettre en relation les entreprise et leurs futurs salariés et/ou apprenants • Valoriser les entreprises et les compétences locales
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des ressources identifiées • Nombre et profil des acteurs recensés • Nombre et nature des initiatives générées

Descriptif technique sommaire	Constat	La CCVPA et l'URCA sont liées par une convention relative au développement d'actions dans le cadre des 2 Fab Lab implantés à Bogny-sur-Meuse et Rimogne. Le dernier bilan fait apparaître une sous exploitation des Fab Lab et une volonté partagée d'intensifier le partenariat en poursuivant l'axe ludo-éducatif en explorant plus amplement la dimension recherche et développement.
	Objectifs de l'action	Mettre en place des modules de formation, (pour certains sur le territoire communal) à destination des habitants du territoire, en adéquation avec les offres d'emploi non pourvus et les secteurs d'activité qui recrutent et pour soutenir les projets innovants du territoire (Fab Lab).

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Coopération jeunesse - social de la CCVPA • CAF (Chargés de Conseil et de Développement en Action Sociale) • EiSINe -URCA • Ecoles, Collèges, ACM du territoire • Services de l'Etat • Pôle Emploi • MILO Revin et Charleville • EVS et Centres sociaux du territoire • Organismes et structures de formation et d'insertion professionnelle
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • CTG • Convention partenariat URCA/CCVPA
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : Plateforme Recherche et développement : 440 000 € • Fonctionnement : 100 000 €
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : Concertation (relance ou initiale) :1er semestre 2022 • Phase 2 : Formalisation et réalisation 2022 • Phase 3 : Réalisation : 2023 - 2024
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (DETR/DSIL/Plan de relance) • Conseil Régional Grand Est • Crédits Européens

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un Laboratoire Recherche et Développement sur la zone Actival à Bogny-sur-Meuse à destination des entreprises et universitaires dans le cadre de leurs recherches ; • Programmation de modules de formation : <ul style="list-style-type: none"> - à destination des jeunes et passionnés du territoire pour assurer le fonctionnement de la School Lab et développer des projets de promotion du patrimoine local, - à destination des jeunes et demandeurs d'emploi en réponse aux besoins de qualification des entreprises locales.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et nature des formations enclenchées • Nombre et profil des personnes formées • Mise en service et modalités de fonctionnement de La "School Lab" et du Labo de recherche

Descriptif technique sommaire	Constat	<ul style="list-style-type: none"> • Le domaine de l'industrie est un secteur sur notre territoire qui souffre d'une image négative, construite sur des représentations des métiers laborieux et pénibles et qui peine à recruter. • Le domaine de l'innovation et son potentiel en termes de formation et débouché reste confidentiel
	Objectifs de l'action	Permettre aux jeunes de découvrir le potentiel local en termes de cursus de formation universitaire et qualifiante, ainsi que les possibilités d'emploi dans le domaine de l'industrie et de l'innovation technologique.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Développement économique de la CCVPA • CAF (Chargés de Conseil et de Développement en Action Sociale) • EiSINe -URCA • Collèges du territoire • Services de l'Etat • Pôle Emploi • MILO Revin et Charleville • EVS et Centres sociaux du territoire • Organismes et structures de formation et d'insertion professionnelle
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • CTG • Convention partenariat URCA/CCVPA
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination : 0.1 ETP responsable Pôle Coopération • Mise en œuvre : 2 mois de l'Animateur Jeune de la CCVPA
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : Concertation (relance ou initiale) :1er semestre 2022 • Phase 2 : Formalisation et réalisation 2022 • Phase 3 : Réalisation : 2023 - 2024
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • CAF des Ardennes (CTG/PS Jeunes) • Conseil Régional Grand Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<p>Créer des partenariats opérationnels entre d'une part l'Université Reims Champagne Ardenne et plus spécifiquement l'EiSINe ou les organismes de formation professionnels volontaires et les entreprises et les industriels de VPA pour permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux jeunes de VPA de découvrir les sites et les formations délivrées • Aux stagiaires de l'URCA et de l'EiSINe plus particulièrement d'effectuer leurs stages au sein des entreprises de VPA
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visites organisées • Nombre et profil des participants • Nombre de stagiaires accueillis

Descriptif technique sommaire	Constat	La politique de développement économique, social portée par les Elus de la CCVPA conduit à positionner la collectivité comme candidate à toute expérimentation ou dispositifs d'envergure départementale ou nationale et se dote également d'outil interne allant vers le sens d'une plus-value au service des habitants et des acteurs économiques et sociaux du territoire.
	Objectifs de l'action	Candidater et déployer l'expérimentation : Territoire zéro chômeurs de longue Durée (TZCLD).

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Coopération jeunesse – social / Développement économique / Culture et éducation de la CCVPA • Association TZCLD • Conseil Départemental des Ardennes • CAF (Chargés de Conseil et de Développement en Action Sociale) • EiSINe -URCA • Services de l'Etat • Pôle Emploi • MILO Revin et Charleville • EVS et Centres sociaux du territoire • Organismes et structures de formation et d'insertion professionnelle
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Loi du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation "territoire zéro chômeur de longue durée • CTG • PDI
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	Pilotage : Ingénierie du projet : 40 000 €
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : Concertation (relance ou initiale) : 1er semestre 2022 • Phase 2 : Formalisation et dépôt de la candidature : 2nd semestre 2022 • Phase 3 : Réalisation : 2023 - 2024
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Conseil départemental • Crédits européens

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation territoriale • Création d'emplois
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du projet • Création d'EBE (nombre et nature)

Descriptif technique sommaire	Constat	Les nouvelles pratiques professionnelles de télétravail conviennent au secteur tertiaire et à l'administration mais ne peuvent être transposées au secteur de l'industrie. De même, les espaces de co-working, proposent une alternative dans cette période de mutation. Aujourd'hui, l'entreprise ne se définit plus exclusivement comme un espace de production économique, mais aussi comme un espace de vie sociale. De la même manière, les attentes des chefs d'entreprise évoluent le savoir être prévaut sur les compétences techniques. Les métiers évoluent également, la compétitivité génère un phénomène de disparition de certaines tâches voire de métiers.
	Objectifs de l'action	Proposer des solutions nouvelles et novatrices en termes de réponses aux évolutions et aux nouvelles conditions de travail

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Coopération jeunesse – social / Développement économique / Culture et éducation de la CCVPA • EISINE - URCA • UIMM • Chambres consulaires • Chefs d'entreprises et acteurs économiques locaux actifs et retraités
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • CTG
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination / pilotage : 0.2 ETP d'un Responsable de Pôle • Mise en œuvre opérationnelle : 2 mois d'un agent
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : Concertation : : second semestre 2022 • Phase 2 : Formalisation : 2023 • Phase 3 : Réalisation : 2024
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Attractivité du territoire • Innovation en termes de développement économique
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un inventaire/diagnostic • Nombre de solutions innovantes proposées

Descriptif technique sommaire	Constat	La plupart des actifs utilise la voiture individuelle à énergie fossile pour se rendre au travail. De plus, le manque d'offre en mobilité et transport ne favorise pas l'insertion des jeunes et peut-être un frein pour l'accès à l'emploi. La compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale a été transférée à la CCVPA en 2021.
	Objectifs de l'action	Etablir un diagnostic global de la mobilité sur le territoire et proposer aux actifs des alternatives à la voiture individuelle à énergie fossile

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles coopération jeunesse – social / Urbanisme- habitat de la CCVPA • DDT 08 • Région Grand Est
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • SRADDET, SCoT • Plan global de mobilité
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	0,2 ETP
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 1er comité des partenaires second semestre 2021 • Diagnostic courant 2022
	Partenaires financiers mobilisables	Région Grand Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	
	Indicateurs d'évaluation des résultats	

Descriptif technique sommaire	Constat	<ul style="list-style-type: none"> • La particularité géographique du territoire rend difficile et problématique la mobilité des habitants, • Les partenaires extérieurs lors de leurs interventions ont besoin de bénéficier de structures et d'équipements, mais aussi de relais locaux auprès des habitants
	Objectifs de l'action	Formaliser des réseaux de coopération entre les structures pour permettre le maillage territorial (économiques, socioprofessionnelles, universitaires...) par la mutualisation des ressources (humaines et matérielles) au service des bénéficiaires.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Coopération jeunesse - social / Développement économique de la CCVPA • CD 08 • CAF (Chargés de Conseil et de Développement en Action Sociale) • EiSINe -URCA • Services de l'Etat • Pôle Emploi • MILO Revin et Charleville • EVS et Centres sociaux du territoire • Organismes et structures de formation et d'insertion professionnelle
	Documents de référence	CTG
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination / pilotage : 0.2 ETP d'un Responsable de Pôle • Mise en œuvre opérationnelle : 2 mois d'un agent
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : Concertation (relance ou initiale) : 1er semestre 2022 • Phase 2 : Formalisation : 2nd semestre 2022 • Phase 3 : Réalisation : 2023 - 2024
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Conseil Régional Grand Est • Conseil départemental des Ardennes

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les ressources locales (matérielles et humaines), • Identifier les acteurs potentiellement concernés dans les domaines socioéconomiques, et de la formation professionnelle et universitaire, • Mettre en adéquation les besoins et les demandes et construire des réponses locales en mobilisant toutes les compétences identifiées.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des ressources identifiées • Nombre et profil des acteurs recensés • Nombre et nature des initiatives générées

Descriptif technique sommaire	Constat	Les centralités de VPA sont en perte de vitesse (diminution de population, augmentation des logements vacants, manque de commerces, dégradation des centres bourgs...)
	Objectifs de l'action	S'inscrire dans le dispositif de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) qui concerne les 6 bourgs centres de VPA, et le dispositif Petites Villes de Demain (PVD) qui couvre Bogny-sur-Meuse, Monthermé et Rocroi, afin de mettre en œuvre un projet global de revitalisation et de relancer l'attractivité de ces centralités locales.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Urbanisme- habitat • ANCT, Banque des Territoires, Etat • DDT 08 • Conseil Départemental des Ardennes • Région Grand Est
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Convention d'ORT signée le 20/01/2020 • Fiches actions de l'ORT • Projet de territoire 2021-2030 • Convention d'adhésion PVD signée le 24/06/2021
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	1 ETP : recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain, poste financé à hauteur de 75%, et mis à disposition des trois communes concernées
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Convention d'ORT : du 20/01/2020 au 20/01/2025 • Convention PVD : jusqu'en 2026
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • ANCT, Banque des Territoires • Etat • ANAH • ADEME • Région Grand Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Revitaliser les centres bourgs
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fiches actions réalisées • Nombre de logements remis sur le marché • Nombre de commerces créés

Descriptif technique sommaire	Constat	<p>Manque de foncier en centre – bourg pour accueillir des commerces de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> • locaux obsolètes, inadaptés à la demande, travaux de longue durée, • locaux en indivision, propriétaire en maison de retraite... • désintérêt pour s'occuper du bien, mauvaises expériences économiques, pas de finances pour l'entretenir...
	Objectifs de l'action	<p>Réintroduire du commerce dans les centres bourgs en lançant un diagnostic des locaux commerciaux vacants ;</p> <p>Accompagner leurs propriétaires en communiquant sur les aides ;</p> <p>Remettre les locaux dans le circuit du foncier commercial disponible pour de l'activité, sous forme de boutiques éphémères ou de commerces réaménagés.</p>

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Développement économique / Urbanisme-habitat de la CCVPA • Communes de VPA, notamment celle de l'ORT et de Petites Villes de Demain • Banque des Territoires, ANCT, DDT des Ardennes • Région Grand Est • Département des Ardennes • PNR des Ardennes • CCI et CMA des Ardennes
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Opération de Revitalisation de territoire (ORT) • Dispositif Petites Villes de Demain
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	
	Calendrier prévisionnel	<p>Diagnostic élaboré en régie au second semestre 2021</p>
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat, • ANCT, Banque des Territoires • Région Grand Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<p>Diminuer le taux de vacance commerciale</p>
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de locaux sortis de la vacance • Nombre de commerces de proximité implantés en centre-bourg

Descriptif technique sommaire	Constat	L'offre commerciale sur le territoire de CCVPA n'est pas assez riche en termes de choix et de secteurs
	Objectifs de l'action	Réaliser un diagnostic de territoire et repenser l'accueil de nouvelles entreprises commerciales, selon les besoins de la population, et élaborer des outils de promotion du territoire et de son offre commerciale. Prendre en compte l'aménagement commercial dans les stratégies de développement à toutes les échelles de planification territoriale (SRADDET, SCoT, PLUi) et à la législation sur l'aménagement commercial (CDAC et CNAC).

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Développement économique de la CCVPA
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • SCoT Nord Ardennes en cours d'élaboration • PLU des communes concernées
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 0,5 ETP à recruter
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2030
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (DSIL) • Région Grand Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Permettre aux consommateurs de bénéficier d'une offre commerciale élargie et plus qualitative
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Nombre d'entreprises et d'emplois créés

Descriptif technique sommaire	Constat	
	Objectifs de l'action	Améliorer l'accessibilité des consommateurs, ce qui inclut la question de la signalétique, de la circulation routière, des transports et des connexions entre quartiers et centres, du stationnement, questions connexes aux sujets relatifs à la formation, à l'installation et au statut du commerçant, et à la communication.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle développement économique de la CCVPA • DDT 08 • Région Grand Est • CCI et CMA des Ardennes • PNR des Ardennes
	Documents de référence	Opération de Revitalisation de Territoire
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2030
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (DSIL) • ANCT, Banque des Territoires • Région Grand Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Permettre aux consommateurs d'accéder à une offre commerciale de proximité diversifiée
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Fréquentation des centres bourgs

Descriptif technique sommaire	Constat	Besoin d'Union Commerciale pour mieux se connaître entre professionnels et se faire connaître, pour mieux se comprendre et se vendre, besoin de concertation, d'harmonisation et d'actions collectives.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Faire du commerce et des animations engendrées un vecteur du développement de ces territoires. • Recenser les commerçants des différents territoires ; • Animer des réunions avec la CCI ; • Aide à structurer les associations et soutenir leurs animations.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Développement économique de la CCVPA • CCI et CMA des Ardennes • FISAC
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche Action n° 11 de l'ORT • Charte du PNR
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 0,1 ETP sur les pôles concernés Budget prévisionnel : <ul style="list-style-type: none"> • EPCI 6 000 € • CCI 3 000 € • FISAC 3 000 €
	Calendrier prévisionnel	
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région Grand Est • CCI des Ardennes • FISAC

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Dynamiser le commerce
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'unions commerciales créées • Nombre d'animations créées par les UC • Nombre de visiteurs

Descriptif technique sommaire	Constat	Besoin de faire connaître les entreprises et valoriser les savoir-faire des artisans locaux, des commerces et des services à l'intérieur et à l'extérieur du territoire.
	Objectifs de l'action	Traçabilité de produits locaux en circuits courts, en recensant les producteurs locaux d'alimentation ou de produits de loisirs, en facilitant le repérage des lieux de vente, depuis les marchés hebdomadaires et magasins à la ferme, points relais ou encore les casiers automatiques 24h/24h.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Développement économique de la CCVPA • Région Grand Est • CD 08 • PNR des Ardennes • CCI et CMA des Ardennes
	Documents de référence	Charte du PNR
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 0,1 ETP sur les pôles concernés
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2024
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région Grand Est • LEADER

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les circuits courts et faire progresser le « consommer local ». • Minimiser au maximum les transports et les trajets, favoriser l'alimentation de proximité et l'acte d'achat direct auprès des producteurs. • S'assurer de consommer des produits de saisons et de qualité, tout en contribuant au développement économique et en valorisant un savoir-faire local.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	

Descriptif technique sommaire	Constat	Besoin de faire connaître les entreprises et valoriser les savoir-faire des artisans locaux, des commerces et des services à l'intérieur et à l'extérieur du territoire.
	Objectifs de l'action	Le Livret d'accueil est un outil de découverte et de mise en valeur des artisans et commerçants, présentant les communes du territoire, les activités, numéros utiles et présentation des savoir-faire des artisans et commerçants du territoire. Développement d'une carte recensant les différents points d'approvisionnement, et répertoriant chaque professionnel.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Développement économique / Développement touristique / Urbanisme - Habitat et Communication de la CCVPA • Office du Tourisme • PNR des Ardennes • CCI et CMA des Ardennes
	Documents de référence	Fiche action n° 8 de l'ORT
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 0,5 ETP sur les pôles concernés • Coût prévisionnel : 15 000 €
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Conception : 2022 • Diffusion : 2023
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Réalisation du guide et de la carte interactive
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<p>Nombre de guides distribués</p> <p>Nombre de fréquentations de la carte interactive sur le site internet de la CCVPA</p>

Veiller à un maillage équilibré de l'offre en services et équipements de qualité sur le territoire

Œuvrer pour le maintien et la qualité des services publics et privés sur le territoire

- 24. Nouer des coopérations avec les communes afin d'élargir le panel des services existants
- 25. Développer les Maisons France Services
- 26. Participer au maintien du centre de gestion comptable sur le territoire
- 27. Renforcer les services à la petite enfance

Faire de la Santé un enjeu pour tous

- 28. Être acteur du contrat local de santé
- 29. Renforcer le maillage des maisons de santé pluridisciplinaires
- 30. Encourager la diversification de l'offre médicale et paramédicale sur le territoire

Favoriser l'égalité d'accès de tous aux services et équipements

- 31. S'assurer d'une répartition géographique équilibrée des services
- 32. Etudier l'intérêt de développer l'itinérance de certains services
- 33. Réduire la fracture numérique pour garantir l'accès aux services dématérialisés

Conduire une politique innovante en matière d'habitat

Encourager la rénovation du parc de logements

- 34. Participer aux dispositifs d'aides à la rénovation de l'habitat, PIG et future OPAH
- 35. Mettre en place des aides à la rénovation des façades dégradées
- 36. Participer au repérage des logements indignes

Permettre un parcours résidentiel fluide

- 37. Encourager l'installation de jeunes ménages
- 38. Participer au dispositif d'aides à la rénovation pour le maintien à domicile des personnes âgées
- 39. Proposer des alternatives d'hébergement à l'accueil en structure type EHPAD pour les personnes âgées (développement de l'habitat inclusif, adapté de type béguinage)

Lutter contre la vacance des logements

- 40. Mener un Observatoire de la Vacance
- 41. Accompagner et sensibiliser les propriétaires de biens vacants
- 42. Développer des actions avec les acteurs de l'habitat

Faire du sport et de la culture des vecteurs du lien social

Conforter et développer l'offre culturelle

43. Diversifier et équilibrer le réseau et les activités des médiathèques et des ludothèques
44. Etablir un diagnostic des associations du territoire et favoriser leur synergie
45. Sensibiliser les jeunes publics à la lecture
46. Accentuer le rayonnement culturel de la salle Jacques Brel

Accompagner les pratiques sportives pour tous

47. Conforter et moderniser l'offre en équipements communautaires existants complémentaires des structures communales
48. Développer le « sport santé » en s'appuyant sur les éducateurs de la collectivité et les associations locales et en collaborant avec le corps médical et les mutuelles
49. Développer le « sport nature »
50. Recenser les besoins des habitants en infrastructures et équipements sportifs (parcours de santé, terrains particuliers comme les skatepark...)
51. Proposer des activités à destination des aînés

Faciliter l'accès à la culture, aux loisirs et aux équipements sportifs

52. Veiller à l'accessibilité physique des équipements
53. S'assurer que les horaires d'ouverture soient adaptés à tous les publics
54. Lever les freins liés à la mobilité pour favoriser l'accès à l'offre culturelle et sportive sur le territoire
55. Créer de nouveaux équipements en fonction des besoins locaux
56. Mener une politique tarifaire permettant l'accès à tous à l'offre culturelle, sportive et de loisirs en étudiant par exemple la mise en place de tarifs « famille » dans les équipements communautaires n'en disposant pas
57. Concevoir une offre culturelle et de loisirs intergénérationnelle qui puisse rassembler les membres d'une famille dans un même secteur géographique
58. Renforcer la communication notamment autour des événements

Descriptif technique sommaire	Constat	Sur le territoire intercommunal, des structures diverses et complémentaires, mais assez isolées les unes des autres ont été répertoriées, et des initiatives multi-partenariales impliquant plusieurs collectivités ont été identifiées, notamment dans le domaine de la petite enfance et des services aux familles.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Nouer des coopérations avec et entre les communes, • Etendre le panel des services existants, • Initier des temps de rencontre sur des enjeux partagés par les différents acteurs locaux.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les pôles de la CCVPA • CAF des Ardennes • Conseil Départemental des Ardennes (PMI et Action Sociale-Solidarité) • Agence Régionale de Santé • Délégation Départementale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Convention Territoriale Globale • Contrat Local de Santé • Loi Orientation des Mobilités
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation : 0.3 ETP des responsables de Pôles concernés • Formalisation : 0.3 ETP des responsables de Pôles concernés • Réalisation : 0.5 ETP par pôles concernés
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : Concertation : 1er octobre au 31 décembre 2021 • Phase 2 : Formalisation 2022 • Phase 3 : Réalisation : 2023 - 2024
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence des Financeurs • CAF des Ardennes • Conseil Départemental • ARS • DDAJES

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Harmoniser et développer l'offre de services aux habitants
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres et domaines concernés • Nombre et profils des professionnels mobilisés • Nombre d'actions initiées et modalités

Descriptif technique sommaire	Constat	Les modalités de prise en charge des demandes sociales, en termes d'horaires d'accueil, de qualification du personnel, d'accessibilité des services varient sur le territoire. La mobilité (technique, matérielle et psychologique) est un frein à l'accès aux droits. Les services de la seule Maison France Services actuellement opérationnelle sur le territoire, labellisée à Bogny sur Meuse, ne couvrent que de manière partielle le territoire intercommunal.
	Objectifs de l'action	Déployer le portage des Maisons France Services pour mailler le territoire, en intégrant la diversité des profils des porteurs et les conséquences du phénomène de dématérialisation, par la création de 3 espaces Frances Services complémentaires : Rocroi, Renwez et Rimogne.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Coopération jeunesse - social de la CCVPA • CAF des Ardennes • La Poste • EVS et centres sociaux • CD 08 (PMI et Action Sociale-Solidarité) • Associations locales • CCAS COS • Pôle Emploi • MILO Revin et Charleville • Organismes et structures de formation et d'insertion professionnelle
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Convention – Accords cadre Maison Frances Services • Convention Territoriale Globale
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : Réhabilitation locaux pour MFS à Renwez Dépenses : 427 900 € (acquisition et travaux) Recettes : Etat (DETR/DSIL) – Plan France Relance- La Poste • Fonctionnement : Coût annuel estimé pour un Espace France Services : Dépenses : 80 000 € Recettes : FNADT : 15 000 € - Fonds Inter-Opérateurs : 15 000 € - La Poste.
	Calendrier prévisionnel	<p>Phase 1 - 2ème semestre 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bogny sur Meuse : Pérennisation de l'EFS porté par Aymon Lire, • Rocroi : Formalisation partenariat La Poste pour l'EFS Rocroi, • Renwez : Acquisition et engagement des procédures pour les travaux, <p>TOUS SITES : Mise en réseau et concertation.</p> <p>Phase 2 - 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bogny sur Meuse : Pérennisation de l'EFS - portage Aymon Lire, • Rocroi : ouverture de l'EFS, portage la Poste, • Renwez : Finalisation des travaux, formalisation du cahier des charges de fonctionnement - recrutement 2 ETP – portage CCVPA - Ouverture EFS, <p>TOUS SITES : Mise en réseau et concertation.</p> <p>Phase 3 - 2023/2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bogny/Meuse- Rocroi- Renwez : Pérennisation et mise en réseau, • Rimogne : Acquisition des locaux, engagement études et procédures de travaux.
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • FNADT • FIO • La Poste

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Renforcer le maillage territorial des points d'accès aux droits et à la culture pour favoriser une prise en charge des demandes sociales équitables sur l'ensemble de la communauté de communes par une intervention concertée et coordonnée des différents acteurs compétents.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures et de partenaires identifiés et impliqués • Nombre et profil des personnels impliqués • Modalités de couverture du territoire

Descriptif technique sommaire	Constat	Le Ministre de l'Action et des comptes publics a engagé une démarche qui vise d'une part à renforcer la présence de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) dans les territoires en augmentant significativement le nombre de points de contact pour les usagers, et d'autre part, à améliorer les prestations de conseil aux collectivités.
	Objectifs de l'action	Création d'un Service de Gestion Comptable (SGC) à ROCROI qui sera ouvert aux usagers et aux collectivités. Pour installer ce SGC, la CCVPA a fait l'acquisition auprès d'Habitat 08 de l'ancienne école de musique de la ville de Rocroi et d'un garage attenant à ce bâtiment. Les travaux de transformation seront réalisés fin 2021 et au 1er semestre 2022.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Maître d'ouvrage : CCVPA • Maître d'œuvre : Cabinet VANELLE (architecte D.P.L.G – Urbaniste) • Suivi technique : pôles Urbanisme – habitat / Infrastructures de la CCVPA
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Délibérations de la CCVPA • Permis de Construire n° 008 367 21 A0007
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Budget désamiantage, démolition : 46.635,50 € HT • Budget prévisionnel pour la transformation et l'aménagement du bâtiment existant : 792.831 € HT
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : transfert des trésoreries de FUMAY et ROCROI au SGC le 01/01/2021 • Phase 2 : transfert des trésoreries de MONTHERME et GIVET au SGC le 01/01/2022
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (Plan de Relance) : 160.000 € HT • Région Grand-Est : 237.849 € HT • CD 08 (Contrat de territoire) : 118.500 € HT • CEE : 17.915 € HT • CCVPA : 258.567 € HT

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Maintien des services de la DGFIP sur le territoire de la CCVPA. Installation du SGC dans ces nouveaux locaux courant 2022.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Les services proposés aux usagers correspondent aux principales situations pour lesquelles ceux-ci entrent en contact avec les services des finances publiques.

Descriptif technique sommaire	Constat	Le taux de couverture du territoire est de 51.4 % (données 2017) : cela signifie que seule la moitié des enfants de moins de 3 ans peut être accueillie dans un EAJE-Etablissement Accueil Jeune Enfant (collectif, micro-crèche), par des assistants maternels, salariés à domicile, ou à l'école maternelle. Pour comparaison le taux départemental est de 56.9%.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier un interlocuteur local pour apporter les 1ers renseignements ou la mise en contact avec les organismes compétents en matière de création d'EAJE ; • Assurer une veille technique pour impulser un maillage territorial cohérent ; • Recenser les actions existantes abordant la thématique de la parentalité ; • Conforter et développer l'existant en prémices de la formalisation d'un réseau « petite enfance » à l'échelle de la CCVPA ; • Collecter les modalités de fonctionnement en vigueur dans les structures ; • Formaliser les attentes des professionnels et des parents • Construire un recueil sous la forme la plus adaptée au public ciblé et le diffuser.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Coopération jeunesse - social / Culture de la CCVPA • CAF (Chargés de Conseil et de Développement en Action Sociale, d'Etudes ...) • Conseil Départemental (PMI ...) • EAJE, Micro-crèche, ACM – Accueil Collectif de Mineurs,
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma Départemental de Services aux Familles - SDSF • CTG (fiches 1.1 – 2.4 -2.5) • CEJ • Projet de Fonctionnement du RAM
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination / pilotage : Responsable Pôle Coopération 0.2 ETP • Mise en œuvre opérationnelle : Animateur RAM : 0.2 ETP • Communication (concertation, collecte, production et diffusion) : 1,5 mois du Chargé de communication de la CCVPA
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : Concertation (relance ou initiale):1er octobre au 31 décembre 2021 • Phase 2 : Formalisation et réalisation 2022 • Phase 3 : Réalisation : 2023 - 2024
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • CAF des Ardennes (Financements via CTG/CEJ/RAM/ Prestations de services aux porteurs et aux familles) • Conseil Départemental des Ardennes • Réseau départemental d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien technique et réglementaire aux communes pour développer des structures d'accueil du jeune enfant (EAJE, micro-crèche, Maison Assistants Maternels ...). • Développer des actions de soutien à la parentalité dans le cadre du Réseau REAAP en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux (Cs, EVS, RAM, EAJE micro-crèche...) et départementaux (CAF, MILO; CCAS; Pole Emploi ...) • Permettre aux parents d'appréhender les fonctionnements des différents lieux dans lesquels évoluent leurs enfants et décrypter les attentes des équipes éducatives et des familles dans toutes leurs diversités.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Impact auprès des Elus, des parents et des acteurs locaux ; • Nombre de projets et d'initiatives nouvelles réalisées ; • Création et diffusion de l'outil de communication.

Descriptif technique sommaire	Constat	<ul style="list-style-type: none"> • Problématique prioritaire d'accès aux soins : désertification médicale importante qui risque de s'aggraver avec des départs à la retraite non remplacés, manque de spécialistes sur le territoire (délais d'attente longs et déplacements importants) ; • Problématiques sociales des populations : le territoire est touché par la précarité (non recours au soins, problème de santé...) ; • Environnement favorable ; • Tissu associatif porteur, diversité d'activités proposée ; • Fréquence faible des transports en commun (lignes de train, de bus).
	Objectifs de l'action	Animer et coordonner le Contrat Local de Santé

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Coopération jeunesse - social de la CCVPA • ARS • IREPS • Santé : RSSBE, CPAM, Albatros 08, UFOLEP, Maison de la Nutrition, Arduinn'âge, CAARUD, CSAPA 08, CH Bélaïr, Association d'appui aux professionnels de santé. • Social : Centre Social Aymon Lire, CD 08, Domicile Action 08, DDCSPP, EHPAD Marcadet, Maison des Ados.
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Projet Régional de Santé (La loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires du 21 juillet 2009 prévoit que la mise en œuvre du Projet Régional de Santé peut faire l'objet de Contrats Locaux de Santé conclus entre l'Agence Régionale de Santé et les collectivités territoriales) • Contrat Local de Santé Vallées et Plateau d'Ardenne signé en janvier 2020
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination du CLS : 0.5 ETP • Frais de fonctionnement : 29 000 € /an
	Calendrier prévisionnel	Contrat signé pour la période 2020/2024
	Partenaires financiers mobilisables	Pour la coordination : ARS 12 000 € / an

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats avec les acteurs de la santé, y compris ceux en dehors du territoire ; • Installation de jeunes professionnels sur le territoire ; • Développement de la prévention et du dépistage pour « amener vers le soin » et encourager « une culture du prendre soin » ; • Renforcement des actions de valorisation et de préservation du territoire afin de les rendre plus attractif ; • Développement des activités en lien avec les besoins des populations et renforcement leur lisibilité
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Signature du CLS • Respect du planning prévisionnel • Nombre de réunions et nombre de participants au comité de pilotage • Nombre de rencontres et de participants aux instances techniques, typologie des partenaires • Nouveaux acteurs engagés dans le CLS, typologie des nouveaux acteurs engagés • Nombre d'actions réalisés sur le nombre d'actions prévues • Satisfaction des acteurs

Descriptif technique sommaire	Constat	L'attractivité des professionnels de santé libéraux sur le territoire est essentielle pour maintenir et renforcer l'offre de soins et de répartition des professionnels sur le territoire. L'organisation des professionnels de santé au sein de maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) est une réponse adaptée à leur souhait d'exercer en groupe avec une mutualisation des locaux et des astreintes. Un projet de MSP est en cours à Renwez. Les équipes de Bogny/Meuse, Monthermé et Hautes-Rivières peuvent choisir de se constituer en MSP.
	Objectifs de l'action	Renforcer l'offre de soin et de prévention sur le territoire

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Coopération jeunesse - social de la CCVPA • ARS • CPAM • Médecins et paramédicaux, acteurs hospitaliers et médico-sociaux
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Programme régional de Santé • Schéma des Soins de Proximité 08
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction de la nature du projet défini • Piste : Recours à un cabinet de consultant
	Calendrier prévisionnel	2022
	Partenaires financiers mobilisables	ARS : financement du cabinet du consultant

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Développement de l'offre de soins primaires sur le territoire
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et typologie d'exercices coordonnés • Réalisation du projet de santé • Rédaction des statuts • Soumission du projet • Nombre de protocoles pluriprofessionnels • Nombre de professionnels • Nombre de patients (file active) suivis en MSP • Nombre de consultations (par médecin, par paramédical) • Nombre de nouveaux professionnels • Satisfaction des patients

Descriptif technique sommaire	Constat	<p>Au sein de la CCVPA, les densités des professionnels de santé de premier recours sont systématiquement inférieures aux territoires de référence avec notamment l'absence de médecins spécialistes (au sein d'un département ayant peu de spécialistes) et la faiblesse de l'offre en chirurgiens -dentistes, en masseurs-kinésithérapeutes, en pédicures-podologues et en orthophonistes.</p> <p>Une problématique d'accès aux soins prioritaire : Issue d'un phénomène de désertification médicale important, elle risque de s'aggraver avec des départs à la retraite non remplacés.</p> <p>Des actions ont déjà été menées notamment par la création de MSP. Cependant, l'accès aux soins reste problématique en particulier pour les spécialistes, avec des délais d'attente longs et des déplacements importants.</p>
	Objectifs de l'action	Encourager les jeunes professionnels à venir s'installer sur le territoire

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Coopération jeunesse - social de la CCVPA • ARS, • Conseil Régional Grand Est • CPAM • Faculté de médecine de Reims
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Projet Régional de Santé • Schéma de soins de proximité des Ardennes
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : 100 000 € • Fonctionnement : 68 000 €
	Calendrier prévisionnel	2020/ 2024
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • CPAM (selon aides conventionnelles prévues) • Conseil Régional Grand Est. (Déplacement des stagiaires et investissement travaux de rénovation)

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Evolution du nombre de médecins installés sur le territoire
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'étudiants en médecine aidés financièrement • Nombre de médecins bénéficiant des aides à l'installation (nouveau médecin) • Nombre de contacts pris à la journée d'installation des jeunes médecins • Nombre de maîtres de stage sur le territoire • Nombre de spécialités médicales différentes • Nombre de communes dépourvu de médecin

Descriptif technique sommaire	Constat	La mobilité a été identifiée comme un enjeu dans le cadre de dispositifs partenariaux conclus avec des partenaires institutionnels comme la CAF ou l'ARS, au titre de la Convention Territoriale Globale et du Contrat Local de Santé. Ce constat a été renforcé lors des ateliers thématiques avec les élus locaux. La présence des services publics et de proximité constitue également un enjeu majeur en matière d'attractivité et de développement local.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une cartographie précise des services présents sur le territoire • Assurer une veille régulière sur l'état du réseau des services • Mobiliser les acteurs compétents qu'ils relèvent de la sphère publique institutionnelle ou privée • Favoriser l'implantation de nouveaux services

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles concernés de la CCVPA • Communes de la CCVPA • Services de l'Etat • Chambres consulaires concernées • Associations locales
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • CLS • CTG
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination / pilotage : 0.2 ETP d'un responsable de Pôle • Mise en œuvre opérationnelle : 3 mois de travail d'un agent de la collectivité • Communication (concertation, collecte, production et diffusion) : 1,5 mois du Chargé de communication de la CCVPA
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : Concertation : 2022 • Phase 2 : Formalisation et réalisation 2023 • Phase 3 : Réalisation : 2023 - 2024
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Maillage harmonieux et équitable du territoire en termes d'accès aux services • Attractivité et redynamisation du territoire
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation de la cartographie • Emergence d'un réseau d'acteurs • Evolution de la situation (création de nouveaux services/ évolution des modalités de fonctionnement)

Descriptif technique sommaire	Constat	La mobilité a été identifiée comme un enjeu dans le cadre de dispositifs partenariaux conclus avec des partenaires institutionnels comme la CAF ou l'ARS, au titre de la Convention Territoriale Globale et du Contrat Local de Santé. Ce constat a été renforcé lors des ateliers thématiques avec les élus locaux. La présence des services publics et de proximité constitue également un enjeu majeur en matière d'attractivité et de développement local.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les services itinérants déjà existants sur la CCVPA • Inventorier les domaines couverts (services publics, de proximité ...) • Elaborer et diffuser une enquête en direction des habitants, des élus et des acteurs locaux pour dresser un état précis des besoins, des demandes et des ressources disponibles ; • Restituer les résultats et élaborer une réponse adaptée et partagée.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles concernés de la CCVPA • Communes de la CCVPA • Services de l'Etat • Chambres consulaires concernées • Associations locales
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • CLS • CTG
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination / pilotage : 0.2 ETP d'un responsable de Pôle • Mise en œuvre opérationnelle (concertation, collecte, production): 3 mois de travail d'un agent de la collectivité • Communication (diffusion) : 1 mois du Chargé de communication de la CCVPA
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : Concertation : 2022 • Phase 2 : Formalisation et réalisation 2023 • Phase 3 : Réalisation : 2023 - 2024
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Maillage harmonieux et équitable du territoire en termes d'accès aux services • Attractivité et redynamisation du territoire
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation de la cartographie • Emergence d'un réseau d'acteurs • Evolution de la situation (création de nouveaux services/ évolution des modalités de fonctionnement)

Descriptif technique sommaire	Constat	Les modalités de prise en charge des demandes sociales, en termes d'horaires d'accueil, de qualification du personnel, d'accessibilité des services varient sur le territoire. La mobilité (technique, matérielle et psychologique) est un frein à l'accès aux droits. Les services de la seule Maison France Services actuellement opérationnelle labellisée à Bogny sur Meuse ne couvrent que de manière partielle VPA.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'accès aux droits, • Réaliser un répertoire en fonction de leur activité, • Mettre en œuvre les actions concrètes visant à accompagner les publics vers l'acquisition des compétences nécessaires à l'autonomie numérique.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Coopération jeunesse - social / Culture de la CCVPA • CAF • Organismes et structures de formation et d'insertion professionnelle • MSAP / Maison France Service / CCAS COS • Espace de Vie Sociale et Centres Sociaux • Travailleur Social de la Brigade de Gendarmerie • Services de l'Etat • MILO Revin et Charleville • CD 08 • Conciliateurs de justice • Pôle Emploi
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Convention Territoriale Globale
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation : 0.3 ETP des responsables de Pôles concernés • Formalisation : 0.3 ETP des responsables de Pôles concernés • Réalisation : 1 agent pour 1 ETP
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : Concertation : 1er octobre au 31 décembre 2021 • Phase 2 : Formalisation 2022 • Phase 3 : Réalisation : 2023 - 2024
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • CAF • Conférence des Financeurs • Conseil Départemental

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Renforcer le maillage territorial des points d'accès aux droits et à la culture pour favoriser une prise en charge des demandes sociales équitables sur l'ensemble de la communauté de communes par une intervention concertée et coordonnée des différents acteurs compétents.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures identifiées • Nombre et profil des personnels impliqués • Formalisation du répertoire • Mise en œuvre des actions

Descriptif technique sommaire	Constat	Les actions du PIG Habiter Mieux en Ardennes ont permis de rénover plus de 110 logements sur VPA en 2 ans et 6 mois.
	Objectifs de l'action	Poursuivre les aides à la rénovation des logements des habitants du territoire en prolongeant le PIG de 6 mois et en mettant en place une OPAH en 2022 qui couvrira la CCVPA ainsi qu'Ardenne Rives de Meuse et Ardennes Thiérache et qui sera portée par le PNR des Ardennes.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Urbanisme – habitat de la CCVPA • ANAH • PNR des Ardennes • Communautés de Communes Ardenne Rives de Meuse et Ardennes Thiérache
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions du PIG Habiter Mieux en Ardennes • Bilan du PIG
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de l'ingénierie de la future OPAH calculée au prorata du nombre d'habitants des 3 EPCI • 0,5 ETP du pôle • Etude pré-opérationnelle de l'OPAH financée à 50 % par l'ANAH Budget annuel CCVPA : 100 000 € + 10 000 € d'ingénierie soit 550 000 € jusqu'en 2026 éventuellement reconductible
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Prolongation de 6 mois du PIG Habiter Mieux en Ardennes par voie d'avenants, soit jusque mars 2022 • Etude pré-opérationnelle de l'OPAH lancée au second semestre 2021 • Mise en place de l'OPAH à partir de mars 2022
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • ANAH • Région Grand Est • CD 08 CAF

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Amélioration du parc de logements de VPA et maintien des habitants sur le territoire.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Nombre de dossiers instruits par an.

Descriptif technique sommaire	Constat	La valorisation du patrimoine local est un enjeu fort d'attractivité résidentielle et touristique pour le territoire. Plusieurs façades dégradées nuisent au cadre de vie.
	Objectifs de l'action	La mise en place de deux dispositifs de subventions pour la rénovation des façades afin d'améliorer le cadre de vie et les centres bourgs : dispositif VPA et expérimentation portée par l'ANAH

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Urbanisme – habitat de la CCVPA • Attribution des aides : commission urbanisme – habitat élargie aux communes intégrées au dispositif • ANAH
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement et cahier des recommandations architecturales élaborés par la CCVPA • Nuancier du PNR
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 0,5 ETP • Budget annuel prévisionnel CCVPA : 35 000 € soit 175 000 € jusqu'en 2026 éventuellement reconductible
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : 1er octobre au 31 décembre 2021 sur les périmètres ORT • Phase 2 : 2022 sur les périmètres ORT et sur les périmètres de protection des monuments historiques • Phase 3 : 2023 – 2024 sur l'intégralité du territoire de VPA
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • ANAH : 25% du montant HT des travaux plafonné à 5 000 € par dossier • CCVPA : 15% du montant HT des travaux plafonné à 5 000 € • Communes : 5% du montant HT des travaux plafonné à 5 000 €

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Meilleure image des centres bourgs et valorisation du cadre de vie
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Nombre de dossiers instruits par an et par commune

Descriptif technique sommaire	Constat	Le repérage des logements indignes est compliqué, les logements indignes étant difficiles à identifier.
	Objectifs de l'action	Recenser les logements indignes afin de pouvoir contacter leurs propriétaires pour remédier à des situations d'insalubrité. Visites des logements par les agents du service urbanisme-habitat lors des dépôts de dossiers « façades ».

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Urbanisme – habitat de la CCVPA • CAF • ANAH
	Documents de référence	PIG Habiter Mieux en Ardennes et future OPAH
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	
	Calendrier prévisionnel	
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Amélioration du parc de logements
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Nombre de logements indignes réhabilités par rapport au nombre de logements indignes recensés.

Descriptif technique sommaire	Constat	La population du territoire est vieillissante : diminution des 15 à 44 ans. Les jeunes ont tendance à quitter VPA et ne plus y revenir par la suite.
	Objectifs de l'action	Encourager les jeunes ménages à rester sur le territoire et en attirer de nouveaux en proposant un cadre de vie attractif, notamment au niveau : <ul style="list-style-type: none"> • de l'urbanisme et de l'habitat • du développement économique et de l'emploi • de l'environnement et du tourisme

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les pôles de la CCVPA • Communes de VPA • PNR des Ardennes
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • SCoT Nord Ardennes en cours d'élaboration • Documents d'urbanisme communaux • CTG • PIG Habiter Mieux en Ardennes
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	
	Calendrier prévisionnel	
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Installation de jeunes ménages sur le territoire
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes ménages nouvellement installés • Evolution de l'âge de la population

Descriptif technique sommaire	Constat	La population du territoire est vieillissante. Les personnes âgées souhaitent de plus en plus rester à leur domicile le plus longtemps possible.
	Objectifs de l'action	Permettre le maintien à domicile des personnes âgées en participant aux dispositifs d'aides (PIG Habiter Mieux autonomie, et future OPAH)

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Urbanisme – habitat de la CCVPA • PNR • ANAH
	Documents de référence	PIG Habiter Mieux en Ardennes et future OPAH
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	0,5 ETP
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à mars 2022 : PIG (64 dossiers validés entre mars 2019 et juin 2021) • A partir de mars 2022 : OPAH (objectifs autonomie à définir)
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • ANAH • CAF

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Amélioration du parc de logements Maintien des personnes âgées sur le territoire de VPA
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Nombre de dossiers « autonomie » validés

Descriptif technique sommaire	Constat	Les personnes âgées et handicapées désirent vivre dans leur domicile le plus possible, mais il n'est pas toujours adapté. L'isolement est aussi un facteur négatif qui impose parfois l'hébergement de ces personnes en structure médico-sociale. La CCVPA souhaite mener une politique volontariste permettant le développement de d'habitat alternatif maintenant la mixité sociale sur son territoire.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un référentiel Qualité pour le développement harmonieux de l'habitat inclusif sur le territoire • Créer de l'habitat inclusif sur la commune de Rocroi • Maintenir les personnes âgées et handicapées sur le territoire de VPA.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Coopération / Urbanisme - habitat / Infrastructures • ARS <ul style="list-style-type: none"> • EHPAD • CD 08 <ul style="list-style-type: none"> • APAJH • Albatros 08 <ul style="list-style-type: none"> • ADMR • Arduin'âge <ul style="list-style-type: none"> • PNR des Ardennes • Ville de Rocroi <ul style="list-style-type: none"> • Maison de santé
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Plan Régional Santé Environnement • CLS fiche action 2.3.1. et 2.3.2.
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation : 0.3 ETP des responsables de Pôles concernés • Formalisation : 0.3 ETP des responsables de Pôles concernés • Réalisation : 1 agent pour 1 ETP
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : Concertation : 1er octobre au 31 décembre 2021 • Phase 2 : Formalisation 2022 • Phase 3 : Réalisation : 2023 - 2024
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • ARS • Région Grand est • Conseil départemental

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'isolement des personnes vulnérables • Créer un référentiel fixant les exigences de localisation géographique, de paysage en matière de commerces de proximité, de prestations de services et de richesse associative, de clauses techniques des habitats pour garantir le label VPA • Etudier les besoins d'habitat inclusif sur l'ensemble du territoire • Recenser les porteurs de projet d'habitat inclusif • Créer un habitat inclusif adapté, sécurisé et groupé, répondant au référentiel VPA
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions • Nombre de mises à jour du document • Nombre de logements • Nombre de personnes âgées et handicapées, bénéficiaires-locataires • Nombre de locataires « ordinaires » • Nombre de projets établis sur la base du cahier des charges du référentiel • Satisfaction des locataires • Questionnaire de satisfaction • Tableau de bord

Descriptif technique sommaire	Constat	Le taux de vacance des logements s'élève à 11% sur le territoire (un taux acceptable est d'environ 6 à 7%).
	Objectifs de l'action	Recenser les logements vacants chaque année à partir des données LOVAC, poursuivre le déploiement de la solution nationale Zéro Logement Vacant, diffuser la boîte à outils de lutte contre la vacance auprès des communes.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Urbanisme – habitat de la CCVPA • DDT08 • DGALN, DHUP • BIT (Behavioural Insights Team)
	Documents de référence	Fichiers LOVAC (extractions annuelles)
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	0,25 ETP
	Calendrier prévisionnel	Observatoire à mener sur le long terme et à actualiser chaque année
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Suivi régulier et analyse du phénomène de vacance sur le territoire
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Actualisation des bases de données

Descriptif technique sommaire	Constat	Le taux de vacance des logements s'élève à 11% sur le territoire (un taux acceptable est d'environ 6 à 7%).
	Objectifs de l'action	Accompagner les propriétaires dans la remise sur le marché des logements : envois d'enquêtes et de courriers, actualisation du logiciel Zéro Logement Vacant, relances téléphoniques, présentation des aides et de l'accompagnement technique aux propriétaires, organisation d'une Matinale des Bailleurs avec Action Logement.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Urbanisme – habitat de la CCVPA • DDT08, ANAH • Action Logement • CAF • ADIL
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Fichiers LOVAC (extractions annuelles) • Boîte à outils de lutte contre les logements vacants • PIG Habiter Mieux en Ardennes et future OPAH
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	0,25 ETP
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des propriétaires : novembre 2020 • Courriers de relance : d'avril à juillet 2021 • Relances téléphoniques : 2021 • Matinale des Bailleurs : 9 octobre 2021
	Partenaires financiers mobilisables	Action Logement

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Diminution du parc de logements vacants
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de propriétaires « activés » • Nombre de logements sortis de vacance

Descriptif technique sommaire	Constat	Le taux de vacance des logements s'élève à 11% sur le territoire (un taux acceptable est d'environ 6 à 7%).
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une synergie entre la CCVPA et les acteurs de l'habitat en menant des actions communes comme l'organisation d'une Matinale des Bailleurs avec Action Logement, l'ANAH, l'ADIL, la CAF... • Organiser des réunions d'échanges avec les acteurs de l'habitat.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Urbanisme – habitat de la CCVPA • DDT08, ANAH • Action Logement • CAF • ADIL
	Documents de référence	
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Matinale des Bailleurs : 9 octobre 2021 • Prévoir une réunion annuelle sur VPA
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Nombre de temps d'échanges organisés

Descriptif technique sommaire	Constat	La politique culturelle de notre territoire est un axe prépondérant au bien vivre sur notre territoire et également un axe d'utilité public au vu du fort taux d'illettrisme sur le département (26%)
	Objectifs de l'action	Diversifier l'offre et les points de lecture publique en favorisant le principe de la mobilité des équipements et des agents. Signature d'un Contrat Territoire Lecture (CTL) sur 3 ans

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Culture - éducation de la CCVPA • Conseil Départemental : Bibliothèque Départementale des Ardennes • DRAC Grand Est : • CNFPT • CDG 08
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostique établi par des élèves conservateurs de l'INET (Institut National des Elèves Conservateurs) • CTL (Contrat Territoire Lecture)
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	Budget prévisionnel CTL 2022 : 20 000 € (10 000 € à charge pour VPA dont 6 000 € sur valorisation du temps de travail des agents, reste 4 000 € en nouvelle dépense)
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : élaboration du CTL, octobre 2021 • Phase 2 : signature du CTL janvier 2022 jusque 2024
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • DRAC Grand-Est : • Conseil Départemental : Bibliothèque Départementale des Ardennes

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer le réseau intercommunal de lecture publique • Mettre en itinérance l'offre d'animations et d'action culturelle existante • Développer l'accessibilité et l'offre de services du réseau
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'adhérents • Nombre de points de lecture

Descriptif technique sommaire	Constat	Le tissu associatif est un organe essentiel à la vie et au développement social d'un territoire. Nous avons opté, et cela depuis des années, à soutenir la vie associative par le biais de subventions spécifiques. Pour intensifier cette démarche il est nécessaire d'établir un répertoire de nos associations.
	Objectifs de l'action	Etablir un diagnostic des associations du territoire et favoriser leur synergie.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Culture - éducation de la CCVPA • Communes de VPA
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Listing associatif des communes de VPA
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : récupération des listes des Communes • Phase 2 : Création d'un tableau par secteur associatif (culturel, sportif, social...)
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un réseau associatif permettant de possible mutualisation (personnel, équipements...) • Favoriser les actions des associations sur l'ensemble du territoire • Meilleure visibilité et sensibilisation de la population de VPA sur le potentiel associatif près de chez eux.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions rendues possible par le renfort d'un agent • Evaluation de la fréquentation sur nos lieux culturelles • Achèvement et harmonisation de la mise en réseau

Descriptif technique sommaire	Constat	Devant l'omniprésence des écrans dans notre quotidien, le livre est devenu un objet difficile à appréhender et à s'approprier pour nos enfants. Faire lire nos enfants est un défi pour tous les parents et que la collectivité doit accompagner. Si les livres permettent de s'évader et de découvrir de nouveaux mondes, apprendre à lire est un processus difficile. Il se passe un certain temps avant que l'enfant puisse prendre du plaisir à se plonger dans un livre.
	Objectifs de l'action	Sensibiliser les jeunes publics à la lecture.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Culture - éducation de la CCVPA • Conseil Départemental : Bibliothèque Départementale des Ardennes • DRAC Grand Est : • Centre Social Aymon Lire • CAF des Ardennes
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) : dispositif Ludothèques VPA • Dispositif : Des livres à soi
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : Septembre, déterminer les familles éligibles au dispositif • Phase 2 : Septembre, établir un planning par atelier de découverte • Phase 3 : Octobre/novembre, planification des sorties découvertes (salon, librairie...) • Phase 4 : Juin, évaluation et bilan
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • DRAC Grand-Est : 5 000 €

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Initier le plaisir de la lecture aux petits, jeunes et adultes • Désacraliser des lieux paraissant inaccessibles pour une certaine catégorie de personnes • Etablir des rituels de lecture entre les parents et les enfants
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation des établissements culturels et des emprunts d'ouvrages • Résultats scolaires de l'ensemble des jeunes intégrant le dispositif « Des livres à soi »

Descriptif technique sommaire	Constat	La salle Jacques Brel est un établissement culturel unique sur le territoire de VPA. Elle bénéficie d'un équipement technique permettant la projection vidéo en haute définition sur grand écran, d'un espace scénique satisfaisant et une excellente acoustique. Sa capacité d'accueil de 200 places avec un balcon lui procure un cachet exceptionnel. Par contre, sa position géographique ne permet pas un rayonnement suffisant sur le territoire de VPA et la programmation annuelle
	Objectifs de l'action	Accentuer le rayonnement culturel de la salle Jacques Brel Ouvrir la salle aux associations culturelles du territoire Proposition de formules : spectacles, repas, transport

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Culture - éducation de la CCVPA • DRAC Grand Est • Associations culturelles du territoire • Côté Cour
	Documents de référence	
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 33 510 €
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : établir un budget prévisionnel • Phase 2 : programmation annuelle et événementielle
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • DRAC Grand-Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<p>Une appropriation de l'établissement par les acteurs associatifs culturels du territoire</p> <p>Un programme plus varié et important dans l'année</p> <p>Un listing des acteurs culturels du territoire permettant d'éventuelles collaborations non envisagées jusqu'à présent (mutualisation d'équipement, de bénévolat, de planning etc.)</p>
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<p>Une augmentation régulière de la fréquentation</p> <p>L'augmentation d'un public venant de l'ensemble du territoire VPA</p>

Descriptif technique sommaire	Constat	Tissu associatif sportif dense sur le territoire : nombre important de licenciés et bénévoles investis (20% de la population). Plusieurs infrastructures communautaires existantes mais nécessitant parfois des modernisations et adaptations aux normes (environnementales, sécuritaires, d'accessibilité...) et à l'évolution des pratiques : COSEC (Monthermé et Bogny sur Meuse), Salle des Sports et terrain de foot (Hautes-Rivières), Centre Aquatique (Rocroi), piste d'athlétisme et terrain de football naturel (Plaine des Sports Bogny sur Meuse), sécurisation d'un terrain de football (Joigny sur Meuse).
	Objectifs de l'action	Proposer une offre d'équipements sportifs répondant aux besoins du territoire. Favoriser le développement des pratiques sportives des clubs et de l'ensemble des habitants dans les domaines de la compétition, du sport santé ou du loisir.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Centre aquatique et équipements sportifs de la CCVPA • Etat • Agence Nationale du Sport • Région Grand Est • Tissu associatif de la CCVPA
	Documents de référence	Les différentes politiques contractuelles de la CCVPA (CLS, POC, Contrat de Ruralité, Contrat de plan Etat-Région), Contrat de Territoire en cours d'élaboration
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation énergétique (notamment toitures et chaudières) des COSEC et Salle des Sports (HR) : 800 000,00 € • Rénovation des terrains de football (Bogny et Hautes Rivières) : 240 000,00 € • Sécurisation terrain de football (Joigny sur Meuse) : 50 000,00 € • Protection et rénovation piste d'athlétisme (Plaine des Sports Bogny sur Meuse) : 170 000,00 € • Rénovation énergétique et mises aux normes (sécuritaire, accessibilité...) du Centre Aquatique VPA : 2 230 000,00 € • Création d'une aire de lancer (Plaine des Sports Bogny sur Meuse) : 210 000,00 €
	Calendrier prévisionnel	Investissements d'urgence de fin 2021 à fin 2022 sont à prévoir rapidement au Centre Aquatique VPA (26 ans d'ancienneté), à la piste d'athlétisme (inondation en cas d'orage + création de l'aire de lancer pour homologation afin de pouvoir organiser des championnats) et dans les COSEC cités (étanchéité).
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Agence Nationale du Sport • Conseil Départemental 08 (si modification ou inscription dans le futur Contrat de Territoire) • Sollicitation de CEE • Région Grand Est • Fédérations Sportives

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Un maillage d'équipements sportifs cohérent, adapté, moderne, exemplaire en termes de développement durable au niveau de notre territoire.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de pratiquants des activités physiques et sportives. • Evolution positive du niveau de pratique des clubs. • Obtention de labellisations (type CPJ, Terre de Jeux...) • Réduction des coûts de fonctionnement des bâtiments rénovés.

Descriptif technique sommaire	Constat	La santé est enjeu prioritaire pour tous. Le développement du « sport santé » au niveau national est une action primordiale visant à améliorer la santé et la condition physique des patients adultes atteints de maladies chroniques grâce à la pratique d'une activité physique ou sportive. Des initiatives existent déjà sur le territoire de la CCVPA, il convient de les recenser, les coordonner et les développer.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser l'offre existante sur le territoire. • Former des intervenants. • Organiser et promouvoir les créneaux « sport santé » avec un maillage cohérent sur la CCVPA et un panel d'activités variées et de qualité. • Recenser les mutuelles qui prennent en charge les séances. • Informer les professionnels de santé et le grand public de ce dispositif.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Coopération jeunesse -social / Centre aquatique et équipements sportifs de la CCVPA • Associations partenaires • CDOS • Conférence des financeurs • Professionnels de santé • ARS (dispositif Prescri'Mouv) • DDAJES • Mutuelles
	Documents de référence	CLS action 3.2.2.
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser l'offre existante sur le territoire : 1 mois pour un agent de la CCVPA. • Former des intervenants : environ 1 500,00 € (niveau 1 et 2, tout compris). • Organiser et promouvoir les créneaux « sport santé » avec un maillage cohérent sur la CCVPA et un panel d'activités variées et de qualité : 1 mois par un agent de la CCVPA + 5 000,00 € pour achat de matériel adapté. • Recenser les mutuelles qui prennent en charge les séances : 1 semaine par un agent de la CCVPA. • Informer les professionnels de santé et le grand public de ce dispositif : 1 mois + 4 000,00 € pour les supports de communication.
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser l'offre existante sur le territoire : novembre 2021 • Former des intervenants : 2022 (selon dates de formation proposées par les organismes) • Organiser et promouvoir les créneaux « sport santé » avec un maillage cohérent sur la CCVPA et un panel d'activités variées et de qualité : 1er semestre 2022 • Recenser les mutuelles qui prennent en charge les séances : novembre 2021 • Informer les professionnels de santé et le grand public de ce dispositif : 2022
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • ARS (dispositif Prescri'Mouv) • DDAJES ? • Conférence des financeurs • Mutuelles

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Proposer une offre diversifiée et de qualité de « sport santé » accessible à l'ensemble du territoire de la CCVPA.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de créneaux et le nombre d'utilisateurs par créneau proposé. • Le panel d'activités proposées. • Le nombre de professionnels de santé et de mutuelles partenaires.

Descriptif technique sommaire	Constat	L'environnement naturel de la CCVPA est propice au développement des sports nature. Plusieurs associations du territoire proposent des événements de renommée internationale dans ce domaine. Il y a une forte demande des habitants et des personnes extérieures (Ardennes, Grand Est, autres régions françaises et même autres pays) pour ces pratiques sportives et touristiques écoresponsables.
	Objectifs de l'action	Développer une véritable économie autour de ces pratiques sportives. Recenser les atouts environnementaux et les événements et équipements existants dans ce domaine (la CCVPA est d'ailleurs précurseur sur cette thématique). Proposer d'autres pistes d'aménagements et favoriser les différents événements pouvant être conduits en relation avec les associations locales. Communiquer sur le sport nature en VPA.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Centre aquatique et équipements sportifs de la CCVPA • Région Grand Est <ul style="list-style-type: none"> • PNR • Conseil Départemental 08 <ul style="list-style-type: none"> • ONF • Associations locales partenaires (et leurs éventuelles Fédérations) • Office de Tourisme Communautaire • Prestataires de la CCVPA déjà impliqués dans des réalisations (Traces de Trail...)
	Documents de référence	
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement de l'existant : 1 mois de travail par agent de la CCVPA • Entretien des infrastructures (conventionnement associatif...) : 10 000,00 € • Proposition d'aménagements complémentaires : 100 000,00 € • Soutien et développement des manifestations existantes (par conventionnement avec les clubs concernés) : 30 000,00 € • Communication : 10 000,00 €
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement : novembre / décembre 2021 • Entretien des infrastructures (conventionnement associatif / évaluer ce qui est contractualisé et éventuellement amender les conventions) : janvier / février 2022 • Proposition d'aménagements complémentaires : 2022 • Travaux : à partir de 2022 • Soutien et développement des manifestations existantes (par conventionnement avec les clubs concernés) : chaque année à compter de 2022 • Communication : chaque année à compter de 2022
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région Grand Est • Conseil Départemental 08 • PNR (à voir) • Partenaires privés à solliciter par les clubs

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une offre complète et variée de sports nature écoresponsables sur le territoire, ceci sur l'ensemble de l'année. • Faire de la CCVPA la collectivité référente concernant le sport nature.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Variété des sports nature écoresponsables proposés • Nombre d'événements proposés • Nombre de personnes fréquentant les événements • Nombre d'utilisateurs de l'application « Ardenne Sports Nature »

Descriptif technique sommaire	Constat	La CCVPA possède un certain nombre d'infrastructures et équipements sportifs en libre accès.
	Objectifs de l'action	<p>Recenser les infrastructures et équipements sportifs en accès libre. Vérifier leur bonne fonctionnalité. Etudier la pertinence de leur implantation territoriale et de leur utilisation par rapport aux besoins des habitants. Proposer éventuellement un plan d'aménagements complémentaires cohérent sur le territoire. Faire connaître ces infrastructures et favoriser leur fréquentation (animations effectuées par des associations...).</p>

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Centre aquatique et équipements sportifs de la CCVPA • Communes concernées
	Documents de référence	Carte d'implantation des équipements à créer
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement et études : 1 mois par agent de la CCVPA • Fonctionnalité, sécurisation, entretien : par les communes concernées (possibilité de mutualisation). • Eventuels aménagements : + ou – 50 000,00 € par équipement • Communication : 5 000,00 € (à voir avec communes)
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement et études : premier trimestre 2022 • Fonctionnalité, sécurisation, entretien : 2ème et 3ème trimestres 2022 • Eventuels aménagements complémentaires : à programmer • Communication : 2022
	Partenaires financiers mobilisables	<p>Si investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Europe (LEADER) • Etat • Région Grand Est • Conseil Départemental 08 par exemple si « grappe d'aménagements » insérée dans le Contrat de Territoire. • CAF ? (en liaison avec RAM)

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<p>Une meilleure visibilité sur le parc d'infrastructures et d'équipements sportifs en accès libre. Un maillage du territoire correspondant aux besoins de ses habitants. Une coopération CCVPA / communes sur cette thématique.</p>
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Fréquentation des infrastructures et équipements en accès libre.

Descriptif technique sommaire	Constat	La population du territoire comporte environ 30% d'habitants âgés de 60 ans et + (hommes et femmes). De plus en plus ce public investit les activités physiques afin de garder une bonne qualité de vie, une bonne santé et du lien social (forte demande). Un certain nombre d'associations ou de structures proposent déjà des activités spécifiques.
	Objectifs de l'action	Recensement des activités physiques à destination des aînés existantes sur le territoire de la CCVPA (répertoire). Favoriser la professionnalisation des intervenants. Communiquer sur l'offre et favoriser la fréquentation. Proposer éventuellement des activités complémentaires sur certains secteurs du territoire.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Services des communes et de la CCVPA • ARS • Associations partenaires • ALBATROS 08 • Mutuelles
	Documents de référence	CLS
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des activités physiques existantes : 1 mois par agent de la CCVPA (en collaboration avec les communes). • Professionnalisation des intervenants : financement à déterminer en collaboration avec les associations, les fédérations et les collectivités. • Communication : 5 000,00 € • Mobilité (carburant, éventuelle rémunération ou MAD conducteur...) : à déterminer selon le nombre de navettes. • Activités complémentaires : à déterminer
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des activités physiques existantes : 1er trimestre 2022. • Professionnalisation des intervenants : à partir de 2022 • Mobilité (carburant, éventuelle rémunération ou MAD conducteur...) : à partir de 2022. • Activités complémentaires : à partir de 2022
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • ARS • Partenariat avec l'Albatros 08 • Communes • Mutuelles

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<p>Une meilleure connaissance de l'existant et une répartition harmonieuse des activités physiques pour les aînés.</p> <p>Un choix d'activités diversifiées et de qualité répondant aux besoins des habitants.</p>
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification et nombre d'activités physiques proposées pour les aînés. • Fréquentation des activités physiques proposées pour les aînés.

Descriptif technique sommaire	Constat	Il est nécessaire et obligatoire que l'ensemble des services et équipements de la CCVPA soient accessibles à l'ensemble de la population, en particulier les personnes en situation de handicap.
	Objectifs de l'action	Reprendre l'ADAP intercommunal déjà élaboré, le mettre à jour avec l'ensemble des bâtiments transférés et faire le point des tranches déjà réalisées. Programmer les travaux d'accessibilité restant à effectuer.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Services concernés de la CCVPA • Recrutement d'un Maître d'œuvre (pour diagnostic et réalisation travaux) • Etat (financement) • Associations de personnes handicapées
	Documents de référence	Loi de 2005 sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ; loi de ratification de 2015 modifiée ; texte du 31 mars 2019.
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic : 5 000,00 € • Maîtrise d'œuvre : 48 000,00 € • Travaux : 600 000,00 €
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : diagnostic (premier semestre 2022) • Phase 2 : recrutement du Maître d'œuvre et programmation (second semestre 2022) • Phase 3 : travaux (2023)
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région Grand Est (à voir) • Conseil Départemental 08 (si inscrit dans le prochain Contrat de Territoire)

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments et services de la CCVPA accessibles pour tous. • Modification de l'ADAP communautaire approuvée par l'ensemble des partenaires.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du nombre d'utilisateurs en situation de handicap. • Obtention de labels « handicap » pour certains bâtiments de la CCVPA.

Descriptif technique sommaire	Constat	Dans les domaines de la culture, des loisirs et du sport la CCVPA dispose de plusieurs équipements ouverts aux différents publics. Il est régulièrement nécessaire de vérifier qu'il y ait bien adéquation entre l'offre et la demande ceci dans un souci d'accessibilité optimum et efficiente des services communautaires à un public le plus large possible.
	Objectifs de l'action	S'assurer que les horaires d'ouverture des équipements communautaires soient bien adaptés à tous les publics par : <ul style="list-style-type: none"> • un recensement des créneaux existants équipement par équipement • une étude de fréquentation sur les créneaux actuels • une enquête auprès des usagers • éventuellement une réadaptation des plages horaires proposées.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Services des communes et de la CCVPA • Office de Tourisme communautaire • Les communes (chargées de l'attribution des créneaux dans certains équipements) • Les publics concernés
	Documents de référence	
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des créneaux : 1 semaine par un agent de la CCVPA • Etude de fréquentation : 15 jours par agent de la CCVPA • Enquête auprès des usagers et réadaptation éventuelle des horaires : 1 an par agent de la CCVPA
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des créneaux : décembre 2021 • Etude de fréquentation : 1er trimestre 2022 • Enquête auprès des usagers et réadaptation éventuelle des horaires : 2022
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Départemental 08 pour la communication (Contrat de Territoire).

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Satisfaction de la majorité des usagers concernant les plages horaires d'accès aux différents services de la CCVPA.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la fréquentation des différents équipements culturels, sportifs et de loisirs. • Une nouvelle enquête de satisfaction pourra être menée dans les années futures.

Descriptif technique sommaire	Constat	La mobilité est un enjeu majeur identifié dans des dispositifs conclus avec des partenaires institutionnels comme la CAF des Ardennes ou bien encore l'ARS, soulevé par les élus lors des ateliers thématiques du projet de territoire. Il faut y répondre au regard des problématiques que sont l'étendue, les caractéristiques géographiques et la ruralité du territoire de la CCVPA.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réactiver la collaboration avec « L'Albatros 08 » qui possède une flotte de minibus peu utilisée sur certains horaires, et mettre en place une convention. • Intégrer régulièrement une proposition de transport collectif aux différents programmes culturels, sportifs et de loisirs sur l'ensemble du territoire. • Faire lien entre vallées et plateau et permettre l'accès aux personnes dépourvues de moyen de transport. Développer une offre de transport collectif bénéfique s'inscrivant dans une politique de développement durable (Plan Climat).

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Services des communes et de la CCVPA • Etablissement « L'Albatros 08 » • Services concernés de la CCVPA • Structures signataires et porteurs d'action de la CTG et du CLS
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Convention CCVPA – Albatros 08 • Contrat Local de Santé (CLS) • Convention Territoriale Globale (CTG)
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction et mise en place de la convention et des offres : 2 semaines pour un agent de la CCVPA • Communication : 2 000,00 € • Fonctionnement (carburant, éventuelle rémunération ou MAD conducteur...) : à déterminer selon le nombre de navettes.
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : établir un budget prévisionnel • Phase 2 : programmation annuelle et événementielle
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec l'Albatros 08

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Structuration et opérationnalité d'une offre culturelle et sportive sur VPA • Emergence d'une dynamique culturelle et sportive • Contractualisation de partenariats opérationnels avec les acteurs locaux dans leurs diversités (Etablissements médicosociaux, associations, Institutions et Collectivités locales)
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de la programmation culturelle et sportive (Nombre de séances, contenus, fréquences) • Etat de la fréquentation par les habitants (profils, fréquence) • Nombre de partenariats conclus (modalités et contenus) • Etat de la communication engagée (modalités et impact)

Descriptif technique sommaire	Constat	Sur quelques sites une nécessité de compléter les équipements existants en particulier : une aire de lancer et une salle dédiée aux sports de combat (site Plaine des Sports à Bogny sur Meuse), une salle fitness/sport santé et un bassin d'apprentissage natation (site Centre Aquatique Rocroi), un troisième terrain de football synthétique avec vestiaires ainsi qu'un nouvel aménagement de la piste d'athlétisme (Renwez) et un stand de tir (Rimogne).
	Objectifs de l'action	Proposer une offre d'équipements sportifs répondant aux besoins du territoire. Favoriser le développement des pratiques sportives des clubs et de l'ensemble des habitants dans les domaines de la compétition, du sport santé ou du loisir.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Centre aquatique et équipements sportifs de la CCVPA • Etat • Agence Nationale du Sport • Région Grand Est • Tissu associatif de la CCVPA
	Documents de référence	Les différentes politiques contractuelles de la CCVPA (CLS, POC, Contrat de Ruralité, Contrat de plan Etat-Région), Contrat de Territoire en cours d'élaboration
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un bâtiment « sports de combat » (Plaine des Sports Bogny sur Meuse) : 1 500 000,00 € • Création d'une salle de fitness / sport santé (dans le giron du Centre Aquatique à Rocroi) : 1 500 000,00 € • Création par extension d'un bassin d'apprentissage de la natation : 1 700 000,00 € • Terrain synthétique + éclairage Led, aménagement piste d'athlétisme : 800 000,00 € ; si construction de vestiaires + 450 000,00 € • Création stand de tir (Rimogne) : 600 000,00 €
	Calendrier prévisionnel	Investissements d'urgence de fin 2021 à fin 2022 sont à prévoir rapidement au Centre Aquatique VPA (26 ans d'ancienneté), à la piste d'athlétisme (inondation en cas d'orage + création de l'aire de lancer pour homologation afin de pouvoir organiser des championnats) et dans les COSEC cités (étanchéité).
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Agence Nationale du Sport • Conseil Départemental 08 (si modification ou inscription dans le futur Contrat de Territoire) • Sollicitation de CEE • Région Grand Est • Fédérations Sportives

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Un maillage d'équipements sportifs cohérent, adapté, moderne, exemplaire en termes de développement durable au niveau de notre territoire.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de pratiquants des activités physiques et sportives. • Evolution positive du niveau de pratique des clubs. • Obtention de labellisations (type CPJ, Terre de Jeux...) • Réduction des coûts de fonctionnement des bâtiments rénovés.

Descriptif technique sommaire	Constat	Les offres culturelles, sportives et de loisirs sont nombreuses et variées sur le territoire de VPA. Il est nécessaire de permettre et développer leur accès au plus grand nombre d'habitants.
	Objectifs de l'action	Etudier et développer l'accès aux différentes offres par la mise en place d'une politique tarifaire spécifique et adaptée en particulier à destination des familles (Pass Famille VPA). Etudier et développer différents moyens de paiement à ces offres et les faire connaître aux habitants.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Culture - éducation / Centre aquatique et équipements sportifs de la CCVPA • Office de Tourisme VPA • Services de l'Etat et Trésor Public • CAF • ANCV • Mutuelles (MSA ...)
	Documents de référence	
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 10 jours de travail pour un agent de la collectivité • Communication : 10 000,00 € • Eventuelle mise en place d'un paiement en ligne : 15 000,00 €
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Etude novembre 2021 • Mise en place janvier 2022
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Départemental 08 (Contrat de Territoire pour la partie communication)

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Evolution de la fréquentation des publics familiaux dans les équipements concernés.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Nombre d'entrées dans les équipements.

Descriptif technique sommaire	Constat	Les offres culturelles, sportives et de loisirs sont nombreuses et variées sur le territoire de VPA. Il serait intéressant de les mettre en synergie pour la population en général et les familles en particulier.
	Objectifs de l'action	Après un recensement des différentes possibilités dans chaque secteur, mettre en place des offres collectives rassemblant plusieurs domaines (culture, sport, loisirs, tourisme...).

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Culture - éducation / Centre aquatique et équipements sportifs de la CCVPA • Office tourisme VPA • Etablissements et services VPA concernés (musées, centre aquatique, centre historique...)
	Documents de référence	
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement : 1 semaine de travail par agent de la CCVPA et / ou de l'OTC • Etude des différents produits possibles : 1 semaine par agent de la CCVPA et /ou de l'OTC • Communication : 5 000,00 €
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement et étude des différents produits : novembre / décembre 2021 • Communication et mise en œuvre : premier trimestre 2022
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Départemental 08 (Contrat de Territoire pour la partie communication)

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Un engouement des familles pour les différentes propositions.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Nombre de produits vendus et CA réalisé.

Descriptif technique sommaire	Constat	De nombreux évènements sont organisés chaque année sur le territoire VPA. l'enjeu est de faire connaître auprès de tous les publics les richesses et événements du territoire afin de renforcer la fréquentation, l'image positive et le sentiment d'appartenance au territoire.
	Objectifs de l'action	Accroître l'attractivité du territoire en proposant des outils de communication simplifiés et professionnels, proposant une lisibilité claire des offres culturelle, sportives et de loisirs sur le territoire de VPA. 1. Analyse de la communication existante ; 2. Repérer les axes d'amélioration et mettre en place de nouvelles communications ; 3. Création d'un nouveau plan de communication de la CCVPA et notamment d'un agenda participatif afin de centraliser tous les événements de l'année.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble des services de la CCVPA • Office de tourisme communautaire VPA • Offices de tourisme limitrophes VPA • ADT 08 • CRT Grand Est
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Agenda des manifestations VPA N + 1
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP CCVPA (Estimation moyenne 2h/semaine/an) • Développement des applications existantes et achat de « Boost FB » 1000€/an soit 10 000 € jusqu'en 2030.
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : Recensement et analyse de l'existant (septembre/octobre 2021) • Phase 2 : Déterminer les nouveaux axes de communication et établir un budget spécifique en recherchant d'éventuels nouveaux partenaires (novembre 2021) • Phase 3 : Création et lancement d'un nouveau plan de communication VPA (janvier/février 2022)
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Départemental 08 (Contrat de Territoire) • Office du Tourisme VPA • ADT08

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Plus- value en termes de rayonnement et d'attractivité (image du territoire). Une efficacité plus importante pour chaque service de la CCVPA de la communication mise en place. • Un investissement optimum de l'ensemble des moyens de communication. • Une adéquation entre offres (événements, services...) et publics ciblés.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'utilisateurs, de participants aux différents objets de la communication. • Mise en place d'une enquête évaluative et prospective sur la communication mise en place au sein de la CCVPA.

Améliorer et préserver la qualité de l'environnement

Préserver les milieux naturels et la biodiversité

- 59. Préserver et mettre en valeur les différentes entités paysagères, et les espaces naturels qui composent la trame verte et bleue dont les zones humides
- 60. Sensibiliser sur la préservation de l'environnement
- 61. Préserver la ressource en eau et gérer les milieux aquatiques et les risques inondations
- 62. Favoriser un urbanisme raisonné tenant compte des risques et du respect de la biodiversité
- 63. Dépolluer et requalifier les friches industrielles

Développer et valoriser les ressources locales

- 64. Valoriser la filière agricole à travers le développement et la promotion des circuits courts et l'étude de faisabilité d'une légumerie départementale
- 65. Développer localement la filière forestière en encourageant la plantation d'espèces variées
- 66. Lancer des appels à manifestation d'intérêt afin d'être en capacité de relocaliser une partie de la transformation du bois sur le territoire
- 67. Encourager la création de valeur ajoutée localement

Anticiper la prise des compétences eau et assainissement

- 68. Sensibiliser les communes et les administrés
- 69. Tendre vers une prise de compétence progressive, avec des communes « test », et développer un phasage de l'opération

Gérer plus durablement les déchets

- 70. Repenser et optimiser la collecte des déchets sur le territoire en adaptant la périodicité des collectes en porte-à-porte et en proposant des alternatives aux usagers
- 71. Encourager une éco-citoyenneté avec des actions de communication et de sensibilisation
- 72. Moderniser le réseau des déchetteries et envisager la transformation de certaines
- 73. Développer la valorisation des déchets, rechercher de nouvelles filières, et étudier l'intérêt de créer une ressourcerie

Réussir la transition énergétique et climatique

Réduire les besoins et les consommations énergétiques locales

- 74. Définir les stratégies de rénovation énergétique du patrimoine bâti communautaire et les mettre en œuvre
- 75. Encourager la lutte contre la précarité énergétique des logements à travers les dispositifs d'aides
- 76. Accompagner le déploiement du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)

Encourager la diversification et la production autonome et locale d'énergie

- 77. S'appuyer sur la SAS ERC VPA pour développer les parcs photovoltaïques
- 78. Participer à l'élaboration et conduire les actions des documents structurants
- 79. Etudier l'intérêt d'implanter des micro-turbines sur le territoire

Développer une mobilité durable et réduire les émissions de gaz à effet de serre

- 80. Renouveler la flotte publique par des véhicules « propres »
- 81. Déployer les bornes de recharges pour véhicules électriques
- 82. Soutenir le réseau ferroviaire et favoriser son utilisation
- 83. Etablir et mettre en œuvre un plan global de mobilité durable à travers la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité locale

Descriptif technique sommaire	Constat	Le réseau écologique du territoire est composé d'espaces importants pour la préservation de la biodiversité et de continuités écologiques terrestre et aquatiques les reliant. Ce réseau peut être menacé par le développement de l'activité humaine.
	Objectifs de l'action	Prendre en compte les enjeux de la trame verte et bleue et les orientations des plans de paysage du PNR dans les projets d'aménagement et accompagner les communes dans cette prise en compte dans leurs documents d'urbanisme.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Environnement / Urbanisme - habitat de la CCVPA • DREAL • PNR des Ardennes • Communes de VPA • Associations environnementales (RENARD...)
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de territoire • SRADDET • Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) • Plan de restauration du réseau écologique • Inventaire des zones humides élaboré par le PNR
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 150 000 € d'études • 2 100 000 € de restauration des continuités écologiques
	Calendrier prévisionnel	
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Zonage des documents

Descriptif technique sommaire	Constat	La préservation de l'environnement est un enjeu majeur pour le territoire mais aussi pour ses habitants.
	Objectifs de l'action	Développer des actions de communication autour de l'environnement et de sa préservation comme des plaquettes d'informations, des balades environnementales ou encore des réunions publiques.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Environnement de la CCVPA • PNR des Ardennes • Associations environnementales • Communes de VPA
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de territoire • Charte du PNR
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP « animateur écologique » 50 000 €/an sur 3 ans subventionné à 80% par l'Agence de l'Eau • 100 000 € pour la lutte contre les pesticides
	Calendrier prévisionnel	
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • PNR des Ardennes

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Nombre d'actions menées

Descriptif technique sommaire	Constat	La préservation des ressources en eau, la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et la protection contre les inondations sont des priorités pour le territoire.
	Objectifs de l'action	<p>Etablissement d'un Contrat de Territoire « Eau et Climat » avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour une période de 4 ans sur les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'assainissement nécessaire à la préservation de la qualité de l'eau • Maîtrise des rejets des activités raccordées • Bonne gestion des ressources en eau potable • Restauration, protection des milieux aquatiques et des zones humides à enjeu écologiques • Rétablissement de la continuité écologique • Animation du territoire • Gestion alternative des eaux pluviales • Lutte contre la pollution générée par les activités économiques non agricoles • EAU ET SANTE - COVID 19 • Réduction des pesticides sur les espaces communaux • GEMAPI

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Environnement de la CCVPA • Agence de l'Eau « Rhin-Meuse » : signataire du Contrat de Territoire et attribution des aides • EPAMA • PNR des Ardennes • Chambre d'Agriculture des Ardennes • Syndicats des eaux
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de Territoire « Eau et Assainissement » • Le plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT)
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 300 000 € pour la gestion des eaux pluviales • 20 653 € pour la GEMAPI • 140 000 € eau et santé • 68 500 € animation
	Calendrier prévisionnel	Contrat couvrant la période : 2021-2024
	Partenaires financiers mobilisables	Agence de l'Eau « Rhin-Meuse »

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Amélioration et protection de la ressource en eau sur le territoire, protection de la biodiversité et des milieux aquatiques et maîtrise du risque inondation.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Réalisation des actions définies dans le Contrat de Territoire

Descriptif technique sommaire	Constat	La préservation de l'environnement est un enjeu majeur pour le territoire mais aussi pour ses habitants.
	Objectifs de l'action	Accompagner les communes dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme vers un développement et un aménagement plus durables.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Service Urbanisme – Habitat de la CCVPA • Services de l'Etat • Communes • PNR des Ardennes
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • SRADDET • SCoT en cours d'élaboration • PPRi • Documents d'urbanisme communaux
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	0,25 ETP
	Calendrier prévisionnel	2021 - 2030
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Zonages et règlements des documents d'urbanisme

Descriptif technique sommaire	Constat	Présence de friches industrielles sur le territoire de la CCVPA
	Objectifs de l'action	Démolition – désamiantage – dépollution des friches industrielles du territoire de la CCVPA Mise à disposition de foncier (économe de terrains neufs et naturels) pour les projets de développement économique ou de réhabilitation urbaine

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Infrastructures / Environnement / Développement économique / Urbanisme - habitat de la CCVPA • Etat, ADEME, DDT 08, • Région Grand Est • PNR des Ardennes , • Communes de VPA (notamment Bogny-sur-Meuse et Rocroi),
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • SRADDET, • Contrat de territoire • Fiches action n° 16 et n° 16 BIS du Pacte Ardennes, • SCOT, PLU, • Charte du PNR.
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Friche LCAB : Montant estimé de la démolition-désamiantage : 650 000 € HT Montant estimé de la dépollution : 2 148 590 € HT • Friche Persévérance : Montant estimé du plan de gestion : 34 321 € HT • Friche Lacroix à Deville : A programmer • Friche Wiart – Autier à Les Hautes Rivières : A programmer
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2030
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (appels à projets de l'ADEME et de la DDT 08, Plan de relance) • Région Grand Est • CD 08

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Résorption et requalification des friches
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • m² dépollués, • m² renaturés ou en démarche environnementale, • m² mis à disposition de l'activité ou de l'habitat.

Descriptif technique sommaire	Constat	Des légumes frais de saison, de qualité, issus de l'agriculture locale, bio ou raisonnée, et des légumes lavés, épluchés, découpés, conditionnés et prêts à être cuisinés : c'est ce dont a besoin la restauration collective (hôpital, EHPAD, école ou entreprise) pour développer les circuits courts et pérenniser les filières de proximité.
	Objectifs de l'action	Profiter des enseignements des périodes de confinement consécutifs pour promouvoir les circuits courts et étudier la possibilité de créer une légumerie départementale.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Services de la CCVPA • PNR des Ardennes • Etat • Région • ADEME • Département • EPCI des Ardennes • Chambre d'agriculture des Ardennes
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches action n° 67-1 et n° 67-2 du Pacte Ardennes • Contrat de territoire
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	1 ETP « animateur agricole » : 50 000 €/an sur 3 ans subventionné à 80% par l'Agence de l'Eau
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : 2022/2023 : Etude de faisabilité technique, juridique et économique du projet de légumerie. Etude sur les lieux d'implantation • Phase 2 : 2024/2025 : Etude sur les prix et les coûts de production, afin de vérifier si les produits de la légumerie seraient compétitifs. Conduite d'une étude de programmation préalable à la construction du bâtiment. • Phase 3 : 2026 : Recherche des futurs gestionnaires de la légumerie qui doivent s'engager à acheter des légumes (bio et non bio) aux agriculteurs locaux pour les préparer en légumes prêts à l'emploi. • Phase 4 : 2026/2027 : Travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre, validation de l'avant-projet définitif, obtention du permis de construire, consultation des entreprises et construction.
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Département • Fonds LEADER • Fonds départemental d'investissements agricoles et agroalimentaires • Région • EPCI des Ardennes

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Fourniture des restaurations collectives du département
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation et fidélisation des producteurs locaux fournissant la légumerie • Chiffre d'affaires et rentabilité de la légumerie

Descriptif technique sommaire	Constat	La superficie forestière dans les Ardennes est de 29,4 % ce qui représente 154.000 ha. Le changement climatique, avec ses risques accrus d'incendie, les ravages des scolytes « tueurs d'épicéas », doivent amener une réflexion sur le devenir de la filière forestière et sur la diversification des espèces à planter dans les prochaines années dans le département.
	Objectifs de l'action	Développer la filière forestière (bois-énergie, bois-construction) en intégrant les changements futurs et en passant par la plantation d'espèces variées résistantes (climat, incendies, maladies) et abandonner la monoculture de l'épicéa.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaire forestier (ONF) • Représentants des propriétaires forestiers • Exploitants forestiers • PNR des Ardennes
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Régime forestier (confié par la Loi à l'ONF) • Charte forestière de territoire (CFT) • Stratégie locale de développement forestier (SLDF) • Schéma régional d'aménagement (SRA) pour les forêts des collectivités • Directives régionales d'aménagement (DRA) pour les forêts domaniales
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	
	Calendrier prévisionnel	
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région • Département • PNR (fonds LEADER)

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	
	Indicateurs d'évaluation des résultats	

Descriptif technique sommaire	Constat	Le 19 avril 2021, trois ministères ont signé (dans la perspective du plan de relance), un avenant au contrat stratégique de la filière bois-forêt, pour optimiser les puits de carbone, soutenir les implantations industrielles et la relocalisation d'unités de transformation de bois ainsi que renforcer les compétences et optimiser le fort potentiel d'emploi du secteur.
	Objectifs de l'action	Avoir des propositions aussi bien dans la phase de production industrielle du matériau bois transformé (panneaux, poutres, lamellé collé, CLT,...) que dans les phases de préfabrication d'éléments constructifs en bois.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Agriculture • Ministère du Logement • Ministère de l'Industrie • Gestionnaire forestier (ONF) • Représentants des propriétaires forestiers • Exploitants forestiers • PNR des Ardennes
	Documents de référence	Nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE 2020) à compter de 2022 (valorisation du stockage du carbone et de la valorisation de la construction bois et biosourcée)
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	
	Calendrier prévisionnel	Les 3 ministères ont déjà ouvert un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le développement de produits bois et de systèmes constructifs bois innovants. L'AMI englobe les principales techniques constructives à base de bois qui sont appelées à se développer de manière significative d'ici 2035 avec la croissance de la demande intérieure.
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<p>Développement des différentes familles de la filière industrielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Industries de première transformation du bois • Industries de seconde transformation du bois • Produits manufacturés à base de bois • Production d'énergie à base de bois
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises de la filière bois • Emplois directs et indirects induits

Descriptif technique sommaire	Constat	La France, 3ème pays forestier de l'UE, exporte des grumes et importe massivement des produits transformés à base de bois. Ce paradoxe conduit à la fuite, hors de nos frontières, d'une part importante de la valeur ajoutée liée à la transformation du bois. Ce constat est d'autant plus regrettable que les industries de la filière sont des acteurs majeurs du développement des territoires ruraux.
	Objectifs de l'action	Alimenter les filières locales tant en bois d'œuvre pour la construction et la rénovation qu'en bois énergie (bois-bûche, plaquettes forestières, pellets). Rapprocher l'offre et la demande, mieux valoriser cette ressource disponible, proposer des flux de matière vertueux dans un contexte de marché concurrentiel et international.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (ONF, chambres d'Agriculture) • Région • Département • CCVPA, communes • PNR • Bureaux d'études, architectes, promoteurs, constructeurs • Bailleurs sociaux • Particuliers, structures collectives (campings, gîtes)
	Documents de référence	Comité stratégique de la filière bois
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	
	Calendrier prévisionnel	
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région • Département • CCVPA • PNR

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la création, le maintien ou le développement d'une filière bois d'œuvre et bois énergie sur le territoire. • Valoriser des bois locaux, en particulier pour le secteur de la construction bois (structure, bardage,...).
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises de la filière bois • Emplois directs et indirects induits • Augmentation de la demande d'usage de bois locaux dans les marchés publics

Descriptif technique sommaire	Constat	La loi NOTRe transfère les compétences d'eau et d'assainissement aux communautés de communes. La loi du 3 août 2018 permet un report de transfert de compétences jusqu'au 1er janvier 2026 ce que les communes de la CCVPA ont délibéré.
	Objectifs de l'action	Comme les élus et agents, les habitants du territoire doivent faire l'objet d'une information sur les changements en cours, ainsi que d'une concertation. Cette étape sera d'autant plus importante que les services d'eau et d'assainissement sont à la fois méconnus de leurs usagers mais également d'une grande sensibilité politique, notamment dans le cas d'un changement de mode de gestion ou d'une évolution du prix de l'eau. L'entretien d'un dialogue transparent pourra donc permettre de sensibiliser la population, d'objectiver les évolutions en cours, d'empêcher la désinformation et d'éviter certaines incompréhensions et inquiétudes.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi technique : pôle Environnement de la CCVPA • Syndicats des eaux • Communes du territoire • Agence de l'Eau « Rhin – Meuse » • ASCOMADE
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Loi NOTRe • Loi Ferrand Fesneau
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	Communication : 5 000 €
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Avant le transfert au 1er Janvier 2026 • Période étalée de 2021 à 2025
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion au transfert des compétences • Informer et rassurer les communes et les usagers
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants aux réunions • Nombre de réunions eau/assainissement/SPANC

Descriptif technique sommaire	Constat	La loi NOTRe transfère les compétences d'eau et d'assainissement aux communautés de communes. La loi du 3 août 2018 permet un report de transfert de compétences jusqu'au 1er janvier 2026 ce que les communes de la CCVPA ont délibéré.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un service mutualisé dans l'attente de l'échéance du 1er janvier 2026 afin d'échelonner le transfert de compétences sur plusieurs années (par palier) et de mieux préparer les communes ; • Etudier le financement des futurs travaux et tendre vers une répartition équilibrée des coûts ; • Définir l'organisation pour la prise en charge des compétences ; • Planifier les actions à venir.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi technique : pôle Environnement de la CCVPA • Syndicats des eaux • Communes du territoire • Agence de l'Eau « Rhin – Meuse » • ASCOMADE
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de territoire • Loi NOTRe • Loi Ferrand Fesneau • Délibération n° 2021-80 de la CCVPA : rapport annuel du SPANC
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • travaux : 26 281 000 € • gestion des ressources en eaux pluviales : 2 857 000 € • maîtrise des rejets : 321 000 € • total : 29 459 000 €
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Création du service mutualisé en 2022 • Période étalée de 2021 à 2025
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des compétences eau et assainissement par palier • Montée en charge et en compétences du pôle
	Indicateurs d'évaluation des résultats	

Descriptif technique sommaire	Constat	Les contextes budgétaires, environnementaux et sécuritaires obligent la CCVPA à repenser la collecte des déchets sur le territoire. Les coûts d'enfouissement des ordures ménagères en collecte en porte-à-porte et du tout venant en déchèterie ne cessent d'augmenter notamment par le biais de la taxe générale sur les activités
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la collecte des déchets en porte-à-porte en adaptant la périodicité. Travailler sur l'optimisation des circuits de collecte pour améliorer les performances de la collecte en porte-à-porte. • Proposer aux usagers des solutions de collectes sélectives notamment par la création de points « TRI » attractifs et entretenus qui regrouperaient plusieurs filières (verre, carton, papier, vêtements, biodéchets, ...) pour les aider à mieux trier.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi technique : pôle Environnement de la CCVPA • Commission « Environnement » • Communes de VPA et notamment des communes « test » • Prestataires (Urbaser, CCAT) • VALODEA • ADEME / OPTIGEGE • ASCOMADE
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) • Programme national de prévention des déchets 2014-2020
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Pour mise en place au 1er janvier 2022 • A réaliser avant fin 2021
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • ADEME

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la collecte en porte-à-porte (gains sécuritaires, efficacité, coûts, ...) • Meilleur tri des déchets • Baisse des tonnages à l'enfouissement • Services de proximité
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnages collectés • Temps de collecte (circuits) • Evolution des Coûts • Tonnages des filières • Taux d'utilisation des points « TRI »

Descriptif technique sommaire	Constat	Les coûts d'enfouissement des ordures ménagères en collecte en porte-à-porte et du tout venant en déchèterie ne cessent d'augmenter notamment par le biais de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).
	Objectifs de l'action	Un levier important pour améliorer le tri sur notre territoire est la communication de proximité, auprès de l'habitant. Des équipes d'ambassadeurs du tri (par exemple 1 référent par conseil municipal) pourraient circuler sur le territoire pour aller à la rencontre des habitants et les sensibiliser au tri et à la prévention des déchets.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi technique : pôle Environnement de la CCVPA • Commission « Environnement » • Commune(s) pilote(s) • VALODEA • ADEME / OPTIGEGE • ASCOMADE • Prestataires
	Documents de référence	
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	Emplois PEC / services civiques
	Calendrier prévisionnel	2021 -2022
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • ADEME

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur tri des déchets • Baisse des tonnages à l'enfouissement • Services de proximité
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnages des filières • Taux d'utilisation des points « TRI »

Descriptif technique sommaire	Constat	La CCVPA dispose d'un réseau de 5 déchetteries sur le territoire qu'il fait moderniser et mettre aux normes. A voir également, si le réseau est bien adapté et dimensionné pour le territoire.
	Objectifs de l'action	Avoir un réseau de déchetteries aux normes et adapté aux besoins des usagers et du territoire.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi technique : pôle Environnement de la CCVPA • Commission « Environnement » • Commune(s) pilote(s) • VALODEA • ADEME / OPTIGEGE • ASCOMADE
	Documents de référence	Sources INRS et ADEME
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	
	Calendrier prévisionnel	2021 -2022
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • ADEME

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Optimisation du réseau des déchetteries
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'utilisation des déchetteries • Tonnages de collecte

Descriptif technique sommaire	Constat	La CCVPA dispose d'un réseau de 5 déchèteries, peut-être pas adapté ni dimensionné au territoire, et qu'il faut moderniser et mettre aux normes. Aucune ressourcerie n'est présente sur le territoire de la CCVPA. Le coût de déchets à l'enfouissement va continuer d'augmenter sur les prochaines années.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Pour valoriser davantage et réduire les quantités de déchets enfouis, la CCVPA doit chercher à augmenter le nombre de flux collectés en déchèteries et développer la collecte des biodéchets. • La création d'une ressourcerie sur le territoire travaillant avec nos déchèteries est une piste pour diminuer les déchets à l'enfouissement.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi technique : pôle Environnement / Coopération jeunesse - social de la CCVPA • VALODEA • ADEME / OPTIGEGE • ASCOMADE
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire Zéro Chômeur
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	
	Calendrier prévisionnel	2021 -2022
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • ADEME

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des déchets • Diminuer les déchets à l'enfouissement
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Tonnages des différents flux

Descriptif technique sommaire	Constat	La CCVPA possède un important parc immobilier de différentes natures (sportif, culturel, administratif, touristique, technique...). Plusieurs de ces bâtiments nécessitent une rénovation énergétique importante afin de réduire leur empreinte carbone et leurs coûts de fonctionnement.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les divers bâtiments de la CCVPA, diagnostiquer leurs performances énergétiques, prioriser les investissements et programmer les différentes tranches de travaux • Mettre en oeuvre les rénovations dans le type « bâtiments passifs » ou « bâtiments positifs ».

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Infrastructures / Centre aquatique - équipements sportifs de la CCVPA • Enercoop, ALE08, SAS ENR VPA • Région Grand Est • Partenaire chargé d'optimiser les CEE • PNR des Ardennes
	Documents de référence	Les différents documents légaux imposant les obligations de diagnostic et de performance énergétiques des bâtiments (RT, loi énergie-climat...).
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement et détermination des bâtiments prioritaires : 2 mois par un agent de la CCVPA • Diagnostics et préconisations par un BE sur bâtiments ciblés : 80 000,00 € • Budget travaux : 50 000 €/an sur 10 ans <ul style="list-style-type: none"> - déjà chiffré après diagnostic, le Centre Aquatique : 2 230 000,00 € - resteront à chiffrer par le BE les travaux des bâtiments prioritaires
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement et détermination des bâtiments prioritaires : décembre 2021 • Diagnostics et préconisations : 2022 • Travaux : <ul style="list-style-type: none"> - le Centre Aquatique : 2 230 000,00 € : 2022/2023 - autres bâtiments : à partir de 2023 (sauf urgences).
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds Européens (LEADER...) • Etat • Agence Nationale du Sport • Région Grand Est (notamment Climaxion) • Conseil Départemental 08 (si inscription dans le Contrat de Territoire) • CEE

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Des bâtiments moins énergivores, plus confortables d'utilisation et moins impactants pour la planète (tendre vers des constructions à énergie positive) ; • Permettre une réduction des coûts de fonctionnement de la CCVPA
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bâtiments communautaires rénovés. • Baisse des consommations énergétiques. • Baisse des émissions de CO2

Descriptif technique sommaire	Constat	La rénovation énergétique est un chantier majeur pour le territoire. Un grand nombre de logements ont un classement cadastral compris entre 6 et 8.
	Objectifs de l'action	Poursuivre les actions d'accompagnement financier à la rénovation énergétique des logements du PIG à travers la future OPAH.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi technique : pôle Urbanisme – habitat de la CCVPA • PNR des Ardennes • ANAH • Région Grand Est
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • PIG Habiter Mieux en Ardennes et future OPAH • Objectifs annuels de logements rénovés thermiquement • Programme SARE
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	0,25 ETP
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à mars 2022 : PIG (45 dossiers validés entre mars 2019 et juin 2021) • A partir de mars 2022 : OPAH (objectifs « précarité énergétique » à définir)
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • ANAH • Région Grand Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Amélioration énergétique du parc de logements de VPA.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Nombre de dossiers « précarité énergétique » validés

Descriptif technique sommaire	Constat	La rénovation énergétique est un chantier majeur. Porté par l'ADEME et co-porté par la RGE au niveau local, le SARE vise la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés.
	Objectifs de l'action	Les CC de Vallées et Plateau d'Ardenne, Ardenne Rives de Meuse et Ardennes Thiérache ont mandaté le PNR pour déployer le SARE sur leurs territoires (recrutement d'un 0,5 ETP au sein du PNR).

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi technique : pôle Urbanisme – habitat de la CCVPA • ADEME • Région Grand Est • PNR des Ardennes • SEM OKTAVE
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse du PNR à l'AMI de la Région Grand Est
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Année 1 : 8 500 € pour l'ensemble du périmètre • Année 2 : 8 500 € pour l'ensemble du périmètre • Année 3 : 8 500 € pour l'ensemble du périmètre • Répartition entre les 3 EPCI au prorata de leurs nombres d'habitants • Estimation CCVPA : 3 441,80 € x 3 ans = 10 325,40 €
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'une durée de 3 ans (2020-2022) • Déploiement en 2021 sur le territoire de VPA
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Région Grand Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Amélioration énergétique du parc de logements de VPA.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conseils en rénovation énergétique effectués, • Nombre de dossiers de travaux montés.

Descriptif technique sommaire	Constat	La SAS Energies Renouvelables Citoyennes des Vallées et Plateaux d'Ardenne est une société à capital variable dédiée à la production d'énergie renouvelable dans un objectif de transition énergétique du territoire. Elle a pour objectif de faire installer des moyens de production d'énergie renouvelable et de les exploiter sur le territoire de VPA.
	Objectifs de l'action	Etudier le potentiel de développement du photovoltaïque sur des toitures communautaires (diagnostic techniques et financiers) et déployer des projets sur le territoire de VPA.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi technique : pôle Urbanisme – habitat de la CCVPA • SAS ERC VPA • ENERCOOP • ALE 08 • Région Grand Est
	Documents de référence	Fiche action n° 26 du Pacte Ardennes Etudes de faisabilité techniques et financières
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	Budget CCVPA 2021 : 26 500 €
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : bâtiment communaux et communautaires à Bogny-sur-Meuse • Phase 2 : bâtiments communautaires sur VPA • Phase 3 : bâtiments communaux sur VPA
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Région Grand Est (Climaxion) • ENERCOOP

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Développement de production d'énergies renouvelables sur le territoire. Encourager les habitants à s'engager des projets citoyens
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Nombre de projets installés sur des bâtiments communautaires et communaux.

Descriptif technique sommaire	Constat	L'élaboration du PCAET a été confiée au syndicat mixte du SCoT Nord Ardenne et elle a débuté en 2020. Le plan paysage éolien des Ardennes est entré en révision en 2020.
	Objectifs de l'action	Participer à l'élaboration de ces documents et s'assurer de leur cohérence à échelon local ; Mise en conformité réglementaire.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi technique : pôles Environnement / Urbanisme – habitat de la CCVPA • Services de l'Etat • Syndicat mixte du SCoT Nord Ardennes
	Documents de référence	Loi Transition Energétique et Croissance Verte de 2015 Plan Paysage Eolien des Ardennes
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	
	Calendrier prévisionnel	
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	
	Indicateurs d'évaluation des résultats	

Descriptif technique sommaire	Constat	Profiter des bassins hydrauliques du territoire de la CCVPA, en particulier de la Meuse et de la Semoy, pour produire une énergie hydroélectrique verte et réduire l'empreinte carbone.
	Objectifs de l'action	Faire des études préalables sur les sites potentiels d'implantation et par la suite sur chaque site retenu, faire des études sur les coûts d'investissement, après en avoir évalué les risques environnementaux.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) • DREAL • Agence de Bassin Rhin-Meuse • Agence française de la biodiversité • PNR • EPAMA • Police de l'eau • DDT 08 • Associations pêche et nature
	Documents de référence	<p>L'hydroélectricité est réglementée par l'Etat depuis la Loi relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique du 16 octobre 1919. Deux régimes juridiques encadrent ces installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'autorisation • La concession <p>Le code de l'environnement précise certains points (R.214-112 et R.181-13)</p>
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	Le budget prévisionnel nécessaire pour ce type de projet est très variable et dépend en particulier des caractéristiques environnementales, du site, de la configuration du terrain, de la puissance et de la tension souhaitées et du type de matériel. A titre de grandeur, pour des installations de puissance supérieure à 100 kW, le budget est compris entre 400 et 2.100 €/kW, et peut atteindre 6.000 €/kW pour des installations inférieures à 30 kW. Ce coût comprend les études et les demandes d'autorisation, la partie génie civil, le matériel ensemble turbine-génératrice, l'appareillage électrique et le raccordement au réseau si volonté de revente de la production excédentaire.
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : 2022/2023 : Etudes préalables sur les sites potentiels d'implantation • Phase 2 : 2024/2025 : Sur les sites retenus, demandes d'autorisations environnementales • Phase 3 : 2025/2026 : Etude de faisabilité technico-économique • Phase 4 : 2026/2027 : Montage juridique et financier, installation, raccordement au réseau de distribution d'électricité, vente de l'électricité.
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région • Département • Agence de Bassin Rhin-Meuse • Financement LEADER

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Production d'électricité d'origine hydraulique
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Revente de la production excédentaire et recettes nouvelles pour la CCVPA

Descriptif technique sommaire	Constat	<p>L'Union Européenne table sur 2035 pour interdire à la vente les véhicules thermiques et hybrides. L'Etat fixe comme objectif la fin de la vente de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers neufs utilisant des énergies fossiles d'ici à 2040. Après les Zones à Circulation Réduites, la mise en place des Zones à Faibles Emissions associé à son système Crit'Air va aller en se durcissant. Actuellement 3 véhicules électriques à la CCVPA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Renault Zoé • 1 Renault Kangoo • 1 Renault Kangoo Maxi (pour le RAM)
	Objectifs de l'action	<p>A chaque achat ou renouvellement de véhicule de la CCVPA, étudier le marché et les avantages fiscaux existants pour acquérir des véhicules électriques ou à hydrogène qui n'émettent pas de polluants chimiques et ne rejettent pas de CO2.</p>

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de la CCVPA • Etat (L'ADEME) • Région Grand Est • CD 08
	Documents de référence	<p>Dispositions de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) et de la Loi d'Orientation des mobilités. La LOM renforce les dispositions prévues par la LTECV concernant les obligations pour les acteurs publics et privés gérant une flotte de véhicules importante d'intégrer, lors du renouvellement de cette flotte, une part de véhicules à faibles émissions ou à très faibles émissions.</p>
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Renault Zoé à partir de 32.500 € TTC (hors bonus ou avantages) • Renault Kangoo à partir de 21.750 € TTC (hors bonus ou avantages) • Renault Kangoo Maxi à partir de 25.100 € TTC (hors bonus ou avantages)
	Calendrier prévisionnel	<p>Lors des nouveaux achats ou des renouvellements des véhicules de la flotte de la CCVPA sur le créneau 2022 /2035.</p>
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (L'ADEME) • Région • Département • Financement LEADER

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<p>Avoir une flotte publique CCVPA constituée de véhicules « propres » à l'horizon 2030, associé à une démarche d'équipement d'IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) sur le territoire (déjà 11 installées) et du développement du réseau de stations à hydrogène.</p>
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de véhicules « propres » • Nombre d'IRVE • Nombre de stations à hydrogène

Descriptif technique sommaire	Constat	Aucune borne de recharge installée sur le territoire de la CCVPA
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de 11 bornes de recharges électriques afin de mailler efficacement le territoire. • Permettre aux habitants et touristes de recharger rapidement leur véhicule • Permettre une recharge rapide de la flotte électrique de la CCVPA

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Infrastructures de la CCVPA • Fédération Départementale d'Énergie des Ardennes (FDEA)
	Documents de référence	Convention constitutive d'un réseau d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) avec la FDEA
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation pour investissement de 2 bornes (charge CCVPA) : 50 000 € HT • Coût fonctionnement annuel : 20 000 €
	Calendrier prévisionnel	2021
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • FDEA

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Accroissement des achats de véhicules électriques sur le territoire de la CCVPA
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Nombre de recharges effectuées

Descriptif technique sommaire	Constat	<p>La ligne SNCF Charleville-Givet, longue de 64 Km, est la 2ème ligne TER en Champagne-Ardenne par le nombre de voyages.</p> <p>Pour supprimer la totalité des ralentissements et garantir dans les années à venir le niveau de performance initiale de l'infrastructure les travaux nécessaires ont été estimés à 139 M€ HT. Une 1ère phase de travaux a été inscrite au CPER 2015-2020 pour un montant de 73 M€ HT. Cette phase a été divisée en 3 tranches de travaux : 2016, 2017 et 2019, 2020, 2021.</p>
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Rétablir le niveau de performance de la ligne • Augmenter le trafic « voyageurs » • Assurer et faciliter l'accès au train, en l'absence de guichets et de distributeurs dans certaines gares.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de la CCVPA • Etat • CD 08 • SNCF • Communes : Joigny-sur-Meuse, Bogny-sur-Meuse, Monthermé, Deville et Laifour
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • CPER 2015-2020 • Conventions Financières (COFI) de 1 à 6 avec avenants • Fiche action n° 37 du Pacte Ardennes
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<p>Les 73 M€ HT de la 1ère phase sont financés de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ETAT : 30 M€ HT (41,11 %) • Région Grand-Est : 21 M€ HT (28,76 %) • SNCF Réseau : 10 M€ (13,71 %) • Département des Ardennes : 5,5 M€ (7,53 %) • EPCI des Ardennes (CAAM, CCARM, CCVPA) : 6,5 M€ (8,89 %) • CCVPA seule : 1,690 M€ (2,31 %)
	Calendrier prévisionnel	<p>Octobre-Décembre 2021 : inauguration de la phase 1</p>
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région Grand Est • SNCF Réseau • Département des Ardennes • EPCI des Ardennes (CAAM, CCARM, CCVPA)

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Un trajet Charleville – Givet en moins de 1 heure (56 mn) • Un cadencement amélioré (un train toutes les heures, voire toutes les demi-heures en période de pointe et toutes les deux heures le week-end) • Des services de proximité dans les gares des communes de la CCVPA
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Cadencement assuré (nombre de voyages par jours) • Indicateur des retards sur la ligne • Taux de fréquentation des usagers • Facilités d'achat des titres de transport

Descriptif technique sommaire	Constat	La compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) a été transférée le 1er juillet 2021 à la CCVPA.
	Objectifs de l'action	Organiser une fois par an le comité des partenaires Etablir un diagnostic de la mobilité sur le territoire de VPA Elaborer un plan d'action et le mettre en œuvre

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Direction et pôles Urbanisme – habitat / coopération jeunesse - social de la CCVPA • Région Grand Est • DDT 08 • Comité des partenaires
	Documents de référence	
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 0,25 ETP • Le versement mobilité peut être mis en place sous conditions
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2021 : premier comité des partenaires • 1er semestre 2022 : diagnostic territorial • 2ème semestre 2022 : élaboration du plan d'actions
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région Grand Est • Appel à projets au fil de l'eau

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des pratiques de la mobilité sur le territoire • Diversification de l'offre en mobilité
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Enquête auprès de la population

Mettre en valeur et développer le potentiel touristique

Promouvoir un tourisme diversifié

- 84. Valoriser la diversité de l'offre existante : tourisme historique, tourisme de mémoire, tourisme vert, tourisme fluvial...
- 85. Poursuivre la mise en place de zones d'activités touristiques (ZAT)
- 86. Développer le tourisme industriel
- 87. Accompagner l'essor du geocatching

Développer le tourisme à destination de tous les résidents du territoire, passagers ou habitants

- 88. Conforter l'offre existante
- 89. Accompagner le développement de structures d'accueil de groupes : hébergements de grande capacité, circuits d'autocaristes...
- 90. Favoriser le développement d'une offre touristique de qualité supérieure (restaurants et hébergements)
- 91. Organiser le développement des hébergements insolites

Favoriser la synergie entre les acteurs du tourisme

- 92. Faire de l'habitant le premier ambassadeur de son territoire
- 93. Organiser un forum des opérateurs et des hébergeurs touristiques
- 94. Mettre en avant le rôle de relais de l'office du tourisme communautaire
- 95. Encourager le développement d'actions conjointes et de projets communs

Préserver le paysage, support des infrastructures touristiques

Valoriser les richesses du cadre environnemental et paysager

- 96. Préserver la diversité et la complémentarité des paysages
- 97. Rendre accessibles les sites naturels les plus remarquables
- 98. Mettre en valeur les points de vue et les percées paysagères
- 99. Sensibiliser à la préservation des espaces naturels en mettant en place des ballades thématiques

Poursuivre le développement du maillage des mobilités douces liées aux entités paysagères

- 100. Entretien et améliorer les infrastructures existantes : Voie Verte, Voie Vive, Trans-Semoysienne
- 101. Créer du lien entre les infrastructures communautaires et les infrastructures communales
- 102. Développer les services et équipements à proximité immédiate des infrastructures (tables de pique-nique abritée, douches et WC...)
- 103. Accompagner le déploiement du plan vélo

Maîtriser les flux de touristes et de leurs véhicules

- 104. Anticiper la montée en puissance de certains sites touristiques pour éviter leur saturation

Enrichir la communication touristique

Valoriser l'identité du territoire à travers un marketing territorial adapté

- 105. Mettre en place un pass touristique
- 106. Assurer la promotion du territoire lors des différents événements
- 107. Développer une identité culinaire VPA autour de produits du terroir et de produits « gastronomiques »

Tendre vers une communication plus efficiente

- 108. Favoriser les supports de communication numérique
- 109. Promouvoir le territoire dans les salons touristiques
- 110. Harmoniser et entretenir la signalétique

Descriptif technique sommaire	Constat	L'offre touristique sur le territoire Vallées et Plateau d'Ardenne est complète et très importante. Aucun atout de notre territoire n'est oublié dans la promotion touristique. Cette diversité offerte aux visiteurs nécessite toutefois une stratégie de communication cohérente.
	Objectifs de l'action	Hiérarchiser les atouts du territoire VPA afin de disposer d'une offre de produits touristiques cohérente et en lien avec les attentes des visiteurs et des tendances actuelles (Tourisme vert, tourisme industriel, culturel ou de mémoire, tourisme « Sports Nature », etc.) Labellisation de certains produits ou sites touristique VPA

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle développement touristique de la CCVPA • Office de tourisme VPA
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Guide touristique VPA • Guides spécifiques VPA (Guide du motard, du camping-car, vélo, groupe, scolaires)
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Labellisation tourisme handicapé, tourisme vert. Frais d'inscription et de gestion 2000€ • 1 ETP OTVPA 4h/semaine/6 mois (2080€) + 1 ETP Pôle Tourisme CCVPA 4h/semaine/6 mois (2080€) • Communication autour de ces labels 1000€ • Coût total de l'action 7080 €
	Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Commission tourisme CCVPA + bureau OTVPA réflexion sur le choix des labellisations janvier 2022 • Missions transmises aux collaboratrices OTVPA février 2022 • Labellisation 2023/2024
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • ADT 08 • CRT Grand Est • PNR Ardenne

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de l'offre touristique VPA au travers ces labels nationaux reconnus • Augmenter la notoriété de la destination VPA
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un observatoire par l'OTVPA • Fréquentations des sites touristiques communautaires • Fréquentation des bureaux d'informations touristiques de l'OTVPA • Taux d'occupation des hébergements du territoire VPA • Taxe de séjour

Descriptif technique sommaire	Constat	La CCVPA a mis en place 3 Zones Touristiques sur son territoire par délibération du 09 Mars 2020. Ces ZAT ont pour vocation de clarifier la stratégie de développement touristique et rendre éligibles ces zones afin d'obtenir certaines subventions. Lors de leur création, ces ZAT étaient amenées à se développer, et d'autres se créer.
	Objectifs de l'action	Développer les ZAT existantes pour faire la jonction avec tous les opérateurs touristiques du territoire et développer de nouvelles zones sur le territoire VPA.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle développement touristique de la CCVPA • ADT 08
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Délibération du 09 Mars 2020 • Carte des ZAT (Annexe de la délibération)
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP (Pôle Développement touristique) 2h/semaine/3 mois
	Calendrier prévisionnel	Janvier 2022
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur lien avec les socio-professionnels du secteur du tourisme • Extension des ZAT
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation des zones étendues • Taux d'occupation des hébergements • Taxe de séjour

Descriptif technique sommaire	Constat	Riche d'un passé industriel notamment en métallurgie et fonderie, le territoire dispose déjà d'un musée (Musée de la Métallurgie Ardennaise à Bogny sur Meuse), et demandant un nouvel élan.
	Objectifs de l'action	Créer une nouvelle offre touristique : Faire découvrir aux habitants du territoire et aux touristes le savoir faire industriel du territoire, à travers la visite d'entreprises locales (racines, valeurs, engagements, comprendre l'implantation locale, visiter les ateliers et découvrir les techniques et méthodes par le biais des salariés).

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Développement touristique / Développement économique de la CCVPA • Etat • Région Grand Est • CDT08 • PNR des Ardennes • CCI et CMA des Ardennes • Entreprises de VPA
	Documents de référence	
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP OTVPA 2h/semaine/3 mois (1000€) • Communication + signalétique : 3500 € • Développement des réseaux de communication et création de produits touristiques spécifique en lien avec l'OTVPA : 6500€
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2023
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région Grand Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le patrimoine industriel VPA au travers cette opération de renforcement des produits touristiques existants. • Sensibiliser les jeunes générations au passé industriel de notre territoire • Capitaliser sur l'image d'un tourisme « Authentique »,
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre des visiteurs du Musée de la Métallurgie Ardennaise • Augmentation du nombre des visiteurs des bureaux d'informations touristiques • Nombre de visite d'entreprises

Descriptif technique sommaire	Constat	Notre territoire riche et contrasté (Vallées et Plateau) est le terrain idéal pour le développement de nouvelle forme de tourisme familial. Le géocaching ou les escape game se multiplient sur notre territoire. Une offre permanente et structurée devient nécessaire
	Objectifs de l'action	Créer une offre de produits « permanents » comme les géocaching ou des escape game. Cette offre correspond parfaitement avec l'une de nos cibles principales : la famille. A l'image de l'espace trail, la CCVPA souhaite offrir à ses visiteurs un terrain de jeu permanent pour la famille (Remparts de Rocroi, Mont-Cornu, Château de Montcornet, Blockhaus...)

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Développement touristique de la CCVPA • Office de Tourisme VPA • Communes VPA impactées par le projet
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Carte des ZAT • Carte de VPA
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP Pôle Tourisme CCVPA 4 h/semaine/6 mois (4000€) • Onglet internet sur les supports de communication VPA (OTVPA, CCVPOA dans ma poche, appli Sports Nature en VPA) 500€ • Communication « Print » 1000€
	Calendrier prévisionnel	Octobre 2021
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Devenir la référence du Géocaching Ardennais • Augmenter l'offre touristique « familiale » en autonomie
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Fréquentation des lieux impactés par les endroits utilisés par le Géocaching (Remparts de Rocroi, Mont-Cornu, Château de Montcornet, platelle des 4 fils Aymon, Dardenor, etc.)

Descriptif technique sommaire	Constat	L'offre touristique sur le territoire est très complète et permet d'offrir de nombreux produits sur chaque cible définie. Camping caristes, motards, sportifs, randonneurs, cyclistes et vététistes). Toutefois l'offre touristique évolue constamment et nous devons nous y adapter (nouvelles habitudes de consommation, esprit « nature », évolution des mentalités sur l'environnement, etc.)
	Objectifs de l'action	Devenir un territoire de destination plutôt qu'un territoire de passage ou de court séjour. Devenir le cœur touristique des Ardennes et la référence des destinations « Nature » au niveau national.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle développement touristique de la CCVPA • ADT 08 • CRT Grand Est • PNR
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Guide touristique OTVPA • Guides spécifiques VPA (Guide du motard, du camping-car, vélo, groupe, scolaires) • Guide touristique ADY 08
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP OTVPA 4h/semaine/3mois (2000€) • « Print » dédié aux nouveaux produits touristiques 3000€ • Actualisation des supports internet et des applications CCVPA et OTVPA 1 ETP OTVAP 4h/semaine/1 mois (500€)
	Calendrier prévisionnel	Janvier 2021
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • OTVPA • ADT 08 • CRT Grand Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir le territoire sur d'autres cibles (Tourisme vert) • « Fixer » notre cible principale (Famille zone de chalandise 300 km, randonneurs, sportifs et cyclistes)
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de fréquentation des sites touristiques VPA • Enquête de satisfaction ponctuelle (BTS et licences du lycée de Bazeilles) • Taux d'occupation des hébergements • Taxe de séjour

Descriptif technique sommaire	Constat	Le territoire VPA représente 25% de la totalité des hébergements du département des Ardennes. La répartition de l'offre reste toutefois déséquilibrée. En effet, si l'hébergement de plein air et les gîtes de petites ou moyenne capacité sont très représentés sur notre territoire, les gîtes de groupe de grande capacité ou des hôtels capable d'offrir plus de 50 chambres n'existent pas.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter un opérateur touristique privé à investir sur notre territoire et développer une offre d'hébergement de groupe de grande capacité. • Mettre à disposition les Pôles CCVPA en lien avec ce projet (Pôle Tourisme, Pôle Développement économique, Pôle Urbanisme)

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Développement touristique de la CCVPA • Elus CCVPA (Président, Vice-Présidente Tourisme et Vice-Président développement économique, Vice-Président Urbanisme) • Elus des communes impactées • ADT 08
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Observatoire touristique ADT 08 (Statistiques sur les hébergements VPA et taux d'occupation) • Observatoire touristique OTVPA
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2024
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • communes de VPA (foncier)

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un ou plusieurs hébergements de groupe pour pouvoir développer les produits groupes créés par l'OTVPA • Créer un lien avec les prestataires privés et la CCVPA (Autocaristes, hébergeurs, restaurateurs, loisirs, etc.)
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'occupation d'hébergement • Fréquentation des musées communautaires • Fréquentation des sites touristiques du territoire • Observatoire touristiques ADT 08 • Taxe de séjour

Descriptif technique sommaire	Constat	Le territoire souffre d'un déficit en matière d'offre Cafés Hôtel Restaurants. Certaines villes à forte notoriété du territoire n'ont pas toujours le tissu commercial qui leur correspond. La maîtrise du foncier par l'EPCI et les communes VPA devient nécessaire pour éviter la désertification de certaines zones au fort potentiel de développement commercial au détriment d'habitations ou logements privés.
	Objectifs de l'action	Prospecter auprès des opérateurs privés de renom pour développer les « glacis » commerciaux de certaines villes ou village VPA pour des implantations de bars, cafés, brasseries et restaurants. Faciliter l'installation des créateurs d'entreprise de ce secteur d'activité.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Développement touristique / Développement économique de la CCVPA • Communes VPA • ADT 08
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Listing des CHR du territoire • Base de données constellation OTVPA • Carte des ZAT
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	Déjà dans les missions du Pôle Tourisme et du Pôle Développement Economique
	Calendrier prévisionnel	Dès que possible
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • ADT 08 • CRT Grand Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de zones commerciales de qualité • Labellisation de qualité de certains prestataires déjà implantés • Augmentation de la notoriété du territoire VPA à travers certains établissements • Devenir une référence départementale dans ce secteur d'activité
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Enquête de satisfaction par les BTS et Licences du lycée de Bazeilles

Descriptif technique sommaire	Constat	Le territoire dispose de quelques hébergements insolites. Toutefois, les taux d'occupation et les listes d'attente des clients potentiels sont révélateurs d'un manque d'offre en la matière. La tendance touristique nationale tend à s'orienter vers le développement de ce type d'hébergement. Le territoire offre toutes les conditions naturelles et d'authenticité pour accueillir ce type d'hébergements.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les porteurs de projets en matière d'hébergements pour les orienter vers la création d'hébergement insolites en lien avec les atouts du territoire VPA et les sensibiliser sur les aides financières potentielles (Conseil Régional). • Conseiller les communes sur la faisabilité des projets et sur les modifications des documents d'urbanisme nécessaires à effectuer pour l'accueil des projets.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Développement touristique / Développement économique de la CCVPA • Etat • Communes du territoire • ADT 08
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Listing des hébergements insolites VPA • Base de données constellation OTVPA • Observatoire touristique ADT 08
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP Pôle Tourisme 4h/semaines/6 mois 3000 € • 1 ETP Pôle Développement Economique 2h/semaine/6 mois 1500€ • Communication et publications sur les sites internet de références
	Calendrier prévisionnel	Octobre 2021 - 2026
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Région Grand Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Implantation d'hébergements insolites dans les ZAT ou tout du moins sur le territoire VPA
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête de satisfaction BTS et licences lycée de Bazeilles • Taux d'occupation de ces hébergements • Taxe de séjour de ce secteur

Descriptif technique sommaire	Constat	La tendance nationale de l'accueil touristique passe de plus en plus par les habitants et leur accueil notamment au niveau du secteur de l'hébergement (gîtes, chambres d'hôtes, hébergements insolites).
	Objectifs de l'action	Création d'une identité « ambassadeur du territoire » et mise en place d'un label spécifique au territoire VPA « bienvenue en Vallées et Plateau d'Ardenne ». Gestion de la mise en place du label et du passeport « ambassadeur » par le pôle tourisme au travers de la commission tourisme CCVPA et l'OT VPA.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Développement touristique de la CCVPA • OT VPA • ADT 08 • CRT Grand Est
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Guide des hébergements du territoire VPA • Guide des hébergements labellisés ADT 08
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP OT VPA : 4h/semaine/3 mois (3.000 €) • 1 ETP CCVPA Pôle Tourisme : 4h/semaine/3 mois (3.000 €) • Frais de création du logo : 2.000 € • Fabrication des plaques logotisées : 2.000 € • Communication (flyers, ajout site internet, guide spécifique) : 3.000 €
	Calendrier prévisionnel	2022-2023
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • ADT 08 • CRT Grand Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité des hébergements du territoire et devenir une destination à part entière plutôt qu'un territoire de passage. • Augmenter la durée des séjours. • Renforcer la mobilisation des habitants autour d'une identité et d'un label
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une enquête de satisfaction clientèle mise en place dans les hébergements. • Taux d'occupation. • Taxe de séjour.

Descriptif technique sommaire	Constat	Le territoire dispose d'une très grande diversité du secteur touristique. Loisirs, hébergements, bars, restaurants, musées communautaires, musées communaux, autant de diversités qui nécessitent une harmonisation de la communication sur l'offre touristique.
	Objectifs de l'action	Mettre en relation l'ensemble des acteurs du secteur touristique du territoire VPA par l'organisation d'un salon dédié (public et professionnel).

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle développement touristique de la CCVPA • Office de tourisme VPA • ADT 08
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Guide touristique VPA • Guides spécifiques VPA (Guide du motard, du camping-car, vélo, groupe, scolaires)
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP OT VPA : 4h/semaine/2 mois (1.500 €) • Communication : 500 € • Organisation du salon : 1.500 €
	Calendrier prévisionnel	2023 - 2024
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • OT VPA

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Meilleure connaissance mutuelle des différents acteurs du tourisme au sein du territoire.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Enquête de satisfaction des participants post-événement.

Descriptif technique sommaire	Constat	La grande diversité des acteurs institutionnels sur le territoire rend difficile l'identification des moyens mis à disposition des prestataires (CCVPA Pôle Tourisme, OT VPA, ADT 08, labels spécifiques, ...).
	Objectifs de l'action	Devenir l'acteur incontournable des prestataires touristiques du territoire Vallées et Plateau d'Ardenne.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle développement touristique de la CCVPA • Office de tourisme VPA
	Documents de référence	
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de communication : 3.000 € • Labellisation catégorie 2 : 1.000 €
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2023
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • OT VPA

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Devenir l'acteur touristique de référence du territoire Vallées et Plateau d'Ardenne.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prises de contacts émanant des prestataires touristiques. • Augmentation des partenaires touristiques OT VPA. • Enquête de satisfaction à destination des partenaires et prestataires touristiques.

Descriptif technique sommaire	Constat	La méconnaissance mutuelle des différents acteurs touristiques du territoire Vallées et Plateau d'Ardenne freine la mise en place d'actions communes. Ainsi certaines entreprises touristiques du territoire développent leurs propres actions parfois redondantes avec d'autres actions menées sans préoccupation de l'optimisation globale par méconnaissance.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux visiteurs une meilleure visibilité de l'offre touristique sur le territoire VPA. • Mettre en lien les différents intervenants du développement touristique VPA.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle développement touristique de la CCVPA • Office de tourisme VPA • Communes de VPA • ADT 08
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier partagé des animations du territoire • Liste des projets de développement touristique sur le territoire
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP Pôle Tourisme CCVPA 2h/semaine/1 mois (500 €) • Plan de communication : 1.500 €
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2023
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • OT VPA

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Meilleure coordination de l'offre touristique du territoire (animations, développement touristique, ...)
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de participation aux animations. • Implication des acteurs locaux aux projets de développement touristique.

Descriptif technique sommaire	Constat	Vallées et Plateau d'Ardenne offre une palette de paysages contrastés : les Crêtes Préardennaises au sud, la Thiérache et le plateau de Rocroi à l'ouest, et les vallées et le massif schisteux de l'Ardenne à l'est. Ces paysages participent à construction de la représentation collective du territoire.
	Objectifs de l'action	Prendre en compte les orientations des plans de paysages, notamment dans les documents d'urbanisme, qui identifient les enjeux propres à chaque unité paysagère : points de vue, qualité des forêts, espaces verts de respirations, etc, pour les Vallées, zones humides, haies bocagères, censes, etc pour le Plateau.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Développement touristique / Urbanisme - habitat de la CCVPA • PNR des Ardennes • Communes de VPA • Chambre d'Agriculture des Ardennes
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • SCoT Nord Ardennes en cours d'élaboration • Documents d'urbanisme communaux • Charte du PNR • Plans de paysage initiés par le PNR • Plan paysage éolien des Ardennes
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP Pôle Tourisme CCVPA 2h/semaine/1 mois (500 €) • Plan de communication : 1.500 €
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2023
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région Grand Est • CD 08

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'attractivité touristique • Valoriser les paysages
	Indicateurs d'évaluation des résultats	

Descriptif technique sommaire	Constat	Le réseau écologique du territoire est composé d'espaces importants pour la préservation de la biodiversité et de continuités écologiques terrestre et aquatiques les reliant. Ce réseau peut être menacé par le développement de l'activité humaine.
	Objectifs de l'action	Aménager les infrastructures nécessaires à l'accès aux sites remarquables du territoire (stationnements, cheminement...) de manière adaptée afin de gérer la fréquentation sans préjudice pour la qualité des sites et des milieux.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Environnement / Infrastructures de la CCVPA • PNR des Ardennes • ONF • Communes de VPA
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Charte du PNR • Arrêtés communaux réglementant la circulation des véhicules motorisés sur les territoires communaux et en priorité sur les cœurs de nature.
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Projet des 4 fils Aymon (Nervure) : 2 000 000 €
	Calendrier prévisionnel	
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Parc Naturel Régional : réalise ou soutient la création d'équipements d'interprétation et d'accueil sur les espaces naturels. • Département des Ardennes • CDT

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Nombre d'aménagement réalisés

Descriptif technique sommaire	Constat	
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les points de vue offerts sur le paysage depuis les principales infrastructures de desserte et depuis les sites protégés (organiser leur référencement et leur entretien) ; • Permettre la découverte des paysages par l'aménagement de belvédères au sein du massif forestier et sur les bords des cours d'eau.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Développement touristique / Infrastructures de la CCVPA • Communes de VPA • PNR des Ardennes • ONF
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • SCoT Nord Ardennes en cours d'élaboration • Documents d'urbanisme communaux
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2023
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région Grand Est • CD 08

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'attractivité touristique • Valoriser les paysages
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Nombre de points de vue valorisés

Descriptif technique sommaire	Constat	Le territoire Vallées et Plateau d'Ardenne offre le plus grand maillage de chemins de randonnées et de pistes cyclables de tout le département, cet atout est le principal motif de visite de notre territoire. Le tourisme « nature » est devenu le centre des préoccupations d'une majorité de touristes.
	Objectifs de l'action	Mise en place de balades thématiques en espace naturel permettant la sensibilisation à la préservation de l'environnement tout en confortant notre position de leader sur ce secteur.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle développement touristique de la CCVPA • Office de tourisme VPA • CRT Grand Est • PNR des Ardennes
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Carte des chemins de randonnées et pistes cyclables • Guide du PNR • Documents de sensibilisation PNR
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP OT VPA : 2h/semaine/1 mois (500 €) • Communication (flyers, ajout site internet, guide spécifique) : 3.000 €
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2023
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • ADT 08 • CRT Grand Est • PNR

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Rester leader sur la destination « nature » du département. • Augmentation du nombre et de la durée de séjours.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe de séjour • Taux d'occupation • Nombre de participants aux visites guidées

Descriptif technique sommaire	Constat	Le territoire de la CCVPA est équipé de nombreuses voies pédestres, cyclo et VTT. L'arrivée de certaines technologies comme le vélo à assistance électrique nécessite des installations correspondant à la demande.
	Objectifs de l'action	Aménager les endroits stratégiques afin d'offrir les équipements nécessaires aux visiteurs (5 bornes de recharges, abris vélos, site de réparation)

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Développement touristique / Infrastructures de la CCVPA • PNR des Ardennes • ADT 08 • CRT Grand Est • ONF • Communes VPA
	Documents de référence	Carte de la voie verte, tracé voie vive, tracé Trans-Semoysienne Fiche action n° 29-1 et 29-8 du Pacte Ardennes
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Coût global: 145 000 € HT Financeurs <ul style="list-style-type: none"> • CCVPA 50% • Programme Leader 50 %
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2023
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • LEADER • CRT Grand est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Devenir le territoire référence des voies cyclables et randos • Satisfaction des utilisateurs des différentes voies • Augmentation des visiteurs sur le territoire VPA
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Observatoire touristique de l'OTVPA • Enquête de satisfaction (BTS Bazeilles)

Descriptif technique sommaire	Constat	La communauté de communes dispose de nombreuses infrastructures touristiques. Certaines comme le musée de la métallurgie ardennaise, le centre des fossiles et minéraux et le musée de la bataille de Rocroi sont gérées par l'EPCI mais d'autres, comme le musée de l'Ardoise et le musée de la Forêt restent gérés par les communes bien qu'étant d'intérêt communautaire. De même, certains sites touristiques (Centre des Ecaillettes, Camping du Port Diseur, gîte de groupe Naturoé) sont gérés par des communes ou par des opérateurs privés en DSP.
	Objectifs de l'action	Harmoniser la gestion de tous les sites touristiques communautaires au sein d'une structure unique (SPL).

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Développement touristique / Infrastructures de la CCVPA • Communes de VPA
	Documents de référence	Listing des sites touristiques communautaires et d'intérêt communautaire
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	1 ETP CCVPA Pôle Tourisme : 4h/semaine/3 mois (3.000 €)
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2025
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Optimiser la gestion des différentes infrastructures touristiques du territoire
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de participation aux commissions tourisme CCVPA • Taux de fréquentation des musée communautaires et d'intérêt communautaire • Nombre des visites sur les infrastructures touristiques VPA.

Descriptif technique sommaire	Constat	Le territoire de la CCVPA est équipé de nombreuses voies pédestres, cyclo et VTT. La cible de la voie vive, verte et Trans-Semoysienne est une cible familiale. Il faut privilégier les courts séjours et en particulier les trajets à la journée.
	Objectifs de l'action	Offrir des équipements permettant des randonnées journalières ou de courts séjours avec un maximum d'équipements (WC, tables de pique-nique, belvédère, table de ping-pong permanentes, aires de jeux...)

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Développement touristique / Infrastructures de la CCVPA • PNR des Ardennes • ADT 08 • CRT Grand Est • ONF • Communes VPA
	Documents de référence	Carte de la voie verte, tracé voie vive, tracé Trans-Semoysienne
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Coût global: 150 000 € HT Financeurs : <ul style="list-style-type: none"> • Région Grand Est • Programme Leader 50 %
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2024 (2ème phase de l'aménagement des voies cf. fiche 107)
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • LEADER (PNR) • Région Grand est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Satisfaction des utilisateurs Amélioration de la fréquentation
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête de satisfaction (BTS Bazeilles) • Observatoire touristique OT VPA • Résultats des enquêtes (Sphynx) • Cellules de comptage ONF-PNR

Descriptif technique sommaire	Constat	Le territoire de la CCVPA est doté de plus de 100 km de pistes cyclables et VTT et d'un périmètre permettant de pratiquer l'enduro-VTT (Voie Verte, Voie Vive et Transemoisienne).
	Objectifs de l'action	Coordonner et optimiser le développement du réseau cyclable du territoire Vallées et Plateau d'Ardenne. Développer les manifestations cyclistes d'importance départementale, régionale, nationale et internationale (en partenariat avec les pays limitrophes).

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Développement touristique / Infrastructures de la CCVPA • OT VPA • PNR des Ardennes • ADT 08 • CD 08 • CRT Grand Est • Etat
	Documents de référence	Plan du réseau cyclable et du réseau de pistes VVT VPA
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP OT VPA : 6h/semaine/3 mois (4.500 €) • Aménagement du réseau cyclable VPA : 145.000 € (abris vélos, bornes de recharge VAE, équipements d'aires d'accueil spécifiques cyclistes) • Guide spécifique vélos VPA : 2.500 €
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2025
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • CRT Grand Est • CD 08 • PNR des Ardennes • Etat

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la qualité du réseau cycliste • Développer les dispositifs d'accueil des cyclistes sur le territoire VPA • Optimiser l'offre d'accueil des cyclistes
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de séjours • Augmentation de la fréquentation de la Voie Verte, de la Voie Vive et de la Transemoisienne. • Taux d'occupation. • Taux de participations aux manifestations sportives cyclistes.

Descriptif technique sommaire	Constat	Le territoire Vallées et Plateau d'Ardenne propose une offre touristique complète au travers de nombreux sites (Lac des Vieilles Forges, Mont-Cornu, halte fluviale, Platelle des 4 Fils Aymon, ...). Ces sites sont très fréquentés durant la pleine saison et cette tendance s'accroît de saison en saison.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser l'afflux de visiteurs pendant les périodes estivales (mai à septembre) et accompagner l'évolution vers un tourisme de masse ; • Aménager les accès aux sites ; • Faciliter et optimiser l'accès aux sites communautaires par tout moyen de transports.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Développement touristique / Infrastructures de la CCVPA • ADT 08 • CD 08 • CRT Grand Est • PNR des Ardennes
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Guide touristique OT VPA • Guide du PNR • Documents d'urbanisme des communes
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	• 1 chargé de mission CCVPA 24 mois : 70.000 € (mission commune à la fiche Action 111 « Anticiper la montée en puissance de certains sites touristiques pour éviter leur saturation »).
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2024
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • CD 08 • CRT Grand Est • PNR des Ardennes

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les sites touristiques communautaires en accord avec l'ensemble des partenaires. • Maîtriser l'afflux de visiteurs supplémentaires en conservant la qualité d'accueil sans dénaturer les lieux.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de fréquentation des sites • Taxe de séjour • Taux d'occupation des hébergements • Nombre de participants aux manifestations

Descriptif technique sommaire	Constat	Le territoire Vallées et Plateau d'Ardenne propose une offre touristique complète au travers de nombreux sites (Lac des Vieilles Forges, Mont-Cornu, halte fluviale, Platitude des 4 Fils Aymon, musées communautaires, ...). Les visiteurs du territoire peuvent être parfois déroutés par un manque de lisibilité sur le rattachement des sites mais aussi des tarifs appliqués.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation tarifaire des activités payantes. • Augmentation de la fréquentation des sites • Permettre aux visiteurs un accès facilité à tous les sites touristiques • Mettre en place un PASS Tourisme offrant des réductions tout en facilitant la lisibilité de l'offre. • Améliorer la connaissance des profils des visiteurs.

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Développement touristique de la CCVPA • OT VPA • ADT 08
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Guide touristique OT VPA • Base de données Constellation
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP Pôle Tourisme CCVPA (réfèrent musées) 8h/semaine/3 mois : 6.000 € • Mise en place du PASS Tourisme : plan de communication globale (impression du PASS Tourisme, diffusion, communication) : 5.000 €
	Calendrier prévisionnel	1er trimestre 2022
	Partenaires financiers mobilisables	

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la fréquentation des sites • Satisfaction des visiteurs grâce à une meilleure visibilité de l'offre touristique • Susciter l'envie des visiteurs de renouveler leurs séjours sur le territoire de VPA • Permettre l'accès aux familles à tous les sites communautaires payants. • Développer la base de données concernant les différents profils de visiteurs.
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisations des PASS Tourisme • Enquête de satisfaction des utilisateurs

Descriptif technique sommaire	Constat	Lors des manifestations, les visiteurs connaissent souvent mal les acteurs intervenant à l'élaboration de l'évènement. Réunions externes au territoire
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les supports existants et leur utilisation • Déplacer les sites d'information touristique sur le lieu des manifestations • Devenir le porte-parole des atouts du territoire lors des réunions sur le tourisme • Être l'ambassadeur du tourisme « nature » lors des événements sportifs • Faire connaître les atouts du territoire par des interventions sur des médias régionaux, nationaux, internationaux. • Diffusion par le biais d'outils numériques en valorisation l'intégration du développement durable dans la démarche de promotion du territoire

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Développement touristique de la CCVPA • CD 08 • ADT 08 • CRT Grand Est • PNR des Ardennes
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Listing des manifestations VPA • Guide touristique OTVPA
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Stand transportable CCVPA/OTVPA 2500 € • Véhicule logoté pour les manifestation extérieures 15000 €
	Calendrier prévisionnel	2021 - 2022
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • OT VPA • Etat • Région Grand Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Conforter l'OTVPA dans son rôle de chef de file de la promotion touristique
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visiteurs sur le stand OTVPA lors des manifestations • Nombre de participants aux manifestations

Descriptif technique sommaire	Constat	<p>Les spécialités gastronomiques sont fort appréciées par les visiteurs de plus en plus à la recherche de découvertes culinaires. Une identité culinaire est souvent rattachée à l'aspect authentique d'un territoire. Bien que le territoire ait de nombreux atouts (Fromage et bière de Rocroy, sucre rouge de Bogny, bières locales, etc.), il ne dispose pas réellement d'identité culinaire.</p> <p>Le territoire dispose de nombreux produits du terroir, qui restent assez méconnus ou sont mal valorisés. Aucun label commun n'uniformise ces produits.</p>
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le caractère identitaire de la cuisine traditionnelle du territoire • Créer des circuits de découverte retraçant la naissance de cette identité durable dans la démarche de promotion du territoire • Créer un label produit du terroir « secrets d'Ardenne » • Communiquer de manière efficace sur ce label • Disposer d'une identité gastronomique et d'un menu « VPA »

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Développement touristique de la CCVPA • OT VPA • ADT 08 • CD 08 • CRT Grand Est • PNR des Ardennes
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Guide touristique OT VPA • Listing des produits « terroir » du territoire VPA (Chambre d'agriculture) • Listing des produits du terroir labellisés PNR
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	1 chargé de mission CCVPA 24 mois : 70.000 € (mission commune à la fiche Action 111 et 112)
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2024
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région Grand Est • OT VPA • CRT Grand Est • PNR des Ardennes

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une réelle identité gastronomique permettant de créer de nouveaux produits touristiques • Augmentation des visites de groupes • Diffusion effective du label « secret d'Ardenne » • Mise en réseau de tous les producteurs du terroir • Développement du tourisme gastronomique
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe de séjour • Taux d'occupation des hébergements • Ventes des produits groupes OTVPA • Nombre de souscriptions des partenaires au label • Augmentation des ventes de produits touristiques basés sur la gastronomie

Descriptif technique sommaire	Constat	Les supports numériques permettent une plus grande réactivité et symbolise le dynamisme d'un territoire 65% des visiteurs ont moins de 35 ans et utilisent essentiellement les réseaux sociaux pour rechercher des informations sur l'offre touristique du territoire.
	Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre de l'information touristique numérique en intégrant le développement durable par une communication digitale en lien avec la destination « nature » qu'offre le Territoire Vallées et plateau d'Ardenne • Mise en place d'un « chat » sur le site internet OTVPA pour renseigner les visiteurs sur les différentes possibilités qu'offre le territoire VPA • Maintenir une veille permanente des informations touristiques diffusées au bénéfice des visiteurs

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Développement touristique de la CCVPA • OT VPA • ADT 08
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Sites internet CCVPA/OTVPA • Appli CCVPA/OTVPA • Pages dédiées Instagram, Tweeter CCVPA/OTVPA
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et amélioration des performances des différents supports numériques du territoire 3000 € • 1 ETP OTVPA 4h/semaine/2 mois (2000€)
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2024
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • OT VPA • Etat • Région Grand Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Augmentation des visites des sites et supports numériques du territoire
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Google Analytics site internet • Like page Facebook • Like page Instagram

Descriptif technique sommaire	Constat	La CCVPA est présente aux salons nationaux et internationaux par le biais de son OT communautaire à qui est déléguée la compétence communication. Mais la présence à ces salons n'est réalisée qu'en partenariat avec d'autres acteurs touristiques au sein d'opérations communes, sans laisser la possibilité au territoire de se démarquer. Il est peu mis en avant lors des salons du fait de l'absence de stand personnalisé.
	Objectifs de l'action	Développer des outils de promotion efficace : <ul style="list-style-type: none"> • QR code avec liens vers vidéos, vidéos dynamiques et professionnelles montrant en quelques minutes les attraits du territoire, • Communiquer clairement sur les outils existants : avantages du PASS Tourisme, action « Evadez-vous dans les Ardennes », label « Secret d'Ardenne » • Création d'un stand mettant en évidence l'aspect « nature » du territoire : • Mise en situation par création d'ambiance, • Mise à disposition de lunettes de réalité virtuelle avec sélection des supports en fonction du profil du visiteur (ex. vélo, à pieds, à cheval, en camping-car, à moto...) • Mise en avant des brochures de groupes (motards, campings-caristes, cyclistes...)

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Développement touristique de la CCVPA • OT VPA
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Guide touristique OT VPA • Guide du PNR • Brochures de groupe
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	Création du stand : 24 000 €
	Calendrier prévisionnel	Dernier trimestre 2021
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • ADT 08 • CRT Grand Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	Mise en place d'outils efficaces de communication lors des salons touristiques
	Indicateurs d'évaluation des résultats	Nombre de visites sur le stand lors des salons

Descriptif technique sommaire	Constat	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplicité des signalétiques existantes émanant d'acteurs différents (GR, CCVPA, PNR, CD 08, ...) • Dégradation de certaines signalétiques du fait de l'effet des phénomènes météorologiques en particulier sur les circuits de randonnées pédestres, équestres et pistes cyclables.
	Objectifs de l'action	Simplifier et améliorer la signalétique en tenant compte de la réglementation et de l'impact sur le paysage afin de gagner en lisibilité

Modalités administratives, techniques et financières	Services, partenaires acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles Développement touristique / Urbanisme - habitat de la CCVPA • OT VPA • PNR des Ardennes • Communes de VPA • Etat
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche action n° 13 du Pacte Ardenne • Inventaire de la signalétique élaboré par le PNR • Cartographie des chemins de randonnées
	Coût HT, ETP et financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP 4h/semaine/12 mois : 6.000 € • Signalétiques et mises à jour des cartographies : 50.000 €
	Calendrier prévisionnel	2022 - 2026
	Partenaires financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • PNR des Ardennes • Etat • Région Grand Est

Modalités d'évaluation de l'action	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir une signalétique harmonisée et accessible à tous
	Indicateurs d'évaluation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs illégaux démontés • Cohérence et légalité des nouveaux dispositifs

UN PROJET AMBITIEUX

POUR VALLÉES ET PLATEAU D'ARDENNE

Notre projet de territoire vivra avec le territoire et ses acteurs. En effet, la vision politique doit se projeter à 10 ans et le plan d'actions sera amené à évoluer pour intégrer des idées nouvelles, des projets innovants non identifiés à ce jour. La déclinaison de ce projet de territoire devra prendre en compte la participation des acteurs locaux et des citoyens.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) va nous permettre de décliner ce projet de territoire notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. La réflexion autour de l'organisation de notre territoire est lancée : notre responsabilité est de veiller à un aménagement équilibré et cohérent de Vallées et Plateau d'Ardenne.





Communauté de Communes

**Communauté de Communes
Vallées et Plateau d'Ardenne**

6 rue de Montmorency
08230 ROCROI

03 24 54 59 12

projet.territoire@ccvpa.fr

www.cc-valleesetplateaudardenne.fr